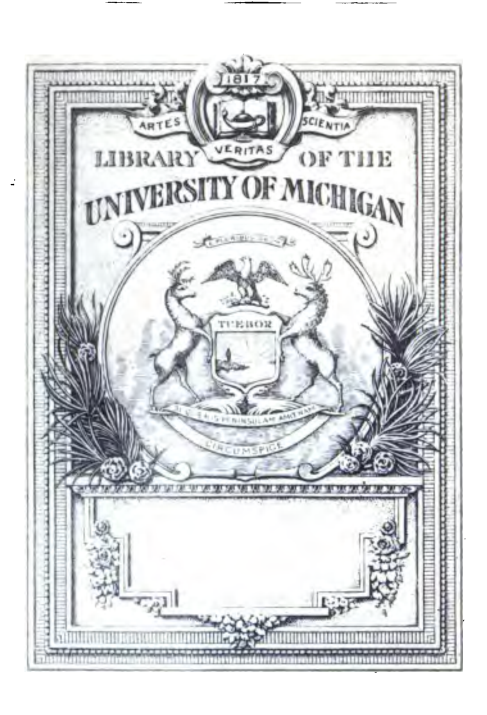

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1753.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chez
CHAUBERT, rue du Hurepoix.
JEAN DE NULLY, au Palais.
PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

5

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Pâquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure; on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 livres par an, qu'il payeront, sçavoir, 10 liv. 10 s. en recevant le second volume de Juin, & 10 l. 10 s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le sieur Merien chez lui, les mercredi, vendredi & samedi de chaque semaine.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1753.

PREMIER VOLUME.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

EPITRE A M. L'ABBE' MARQUET.

Par M. ***.



Aimable Abbé, qui mériterois d'être
Un *Monsignor*, le premier des Chapeaux,
Si le Parnasse avoit ses Cardinaux,
Et que le Goût eût son Souverain Prêtre.
Mon cher Marquet, que ton sort est charmant !

Qu'à ton bonheur, helas! je porte envie!
Dans les plaisirs qui partagent ta vie,
Gresset sans cesse à tes yeux est présent,
Tu peux toujours & le voir & l'entendre;
Vous vous prêtez cet esprit lumineux
Qui dans Berlin vient encor me surprendre
Et pénétrer mon ame de ses feux;
Vous l'emportez vers ce brillant azile
Où les beaux Arts, les plaisirs, les amours
Ont des Romains ramené les beaux jours;
Où sur un ton délicat & facile,
Imitateur des graces de Virgile,
Rival heureux de ses talens divins,
Gresset chanta Ver-vert & ses destins.
Quand dans Paris je suivois le Théâtre,
Je ne pouvois à cet illustre Auteur
Donner d'encens que celui de mon cœur;
Mais ses talens, dont je suis idolâtre,
M'ont enflammé d'une subite ardeur,
J'ose vers lui prendre un essor vainqueur:
Oui, je lui dois cette justesse extrême
De comparer Gresset à Gresset même.
Hier encore, en répandant des pleurs,
J'applaudissois à cette vertu pure
Qui dans Sidney m'attache à la nature,
Et me fait plaindre & sentir ses douleurs.
Pourquoi Gresset n'a-t'il pû voir ces larmes!
Un tel éloge eût eu pour lui des charmes:
Qui sçait si bien peindre le sentiment,

Doit rechercher son applaudissement.
Anacréon, dont il a la tendresse,
La volupté, les graces, les douceurs,
Prête à ses vers cette délicatesse,
Ce coloris, ces charmes séducteurs,
Dont le pouvoir le rend maître des cœurs.
Il ne craint point les tristes infortunes,
Au vrai génie, aux talens trop communes,
Tous ces écrits par la vertu tracés
De pareils coups ne sont point menacés:
Si les destins à nos Muses contraires
Ont exilé leur plus solide appui;
Si notre Horace aux rives étrangeres
Passa des jours consumés par l'ennui;
C'est que souvent dans ses rimes hardies
L'honnêteté, les mœurs furent flétries,
Et que dès-lors attachée à ses pas,
L'audacieuse & noire Calomnie
Vint attaquer le repos de sa vie,
En lui prêtant des vers qu'il ne fit pas.
Mais un Auteur que la Sagesse inspire
Craint peu les traits de la méchanceté,
Et la Vertu dont il chérit l'empire
Oppose un frein à la malignité.
Heureux qui peut dès l'âge le plus tendre,
Dans ses écrits faire admirer ses mœurs!
Pour le flater, l'applaudir & l'entendre,
On voit vers lui voltiger tous les cœurs.
Tel est, Marquet, le portrait véritable

De cet ami charmant & vertueux,
De qui l'esprit & le talent aimable
De ses Lecteurs réunit tous les vœux.
Je me livrois à l'heureuse apparence,
De voir de près le mortel que j'encense,
Plus d'une fois tu m'en avois flaté ;
Mais par le sort, loin de toi transporté,
De ce bonheur j'ai perdu l'espérance :
Triste, inquiet, sans force, sans support ;
Je crois voguer sur l'élément perfide,
Tel qu'un vaisseau sans boussole & sans guide,
Que la tempête a chassé loin du port.
Autour de moi je ne vois que naufrages,
Chaque rocher vient offrir à mes yeux,
Malgré la nuit, les vents & les orages,
De cent vaisseaux les débris malheureux.
Juge du trouble où mon ame est réduite,
Et des tourmens que mon cœur doit sentir !
Du même sort qui peut me garantir,
Si l'amitié pour moi ne sollicite ?
Si je m'égare en traçant ce discours,
Ami, tu dois excuser mon yvresse,
Ce seul espoir peut flater ma foiblesse,
Et me promettre encore d'heureux jours.
Mais, diras-tu, qui te contraint d'écrire ?
Pourquoi sortir de son obscurité ?
Pourquoi venir, de folie entêté,
A tous les yeux exposer son délire ?
De quelque espoir que ton goût soit flaté ;

Quelque plaisir que la rime t'inspire,
N'éveille point la cruelle Satyre,
Ou, c'en est fait de ta tranquillité.
De ce conseil que dicte la Sagesse,
Jusques ici j'ai respecté les loix;
Mais l'Amitié, Syréne enchanteresse
Vient sur mon cœur revendiquer ses droits:
Il faut céder à sa voix qui m'appelle,
M'abandonner à ses tendres accens,
Et qu'une Epitre innocente & fidelle,
En t'exprimant ses libres sentimens
Puisse attirer tes applaudissemens.
Un tel bonheur verseroit sur ma vie
Le vrai Nectar & la pure Ambroisie:
Mais je sens bien qu'un si noble projet
Pour réussir au gré de mon envie,
Doit se former au sein de ma patrie,
Et s'achever sous les yeux de Marquet.
Par tes conseils, aidé de ton génie,
Je porterois mon vol vers l'Hélicon:
Quand l'amitié vient nous donner le ton,
Que de ses feux notre ame s'est remplie,
Sans pénétrer dans le double Vallon,
Nous possédons la sublime harmonie.
Si je n'avois écouté que mon cœur,
Depuis long-tems on m'auroit vû t'écrire:
Mais ce n'est point aux maîtres de la lyre
Qu'il faut des vers sans grace & sans douceur.
Dans ces sentiers consacrés aux Horaces,

Long-tems perdus, retrouvés par Rousseau,
Où si souvent tu vas chercher les Graces
Et le bon goût qui guide ton pinceau ;
Puis-je espérer d'y marcher sur tes traces ;
Moi, dont la Muse est encore au berceau ?
J'ai cependant, Abbé, le peux-tu croire ?
(L'orgueil humain peut-il s'égarer plus !)
Ce qu'eût à peine osé même Phébus,
J'ai célébré Federic & sa gloire.
C'est cet essai de ma témérité
Qui m'enhardit à t'offrir cette Epître :
Je sçais, Marquet, jusqu'où va ta bonté,
Que de mes vers elle soit seule arbitre.
Je veux bien moins t'amuser par mes chants ;
Que te prouver à quel point je t'estime ;
Qu'un autre, ami, recherche le sublime,
Je m'abandonne à de plus doux penchans :
L'amitié seule occupe mes pensées,
Elle remplit mes plus tendres désirs,
Pour le cœur seul ces rimes sont tracées :
Le bel esprit détruit les vrais plaisirs.
Avec transport, ami, je me rappelle
Ces heureux jours, hélas ! trop tôt finis,
Où je croyois prendre une ame nouvelle ;
Qui s'enflammoit au feu de tes récits.
Pourquoi faut-il que l'ingrate Fortune
M'ait fait si tôt abandonner Paris ?
J'aurois trouvé la douceur peu commune
De me former en lisant tes écrits :

Et d'un plaisir encor plus délectable
Seroient payés tous mes soins assidus ;
J'aurois trouvé dans ce commerce aimable
Chez l'Amitié la source des Vertus.

Ta modestie augmente encor ma peine.
Ton cabinet renferme ton trésor ;
Si tu voulois en enrichir le Nord,
Il souriroit aux Muses de la Seine.
Crois moi, Marquet, chez les peuples guerriers
On sçait sentir le prix d'un bon ouvrage,
Et tout pays gouverné par un Sage
Peut aux talens prodiguer des lauriers.
Si sur ces bords, que la gloire environne,
Le sort un jour pouvoit guider tes pas,
Ainsi que nous tu verrois sur le Trône
Le Dieu du goût & le Dieu des combats.
Que ne peux-tu l'approcher & l'entendre !
Qu'avec plaisir tu chanterois son nom !
Oui, dans Postdam c'est un autre Aléxandre,
A Sans-souci c'est un autre Apollon.
Dans ce Palais, que malgré la nature
L'art chaque jour a pris soin d'embellir,
Dont Rome même eût pû s'enorgueillir,
J'ai sçu goûter une volupté pure.

J'ai vû les Arts sur ce mont fortuné
A Federic présenter leur offrande ;
J'ai vû former l'immortelle guirlande,
Dont ce Héros par eux est couronné.
Tous les trésors que l'univers recéle,

Sont réunis dans ces aimables lieux :
Chaque tableau vient offrir à nos yeux
Du vrai génie un excellent modéle,
Et du bon goût les miracles heureux.
De nos Coypels, des Pigalles, des Pênes,
J'y contemplois les chefs-d'œuvres fameux,
Et me croyois aux siécles glorieux
Où les talens fleurissoient dans Athénes.
Ce n'étoit rien ; un coup heureux du sort
Entre mes mains fit tomber un ouvrage,
Où Federic par un sublime essor
De l'univers emporte le suffrage.
Qu'avec plaisir, dans ces divins écrits,
J'applaudissois au tribut légitime,
Que mon Roi donne au maître de la rime,
A ce Gresset, l'idole de Paris !
C'est un Héros, c'est un Dieu qui le chante ;
Jamais Auteur ne se vit plus vanté ;
Et les doux sons d'une lyre brillante
Lui sont garans de l'immortalité.
O digne Ami ! que j'aime, que j'adore,
Toi, dont l'espoir fut de me rendre heureux ;
Illustre Abbé, dont la France s'honore,
Reçois ici mon encens & mes vœux.



LETTRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

*Au sujet du Bréviaire imprimé sous le nom de Louis XIII, en 1642 & 1743; à M. l'Abbé D***.*

J'Admire tous les jours l'étendue de votre Littérature, mon cher Abbé, les faits les plus cachés, ceux même qu'on ne trouve que dans les plus vastes Bibliothéques, vous sont connus, comme si vous possédiez ces immenses trésors que le goût, les soins & l'habileté de plusieurs hommes sçavans ont successivement amassés.

Cependant avec toutes vos lumieres, connoissiez-vous Louis XIII pour Auteur? Voilà un fait que je ne sçais que d'aujourd'hui, & ravi de la découverte, je me hâte de vous l'apprendre. En feuilletant ce peu de Livres que vous nous connoissez, j'ai trouvé un gros *in-16* de 726 pages, chiffre arabe, & de 146, chiffre romain, qui a pour titre: *Parva Christianæ pietatis Officia, per Christianissimum Regem Ludovicum XIII. ordinata; Parisiis, è Typographiâ Regiâ,* 1642. Ces mots *per Christianissimum Regem*, m'ont arrêté; car je con-

noissois bien Louis XIII pour un Prince inférieur à son pere, & fort au dessous de son fils ; plus sage & plus dévot que l'un & l'autre, dans le sens qu'on prend aujourd'hui ces deux termes ; mais je ne soupçonnois pas même qu'il pût être Auteur : j'ai donc voulu sçavoir si, outre le titre qui est formel, je ne trouverois pas encore d'autres preuves qui attribuassent à ce Prince cet Ouvrage de piété ; or ces preuves, je les ai trouvées dans les Approbations qui suivent. Celle qui est à la tête de toutes, est du célébre Charles-François Abra de Raconis (*a*), connu des Sçavans

(*a*) De Raconis fut nommé à l'Evêché de Lavaur en 1637 ; il mourut au château même de Raconis près Monfort-l'Amaury, le 16 Juillet 1646. On rapporte de lui un fait fort singulier : » il est » vrai, dit M. Simon : (Lettres choisies, tome » premier, pag. 10. 2e édit. 1702.) que le Car» dinal de Richelieu avoit auprès de lui M. de Ra» conis, Docteur de Sorbonne, (il étoit Docteur » de la Maison de Navarre. *Vide* Launoy. R. *Navar*» *ra*, *Gymn. Hist. tom.* 2. *pag.* 828.) & qui a été » Evêque de Lavaur : il étoit même très bien dans » son esprit ; mais j'ai appris du P. du Laurens » (de l'Oratoire), qu'il étoit auprès de Son Emi» nence plutôt en qualité de bouffon que de Doc» teur. M. de Richelieu avoit à lui plusieurs per» sonnes pour le divertir ; il donnoit de tems en » tems à de Raconis un texte bizarre pour prê» cher devant lui sur le champ, dans une cham» bre où il s'enfermoit exprès. Ce Docteur qui

par ses démêlés avec les Théologiens de P. R. & plus généralement par la critique que Despréaux en a faite dans ses Vers. (Voy. Lutrin, Chant IV. vers 171.)

Or cette Approbation est trop singuliere pour le fond & pour les termes, pour ne pas vous l'envoyer toute entiere.

Quod post Robertum (b) *ac Ludovicum IX*

» étoit payé pour faire rire le Cardinal, disoit cent » impertinences. Le P. du Laurens qui étoit quel» quefois de la partie, ne peut s'empêcher de rire » toutes les fois qu'il me parle de cette comédie; » & comme le Cardinal donnoit ordre qu'on ne » l'appellât, pour quelque chose que ce fût, dans » ce tems-là, il leur disoit en riant, on croit que » nous traitons ici des affaires les plus importantes » de la Religion ». On trouve ce fait, & presque dans les mêmes termes, quoique plus abbregé, dans les Mémoires historiques d'Amelot de la Houssaye, tome premier, pag. 434. édit. 1722. Voyez aussi les notes sur le vers 171 du quatriéme Chant du Lutrin, édit. de 1747. Par M. le Fevre de S. Marc.

(*b*) Voici un texte qui justifie sa remarque de M. de Raconis. » Il ne faut pas oublier le tour que » le Roi Robert fit à sa femme Constance, qui le » pressoit de faire quelque Hymne à sa louange. » Pour la contenter en apparence, il fit à l'hon» neur de S. Denis & d'autres Martyrs, l'Hymne » qui commence, O constance admirable des Mar» tyrs! & la Reine Constance qui pas Latin n'en» tendoit, cuida que ledit Repons fut fait à sa » louange, & le chantoit sans sçavoir ce qu'elle » disoit ». Le Clerc, Bibl. universelle, tome premier, pag. 190.

piè, Christianissimosque Reges cæteros religiosè Ludovicus hodie XIII parva hæc pietatis Officia concinnavit ordinavitque, & majorum exemplo, & propriâ virtute quàm optimè de Ecclesiâ (ejus ipse generosissimus Primogenitus ac defensor acerrimus) promeretur, regiè Rex, (ut omnia) fecit, non aliter & Christianissimus, pro dignitatis suæ merito supra Catholicos Reges universos, ut justis palam ac victricibus armis, sic religioso quoque pietatis Officio, & suis & cunctis simul Ecclesiæ populis consultum voluit, absit ut tantum dicamus nihil hîc esse à fide Christi alienum. Ita censui ego & subscripsi; anno Domini M DC XL. Januarii die 17ª.

De Raconis, Vauviensium Episcopus, & Regis à Secretioribus Consiliarius, necnon ejusdem ac Reginæ Concionator ordinarius.

Voila un ſtyle bien aſſorti au génie de l'Auteur, eſprit obſcur, comme il paroît aſſez par les écrits qui nous reſtent, & (*c*) qui diſparoiſſent ſi bien, qu'ils péri-

(*c*) Voyez-en le Catalogue dans M. de Launoy, *Regii Navar. Gymn. Hist. tom.* 2. *pag.* 830 & 831. Mais je ne devine pas pourquoi il n'a point mis dans ce Catalogue, 1°. Continuation des examens, &c. Paris, Hainault, 1644. 2°. Breve Anatomie, &c. *ibid.* A moins qu'on ne ſuppoſe que Launoy, très-pointilleux critique, ſçachant peut-être que M. de Lavaur n'étoit le pere que pas

ront bientôt tous, si quelques curieux Bibliophiles ne nous les conservent.

Mais ce qui a fait mon sujet, c'est qu'il est prouvé par cette Approbation que Louis XIII est le véritable Auteur de l'Ouvrage que je vous annonce : que c'est, à l'exemple de Robert & de S. Louis, deux de ses plus saints prédécesseurs, que ce Prince l'a composé. Jean-Baptiste de Contes, l'un des Grands Vicaires du Cardinal de Retz ; Jean Charton, grand homme de bien, & grand Pénitencier de l'Eglise de Paris ; Alphonse le Moine, Docteur & Professeur de Sorbonne, certifient le même fait dans leurs Approbations du huitiéme Janvier même année, neuf jours avant celle de M. l'Evêque de Lavaur ; enfin, M. Lescot, dans la sienne du 13 Janvier 1640, ne laisse aucun doute là-dessus : celle-ci, en Latin comme les autres, est très-claire, & en bons termes. Lescot n'y dit pas comme de Raconis, *absit ut tantum dicamus ni-*

adoption de ces deux Ouvrages, n'aye pas voulu les lui attribuer : car on ne peut pas dire que Launoy ne les connût pas, puisqu'ils avoient été publiés long-tems avant l'impression de son Histoire. Quoiqu'il en soit, Mrs le Maître & de la Barde firent conjointement à la *Breve Anatomie* une replique très-vive, très-raisonnée, & où l'on trouve de plus bien des faits curieux pour l'Histoire critique de notre Prélat.

hil hîc esse à fide Christi alienum ; mais il fonde l'éloge du Livre sur ce qu'il n'y a rien trouvé de contraire à la Foi. Ce M. Lescot étoit alors Professeur de Sorbonne, puis (ou peut-être en même tems) Confesseur du Cardinal de Richelieu, de qui, dit-on, dans la vie de M. Arnaud, pag. 33. Cologne, 1695, il apprit à ne pardonner pas; ensuite Evêque de Chartres, où il mourut en 1656 (*d*).

(*d*) Voyez le Long, Bibliot. Françoise, page 133. col. 1. vous y trouverez encore qu'on a de M. Lescot en MSS. 1° Discours sur le mariage de Monsieur (J. B. Gaston Duc d'Orléans) pour en prouver la nullité. 2°. Vie du Cardinal de Richelieu. M. de la Mare, pag. 28 de la troisiéme partie de ses Mémoires manuscrits, dit que cette vie de Richelieu, par Lescot (Jacques), étoit conservée dans le cabinet de la Duchesse d'Aiguillon. Je ne connois de lui aucun Ouvrage imprimé ; cependant s'il en faut croire Vigneul de Marville (Dom Noël d'Argonne, Chartreux) non-seulement il a imprimé, mais il s'est repenti de l'avoir fait.; voici ces paroles : » M. Lescot, » Docteur de Sorbonne & Evêque de Chartres, » avoit beaucoup paru dans sa jeunesse, & donné » des écrits qui lui faisoient bien de l'honneur ; » cependant il conseilloit aux jeunes gens, quelque » érudition qu'ils eussent, de ne pas se produire » de si bonne heure, & de ne pas mettre au jour » leurs travaux ; il apportoit l'exemple de plu- » sieurs, entre lesquels il se rangeoit, qui ne s'é- » tant pas contraints de ce côté-là, avoient eu

Entrons maintenant dans le fond de l'Ouvrage. Le Calendrier mérite quelque attention.

Janvier.

Dix Offices en tout. Deux Mysteres, la Circoncision & l'Epiphanie : huit Saints ou Saintes, dont sept que nous célébrons encore, & S. Adelard, Abbé de Corbie, Confesseur, dont nous ne faisons aucune mention.

Février.

Deux Offices seulement. Le deuxiéme jour, Purification de la Vierge. Le 24, Saint Mathias, Apôtre.

Mars.

Le septiéme, S. Thomas d'Aquin. Le 12, S. Gregoire, Pape & Confesseur. Le 19, S. Joseph. Le 25, l'Annonciation de la Vierge. Les deux derniers Offices doubles, & les deux premiers semi-doubles.

Avril.

Trois Offices. Le 2, de S. François de Paule Le 5, de S. Vincent-Ferrier. Le 25, de S. Marc l'Evangéliste.

» tout le loisir de s'en repentir. Mélange d'Hist. » & de Litt. tom. 3. p. 111. & 112.

Mai.

Six Offices. Remarquez que le dix-neuviéme jour est assigné à celui de S. Yves, Confesseur, à Treguier en Bretagne.

Juin.

Dans ce mois, je ne remarque de particulier que Ste Clotilde, Reine de France, Vefve, au 3 ; & S. Mein, Abbé & Confesseur, en Bretagne, au 21.

Juillet.

Le 31 est pour S. Germain, Evêque d'Auxerre, sans autre mémoire.

Août.

S. Loup, Evêque de Troyes, le 7. S. Louis, Evêque de *Tholose*, le 19 ; & le 31, S. *Gratian*, Evêque de Tours.

Septembre & Octobre.

Rien de remarquable dans le mois de Septembre. Dans celui d'Octobre, voici une note pour le deuxiéme jour : » S. Remy, Evêque de Reims, Confesseur, est » le premier, mais remis au deuxiéme, à » cause de la Fête de l'Ange Gardien qui » est le premier ; laissant toutes fois à la

» dévotion d'un chacun de le faire ainsi
» que bon semblera.

Novembre & Décembre.

Novembre. Le 4, S. Benigne, Martyr à Dijon. Le 6, S. Léonard, Confesseur en *Limosin*. Décembre. Le premier, Saint Eloy, Evêque de Noyon. Le 9, Ste Phare, Vierge. Le 14, S. Nicaise, Evêque de Reims, Martyr.

On distingue par là la dévotion particuliere de ce religieux Prince pour certains Saints; d'abord, & en premier lieu, les Saints de la Famille Royale. S. Louis, avec Octave. Ste Bathilde, Ste Clotilde, Ste Radégonde. J'ai cherché S. Charlemagne, mais je ne l'ai point trouvé dans ce Calendrier. 2°. Les Saints dont Louis XIII faisoit l'Office, étoient ou originairement François, ou morts en France, ou du moins sans être François ni morts en France, il y avoient demeuré, & s'y étoient distingué pendant leur vie: ainsi S. François de Paule & S. Vincent-Ferrier étoient originaires, l'un d'Italie & l'autre d'Espagne; mais tous deux sont morts en France: le premier au Plessis-lez Tours, en 1507; le second à Vannes en Bretagne, en 1419. Ainsi S. Thomas d'Aquin, quoiqu'il ne soit point né en France, & qu'il

n'y soit point mort, se trouve cependant au premier de Mars, dans le Calendrier de Louis XIII, parce qu'il avoit étudié longtems, & professé plus de tems encore la Théologie à Paris; d'ailleurs on sçait que S. Louis avoit eu pour S. Thomas d'Aquin une estime toute particuliere. Il y a pourtant une remarque bien honorable pour S. François d'Assise, qui se trouve aussi dans ce Calendrier, quoiqu'il n'aye d'autre titre par rapport à la France que son éminente Sainteté. Il faut encore excepter 1°. Les Apôtres. 2°. Les quatre Docteurs de l'Eglise, dont le culte est répandu par tout. 3°. Les Sts Côme & Damien, que Louis XIII honoroit, parce qu'il étoit né le jour de leur Fête.

Du Calendrier passons aux Rubriques. 1°. L'Office du S. Esprit se dira tous les Dimanches. Celui de l'Ange Gardien le Lundi. Le Mardi, du S. Nom de Jesus. Le Mercredi, de S. Louis. Le Jeudi, l'Office du S. Sacrement. Le Vendredi, celui de la Croix; enfin, celui de la Vierge le Samedi. 2°. Pendant le Carême. Le Dimanche on fera l'Office de la Croix; le Lundi, pour demander à Dieu la grace de bien mourir; le Mardi, contre les ennemis de notre salut; le Mercredi, l'Office de la Pénitence; le Jeudi, du S. Sacrement; le

Vendredi, de la Passion de N. S.; le Samedi, de la Vierge. Mais, 3°. ces Rubriques ont leur exception. Ainsi, quand une des Fêtes marquées dans le Calendrier tomboit au Dimanche, on en faisoit l'Office, remettant au Dimanche suivant l'Office du S. Esprit. Il en est de même pour les autres jours. Il y a d'autres exceptions encore qu'il faut lire dans le Livre même.

Une autre remarque à faire, regarde le fond de ces Offices. 1°. Généralement parlant, ils sont tous d'une brieveté à ne demander au plus qu'une demi-heure de récitation par jour, encore à différens tems; & en cela, ils étoient très appropriés au caractere de dévotion que doivent avoir les Princes. Il n'y a que trois Pseaumes très courts pour Matines, avec une seule Leçon, le *Te Deum*, ou un Répons à la place, avec l'Oraison. A Laudes, un seul Pseaume, l'Hymne, le *Benedictus* & l'Oraison. A Prime, un seul Pseaume & l'Oraison; de même à Tierce, à Sexte & à Nones. A Vêpres, un seul Pseaume, le Capitule, l'Hymne, *Magnificat*, avec son Antienne, & l'Oraison. Complies commencent comme au Bréviaire de Paris, par ces mots: *Converte nos*, ensuite un Pseaume, l'Hymne, le Capitule, le Cantique *Nunc dimittis*, & l'Oraison qui varie selon les

jours, au lieu que nous disons toujours la même. 2°. Les Pseaumes sont souvent composés de plusieurs ; c'est-à dire qu'on a pris çà & là différens versets dans les Pseaumes de David pour n'en faire qu'un seul : ainsi (& par cet exemple on peut juger des autres) le premier Pseaume des Matines du Dimanche, qui ne comprend que six versets, est tiré des Pseaumes 17, 12, 118 & 33, où l'on trouve en effet ce qui convient le mieux ou à l'essence de l'Esprit Saint, ou aux dons qu'il répand dans nos ames. 3°. Il ne faut point chercher une belle poësie dans les Hymnes, mais on y trouve de l'onction & de la piété : les Oraisons sont meilleures & ordinairement fort courtes.

Voila ce que c'est que les Heures, ou si vous voulez, le Bréviaire de Louis XIII. Mais je ne puis m'empêcher, avant de finir cette Lettre, de proposer un doute : est-il bien vrai que ce Prince soit l'Auteur de l'Ouvrage dont je viens de vous donner la notice ? Les Approbateurs, comme vous l'avez vû, le lui donnent expressément ; avec tout cela j'ai toutes les peines du monde à me rendre ; car 1°. l'éducation de Louis XIII fut trop défectueuse pour qu'il aye pû devenir Auteur, & Auteur encore dans un genre assez difficile. Son

premier Maître fut Gilles de Souvré. » Je » trouve bien, dit le Vassor (Hist. de » Louis XIII. Liv. V. pag. 607. Edit. » 1701.) qu'il se donna du mouvement » pour sa famille, & pour procurer au » Marquis de Courtenvaux son fils, une » Charge considérable à la Cour; mais je » n'ai rien appris de ce qu'il fit pour don» ner à Louis une éducation Royale ». Au déplacement, ou à la retraite du Marquis de Souvré, le Cardinal du Perron (*ibid.* pag. 608) s'intrigua fort pour faire avoir cette place à son frere; mais Henri IV se détermina pour Vauquelin, Sieur des Yveteaux (*e*), homme de beaucoup d'esprit, & très en état de former un Prince; mais » l'envie & la jalousie de certaines gens lui » firent ôter cet emploi un an après la » mort d'Henri IV». Nicolas le Febvre, (*f*) lui succéda, mais il mourut le 3 No-

(*e*) Nicolas Vauquelin, Sieur des Yveteaux, étoit fils de Jean Vauquelin, Sieur de la Fresnaye, Président au Bailliage & Siége Présidial de Caën. Voy. l'Eloge de Jean Vauquelin, dans la Bibliotheque Françoise de M. l'Abbé Goujet, tom. 14. pag. 78. où vous trouverez plusieurs choses curieuses sur Nicolas Vauquelin, Sieur des Yveteaux, son fils.

(*f*) Nicolas le Febvre, né à Paris le 2 Juin 1544, mort le 3 Novembre 1612, âgé de soixante & neuf ans, étoit un homme d'un vrai mé-

vembre 1612, après douze ou treize mois d'exercice. David Rivault, Sieur de Fleurance (g), de Sous-Précepteur devint Précepteur en chef, mais il ne resta pas longtems en place, puisqu'il n'y étoit plus en 1614. Il étoit Mathématicien comme on pouvoit l'être en ce tems-là ; c'est lui ap-

rite, homme sçavant, homme de bien, homme Chrétien ; ses écrits prouvent sa science ; ses aumônes, sa piété ; & son amour pour l'Eglise, sa Religion. Voyez son éloge, dans M. Dupin, Biblioth. des Auteurs Eccles. 17e siécle. tom. 2.

(g) David Rivault, Sieur de Fleurance, naquit près Laval dans le bas Maine, vers l'an 1571. Il fut élevé jeune auprès de Guy XXe du nom, Comte de Laval, qu'il accompagna en Hongrie ; mais ce jeune Seigneur ayant été malheureusement tué le 30 Décembre 1605, il revint en France le 28 Avril 1611. Il fut fait Sous-Précepteur de Louis XIII le 10 Novembre même année. Le Roi lui donna une pension de trois mille livres. Nicolas le Febvre étant mort en 1612, il devint Précepteur en chef; mais il ne tint dans cette place que jusqu'en 1614, qu'il la perdit par une rencontre assez fâcheuse. Louis XIII avoit un chien qu'il aimoit fort ; ce chien incommodoit Rivault en sautant sans cesse sur lui dans le tems qu'il donnoit leçon au Roi : Rivault lui donna un coup de pied pour le chasser ; ce qui irrita si fort le Prince, qu'il frappa & congédia Rivault, qui mourut à Tours le 16 Janvier 1616, âgé seulement de quarante-cinq ans. Voyez les Observations de Menage, sur les Poësies de Malherbe, 2e Edit.

paremment,

paremment, qui s'obstina à faire lire à son éleve les recherches du Président Fauchet (h), qui dégoûterent si fort ce Prince qu'il renonça à toute lecture. » Or un jeune » homme (comme le remarque très-bien » le Vassor) qui passe par tant de mains, » ne devient pas ordinairement *assez* ha» bile pour devenir ensuite Auteur «. 2°. J'ai cherché & n'ai trouvé nulle part, que Louis XIII sçut assez de latin ; & eût assez de talent pour la Poësie, pour être l'Auteur des Prieres publiées sous son nom. Le Vassor dit positivement qu'il apprit peu de Latin : le P. Coton, dans sa Lettre au P. Busligius, dit que ce Prince sçavoit assez les regles de la Grammaire pour être congru ; qu'il traduisoit en François lorsqu'il n'étoit pas difficile : tout cela veut dire qu'il ne sçavoit pas grande chose. Notez qu'il avoit douze ans au moins quand le P. Coton écrivoit ceci. Or quelle apparence qu'après cet âge il se soit appliqué à

(h) M. de Gomberville, de l'Académie Françoise, fils d'un Buvetier de la Chambre des Comptes, a écrit dans son Livre de la Doctrine des mœurs, que ce qui détourna Louis XIII de l'étude, fut qu'on lui donna à lire l'Histoire de France par Fauchet. Le mauvais langage de cet Auteur lui donna du dégoût, quoique d'ailleurs il y ait de bonnes choses. Menagiana, tom. 2. pag. 47. Edit. Paris, 1759.

en sçavoir davantage, d'autant mieux que le P. Coton raconte lui-même que la chasse, la paume & la pêche faisoient dès-lors ses plus grands exercices. Le P. Millepied, compagnon du P. Coton, dans sa Lettre au P. Louis Richeome, du 8 Octobre 1613, parlant des talens de Louis XIII, dit que son plaisir est à la paume, à la chasse; qu'il excelle à tirer de l'arquebuse ; mais pas un mot de son Latin, moins encore de sa Poësie.

Mais voici, sur ce même article, un témoin qu'on ne peut recuser ni même suspecter. M. le Febvre, celui-là même dont nous avons parlé, & qui succéda à Vauquelin des Yveteaux, disoit confidemment, le 19 Août 1612, » que le Roi » seroit bon Prince, qu'il aimeroit la justice » & l'équité; mais qu'il n'aimeroit nulle- » ment les Lettres ni les gens de Lettres; » & tout de suite, qu'il avoit un grand » dédain pour les Lettres, parce qu'il re- » connoissoit sa difficulté naturelle d'y pro- » fiter, ne pouvant lire ni prononcer qu'a- » vec grandissime peine, jusques-là qu'un » jour ne pouvant sortir bien à son gré » de je ne sçai quel mot, il s'empoignoit » le visage avec une de ses mains, à demi » en furie de dépit. « Il ajoûte : » on lui a » laissé dresser une Fauconnerie contre son

»cabinet, laquelle le divertit totalement »de l'étude; ceux qui en ont la charge ne »manquent jamais de flater son inclina- »tion, quand il va écrire, & de lui sub- »ministrer de nouveaux objets pour le dé- »tourner de l'étude (*i*).

3°. Cette fonte (si je puis parler ainsi) de plusieurs Pseaumes pour n'en faire qu'un seul, demande non-seulement du Latin, mais encore du goût, des recherches, & une grande connoissance des Cantiques de David: or qui supposera à Louis XIII ce goût, ces recherches, cette connoissance?

4°. Les Hymnes seuls forment une objection particuliere dont il est impossible de ne pas sentir la force; car il y a de fréquentes corrections dans ceux qui sont pris du Bréviaire Romain, & il y en a de composés tout à neuf: correction, composition, Louis XIII en étoit-il capable?

Mais que signifieront donc ces mots, *per Christianissimum Regem Ludovicum XIII*? Rien autre chose que ce qu'ils signifient dans un Ouvrage imprimé à Paris en 1612, dont voici le titre: *Préceptes d'Agapetus à Justinien, mis en François par le Roi très-Chrétien Louis XIII, Roi de France & de Navarre, en ses leçons ordinaires.* Il est visible

(*i*) Extrait des Manuscrits de M. Dupuy, conservés dans la Bibliothéque du Roi.

qu'ici David Rivault faisoit honneur à son éleve de son propre travail, puisqu'on trouve ces Préceptes d'Agapetus, &c. dans la collection de ses œuvres. En conséquence de cette découverte, ne puis-je pas hazarder mes conjectures sur le véritable Auteur du Bréviaire, que je pense être le même Rivault, Sieur de Fleurance? & je les crois d'autant mieux fondées, que ce Précepteur si complaisant étoit habile, & (ce qui fait à mon point) Ecclésiastique. On dit même que Louis XIII, après s'être reconcilié avec lui, lui avoit promis un Evêché. Ce ne sont là cependant, il est vrai, que des conjectures, mais je ne les crois pas sans force. Quelque autre peut-être fera mieux, en nous apprenant enfin quel est le véritable pere du *Parva*, *&c.*

J'oubliois de vous dire qu'outre l'Edition *in*-16 que j'ai eu sous les yeux en faisant ces remarques, il y en a une seconde en 2. vol. *in*-4°. imprimée pareillement au Louvre l'année même de la mort de Louis XIII, c'est-à-dire en 1643. Voyez le tome premier du beau & très-magnifique Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque du Roi, p. 261.

Je suis très-sincerement, &c.

A Versailles, le 13 Août 1753.

LE PRIVILEGE DES POETES ETABLI.

Par L. Dutens de Tours.

O Siécle heureux ! siécle plein d'abondance !
Où bâtissant par la force des vers,
Muses chantoient, & pierres en cadence
Venoient se rendre au bruit de leurs concerts.
N'étoit Rimeur, tant peu fût-il habile,
Qui ne trouvât le moyen par ses chants
De se pourvoir d'un petit domicile ;
Selon le ton du Poëte, ou son style,
L'ouvrage avoit ses effets differens.
Ville superbe, ou Palais magnifique,
Etoient le fruit d'un Poëme héroïque ;
Un bon Sonnet élevoit un Château ;
Pour se construire une maison commode
Il n'en coûtoit que la façon d'une Ode,
Et vous alliez vous bâtir un hameau,
Sans autre frais que celui d'un Rondeau.
Mais de ce droit, qu'ils regrettent sans cesse,
A leurs dépens, ou ceux de leur hôtesse,
Poëtes sont déchus entierement ;
Car Jupiter ayant bien mûrement
Pesé le cas, conclut avec sagesse,
Que chaque jour leur nombre s'augmentant ;

Maçons étoient ruinés sans ressource,
Si tout Rimeur aussi rapidement
Qu'il fait des vers, bâtissoit aisément.
Pour prévenir ce malheur dès sa source,
Il falloit donc les changer d'élément.
Dans ce penser, le Maître du tonnerre
Fit là-dessus des réglemens nouveaux ;
Droit de bâtir il assigna sur terre
Au Dieu Plutus, & tous ses commensaux :
Aux beaux esprits, pour réparer leurs pertes,
Réservant l'air & ses plaines désertes,
Pour y construire à leur gré des Châteaux.
A suivre en tout cet arrêt mémorable,
Poëtes sont depuis fort réguliers ;
Et de là vient le droit incontestable
Qu'ils ont encor d'habiter les greniers.



EXTRAIT

Des ouvrages lûs à l'Assemblée publique de la Société des Sciences, Lettres & Arts, tenue dans la Sale de l'Hôtel de Ville de Clermont en Auvergne, le 25 Août 1753.

MOnsieur de Feligonde, Secrétaire de la Société, ouvrit la Séance par la lecture d'une Dissertation sur l'origine des Gaulois. S'éloignant de l'opinion commune qui fait descendre les habitans des Gaules d'une colonie de Troyens, l'Auteur attribua l'établissement de ce préjugé au voisinage des Romains, qui prétendoient sentir couler dans leurs veines le sang d'Enée & d'Ascanius, & à l'émulation qu'avoient les Gaulois de ne céder en rien à ces dangereux voisins : il chercha dans l'étymologie du nom des Gaulois, l'époque d'une origine plus ancienne ; & après avoir combattu les sentimens de differens Auteurs, il conclut que les peuples Gaulois avoient occupé nos Contrées, depuis Aschænas, fils de Gomer Gallus ; & que la Gaule, malgré la force des torrens de peuples ausquels elle avoit donné passage, avoit toujours, à la faveur

de ses montagnes, conservé ses premiers habitans.

M. Duffraisse, Directeur de la Société, lut ensuite un Mémoire, contenant des observations historiques sur les Coûtumes d'Auvergne ; il établit d'abord que l'esprit de ces Coûtumes étoit relatif, non-seulement à la situation, au produit, & au commerce ancien de cette Province, mais encore au génie guerrier & aux mœurs de ses habitans. Il remonta à l'époque de la premiere publication dans les Gaules de la prescription de trente ans & de trois ans, qui ont lieu en Auvergne ; il établit aussi, que la maxime de la représentation à l'infini, qui a lieu en Auvergne, occasionna de grandes guerres entre ses Comtes : les Rois de France & d'Angleterre s'intéresserent pour les deux partis. Toute la Noblesse de la Province se divisa à cette occasion ; ce qui a vraisemblablement occasionné le mêlange singulier qui se trouve en Auvergne, du Droit Romain & du Droit Coûtumier : enfin M. Duffraisse fixa l'époque de l'affranchissement du droit de main morte en Auvergne.

M. Teillard de Beauvefeix, Associé, lut une Dissertation sur la vie de l'Empereur Avitus: Après avoir rapporté le témoignage des Auteurs, qui conviennent

que Clermont a été la patrie de cet Empereur, il entra dans un détail exact des traits relatifs à l'Histoire de sa vie; il remarqua, contre le sentiment de M. l'Abbé du Bos, dans son Histoire critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, que ce fut à Avitus que les Romains furent redevables de la paix qu'ils conclurent avec les Visigots, après l'entreprise téméraire de Littorius Celsus. L'Auteur suivit Avitus dans les differentes Charges qu'il occupa, & sur le Trône de l'Empire; il déplora les débauches qui ternirent l'éclat de ses belles actions, & furent cause de sa déposition & de sa mort. M. de Beauveseix finit ainsi: » Je dois, » Messieurs, pour ne rien omettre de ce » qu'il y a d'intéressant & d'honorable à la » mémoire d'Avitus, vous exposer que » c'est de lui que descendent en ligne di- » recte nos Rois de la seconde & troisié- » me Race, soit par Ecdicius son fils, » soit, comme le prétendent d'autres Au- » teurs, par une de ses filles mariée à » Tonantius Ferreolus II. du nom. Je me » serois fait un crime d'oublier ce trait, » moins encore pour l'honneur d'Avitus, » que pour la gloire de cette Province & » de cette Ville, qui se trouve en droit » de compter au nombre de ses enfans

» cette longue suite de Rois, que toutes
» les Nations envieront toujours aux peu-
» ples qui ont le bonheur de leur obéir.

M. Ozy, Associé, lut un Mémoire sur la nature des vapeurs qui se manifestent dans les caves de Chamailere, Bourg près de Clermont en Auvergne. L'analogie de ces vapeurs avec celles qui se font sentir dans la Grotte du Chien, près de Pouzol en Italie, décrite par M. l'Abbé Nollet, occupa la premiere partie de ce Mémoire. L'Auteur rendit un compte exact des expériences qu'il a réitérées dans ces caves, soit sur des oiseaux, soit sur differens alkalis fixes, & sur les barométres & thermométres. De ces differentes expériences, l'Auteur conclut à l'existence de trois acides; sçavoir, l'acide vitriolique, l'acide nitreux, & l'acide marin. La seconde partie du Mémoire tendit à dévoiler pour quelles causes ces trois substances, que l'Auteur prétend être dominantes dans la nature, se manifestent plus abondamment dans ces cavernes, que par tout ailleurs, & par quelles voies elles y parviennent: les differentes preuves & raisons physiques dont l'Auteur fait usage, sont trop unies entr'elles pour être susceptibles d'extrait.

La Séance fut terminée par la lecture

de deux piéces de Poësie ; une Ode, intitulée : *les Passions*, par M. de Fredefont, Associé ; & une Traduction du Pseaume, *Quam bonus Israël Deus, &c.* par M. de Saint Victor.

Les quatriéme, cinquiéme & sixiéme versets, qui sont une image de la securité du pécheur, peuvent donner une idée juste de la versification & de la traduction de l'Auteur.

℣. 4. *Quia non est respectus, &c.*

Pour peu que de la mort l'image les effraye,
Sur elle ils tirent le rideau :
Et pour eux il n'est point de revers ou de playe,
Que n'efface un succès nouveau.

℣. 5. *In labore hominum, &c.*

La fortune pour eux cesse d'être fragile,
Ils n'en redoutent point les coups :
Seroient-ils donc paîtris d'une plus noble argile,
Pour ne pas souffrir comme nous ?

℣. 6. *Ideo tenuit eos superbia, &c.*

Pourrois-je dans l'impie entrevoir sans murmure,
Cet excès de contentement ?
A mes yeux indignés l'orgueil est sa parure ;
L'iniquité son vêtement.

LE JARDINIER
ET LA JEUNE PLANTE,
FABLE ALLEGORIQUE.
A M. le Marquis de Saint-Mégrin.

DAns un climat délicieux,
Où l'art donne un air de parure
Aux richesses de la nature,
Un Jardinier industrieux
Fit éclore une jeune plante :
Elle étoit droite & bien venante,
Et faisoit le plaisir des yeux.
La sommité bien faite & fine,
Et son contour noble, élégant,
De sa peau le poli charmant,
Sa fraicheur & sa bonne mine,
En elle tout avoit un air intéressant.
La souche qui lui donna l'être,
Ne produisit jamais qu'en beau ;
Aussi le tendre & docile arbrisseau
Promettoit-il tout ce qu'on peut promettre.
Encouragé par les succès,
Et se plaisant dans son ouvrage,
Le Jardinier mit en usage
Tous ses talens, tous ses secrets,
Pour de la jeune plante avancer les progrès.

Toujours debout avant l'Aurore,
Il s'empressoit de l'arroser ;
Le soir il l'arrosoit encore.
Tantôt, afin de l'exhausser,
Il supprimoit une branche inutile ;
Et si quelqu'autre peu docile,
De sa tige pouvoit altérer la rondeur,
Il la plioit en maître habile,
Malgré son vice & sa roideur.
Tantôt épris d'un nouveau zéle,
Il fossoyoit, il creusoit autour d'elle
Jusqu'à certaine profondeur,
Pour y porter un terreau salutaire.
Tantôt d'un papillon volage & téméraire
Il fixoit l'importunité,
La déroboit à la malignité
De la chenille dévorante,
Et la sauvoit de l'aiguillon,
De l'insecte & du moucheron.
Tantôt il arrachoit toute herbe malfaisante,
Qui de la jeune plante,
Pouvoit abréger le destin,
En lui communiquant sa séve & son venin.
Tantôt enfin pour garantir sa tête
De la fureur des ouragans,
Il l'adossoit, l'ajustoit à tous sens,
A des appuis fermes & bien-tenans,
Où venoit se briser l'effort de la tempête.

Ah ! que vos soins sont prévenans,

Lui dit un jour le tendre arbuste !
Qu'ils sont généreux, bienfaisans !
Eh ! oui, sans doute, il est bien juste
D'avoir pour vous les sentimens
D'une sincére gratitude :
Oui, j'en formerai l'habitude,
Et ce sera dans tous les tems
Ma principale étude.
Daignez, au nom de tous les Dieux,
Me les continuer ces soins officieux,
A qui je dois tout le bien de mon être :
Sans vos bontés puis-je rien me promettre ?
Puis-je compter sur des progrès nouveaux ?
Si vous m'aimez, soyez encor mon maître,
Jusqu'à ce que, par vos travaux,
J'aye vû s'accroître & s'étendre
Et ma racine & mes rameaux,
Assez pour résister au déluge des maux
Dont vous avez sçu me défendre.

Pénétré d'un aveu si tendre,
Le Jardinier sentit redoubler son ardeur ;
Il prodigua les efforts de son zéle,
Tant en effet, qu'à leur faveur,
Et la plante éprouvant en elle
A chaque instant un surcroît de vigueur,
Et de dispositions à croître,
Devint enfin un arbre grand & beau,
Qui tous les jours par un éclat nouveau,
Sçut embellir le lieu qui le vit naître.

Le naturel tout seul ne mene pas au grand :
Ajoutez-y l'assortiment
D'une éducation bien suivie,
Et vous aurez le sûr garant
Des progrès d'une belle vie.

E N V O I.

Attaché par le sentiment
A l'Auteur de votre naissance,
A qui je paye encore, avec toute la France,
Le tribut que l'on doit au mérite éminent.
Pour vous, Marquis, même zéle me presse ;
Permettez qu'il ose éclater
Dans ces vers que je vous adresse,
Où lui-même a sçu vous tracer
Sous des couleurs, des images riantes,
De vos jeunes talens, de vos vertus naissantes,
Le fidéle tableau,
Qui d'un destin brillant & beau,
Nous annonce pour vous, l'existence future.
Oui, vous pouvez en accepter l'augure,
Etant issu d'un sang si fertile en héros.
Eh ! quel héros encore
Que l'illustre Auteur de vos jours !
Qu'il seroit grand, même sans le secours
De l'appareil qui le décore !
Aussi nous l'aimerons toujours ;
Et si nous devons ces retours
Aux bontés dont il nous honore,

Le devoir s'unissant à l'inclination,
Nos sentimens pour lui vont jusqu'à l'émotion:
Nous sçavons qu'il les apprécie;
Qu'il le sçait, qu'il en est charmé:
Seroit-il en effet de plaisir dans la vie
Egal au plaisir d'être aimé?
Vous serez, comme lui, grand, magnifique, aimable,
Généreux, prévenant, gracieux, sociable,
Affectueux, humain, accessible & poli;
Nous vous aimerons comme lui.

Ducasse.

MEMOIRE

Sur le Topique que le Roi vient d'acheter, pour arrêter le sang, avec la maniere de le préparer & de s'en servir, par M. Faget l'aîné, lû à la Société Royale de Londres, le 7 Septembre 1752.

Monsieur Brossard, Chirurgien du Berri, arriva à Paris vers la fin de l'année 1750; il proposa un remede pour arrêter le sang, dont il dit avoit fait plusieurs expériences heureuses dans des amputations du bras & de la jambe.

Il demanda des Commissaires à l'Académie de Chirurgie, pour faire en leur

présence de nouvelles épreuves sur differens animaux : il arrêta le sang des plus grosses artéres, après des amputations. Le succès de ce reméde pouvoit être équivoque sur des animaux, parce que dans quelques-uns, dans les chiens, par exemple, les grosses artéres se bouchent d'elles mêmes; on n'en voit presque point périr d'hémorragie. Le sang de ces animaux plus disposé à la coagulation, forme bientôt un caillot qui en arrête l'écoulement.

Quoique les expériences sur des animaux ne fussent pas suffisantes par les raisons que je viens de dire, la certitude qu'on avoit que ce reméde ne pouvoit produire aucun mauvais effet sur les hommes, fit permettre à M. Brossard de l'employer aux Invalides, dans une amputation de la jambe, qui réussit très-bien : le malade guérit sans accident.

Quelque tems après deux Voituriers eurent les jambes écrasées par les roues de leurs charettes, qui étoient chargées de grosses pierres. On me porta ces malades à l'Hôpital de la Charité. Comme je ne voyois de ressource que dans l'amputation, je mandai M. Brossard, qui appliqua son reméde de la façon suivante.

Lorsque j'eus coupé la jambe, je lâchai le tourniquet pour voir la source du sang.

M. Broſſard appliqua ſur l'orifice des deux artéres deux morceaux de ſon remède, d'environ un pouce quarré long, attachés l'un ſur l'autre avec un ruban.

Je reſſerrai enſuite le tourniquet, & M. Broſſard fit porter les deux rubans qui font attachés au deuxiéme morceau de ſon topique, ſur le genoüil; il mit une bourſe de linge garnie du même remède, réduit en poudre, ſur toute la playe, & par deſſus j'appliquai l'appareil ordinaire.

Après le panſement je lâchai le tourniquet pour ſoulager le malade, & je l'ôtai deux heures après l'opération.

Quarante-huit heures après l'opération, à la levée du premier appareil, le topique tomba de lui-même, & la playe ne donna point de ſang. M. Broſſard n'appliqua alors qu'un ſimple morceau de ſon remède ſur les vaiſſeaux, & je panſai le reſte de la playe avec des plumaceaux chargés de digeſtif, un emplâtre de ſtirax, & le bandage convenable.

Le troiſiéme jour le topique tomba auſſi de lui-même au panſement, & le malade fut enſuite panſé à l'ordinaire.

Les mêmes choſes furent obſervées après l'amputation, & dans le panſement du deuxiéme malade.

L'un mourut le cinquiéme jour & l'au-

tre le neuviéme ; mais il n'est survenu ni à l'un, ni à l'autre aucune apparence d'hémorragie : ainsi le remède a produit l'effet desiré. Pour constater l'effet du remède, j'examinai les vaisseaux des cadavres, & je les trouvai resserrés, comme s'ils eussent été liés ; & dans les plus gros troncs, je trouvai un caillot de figure conique, qui avoit un pouce & demi de long.

Le caillot ôté, j'eus beaucoup de peine à faire passer un petit stilet dans l'ouverture de l'artére coupée.

Le malade qui mourut le neuviéme jour, avoit de même que le précédent, les artéres fort resserrées, mais le caillot avoit au moins quatre pouces de long.

M. Morand a employé avec succès le même remède, à la suite d'un coup d'épée au pli du bras. Il a donné à ce sujet un Mémoire à l'Académie de Chirurgie.

Je m'en suis servi aussi plusieurs fois, à l'occasion de l'ouverture de differentes artéres, & toujours avec succès.

On vient de le mettre en œuvre aussi avec succès aux Invalides, sur deux amputations ; on ne s'est servi que de deux morceaux du topique, sans employer la poudre contenue dans la bourse, que je crois fort inutile.

Voilà donc un remède inespéré, auquel

l'Art n'avoit pû suppléer par aucun équivalent. La cruelle application du feu étoit la ressource des anciens : Paré se crut inspiré lorsqu'il inventa la ligature. Mais combien d'accidens n'en résultent-ils pas ? accidens qui sont quelquefois la cause de la perte des malades, & qui paroissent n'être plus à craindre par la découverte de ce reméde, dont les premieres expériences annoncent le succès le plus décidé.

Si ce reméde ne formoit qu'une coagulation de sang, il ne produiroit rien d'extraordinaire. Cette concrétion même ne seroit pas un reméde assuré, sur tout dans les premiers tems qui suivent l'opération : mais que ce reméde resserre si rapidement une grande artére, qu'il y laisse à peine un passage pour un petit stilet, qu'il forme par ce resserrement une espéce de ligature, d'autant plus sûre qu'elle n'est pas faite sur quelques points du cylindre d'un vaisseau, comme la ligature ordinaire, c'est là une opération singuliere que nos mains, ni notre industrie ne sçauroient imiter.

Cette singularité en suppose une autre ; c'est la grande contractilité des arteres. Ces vaisseaux se resserrent naturellement, mais leur resserrement ne les réduit pas aux deux tiers de leur diamétre. Or par l'opération du reméde dont il s'agit, on voit

clairement que par cette contraction, leur cavité peut s'effacer presque entierement : c'est dans les plus grands vaisseaux que cette cavité s'efface ; qu'on juge par là de ce qui peut arriver dans les petits.

Ce n'est pas dans des parties mortes que cette contraction peut arriver ; il demande le secours du principe vital, il resserre les parties aux approches de certains corps, c'est-à-dire, qu'il forme dans les corps vivans cette irritabilité qui fait que les fibres pincées ou aiguillonnées se racourcissent, & réduisent à un moindre volume le tissu qu'elles composent.

Le reméde dont je viens de parler n'est autre chose que l'agaric de chêne. La meilleure espéce pour arrêter le sang est celle que l'on trouve au sommet des gros chênes dont on a coupé les grosses branches ; il y en a des morceaux qui ont la forme d'un pied de cheval. On le distingue en trois parties ; l'écorce, la portion moyenne qui est préférable aux autres, & la plus intérieure qui touche le corps du chêne, qui est celle dont on se sert pour faire le poussier dont j'ai parlé.

La portion moyenne dont nous nous servons pour les amputations, se coupe par morceaux à peu près de la grandeur & de l'épaisseur de celui que j'ai eu l'honneur

de vous présenter ; on le bat ensuite à coups de marteau, comme les Cordonniers battent leurs cuirs, jusqu'à ce que ce corps soit devenu molasse.

M. Broflard m'a dit qu'il falloit cueillir cette végétation dans l'Automne, après les grandes chaleurs & dans un beau jour. Au reste, il se garde aussi long-tems que l'on veut.

Voilà tout ce que j'ai pû recueillir sur le nouveau Topique pour arrêter le sang. S'il se passe quelque chose à cet égard qui mérite de vous être communiqué, je profiterai avec empressement de cette occasion de vous plaire.. Signé *Faget*, Chirurgien-Major de l'Hôpital Royal de la Charité à Paris, Conseiller de l'Académie de Chirurgie, & Membre de la Société Royale de Londres.



A MADEMOISELLE......

Qui me demandoit des Nouvelles.

VOus recourez à moi pour sçavoir des *Nouvelles*,
De ce choix que je suis flaté!
Mais votre curiosité
Ne se contente point de folles bagatelles;
Pour conter selon votre goût,
Il faut faire briller la vérité sur tout.
Bon, j'ai justement votre affaire,
Et le récit que je vais faire
N'est pas moins vrai que sérieux;
C'est un débat entre trois Dieux,
Dont vous êtes cause, Thémire.
» Moi, cause! Oui, vous. Voyez ces yeux, disoit l'*Amour*,
Ce sein, ces lévres, ce sourire;
Combien de cœurs par *Elle* embellissent ma Cour!
Je dois gagner, c'est sûr, je plaide pour ses charmes....
Tout beau, tout beau, répond *Pallas*,
Je conviens qu'elle a mille appas;
Mais son esprit aussi fait qu'on lui rend les armes!
Vous ne pouvez le contester,
Et de ce côté là je prétends l'emporter.

La Déesse du *Chant* prenant lors la parole :
Espoir ridicule & frivole !
Comptez-vous donc pour rien sa voix ?
Prêtez l'oreille aux sons qui sortent de sa bouche,
Ces sons attendriroient l'ame la plus farouche.
Or qu'est-il arrivé ? Tous trois
Répéterent long-tems leur éloge fidele,
Résolus de ne point céder.
Jupiter étoit Juge, il n'osa décider,
Et le Trio céleste est encore en querelle.

J. F. Guichard.

IMITATION

De l'Epigramme 37e du premier Livre de Martial.

Ad Lucanum & Tullum.

FReres par l'amitié plus que par la naissance,
Si des fils de Léda vous éprouviez le sort,
Votre amour insensible aux horreurs de la mort,
De vos cœurs un moment romproit l'intelligence :
L'un & l'autre à l'envi, par le plus noble effort,
Pour descendre au tombeau voudroit la préférence.
Ce seroit peu pour vous ; & lorsque l'un des deux

Victime

Victime du trépas, triste objet de ses vœux,
Descendroit le premier sur le sombre rivage;
De son cœur expirant tel seroit le langage :
Cher frere, que mes droits soient réunis aux tiens;
Que tes jours fortunés soient accrus par les miens.

IMITATION de la 43e du même Livre.

De Porciâ, uxore Bruti.

Du grand Brutus Porcie apprend la destinée;
A ce triste récit sa douleur forcenée
Ne cherche qu'un poignard pour tout soulagement :
On connoissoit son cœur; c'est inutilement
Qu'elle voudroit s'armer de ce fer homicide.
Quoi! Ne sçavez-vous pas, troupe lâche & timide,
Dit-elle, que la mort est un bien assuré?
Peut-on nous le ravir? Cet oracle est sacré;
J'en ai pour sûr garant l'exemple de mon pere.
Elle dit, & d'un bras guidé par la colere,
Saisit avidement des charbons embrasés,
Les dévore, en disant tous mes maux sont cessés;
Je suis donc à l'abri des coups de la fortune;
Je ne redoute plus votre foule importune :
Apprenez, pour mourir que l'on sçait tôt ou tard
Trouver d'autres moyens au défaut d'un poignard.

TRADUCTION de la 93e du XIe Livre du même.

In Zoïlum.

De vicieux à tort le titre l'on te donne:
Tu n'est point vicieux, mais le vice en personne.

L. Sancy.

DIALOGUE.

LINDOR ET DAMON.

LINDOR.

En vain, cher Damon, nous cachons les feux qui nous consument. La discrétion poussée trop loin devient un crime en amitié. J'aime Thémire, vous aimez Lucinde; depuis qu'elles ont quitté ce hameau, vous négligez vos vergers autrefois si chéris, les plus belles fleurs éclosent & se desséchent sans attirer vos regards; votre chalumeau ne nous fait plus entendre que des sons plaintifs. Moi je parcours nos forêts, je suis au hazard le premier chasseur que je rencontre, j'oublie le plus souvent mes fléches & mon carquois; je

cherche la dissipation & le plaisir, & je ne trouve par tout que l'amour.

DAMON.

Vous m'arrachez, Lindor, un terrible secret. J'aime Lucinde, je cherche à dérober à tous les yeux une tendresse qui n'a point l'aveu de cette beauté, je crains de l'irriter par mon hommage; je ne puis me cacher qu'il ne reste plus sur mon visage aucunes traces de jeunesse, l'état pastoral n'est guéres fait pour traiter avec succès l'amour de nos jours: j'aime, mais quand je veux le déclarer, la crainte de déplaire étouffe ma voix, & je n'ose me faire entendre.

LINDOR.

Quand Thémire paroît, tous mes sens sont suspendus, il sort un feu de ses yeux qui éblouit tout ce qui l'environne; je la regarde en tremblant, elle démêle avec bonté mon embarras, & ses regards semblent me dire qu'elle lit tout mon respect dans la vivacité des miens.

DAMON.

Vous rappellez-vous le jour que Lucinde vint se mêler à nos jeux? elle le fit d'un air si naturel qu'elle gagna tous les

cœurs. Nos bergeres la trouverent charmante avant de s'être apperçues qu'elle étoit belle ; elle ne parut occupée qu'à faire briller leurs avantages. Si elle parloit, c'étoit pour leur applaudir, ou pour donner une tournure agréable à ce qu'elles avoient dit ; & cela d'un air si aisé, que tout le monde auroit crû pouvoir en dire autant, mais il paroissoit impossible de dire mieux.

LINDOR.

Thémire a un éclat qu'il n'est pas possible de cacher ; nos bergeres la regardent avec une confusion qui augmente encore les avantages qu'elle a sur elle. Quand nos bergers lui disent qu'elle est belle, elle en paroît plus modeste & plus réservée. Quand ils prennent des airs avantageux, elle sçait toujours les humilier, elle le fait même quelquefois avec un peu d'aigreur ; mais elle ne confond jamais un sentiment vif & délicat, avec un air présomptueux. Une tendresse vertueuse la flate, & elle méprise un fat, sans daigner le ménager, ni le haïr.

DAMON.

Licas s'avisa, en dansant, de serrer la main de Lucinde, elle la retira sans mystére, mais sans aigreur. Il craignit d'a-

voir déplû, mais il ne fut point confus, parce qu'elle avoit pris un air riant & libre; ce n'eſt pas qu'elle ne ſentit la groſſiereté de Licas, mais ſa bonté ne lui permit pas de le trop embarraſſer. Quand nos bergeres chantent, elle les accompagne avec tant d'art, que leurs voix en deviennent plus touchantes; elle leur dit qu'elle a pris un plaiſir infini à les accompagner, & leur donne des louanges ſur un goût qu'elles ne tiennent que de celle qui veut n'y paroître pour rien.

LINDOR.

Thémire penſe ſi juſte, & parle avec tant de réſerve, qu'on craint toujours de n'être pas de ſon ſentiment. Quand elle contrarie, c'eſt avec tant de force & d'eſprit, qu'on eſt honteux de n'avoir pas penſé comme elle.

DAMON.

Lucinde ne contrarie jamais; ſi elle déſapprouve quelque choſe, on ne s'en apperçoit que parce qu'elle garde le ſilence. Quand on la force à s'expliquer, elle le fait avec tant de douceur & de grace que tout le monde revient à ſon ſentiment, ſans ſe ſouvenir même qu'on a penſé differemment.

LINDOR.

Thémire étoit éblouiſſante le jour de notre derniere fête, nos guirlandes ſembloient avoir perdu leurs couleurs : tous les yeux étoient attachés ſur elle, & n'en ſortoient que pour ſe communiquer leur raviſſement. On reſtoit en ſilence, on craignoit de diviſer ſon attention, comme ſi le ſon de la voix eût pû dérober quelque choſe au plaiſir de regarder ; tout paroiſſoit anéanti par la préſence de Thémire.

DAMON.

Lucinde répand le plaiſir par tout ; là où elle paroît, elle ſçait changer le jour le plus triſte en un jour de fête ; ſa préſence embellit toute la nature. Les fleurs dont elle ſe pare, en paroiſſent plus belles ; lors même qu'elle foule aux pieds celles de nos prairies, elles empruntent d'elle une nouvelle grace, par le tour galant qu'elles prennent en s'efforçant de la careſſer. Les eaux de nos fontaines coulent plus lentement quand elle en approche, il ſemble qu'elles ſe faſſent gloire de la peindre dans leurs cryſtaux. Quand je crains de l'importuner par mes regards trop fréquens, mes yeux y vont chercher ſa belle

image, mais je ne la trouve jamais si bien exprimée qu'elle l'est dans mon cœur.

LINDOR.

L'amour s'accroît, dit-on, par le silence qu'on garde en aimant; mais c'est une grande douceur de pouvoir s'entretenir avec quelqu'un de sa tendresse. Oui, Damon, il me semble que je ne puis plus goûter aucun plaisir qu'avec vous, notre amitié m'en devient plus chere, je crois entretenir Thémire, je crois la voir approuver mes feux par ses regards charmans.

DAMON.

Je partage bien vivement, mon cher Lindor, les douceurs de notre amitié; en déposant mon secret dans votre cœur, mes sentimens m'en paroissent plus dignes de Lucinde; je crois les avoir justifiés aux yeux de tout l'univers. Si les Dieux approuvent les adorations des mortels, Lucinde ne peut rejetter les miennes, puisque je ne reconnois leur image qu'en elle seule. Mais déja la fin du jour approche, les troupeaux se rassemblent, on entend de toutes parts les hautbois de nos bergers, ils pourroient nous surprendre; demain au lever de l'aurore nous nous reverrons ici; ce lieu sera désormais consacré aux secrets de l'a-

mour. Adieu, séparons-nous, ils approchent : qu'ils sont heureux ! quelle liberté ! quelle joie ils font paroître ! mais je ne changerois pas ma langueur pour leurs plaisirs.

IMITATION

DE QUATRE ODES D'HORACE.

ODE VII du Liv. III. *Quid fles, Asterie, &c.*

A MADAME DE VAL....

Sur l'absence de son mari.

CEssez, Iris, de répandre des larmes,
Le Printems avec tous ses charmes
A vos désirs enfin va rendre votre époux :
Banissez d'injustes allarmes,
L'Amour de ses plus fortes armes
N'a point cessé de le blesser pour vous.

Ne craignez point pour lui l'inconstance de l'onde,
Les vents respecteront sa course vagabonde.
Qu'un espoir flateur
Regne dans votre ame ;
Partagez sa flamme,
Goutez sa douceur ;
L'Amour infidéle

Calme sa fureur ;
L'hymen le rappelle
Au sein du bonheur.
En vain une superbe Ville *
Etale à ses regards l'éclat de sa beauté ;
Des agrémens de ce séjour tranquille
Son cœur ne peut être flaté.
Content d'avoir formé le lien qui l'engage,
Loin de vous le plaisir le fuit,
Le souvenir de votre image
L'occupe le jour & la nuit.
Par des discours pleins d'adresse,
Chloé sa dangereuse hôtesse
Tâche en vain d'ébranler sa foi ;
Que peut sa coupable tendresse
Contre un cœur dans l'amour instruit par la sagesse,
Qui de vous adorer fait sa premiere loi ?
De votre époux, Iris, imitez la co
Payez-là d'un juste retour ;
C'est la moindre récompense
Que mérite tant d'amour.

* *Montpellier.*



AUTRE EN DIALOGUE.

ODE IX. Liv. III. *Donec gratus eram tibi.*

DAMON.

LOrsque je possédois ta foi,
Qu'aucuns rivaux ne traversoient ma flamme,
Tes faveurs enyvroient mon ame,
J'étois plus heureux qu'un Roi.

LYDIE.

Avant que pour les nœuds d'une nouvelle chaîne,
Ton cœur que l'inconstance entraîne,
Eût brisé ses premiers liens;
Je ne cherchois qu'à te plaire,
Chaque jour ajoûtoit à mon ardeur sincere,
Tes plaisirs étoient les miens.

DAMON.

Ne me rappelle point, Lydie,
Le souvenir de nos amours:
J'aime Chloé, je l'aimerai toujours.
Heureux si la Parque ennemie
Peut conserver ses jours
Aux dépens de ma vie.

LYDIE.

Tout enchante, tout plaît dans mon nouvel amant;
Je goûte dans ses bras un sort digne d'envie.

Ah ! pour lui conserver ses jours un seul moment
Je donnerois cent fois ma vie.....

DAMON.

Quoi ! si mon cœur sensible à ses premiers soupirs,
Honteux d'avoir trahi la plus digne maîtresse...
Pour toi ranimoit sa tendresse....
Je ne te verrois point répondre à mes désirs ?

LYDIE.

Tout me garantit l'ardeur
Du jeune Berger que j'adore ;
Mais si tu me rendois ton cœur
A vivre sous tes loix, à faire ton bonheur,
Je pourrois me résoudre encore.

AUTRE

ODE XXVIII. *O Venus, Regina, &c.*

QUitte Paphos & Cythère,
Quitte Chypre que tu chéris ;
Vole, Amour, avec ta mere,
Vole chez l'aimable Glycère,
Suivi des jeux & des ris.
Qu'Hebé marche sur vos traces,
Que ses charmantes Sœurs accourent sur ses pas :
Préparez à Glycère un destin plein d'appas :
Tendre jeunesse, aimables Graces,

Peut-on se plaire où vous ne régnez pas.

AUTRE.

ODE IV, Liv. II. *Nescit ancilla, &c.*

NE rougis point, Damon, du choix de ta maîtresse,
Malgré nous, de l'Amour nous subissons les loix :
L'on peut sans honte avouer sa foiblesse,
Quand on est content de son choix.

Les Héros les plus grands qu'ait vû naître la Grece
Ont trouvé dans ces nœuds des plaisirs infinis :
Ajax adora Tecmesse,
Achille aima Briseis.

Ce Vainqueur qui mit Troye en cendre,
Dont le nom tant de fois étonna l'univers,
Agamemnon n'aima-t-il pas Cassandre
Qu'il faisoit gémir dans ses fers ?

L'Amour égale tout, c'est à sa douce yvresse
Qu'un amant bien épris doit sa félicité ;
Qu'importe que le sort t'ait donné la noblesse,
Si de mille défauts ton cœur est infecté.

Crois-moi, de ta Philis la beauté naturelle,
L'éclat de la vertu qu'on voit briller en elle,
Ah ! tout annonce assez le rang de ses ayeux.

Mais sa grandeur encor n'est pas toute éclipsée ;
Si tu veux des témoins de sa gloire passée,
Lis ton bonheur dans ses yeux.

Ne balance donc plus d'en faire ton épouse,
D'un coupable remords ton cœur est combattu :
On ne voit pas toujours la fortune jalouse,
De ses dons passagers enrichir la vertu.

MADRIGAL.

A Madame B.... sur un orage que l'Auteur essuya en allant la voir à sa maison de Campagne.

Contre moi si les vents ont déchaîné leur rage,
S'ils m'ont fait essuyer les fureurs d'un orage,
Je ne suis point surpris, Iris, de ce danger ;
Je manquois à vous obliger * :
Les Dieux dont vous êtes l'image
Ont pris le soin de vous venger.

* *Il avoit oublié de lui porter un évantail qu'elle lui avoit demandée.*

LETTRE

Dans laquelle on répond à des Réflexions sur l'Imprimerie & sur la Littérature ; *par M. Auffray, insérées dans le Mercure de France, Avril* 1753.

MONSIEUR, tout Journal Littéraire est un champ de bataille que l'Auteur prête à des combattans, sans se mêler des querelles particulieres ; pourvû néanmoins que celles-ci ne perdent pas de vûe le bien des Sciences & des Arts.

Je me flate donc, Monsieur, que vous voudrez bien ne pas me refuser une petite place dans le vôtre, pour répondre à un article qui se trouve inséré dans un de vos derniers Mercures.

Il s'agit de quelques réflexions sur l'Imprimerie. L'Auteur (M. Auffray) zélé partisan en apparence de l'art Typographique, essaye à en faire voir tout le grand & tout l'utile, en comparant l'état de la Littérature avant la découverte de cet Art, avec celui où elle s'est trouvée, depuis cette découverte : méthode la plus capable de jetter un jour sur la vérité qu'il veut prouver ; & qui ne peut que persuader.

On ne peut, dit M. Auffray, *fixer la renaissance des Lettres que vers le tems qui vit naître le bel art de l'Imprimerie ; c'est-à-dire, le XVe siécle.*

L'éloge des Imprimeurs de ce tems heureux entre naturellement dans ce plan. Les Etiennes, les Frobens, les Manuces, les Plantins figurent avec les Princes augustes François I & Louis XIV ; encore les Typographes ont-ils le pas sur les Monarques : *ceux-ci n'ayant pû être utiles aux Lettres, si ceux-là par leurs travaux ne les avoient fait naître, & ne leur avoient, en quelque façon, fourni les moyens de s'immortaliser.*

Tous ces traits forment un tableau grand, noble & vrai tout à la fois, que la critique ne peut ne pas reconnoître.

Mais ce tableau si beau & si parfait de l'Imprimerie du XVe siécle, ne se trouve là qu'à côté de celui de l'Imprimerie du XVIIIe ; & sous le pinceau de M. Auffray, combien celle-ci perd à la comparaison ! Autant celle-là est la cause de tout l'éclat de la Littérature ancienne, autant celle-ci est la cause de tous les maux qui affligent actuellement l'empire littéraire. Et ce qu'il y a encore à remarquer, c'est que si toute la gloire du XVe siécle est partagée entre quatre Imprimeurs, toute

la honte du XVIII[e] est répandue sur tous les Imprimeurs & même les Libraires. En voici quelques traits épars.

Page 65... *Tandis qu'actuellement le plus ignorant des Libraires (dont le nombre n'est pas petit) vit dans l'opulence, à l'abri d'un pareil sort* (de la misere).

Leur (des Etiennes & autres) *passion pour les Lettres leur faisoit préférer l'intérêt public au leur* ; » *les Libraires de nos jours* » *qui pensent si noblement , sont, je crois,* » *bien rares aujourd'hui ; peut-être même n'en* » *existe-t-il pas.*

Page 66. *Il seroit à souhaiter qu'elles* (les Imprimeries de Hollande) *eussent respecté davantage la Religion & les mœurs.* » *C'est* » *ce que les Libraires ne font pas encore* » *actuellement , & c'est dans de pareilles* » *mains que cet Art précieux est devenu dan-* » *gereux..... Jamais il n'auroit dégénéré s'il eût toujours été professé par des Artistes aussi éclairés & aussi capables que ceux dont j'ai parlé ci-dessus* (les Etiennes & autres).

Ce n'est pas que je prétende dire que ce siécle (le XV[e]) *n'eut pas ses Libraires ignorans .... mais je ne crains pas d'avancer qu'ils furent en bien plus petit nombre que dans notre siécle.*

Page 72. *Le fade Roman, le style précieux, suivi des pensées fausses & métaphysiques , les*

innovations dans notre Langue, *le mépris des Langues sçavantes*, *par conséquent du bon goût*, (& mille autres abus, sans doute, que M. Auffray désigne par un *&c.*) *tous les maux disparoîtront en réformant l'Imprimerie.*

Donc l'Imprimerie en est la cause évidente & palpable.

Voilà, en bonnes régles, le procès fait & parfait à la Librairie & à l'Imprimerie, & à ceux *qui en font profession.*

Je ne prétends pas répondre en forme aux accusations, puisque je ne pourrois le faire qu'en louant des personnes vivantes; ce qui nous est expressément défendu par le Sage *, & même par l'usage constant de toutes les Académies, qui ne payent à leurs illustres Membres le tribut de louanges dû à leur mérite, que lorsque ceux-ci ont payé eux-mêmes le tribut à la mort.

Je veux donc bien supposer que tout ce que M. Auffray avance, soit aussi vrai qu'il se l'est persuadé; je ne prétends plus qu'examiner les moyens de réforme que *son amour pour les Lettres lui a fait imaginer*, *& dont il s'est réservé de démontrer la possibilité.*

Or les voici tels que M. Auffray les propose. J'y joins la réponse, afin que cha-

* *Ante mortem ne laudes hominem quemquam.* Eccli. cap. XI. ℣. 30.

cun puisse sur le champ juger & prononcer. Voici les propres paroles de M. Auffray.

Des deux moyens de réforme que j'ai imaginés pour mettre l'Imprimerie sur le pied que je désirerois, le premier se trouve avoir besoin du Gouvernement, & le second du secours de la République des Lettres.

PREMIER MOYEN DE REFORME, pris du côté du Gouvernement.

1°. *Le Gouvernement peut seul, par exemple, faire que l'on n'admette qu'un certain nombre de Libraires dans chaque Ville où l'Imprimerie a lieu.*

Réponse. Le Gouvernement fait encore mieux, puisqu'il restreint proportionnément aux besoins des Villes, le nombre des Imprimeurs, par les mains de qui les Libraires sont obligés de passer. Ainsi c'est aller à la source du mal, bien plus que ne fait M. Auffray.

2°. *Il* (le Gouvernement) *peut seul aussi empêcher qu'aucun Libraire ne soit reçu dans cette respectable Profession, sans avoir fait son chef-d'œuvre (comme on l'exige parmi les Artisans) c'est-à-dire, sans avoir donné des preuves de sa capacité dans la Littérature & dans la Profession.*

Réponse. Il faut donc apprendre à M.

Auffray, puiſqu'il ne le ſçait pas, qu'on ne peut être reçu Libraire ſans ſubir un examen pardevant M. le Recteur de l'Univerſité, lequel juge par lui-même ſi l'aſpirant eſt congru en Langue Latine, & s'il ſçait au moins lire le Grec. Voilà ce qui regarde la partie littéraire, ou, ſi vous voulez, *ſon chef-d'œuvre en Littérature.*

Quant à la partie de l'Art, que M. Auffray a raiſon de ne pas perdre de vûe, il faut encore lui apprendre, 1°. qu'on ne peut être reçu Imprimeur, ſans avoir été reçu Libraire. 2°. Que pour être Libraire, il faut ſubir un examen ſur le fait de la Librairie pardevant treize Membres du Corps, tirés au ſort. 3°. Que ce même examen ſe répéte pour la réception à l'Imprimerie, ſur le fait dudit Art, avec les mêmes formalités. Ce qui équivaut bien, je penſe, au *chef-d'œuvre* qu'exige impitoyablement M. Auffray; au moins Sa Majeſté, & ceux qui tiennent ſes lieu & place dans l'adminiſtration de ce qui regarde la Librairie & l'Imprimerie, ſe ſont-ils juſqu'ici contentés de ces Réglemens, penſant bien, ſans doute, que lorſque cette *Profeſſion* que M. Auffray veut bien traiter de *reſpectable*, ſeroit réduite à être exercée par des *Artiſans*, ils ſeroient tou-

jours à tems d'exiger d'eux *un chef-d'œuvre* (*comme on l'exige parmi les Artisans*) *chef-d'œuvre* qui paroît à M. Auffray une marque non équivoque, & une preuve suffisante de la capacité de l'aspirant.

SECOND MOYEN DE REFORME, pris du côté de la République des Lettres.

1°. *Le second moyen de réforme qui me reste à présenter, a besoin du secours de la République des Lettres. Si l'on ne vouloit pas exiger que les Libraires sortissent de leur ignorance; & qu'ils fussent lettrés, on pourroit faciliter le progrès des Lettres, & détruire le frivole, en empêchant les Libraires, par le moyen des Censeurs, d'imprimer aucun ouvrage qui n'eût été jugé utile & très-nécessaire pour l'avancement des Lettres.*

Réponse. Voilà donc les Libraires déchargés de la cruelle nécessité d'être sçavans & lettrés, par le moyen des Censeurs que M. Auffray veut bien admettre. En vérité, M. Auffray a bien des ressources dans l'esprit, pour imaginer un moyen qui subsiste depuis un siécle; & de quel pays vient-il donc? Ignore-t'il que l'on ne peut imprimer aucun ouvrage que d'après la révision & le jugement des Censeurs? Qu'il ouvre l'*Almanach Royal*, il verra trois pages entieres contenant les noms des Sçavans

choisis par Sa Majesté, à l'effet de juger tous les ouvrages; il y verra aussi les noms des respectables Magistrats qui président au Corps de la Librairie & Imprimerie, non-seulement pour maintenir ses droits & priviléges, mais pour le faire fleurir & le rendre de plus en plus capable de coopérer au progrès & à l'avancement des Lettres.

Puis donc que le moyen imaginé par M. Auffray existe, & que malgré cela, la Littérature, selon lui, languit par les abus de l'Imprimerie, toute sa critique tombe naturellement sur Messieurs les Censeurs. C'est certainement ce que ne prévoyoit pas M. Auffray, & ce qu'on lui défieroit bien de prouver encore; Messieurs les Censeurs étant choisis parmi les Sçavans en tout genre, dont tout le monde ne peut méconnoître le mérite & le discernement.

2°. *Ce moyen seroit excellent, mais il ne vaudroit pas, je crois, le premier; car il seroit toujours plus avantageux que les Libraires s'imposassent eux-mêmes cette loi par leurs lumieres & par leur amour pour les Lettres.*

Réponse. C'est donc à dire qu'il faudra que les Libraires soient tout à la fois Théologiens, Jurisconsultes, Sçavans, Artistes, Humanistes & Historiens; cela est-il proposable? & M. Auffray accepteroit-il à ces

conditions une place de Libraire ? A la bonne heure qu'ils ayent de *l'amour pour les Lettres*, pour n'entreprendre que de bons ouvrages; leur gloire & leur intérêt les y engagent assez; mais exiger d'eux des *lumieres* capables de juger de tout, c'est exiger ce qui est impossible à l'esprit humain.

Je conclus donc, que sans entrer dans la discussion de la supériorité des Imprimeurs du quinziéme siécle, sur les Imprimeurs du dix-huitiéme, les moyens qu'admet M. Auffray pour la réforme de tous les abus prétendus, tombent d'eux-mêmes, puisqu'ils subsistent long-tems avant celui qui les propose.

Que M. Auffray forme ou réforme les Auteurs, qu'il encourage les Censeurs à être plus rigides, ce sera aller à la source du mal mieux qu'il ne fait.

C'est *le projet le meilleur*, que (sans être *sçavant*) j'ose *lui produire*.

Je ne m'arrête pas à relever des petites méprises (*a*) qui sont sans doute échap-

(*a*) Page 63. *Jean Furh & son domestique furent ceux qui le* (l'Art de l'Imprimerie) *découvrirent.*

1°. C'est Jean Faust ou Fust.

2°. P. Scheffer n'étoit point domestique, mais Ouvrier au service de Faust & de Guttemberg, lorsqu'on n'imprimoit pas encore avec des carac-

pées à M. Auffray, & qui lui sont pardonnables, parce qu'il parloit d'un Art qu'il n'est pas obligé de connoître parfaitement.

Je ne prétends pas non plus examiner s'il a bien suivi les régles de la vraie éloquence, dans le discours pompeux qu'il met dans la bouche des froids Ecrivains du dix-septiéme siécle (*b*).

Je ne veux pas lui faire un crime des critiques hazardées & peu décentes qu'il

téres mobiles, mais par le moyen de planches de bois gravées : il obtint même la fille de Faust pour récompense de la découverte qu'il fit de l'art de fondre les caractéres.

3°. Les Auteurs les plus estimés, attribuent l'invention de l'Imprimerie à Guttemberg; Faust ne fut que l'associé de celui-ci.

Page 65. *La fameuse Polyglotte d'Anvers, ou la grande Bible de Philippe II*: Il falloit dire, la grande Bible en plusieurs Langues, car *Polyglotte* ne veut pas dire seulement *grande Bible.*

(b) *Page 70. Pressés ainsi de près, ils leverent le masque ;* » *Quoi, dirent-ils fort unanimement ; depuis dix, quinze ou vingt ans que je tiens la plume, je la quitterois, ou j'irois, écolier barbon, méditer sur Ciceron, Virgile, Homere & Horace, & blanchir à la suite de ces Messieurs : Non, Messieurs les Censeurs, nous ne sommes nullement d'avis de cela : critiquez tant que vous voudrez, nous avons nos lecteurs, nous écrirons pour eux, & notre imagination assez féconde d'elle-même, n'a pas besoin de cette tant belle antiquité pour donner du prix à nos ouvrages.*

fait des Libraires & Imprimeurs de notre siécle (c).

Je veux bien encore ne lui point parler de deux énormes fautes, qui sont sans doute de la façon de l'Imprimeur (d).

Mon but étoit de relever tout le faux des moyens que M. Auffray s'étoit persuadé avoir trouvés pour réformer des abus imaginaires : c'est au public à juger si je l'ai bien fait.

AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN,
Imprimeur-Libraire de Paris.

A Paris, ce 12 Septembre.

(c) Je les ai rapportées plus haut, page 64.

(d) Page 70. *Pour des gens qui fort souvent travailloient plus* pro famem *que* pro famam, *ces raisons étoient solides.*

Il faut croire que l'on a voulu mettre *propter*. L'erreur néanmoins paroît impardonnable, puisqu'elle est répétée deux fois dans la même ligne. Voilà, par exemple, un des plus grands abus de l'Imprimerie, d'attribuer à un Réformateur des Sciences & des Arts l'ignorance même du Latin. Et M. Auffray a oublié précisément de combattre cet abus, le plus grand & le plus réel qui puisse se commettre dans l'Art typographique.



A M**.

A M***.

Sur un Poëme de l'Art de peindre, dont il a récité les deux premiers Chants devant l'Académie Royale de Peinture ; dans l'assemblée qu'elle a tenue le 7 Septembre 1753, pour la distribution des prix. Par M. Tanevot.

CHer nourrisson des doctes Fées,
Amateur d'un Art souverain,
A qui tu dresses des trophées
Bien plus durables que l'airain,
Reçois un tribut de louanges.
Je croyois entendre Apollon
Dicter, dans le sacré Vallon,
Aux Raphaëls, aux Michel-Anges ;
Ses loix, ses préceptes divers,
Et dans leur brillante carriere,
Répandre la même lumiere
Qui le couronne dans les airs,

Oui, ce Dieu t'inspiroit sans doute ;
Hé ! quel autre feu que le sien
Pouvoit nous enseigner la route
Du Corrége ou du Titien ?
Te faire courir sur la trace

Et de Despreaux & d'Horace ;
Et par des guirlandes de fleurs,
Unir étroitement deux Sœurs *,
Riches de la même culture,
Et rivales de la nature ?

L'une par ces fameux accords,
De l'autre exprimant les transports,
Nous conduit d'une pente aisée,
A ce célébre Collisée **
Où par les plus dignes travaux,
Ou par cent chefs-d'œuvres nouveaux,
La Peinture est divinisée.

Là, satisfaits de toutes parts,
Bientôt nos avides regards,
Dans le fruit des plus doctes veilles,
Goûtent tes dogmes précieux ;
Ta lyre enchanta nos oreilles,
Et le pinceau charmá nos yeux.

O vous qu'éclairent d'autres Cieux,
Représentez-vous l'assemblage
D'un parterre émaillé de fleurs ;
Peignez-vous leurs vives couleurs,
Vous aurez la fidéle image
De tous ces objets ravissans
Qui tour à tour frappent nos sens.

* *La Poësie & la Peinture.*
** *Le Salon d'exposition.*

Que de science, de génie!
Que de graces & d'harmonie!
Ici, quelle suavité!
Et plus loin, quelle volupté!
Ce sont les touches immortelles
Et des Zeuxis & des Appelles;
On ne sçait qu'applaudir enfin,
Ou l'élégance du dessein,
La noblesse des attitudes,
Ce goût des profondes études;
Ou les mensonges si chéris
Qu'enfante le beau coloris.

Loin d'ici, Censeur téméraire
Des talens les plus radieux :
Désormais, moins audacieux,
Sçachez admirer, ou vous taire.

EPITRE

*A M. Roettiers, Graveur Général en survivance de la Cour des Monnoyes & Chancellerie de France, sur sa réception à l'Académie de Peinture & Sculpture. Par M. Poinsinet, sous le nom de Me. de S***.*

FUyez loin de nos yeux, lâches complimenteurs,
Serviles courtisans, dangereux orateurs,
Conduits par l'intérêt, masqués par la bassesse;

Peut-on être ébloui de votre politesse ?
Non, d'un discours trompeur le cœur n'est point
flaté,
Le mérite rougit d'un éloge affecté.
Et vous nombreux essain, assemblé par l'usage ;
Que le plaisir unit, que le mystére engage,
Qui sur un premier nœud, souvent mal affermi ;
Osez-vous décorer du grand titre d'ami ;
Fuyez, c'est trop long-tems vous laisser méconnoître,
Votre regne est passé, l'amitié va paroître.
Oui, c'est elle, Roettiers, qui parle par ma voix ;
Reconnois cette voix aimable, noble & pure,
Du cœur seul elle suit les loix,
Et n'obéit qu'à la nature.
L'amitié toujours simple, éloquente, sans art ;
Eveille la vertu dont elle est le salaire,
Tendre pour consoler, pour admirer sevére ;
Mais en tout tems sûre de plaire,
Auroit-elle besoin de fard ?
Au grand nom d'amitié, tu t'étonnes peut-être ?
Mon sexe te paroît peu fait pour la connoître ;
Ainsi que tes pareils, tu penses sans rougir,
Qu'une femme ne voit, ne sent que le plaisir ;
Que faite pour vous plaire, elle songe sans cesse
A mériter ce dangereux honneur,
Et votre vanité que nourrit sa foiblesse,
Ne lui permet d'autre bonheur
Que celui d'employer ses soins & sa jeunesse

A tyrannifer votre cœur.
Quelle erreur ! mais n'importe, elle charme ton ame.
Oui, plus le fentiment eft rare parmi nous,
Plus il doit te paroître doux
D'en allumer l'augufte flâme.
Quoi, tandis que dès notre enfance,
Unis par l'âge, unis par les défirs,
Nous ne formions que les mêmes foupirs,
Et nous n'avions que la même efpérance,
Tems heureux où l'innocence
Suivoit nos pas, même au fein des plaifirs,
Tu veux qu'avec indifference
Je te voye en cet heureux jour,
Le front ceint de lauriers, conduit par la victoire,
Te frayer une route au Temple de Mémoire,
Vaincre la pâle envie & réveiller l'amour,
En l'éclairant des rayons de ta gloire ?
Non, connois mieux mon cœur, il s'élance & te fuit,
Il vole fur tes pas, l'amitié le conduit.
Que ne puis-je exprimer dans quels torrens de joye
L'ame de ton amie & s'enyvre & fe noye,
Quand je te vois pompeufement affis
Au rang de ces mortels, l'honneur de mon pays,
Ces Appelles nouveaux, qui d'une main hardie
Portent au fein de l'art la nature embellie ?
Et le marbre & la toile, & l'argile & l'airain,

Tout obéit, tout céde au pinceau, au burin ;
Par eux la toile pense, & l'argile respire,
Par eux de l'art vainqueur tout reconnoît l'empire.
Et toi, que tes talens ont rendu leur rival,
D'un œil indifferent tu marches leur égal ;
Loin de t'abandonner à la flateuse yvresse,
Où l'orgueil trop souvent entraîne la jeunesse,
Je te vois peu sensible à ces rares faveurs,
Porter un front modeste au faîte des honneurs.
Tu sçais que cet honneur est une sourde entrave,
Que de son propre nom un grand homme est l'esclave ;
Que plus il est fameux, moins il a de repos,
Et que pour relever l'éclat de sa victoire,
Il doit par de plus grands travaux
Se couvrir à jamais d'une immortelle gloire ;
Et cueillir des lauriers nouveaux.
Que de tels sentimens sont rares à ton âge !
Que mon esprit est enchanté !
Des plus brillans succès ils sont l'heureux présage.
Accorde nos désirs avec la vérité ;
Poursuis, & de nos cœurs reçois le tendre hommage,
De ton regne sur eux fais ta félicité.
Mais qu'un pareil bonheur échauffe ton courage ;
Que ton vol te conduise à l'immortalité.
Eterniser son nom, & vivre d'âge en âge,
Doit être d'un grand cœur la seule volupté.

ESSAI

Sur cette question proposée par l'Académie de Besançon : *L'assiduité au travail peut-elle procurer autant d'avantages à la société, que la supériorité des talens.*

Sed quid tentare nocebit? Cicer.

C'Est un spectacle qui se renouvelle chaque jour, de voir l'homme luter contre le besoin, chercher dans le travail la source des secours, réüssir quelquefois à force d'assiduité, & plus souvent encore échouer ; tandis qu'à ses côtés les succès les plus brillans seront le fruit des moindres efforts : tel est l'effet de cette diversité de dispositions que la nature a distribué aux hommes, pour établir entr'eux une dépendance mutuelle.

S'il eût été possible à l'effort du travail de suppléer au défaut de talent, glorieux de se suffire à lui-même, l'homme auroit peut être méprisé des secours étrangers dont il auroit pû se passer ; par un principe pareillement puisé dans le cœur, il eût bientôt abandonné celui de qui il n'auroit pû espérer aucun retour, si la nature avoit absolument privé de ses dons

quelques-uns de ses enfans. Mais l'homme sans talens est aussi rare que les monstres, pour me servir de l'expression de Quintilien (*a*), & le travail n'est stérile qu'autant qu'il est désavoué par la nature. Ainsi rapprochés par les besoins ausquels ils ne pouvoient se dérober, les hommes ont été réunis par les services qu'ils devoient réciproquement se rendre. Voilà le principe & la fin de la société.

Tous sont également destinés à en être membres : quelle disproportion cependant entre les talens ! La mesure en est aussi variée que l'objet ; & quoique dirigés au même terme, l'homme doué d'un génie supérieur laisseroit bientôt loin de lui l'homme qui auroit reçu un moindre talent ; celui-ci pourroit-il donc être également utile à la société ? Oui, sans doute, s'il n'y a aucuns des avantages de la société qui soient attachés particulierement aux succès du premier, & ausquels les efforts du second ne puissent suffire. Je dois vérifier ces deux points pour l'établir.

A peine l'homme est-il sorti des mains de la nature qu'il en paroît abandonné ; la faim, la soif, la nudité ; voilà ce qui l'ac-

(*a*) Liv. 1. ch. 1.

compagne à son entrée dans le monde : les maladies se joignent à ces besoins, les écueils se succedent devant ses pas ; en un mot, tout ce qui l'environne au dedans & au dehors semble concourir à sa destruction : pourvoir à ces besoins ou en adoucir la rigueur ; écarter les maladies, ou en prévenir l'effet ; détruire ces écueils, ou en diminuer le danger ; c'est le moyen de procurer sa conservation. Mais qu'est-ce que l'homme, réduit à ce seul avantage ! Si son esprit se dégage des ténebres dans lesquelles la nature l'avoit d'abord enveloppé, c'est pour être exposé à de nouveaux besoins : les obstacles l'effrayent, les ennuis l'abbattent, le travail le fatigue, l'impétuosité l'emporte, les erreurs l'environnent ; il a besoin de motifs qui l'excitent & l'animent ; de guide, qui l'éclaire & le soutienne ; de frein, qui le retienne & l'assûre ; de délassemens, qui le dissipent & le soulagent.

Que de besoins également certains ! que de secours également nécessaires ! A peine cependant dans une même génération rencontre-t-on quelques hommes que la nature ait favorisé d'un génie supérieur, encore sont-ils épars dans cette multitude qui peuple la terre. Comment concilier cette opposition avec les intérêts de la

société ? Si c'est sur les besoins du corps que ses fondemens sont appuyés, c'est des besoins de l'esprit que naissent ses agrémens (a); si les secours propres aux premiers assurent à chacun de ses membres les avantages les plus chers, les secours propres aux seconds ne procurent pas à la société des avantages moins essentiels : les uns & les autres ne peuvent donc dépendre d'une qualité si rare parmi ceux qu'elle rassemble.

En supposant que dans les premiers tems, les génies supérieurs eussent été en assez grand nombre pour fournir au reste des hommes tous les secours nécessaires aux besoins qui se multiplioient avec eux, & que chaque instant rendoit dès là plus pressans, il ne seroit pas impossible d'accorder aujourd'hui les intérêts de la société avec la rareté des génies supérieurs ; il est communément plus facile de conserver que de produire, d'imiter que d'inventer ; mais parcourons le lointain, que l'Histoire offre à notre curiosité. Quels sont ces noms que l'admiration répéte, ces trônes que le respect éleve, ces autels que la prévention encense, ces trophées que l'étonnement environne ? Répondez,

(a) Rousseau, de Genève. Disc. de Dijon.

premiers peuples de l'univers, dont l'intérêt n'avoit point encore rendu suspects les sentimens, & parmi lesquels la flatterie n'avoit point encore confondu les titres; n'est-ce pas autant de témoignages rendus à la rareté des génies supérieurs? Accoutumés aux succès des génies ordinaires, parce qu'ils se renouvelloient plus souvent, vous n'avez pû voir sans en être surpris, ceux qui ont distingué la supériorité des talens : frappés d'un éclat qui sembloit les tirer de la sphere commune, vous avez regardé comme des hommes extraordinaires, ceux que la nature en avoit doué, & ces monumens de leur succès, autant que de votre admiration, justifient que quoiqu'accablés de besoins multipliés & toujours renaissans, ainsi que nous, vous ne les avez vû paroître parmi vous que comme ces astres singuliers que les révolutions du Ciel ramenent à nos regards toujours surpris, parce qu'ils n'en sont pas ordinairement frappés. Egalement rares, les génies supérieurs seroient-ils donc plus nécessaires aux besoins de la société que ces astres plus brillans ne le sont aux besoins de l'univers?

Mais pourquoi recourir à ces raisonnemens, tandis que l'expérience parle? Les hommes n'ont pas toujours composé une

même famille, leurs intérêts ont été divisés presqu'aussi-tôt que leur langage; les uns se sont renfermés dans des Villes, les autres sont restés dans les Campagnes; par tout le besoin a réuni ceux que la conformité de langage rendoit sociables, & l'on a distingué autant de sociétés différentes que de peuples, de Provinces, de Villes, de familles, quelquefois établies sur les mêmes fondemens que la société primitive; combien renfermées entre les bornes étroites que leur intérêt particulier avoit placées, ont été privées du secours de la supériorité des talens dont la nature n'avoit favorisé aucun de ceux qui en étoient les membres! Leur établissement & leur conservation démontrent sensiblement qu'aucun des avantages de la société n'exige cette supériorité. Du milieu de celles qui ont compté parmi leurs membres quelques-uns de ces génies supérieurs, transportons-nous dans celles-ci: nous y retrouverons la faim, la soif, la nudité, les maladies & les dangers, les ennuis & la fatigue, les obstacles & les erreurs; nous y retrouverons des hommes, en un mot, sujets par conséquent aux mêmes besoins du corps & de l'esprit, & leurs propres richesses, quoique moins brillantes, leur ont suffi. Que l'on ne fasse donc

point une distinction spécieuse entre les secours qui assurent les fondemens de la société & ceux qui procurent ses agrémens, pour faire dépendre ces derniers de la supériorité des talens. Ce paralelle que l'expérience justifie, en découvre l'illusion.

Ce n'est point, en effet, par une opposition injuste de la société, telle qu'elle est aujourd'hui avec ce qu'elle fut dans ces tems d'obscurité, que nous pourrions décider. Si elle n'a pas toujours été bornée au simple nécessaire, si les secours se sont multipliés avec les hommes, & se sont perfectionnés en se reproduisant, la société en a du recevoir de plus grands avantages & en plus grand nombre. Mais interrogeons ces hommes fameux, que des découvertes précieuses aux Sciences & aux Arts, intéressantes pour le commerce autant que pour notre conservation, ont immortalisé, & fideles à la vérité, ils seront forcés de convenir que c'est au hazard que la société doit ces richesses. S'il est permis à notre œil curieux de percer jusqu'aux régions céléstes, c'est un enfant qui nous en a ouvert la route; si nous connoissons la pesanteur de l'air qui nous échappe, c'est des mains les moins habiles que nous en avons reçu la balance. Séduits comme

bien d'autres, par une fausse opinion, le Cordelier *Bacon* court après une chimere, & au lieu d'or il découvre la force du souffre environné de salpêtre. *Colomb* cherchoit-il ce nouveau monde qui frappe ses regards étonnés ?

Quelle sera donc la gloire de la supériorité des talens ? d'avoir du moins porté les avantages de la société au point de perfection où nous les admirons aujourd'hui ? Ses succès y ont contribué, j'en conviens ; mais des talens moins éminens pouvoient suffire : c'est ce qui me reste à démontrer.

Tandis que les besoins environnoient l'homme de toutes parts, il étoit juste de placer dans ses mains le moyen de s'y soustraire ; la voix du besoin pouvoit bien en indiquer les secours, mais le travail devoit les procurer ; soit qu'il les doive à ses propres efforts, soit qu'il les tienne de la société dont il est membre, ce n'est qu'à ce prix que l'homme jouit de quelques avantages : la succession des siécles écoulée jusqu'à nous ne présente que cette alternative sans cesse répétée. L'Agriculture pourvoit à la subsistance de l'homme, la Médecine lui rend la santé, le Commerce augmente ses trésors ; les Arts & les Sciences assurent à la société les plus

grands avantages ; mais la terre ne produiroit que des ronces & des épines sans les travaux du Laboureur, les maladies accableroient l'homme, & il en ignoreroit la nature & le remède, sans les recherches du Médecin ; nous possederions des richesses & nous n'en jouirions pas, si le Négociant n'en facilitoit le commerce par ses fatigues. Que sont ces ouvrages où l'utile se trouve réuni à l'agréable, sinon le fruit des soins & des peines de l'artisan ? c'est aux veilles du Sçavant, aux méditations du Philosophe, aux réflexions du citoyen, que nous devons la lumiere qui nous éclaire : tout, en un mot, dépose de cette nécessité du travail, qui confond sous les mêmes loix le génie supérieur, & celui que la nature n'en a pas favorisé.

Les succès ont varié, il est vrai ; n'est-ce donc pas l'effet nécessaire de l'inégalité des talens ? Non, sans doute. Et que l'homme soit couvert de confusion, en découvrant le terme où l'assiduité au travail dont il a négligé le secours, souvent auroit pû le conduire. Il est question de justifier la nature dans la distribution qu'elle a fait de ses dons : or si la rareté de ceux qu'elle a doué de la supériorité des talens, est un titre suffisant pour nous faire penser que les intérêts de la société

ne peuvent en dépendre, la multitude de ceux à qui elle n'a accordé que des talens moins éminens, doit prouver que ceux-ci peuvent y suffire ; & s'il est permis de pénétrer ses vûes dans un tel partage, peut-on douter qu'elle n'ait voulu pourvoir au défaut ou à l'indolence des génies supérieurs, & rendre les avantages de la société d'autant plus assurés, que la source en est multipliée ? Mais le travail doit augmenter à proportion que le talent est plus ou moins éminent : c'est la mesure & le gage des succès.

S'il étoit un terme à nos besoins, il seroit, sans doute, en même tems celui du travail, & peut-être le triomphe du génie supérieur ; c'est l'hydre qui renaît & présente sans cesse de nouveaux succès à celui qui l'a combattu : favorisé d'un talent supérieur, comme borné à un moindre talent, il n'est personne qui puisse se flater de l'abattre, & les efforts de l'un & de l'autre ne peuvent aboutir qu'à soulager nos besoins, non à en tarir la source : que celui-là y réussisse avec plus de facilité que celui-ci, n'importe, dès que le but est le même ; la difficulté du succès ne peut qu'en augmenter le prix.

Ce n'est point un vain raisonnement, il est justifié par les succès même des génies

supérieurs. Dans quelle étroite sphere la nature ne les a-t-elle pas renfermés ? En suivant leur destination, ils volent avec cette rapidité qui les distingue, & parviennent au but avec moins de peine ; mais aussi la route qui peut les y conduire est unique, & le génie le plus brillant est celui qui tombe le plus bas lorsqu'il s'en écarte : *il est impossible*, dit un Philosophe (*a*) de l'antiquité, dont le systême fameux atteste les lumieres & l'expérience, *que le même homme excelle en des ouvrages d'un genre différent*. Quel gage plus assuré pourroit animer l'espoir de celui que la nature a doué d'un moindre génie, que ce partage fait avec autant d'épargne que de partialité, de la supériorité des talens ? Si avoué par la nature, il suit la même route, il ne peut manquer d'arriver au même terme, & quoiqu'avec moins d'éclat, il ne procurera pas moins les mêmes avantages à la société ; le succès ne dépend que de la constance de ses efforts.

Voyons le Nouveau Monde, qu'un hazard heureux vient d'associer au nôtre ; ensevelis dans les ténébres de l'indolence, les hommes qui l'habitoient ne connoissoient que le simple nécessaire, &

(*a*) Plato, de Rep. l. 3.

leurs travaux ne s'étendoient pas au-delà : instruits autant qu'encouragés, par l'exemple des conquérans qui y ont pénétré, déja ce n'est plus un triste assemblage d'ignorance & de barbarie, c'est un peuple nouveau qui devient le rival de ses maîtres.

Consultons nos propres annales, repassons sur les siécles qui se sont écoulés jusqu'à nous ; quelles vicissitudes bizarres de ténébres & de lumiere ! quelle obscurité plutôt, tandis que l'homme ne suit dans son travail, que la nécessité pour guide ! Mais les Philippe & les Aléxandre dans la Grece, les César & les Auguste parmi les Romains, les Médicis dans l'Italie, Louis le Grand & son successeur le Bien-Aimé parmi nous, répandent des bienfaits, distribuent des récompenses. Animés par cet appas, les efforts redoublent, & des succès aussi nombreux qu'éclatans, distinguent ces beaux siécles, immortels comme ceux qui en sont la gloire : les avantages qu'en reçoit la société sont donc le prix d'un travail plus assidu.

Cette assiduité au travail, nécessaire au génie moins éminent, entraîneroit, sans doute, avec elle la fatigue & les ennuis, d'autant plus insupportables que le travail seroit prolongé davantage. Mais la nature

semble en avoir voulu diminuer le poids, en le rendant plus libre. Ceux, en effet, qui n'ont pas été favorisés d'un talent supérieur, sont pour l'ordinaire dédommagés par la pluralité des talens moins éminens réunis dans leur personne ; c'est donc leur propre choix qui les détermine & les guide : nouveau motif qui doit les encourager, nouvelle preuve que le succès est attaché à leurs efforts.

Quelle excuse pourroit donc autoriser l'indolence de ces hommes indignes de la société, qui sacrifient à un honteux repos ses intérêts les plus chers ? Qu'importe que la nature nous ait doué ou non de la supériorité des talens ? ce n'est point la route plus ou moins pénible, c'est le terme qui nous est marqué par la nature, que nous devons appercevoir : ne cédons point à la difficulté, & le succès nous attend. Ainsi l'assiduité au travail pourra procurer autant d'avantages à la société, que la supériorité des talens.

Nihil est quod non expugnet pertinax opera & intenta ac diligens cura. Senec. Epist. 50.

REMERCIMENT A MM. LES INESTRICATI, DE BOLOGNE.

AVERTISSEMENT.

Pour entendre les vers suivans, il est nécessaire de sçavoir que Messieurs de l'Académie des Inestricati, de Bologne, prennent pour devise dans leur sceau un Laurier dans un labyrinthe, avec ces mots : *Extricabilis*..... L'Auteur y fait allusion à la modestie de leur nom, aussi-bien qu'à la méprise qu'il fit en demandant à Messieurs les Oziozi de la même Ville l'honneur de leur adoption, au lieu de le demander à Messieurs les Inestricati, qui eurent cependant la politesse de lui envoyer des Lettres d'Associé.

Vos quorum egregiam spectanda modestia famam
Æquat, & ex humili nomine crescit honos :
O quoties claris, tribuit quæ Gallia, sertis
Optavi celebres addere vestra Viri !
Vota premens quoties tacito sub pectore volvi
Appeterent quantos ambitiosa gradus !

Nam quis inaccessam per tot curvamina Laurum
Perque tot ancipites possit adire vias?
Auspiciis sed ubi melioribus obvia fulsit
Gloria, victus abit laudis amore timor
At miser errabam, & metâ diversa sequebar
Cum regerent nostrum stamina nulla pedem;
Vidit ut errantem, taciti non inscia voti,
Passibus occurrit gratia vestra meis.
Obsequiosa manus lectis è frondibus unam
Carpsit, & optatum manus habere dedit.
Hesperidum fructus, auro radiante decori,
Vivite; quid vestras Græcia jactat opes?
Tuque sub immiti semper mucrone renascens
*Cede locum foliis, aurea * virga, meis.*
Non timeas, ne bruma sacram, pulcherrima Laurus;
Ne ve rapax possit lædere turba comam.
Pervigil ignivomi tibi non opus ira Draconis,
Sat dubium implicitis orbibus obstat iter.
Nulli hominum anfractus fas extricare dolosos
Ni quibus est vestrum cura fovere decus.

TRADUCTION.

Vous, dont la gloire est assortie
A l'éminence des talens,
Qui couronnez ces dons brillans
Par une aimable modestie,
Combien de fois mon cœur, dans ses nobles trans-
ports,

* *Æneid. lib.* VI. v. 135.

Osera'il former l'espérance
D'unir votre Laurier aux honneurs dont la France
Anima mes foibles efforts ?
Combien de fois aussi, le fatal Labyrinthe
Qui renfermoit l'objet flateur
De mes désirs & de ma crainte,
Vint-il à traverser cet espoir enchanteur ?
Sous un aspect plus favorable,
La gloire enfin sçut l'emporter ;
Mais privé du fil secourable
Qu'aux besoins d'un ingrat l'Amour vint présenter ;
Dans un destin presque semblable,
De quel heureux succès pouvois-je me flater ?
Quel étoit mon erreur extrême ?
Je m'éloignois, hélas ! du but où j'aspirois,
Et sans retour je m'égarois.
Vous connûtes mes vœux dans ma méprise même ;
Et loin de condamner ces vœux audacieux,
Vous daignâtes me tendre une main gracieuse,
Et d'une Branche précieuse
Orner mon front ambitieux.

O vous, qu'a tant chanté la Fable,
Or végétant, brillant Rameau ;
Vous dont la séve inépuisable,
Sous un tranchant impitoyable,
Formoit sans cesse un jet nouveau ;
Vains objets des desirs avides
De tant de cœurs intéressés ;

Riche dépôt des Hespérides,
Arbres fameux, disparoissez.

Et vous, passez aux derniers âges,
Arbre sacré, Laurier charmant;
Bravez l'hyver & les orages,
Ne craignez point pour vos feuillages
Un trop avide empressement.
Hors d'atteinte aux efforts d'un prophane vulgaire,
Vous n'avez pas besoin qu'un Dragon vigilant,
Aux attentats d'un téméraire
Oppose un gouffre étincelant.
Dans ce dédale obscur, où nos voeux vous poursuivent,
Qui peut marcher sans s'égarer?
Ce n'est qu'à ceux qui vous cultivent
Qu'il appartient d'y pénétrer.

---

*AD BONONIAM**.

O Patria! ô generis prima incunabula nostri!
Chara nimis cordi semper habenda meo!
Blanda piam dignata parens agnoscere prolem,
Comiter & doctis consociare Choris!
Accipe quas tanto debet pro munere grates,
Quasque tibi noster solvere gestit amor.
Haud equidem nostras tua laus effugerat aures
O Caput! ô Tusci gloria prisca soli!

* Antiquitùs Felsina.

Quâ regione? quibus non cognita Felsina factis?
Quæ valet urbs titulos ulla referre pares?
Jure soror magnæ tu diceris æmula Romæ,
Quodlibet exornat laudis utramque genus.
Si quis honos longis memorabile nomen ab annis
Ducere, quis vestrûm nesciat esse prius?
Quos peperit, Romam decorat si fama virorum;
Non minus egregiis Felsina clara viris.
Altera tu Reges debellas Roma superbos,
Uteris at palmâ nobiliore modo.
*Flectere non aurum, solvas ut vincula nati *;*
Spirantisve minas Cæsaris ira potest.
Justa sed immiti non fœdas bella triumpho,
Non domito illudit turba proterva duci.
Nec satis; augustas captivo construis ædes,
Mensaque regali culta decore nitet.
Redditur & Regi reverentia debita vivo,
Exanimem dignum Principe marmor habet.
Sed si animus contemptor opum, spectataque bello
Dextra viget, studiis non tibi fama minor.
Quot dare tu vidisti viros, quot adhuc das ubera doctis
Stante quibus firmum stabit in orbe decus.
Pontifices quantos generas quibus illa superbit,
Et sua laus hodiè maxima, nonne tuus?
Hîc mihi de prisco quæ non memoranda Senatu
Cujus in augusta Regia Sceptra manu?
Et laudes equidem aggrederer, ni jure timerem
Deterere ingenii debilitate mei.

* Enzelinus, Frederici II. filius.

Extera

Extera cui populo virtus acceptior unquàm?
Testis erit venæ copia parva meæ.
Quam memori acceptos refero tibi mente parentes!
Corde sedet meriti gratia quanta novi.
O Patria! ingenuas quas tam feliciter artes
Excolis, æquali semper amore fove.
Gloria quanta tibi! dictu mirabile! Doctor
Advena, Discipulus cogitur esse tuus.
Quis mihi tantorum vultûs spectare Virorum?
Colloquiis tribuat quis mihi posse frui!
Fama sed in toto saltèm celebrabitur orbe
Carminibus, quanquam non eget illa, meis.
Augeat alma parens vestrum Romana vicissim
Purpura, Romanum gloria vestra, decus.
Crescat in immensum tua laus, ô munere cujus
Artibus, & terris, & mihi, tanta venit!

Sur les magnifiques ouvrages que M. le Marquis de Tourny a faits à Bordeaux.

En promenant ses flots d'un pas majestueux,
A travers ses fertiles plaines,
D'un air tranquille & fastueux
La Garonne admiroit ses superbes domaines.
Elle apperçoit de loin son auguste Cité;
D'édifices nouveaux un pompeux assemblage
Offre dans leur enceinte, à son œil enchanté,
D'un jeune Conquérant la triomphante image,

Qui semble sur la rive attendre son hommage,
Par les soins de Tourny cent miracles divers
Répandus sur ses bords jusqu'au pied de son onde ;
Ses champs d'arbres sans nombre élégamment couverts,
Un abord digne enfin de la Reine du monde....
Elle hésite, elle craint qu'un prestige flateur
Ne lui peigne les jeux d'un phantôme imposteur;
Mais voyant de plus près ces somptueux ouvrages ;
Quel spectacle enchanteur !... fiere Rome, est-ce toi,
Qui par tout l'univers ayant porté ta loi,
Viens pour combler ta gloire habiter mes rivages ?

TRADUCTIO.

IBat ovans fluctu generosa Garumna tumente
Plaudit & ipsa sibi dum sua regna videt,
Aspicit insignem tectis sublimibus Urbem,
Maniaque arboribus jam decorata novis :
Regales aditûs, circumstantemque coronam,
Principis & medio signa superba foro.
Litteribus conspersa stupet miracula totis,
Auspiciis, Turni, tam citò facta tuis.
Hæret adhùc, dubitat fallax num ludat imago ;
At postquam spatio proximiore stetit :
Fallimur ? an Roma est, quæ ripas, orbe subacto,
Nominis augendi quærit amore meas ?

VERS

A M. de Chevert, Lieutenant Général des armées du Roi, Commandant sur la Haute & Basse Sarre.

Pour te crayonner ton portrait,
Si le zéle eût suffi, j'eusse osé l'entreprendre,
Chevert ; mais prudemment la raison en secret
A bientôt sçu me le défendre.
Les traits les plus brillans, les chants les plus flatteurs
N'ajouteroient rien à ta gloire ;
Tu vivras toujours dans l'Histoire ;
Et ton éloge est dans les cœurs.

Telinge.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Novembre est *Ecriture*. Celui du premier Logogryhe est *Chevalier*, dans lequel on trouve *ire*, *cheval*, *rival*, & *vie*. Celui du second est *Nouveauté* ; dans lequel on trouve *ente*, *eau*, *nuë*, *vûe*, *été*, *an*, *veau*, *âne*, *Eve*, *voûte*, *van*, *aune*, *vent*, *ton*, *Noë*, *vœu*, *ou*, *tau*, *note*, *non*, *on*, *né*.

ENIGME EN VAUDEVILLES.

Air : *On n'entend plus dessous l'ormeau, &c.*

Nous sommes deux freres jumeaux,
Charmes de la nature,
Emules des brillans ruisseaux,
Notre onde est vive & pure ;
Tour à tour, & Peintres & Tableaux,
Souvent le jour nous mortifie,
Et l'on se fie
Trop à nos deux flambeaux.

Air : *Son joli petit corbillon.*

On nous consulte, on nous adore,
Nous plaidons mieux que bien des Avocats ;
Il sort de nous un météore
Qui brûle, mais qui ne consume pas.
Nous échauffons un Opéra :
On n'y voit que nous ;
Nos biens sont si doux ;
Quinault, mille fois les vanta.

Air : *De la Musette de Desbrosses.*

Notre crystal est trompeur dans les villes,
On nous y force à déguiser le vrai.
On nous réduit à des éclairs steriles,
Et l'imposture est notre coup d'essai ;

Dans les hameaux nous exposons sans peine,
Tous les secrets du dedans au dehors;
Nous répétons fidélement la scéne
D'un sentiment qui régle nos ressorts.

Air : *Quel mystère, &c.*

Quel dommage
Qu'on peigne le plus beau des Dieux,
Sans l'avantage,
L'appanage
Des hommes les moins vertueux !
Vulcain boiteux,
N'est pas si malheureux;
De nos trésors il fait usage;
Si l'Amour est dangereux,
C'est qu'il rejette nos feux.
Quel dommage, &c.

Par Madame de Roussy l'Aigneau, de Laval au Maine.

ENIGME.

DU Riche & du Sçavant ma présence accueillie,
Aide à développer l'Histoire ensévelie;
De diverse grandeur, d'un mérite inégal,
Le plus souvent à pied, quelquefois à cheval.
Ou profâne, ou sacrée, ou de Rome, ou d'Attique
On me met à haut prix lorsque je suis antique;
Et je reçus la vie autrefois de Venus;

Ne puis-je aujourd'hui?.... Non, elle n'existe
plus.;
Et le nombre infini de Filles d'Amathonte
Corrompt la terre : ô siécle ! on le dit à ta honte.
Encor..! si l'on pouvoit dans ce malheureux tems,
Rétablir la Déesse en faveur des amans !
En s'appliquant à l'Art dont je tire ma source,
Ils pourroient y trouver une utile ressource.
Qu'en pense tu, Lecteur ; seras-tu bon devin ?
Si mon nom te convient, tu le cherches envain.

LOGOGRYPHE.

Sans le secours d'Œdipe, ami, si tu voulois,
Tu pourrois deviner en trois ou quatre fois
Les sujets que mon sphinx apprête.
D'abord, en me tranchant la tête,
Tu fais pour les Prélats un utile ornement.
Veux-tu d'un corps solide une image parfaite ?
Coupe ma queue ensuite ; alors dans le moment,
On peut dire sans se méprendre,
Qu'un tœur aussi dur que je sois
Est insensible aux charmes de Philis.
Voudrois-tu posséder l'amante de Léandre ?
Ne vas pas la chercher au fond de l'Hellespont,
Elle s'offre à tes yeux à l'abri de mon nom ;
Tu reçois avec elle
Ce qui très-rarement est suivi d'un refus,

Et ce qui réussit au Dieu, fils de Cybéle;
Pour rendre vains les soins d'Acrisius.
Mes membres replacés; sur sept pieds je m'échape;
Libre dans mon manoir, fortuné qui m'attrape!

AUTRE.

PRésent de Pomone, en six membres;
Lorsque d'un seul tu me démembres,
Tu peux faire éclore à propos
Un des plus petits animaux.

A S. N. lès Senlis.

NOUVELLES LITTERAIRES.

CHRONOGRAPHIE, ou Description des tems; contenant toute la suite des Souverains de l'univers, & des principaux événemens de chaque siécle, depuis la création du monde jusqu'à présent; en trente-cinq planches gravées en taille-douce, & réunies en une machine d'un usage facile & commode. Par M. *Barbeu Dubourg*, Docteur en Médecine, & Professeur de Pharmacie en l'Université de Paris. Se vend à *Paris* chez l'*Auteur*, rue S. Benoît, à côté de l'Abbaye S. Germain;

la Neilliere, Marchand Mercier, à la Croix d'or, rue S. Denis, vis-à-vis la rue des Lombards; & *Fleury*, Marchand Tapissier, à l'Estrapade. 1753. Avec Approbation & Privilége du Roi. Prix en feuilles 12 livres; avec la machine, 15 ou 18 livres.

Nous avons déja annoncé cet Ouvrage dans le Mercure de Juin dernier; mais nous en parlames alors fort succintement, n'ayant pas encore eu le tems de l'examiner. Cependant il a été trop goûté du Public, & nous-mêmes en avons été trop satisfaits pour n'y pas revenir avec plaisir, & peut-être plus d'une fois. C'est une espéce de machine scientifique, aussi bien exécutée que bien conçue, d'un goût entierement nouveau, & d'une utilité universelle.

Dans les Tables Chronologiques du P. Pétau, de Lancelot, de Delisle, en un mot, de tous les Auteurs les plus célébres en ce genre, on ne peut s'instruire qu'à force de mémoire; rien n'y parle aux yeux, ou plutôt on y voit souvent sur une même ligne des hommes qui ont vécu en des tems fort éloignés. Dans la Carte chronographique de M. D. les contemporains seuls marchent de front, une génération passe, une autre arrive; on les voit se

succéder l'une à l'autre sur le papier, comme elles se sont réellement succédées sur la terre, & comme on peut désirer de se les représenter à l'esprit. L'échelle des années que M. D. a le premier imaginé d'appliquer à la Chronologie, y répand une clarté qui soulage infiniment la mémoire ; tous les tems sont mesurés, la place de chaque Prince positivement déterminée, & l'ordre de chaque événement invariablement observé.

Outre le mérite d'une disposition si naturelle & si lumineuse, on doit lui sçavoir gré du choix judicieux qu'il a fait de la fondation de Rome pour époque intermédiaire entre la création du monde & la naissance de Jesus Christ. Rien ne dégoûte tant de l'étude de l'Histoire ancienne, que de voir l'énorme diversité de dates des mêmes événemens dans les différens Auteurs qu'on vient à lire successivement ; de voir, par exemple, la naissance de Jesus-Christ fixée par un Rabbin à l'an du monde 3707, par S. Jérôme à l'an 3941, par le P. Petau à l'an 3984, par Usserius à l'an 4000, par Cassiodore à l'an 4697, par Origène à l'an 4830, par S. Epiphane à l'an 5029, par Eusebe à l'an 5200, par S. Augustin à l'an 5353, par S. Clément d'Alexandrie à l'an 5624,

par le P. Pezron à l'an 5872, & par le Roi Alphonse à l'an 6984. L'époque de la fondation de Rome est si brillante, & s'offre si naturellement dans le tems où l'Histoire prophane commence à sortir du cahos, qu'on ne sçauroit mieux faire à notre avis que de s'y arrêter, abandonnant dès-lors l'époque de la création, pour ne pas répandre jusques sur les derniers siécles l'obscurité des premiers âges du monde. Il y a déja plusieurs années que l'impossibilité reconnue de se concilier pour déterminer le tems qui s'est écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à la rédemption des hommes, avoit enfin réduit les Sçavans à compter en retrogradant les années avant Jesus-Christ. Mais cette maniere de compter est assez embarassante, & le Public ne s'en accommoderoit jamais; au lieu que celle de M. D. est d'une simplicité qui lui répond de tous les suffrages.

Quant aux détails chronologiques, M. D. n'a point affecté de nous donner du neuf, ni pour les listes des Rois d'Egypte, ni pour celles des Souverains de toutes les autres Monarchies anciennes; il s'est principalement attaché à la Chronologie de M. l'Abbé Lenglet, & il ne pouvoit suivre un meilleur guide. Pour les tems posté-

rieurs à Jesus-Christ, il a beaucoup profité du sçavant Ouvrage des Bénédictins, de l'art de vérifier les dates. Il paroît aussi qu'il n'a pas oublié l'excellent abrégé de l'Histoire de France de M. le Président Hénault, &c. Il est difficile de deviner quel Auteur lui a le plus fourni pour sa colomne des événemens mémorables où il paroît beaucoup de recherches & de goût; nous croyons pouvoir dire qu'il y aura peu de Lecteurs qui n'y trouvent quelques traits nouveaux pour eux. La colomne des personnes illustres est également variée & intéressante; mais ce qui en fait le principal ornement, ce sont de petits caractéres que M. D. a mis à chacun pour désigner succintement sa profession, ses talens, ses vertus, ou sa fortune.

La Carte entiere ayant près de soixante pieds de long, seroit fort embarassante si M. D. n'avoit trouvé le secret de la renfermer dans une machine, où elle tourne si aisément qu'on y jouit sans peine de la totalité, quoiqu'elle ne mette sous les yeux qu'environ quatorze pouces à la fois. Nous donnerons dans un autre Mercure la description de cette ingénieuse machine, qui a déja servi de modéle à divers curieux & amateurs des beaux Arts pour conserver certaines estampes, des desseins longs

d'Architecture, &c. Mais qui peut mieux en faire sentir les avantages que l'Auteur même? Voici comme il en parle dans son Discours préliminaire. » Après avoir rassemblé bout à bout la suite de ces Cartes, » il est tout simple, dit-il, d'en revêtir deux » cylindres, disposés de maniere que l'un se » déroule de lui-même à mesure qu'on roule » l'autre, imitant ainsi par leur développe» ment la révolution des siécles. Ainsi dans » une seule & même machine, on a devant » les yeux une carte particuliere & détail» lée du siécle dont on étudie actuellement » l'Histoire, & on n'a pas moins sous la » main la collection entiere de ces cartes, » avec toute la facilité imaginable de sub» stituer l'une à l'autre à son gré, ou de » devider, en se jouant, toute la succession » des Empires & des générations, tantôt » en descendant depuis Adam jusqu'à nous, » & tantôt en remontant de notre tems » jusqu'à celui de la création; petit exer» cice auquel on a vû les enfans se porter » avec plaisir, & que les Sçavans ont paru » ne pas dédaigner eux-mêmes. Tous ont » marqué quelque surprise de voir la Chro» nologie métamorphosée en *Chronogra*» *phie*; de voir qu'une science de mémoi» re, si froide, si stérile, si insipide, soit » devenue une science amusante, & pour

» ainsi dire, méchanique, qui parle aux
» yeux & à l'imagination ; un tableau mou-
» vant & animé, où passent en revûe tous
» les âges du monde ; où chaque homme
» célébre vient se présenter en son rang
» avec les attributs qui lui sont propres ;
» où chaque Prince figure au milieu de ses
» contemporains, & occupe la scéne plus
» ou moins de tems à proportion de la lon-
» gueur de son rôle ; où le lever & le cou-
» cher des Empires se font remarquer d'eux-
» mêmes sous une forme sensible, sans
» qu'on ait la peine de s'en faire une étude ;
» enfin où tous les événemens mémorables
» frappent tellement les sens, s'arrangent
» si aisément dans la mémoire, s'y impri-
» ment si fortement, qu'on s'instruit pres-
» que machinalement & sans trop y songer.

Nous avons été bien aises de mettre nos Lecteurs à portée de juger, par cet échantillon, du style de M. D. ; mais après lui avoir rendu toute sa justice qui lui est dûe, il trouvera bon que nous lui proposions nos vûes pour la perfection d'un ouvrage qui fait tant d'honneur à son Auteur, & auquel le Public prend tant d'intérêt.

Pour la Chronologie ancienne, il a suivi le systême suivant lequel Jesus-Christ est né environ l'an 4700 de la création du monde, systême qui prend aujourd'hui

beaucoup de faveur, parce qu'il satisfait à toutes les difficultés. Celui d'Usserius qui ne met que 4004 ans depuis la création du monde jusqu'à l'Ere Chrétienne, est incomparablement plus difficile à défendre; mais comme il a été suivi par M. Bossuet, M. Rollin, & divers autres Auteurs qui sont entre les mains de tout le monde; nous pensons qu'il seroit fort agréable au Public que M. D. voulût prendre la peine de dresser ou faire dresser sur son plan une nouvelle Carte Chronographique exprès en faveur de ce systême, & nous croyons pouvoir lui répondre que celle-ci ne nuiroit aucunement au succès de la premiere.

Nous avons appris avec satisfaction que M. D. a nouvellement ajoûté à sa Carte une colomne des Olympiades, qui répandant une grande lumiere sur l'ancienne histoire Grecque, ne sçauroit manquer de plaire à tous les gens de Lettres. Mais nous ne lui dissimulerons point que quoique des noms Chinois affectent fort peu un certain Public; on voit à regret qu'il se soit contenté d'indiquer simplement la durée d'une Monarchie si considérable, & que les bornes de sa carte ne lui ayent pas permis d'y ménager une place pour cette suite de Rois, la plus longue que l'on connoisse.

Une autre chose que le Public attend de M. D. c'est un abrégé d'Histoire universelle conforme à son plan, pour servir d'introduction à sa Chronographie, ce qui seroit fort utile sur tout aux jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe, qui n'ont point de maîtres pour les initier dans l'étude de l'Histoire; c'est ainsi qu'on a composé des Livres élémentaires, ou méthodes de Géographie pour apprendre à se servir des Mappemondes & autres Cartes Géographiques. Il faut avouer qu'on n'est pas en droit d'exiger ce nouveau travail de M. D., on ne peut que l'en prier & l'y exhorter.

Nous désirerions encore qu'il voulût se charger de faire faire des assortimens complets de petits caracteres, sur le modele de ceux qui sont gravés sur sa Carte, avec lesquels chacun, & sur tout les jeunes gens, pussent aisément se donner le plaisir d'imprimer eux-mêmes de nouvelles notes à tous les différens personnages qu'ils rencontreroient sur cette Carte, & à ceux qu'ils pourroient y ajouter à leur gré, chacun suivant son inclination ou ses préjugés, sa profession ou sa patrie, ou suivant ce qui l'auroit le plus vivement affecté dans le cours de ses lectures.

Enfin nous souhaiterions que M. D.

pût trouver le moyen de faire monter sa Carte feuille à feuille sur des onglets, pour relier en Livre, à peu près comme nos Atlas de Géographie, mais sans que cela causât une interruption trop sensible du fil de l'Histoire.

Au reste, on voit qu'il ne s'agit en tout ceci d'aucune réforme absolument essentielle. La Chronographie de M. D. dans l'état où il l'a publiée, peut tenir lieu de beaucoup de Livres ; & plus elle sera connue, plus on trouvera qu'il est difficile de s'en passer. Comme c'est un de ces Ouvrages dont l'utilité ne peut pas diminuer, chaque siécle y ajoutera quelque chose, non seulement quant au fond, mais probablement aussi quant à la forme.

Essai sur l'Aquitaine. 1753. *in*-8°. 32 pages.

La naissance de Monseigneur le Duc d'Aquitaine a occasionné l'écrit que nous annonçons. On y trouvera un précis vif, exact & serré des révolutions de cette grande Province. Elle a été si long tems un sujet de division entre les Anglois & les François, qu'on sera bien aise de voir le tableau de ces fameuses guerres, tracé par M. l'Abbé Boudot, Auteur de l'Essai historique.

Louis le Jeune jouit de l'Aquitaine tant qu'il put vivre avec sa femme; mais inquiété par ses galanteries, & à la fin convaincu de son commerce avec le jeune Prince d'Antioche, il sentit peu l'intérêt de la dot, & perdit l'une en renonçant à l'autre. Il se sépara d'Eléonore, qui ne voulut consentir à la répudiation qu'en conservant le Duché pour elle & les siens, & qui venant après à épouser Henri, Comte d'Anjou & Duc de Normandie, porta à l'Angleterre, dont ce Prince devint Roi à la mort d'Etienne en 1154, l'Aquitaine & le Poitou. Il ne fut pas difficile de s'appercevoir à une conduite si imprudente de la part de Louis VII, que Suger n'étoit plus.

La révolte de quelques Princes n'empêcha pas Henri II. Roi d'Angleterre, d'en jouir, & de la donner à Richard Cœur-de-lion, son second fils, qui lui succéda, & qui en rendit hommage au Roi de France. Richard mourut en 1199. Jean-Sans-Terre, appellé de ce nom, parce que, disent quelques Auteurs *, il n'avoit eu ni appanage ni établissement, quatriéme fils de Henri II. & par conséquent dernier frere de Richard I. s'empara de l'Aqui-

* Duchesne.

taine, malgré les droits d'Artus, qui étoit fils d'un frere aîné, & à qui appartenoit aussi le Royaume d'Angleterre. Jean assassina lui-même ce jeune Prince; les Bretons dont il étoit Duc, porterent leurs plaintes à Philippe Auguste, qui cita Jean à la Cour des Pairs, où il fut déclaré rebelle, faute d'avoir comparu, condamné à mort, & ses terres furent confisquées. Premiere confiscation de l'Aquitaine sur les Rois d'Angleterre, elle fut faite en 1203.

La destinée de ce Jean Sans-Terre est singuliere; il n'eut rien, dit-on, de son pere, s'empara de tout après lui, perdit tout en peu de tems, & fut exhumé. Le cours de sa vie, celui de son regne, & sa mort, justifient exactement son surnom de Sans-Terre.

Louis VIII. fils de Philippe Auguste, & son successeur au Trône de France en 1223, n'éprouva aucune contradiction pendant le cours de son regne dans la possession de ses terres, & les conserva; mais Louis IX. son fils, dit S. Louis, qui vint après lui, par un principe surprenant de délicatesse, & un sentiment de piété dont on trouveroit peu d'exemples, se laissa aller aux sollicitations de Henri III. Roi d'Angleterre; ce Prince demanda la levée de la confiscation faite sur Jean Sans-

Terre, & en obtint une partie malgré le Conseil de S. Louis.

Il se fit un accord entre les deux Rois en 1258, par lequel le Roi de France donna le pays de Guyenne & plusieurs démembremens de l'ancienne Aquitaine, sous la reserve d'hommage lige dû au Souverain Seigneur, en conservant le ressort & la Souveraineté.

On doit remarquer en passant, que c'est à cette époque que quelques Ecrivains font remonter l'origine de la dénomination de Guyenne, ce qui est contraire à l'opinion de M. l'Abbé de Longuerue, que nous avons rapportée, & dont l'examen feroit la matiere d'une Dissertation.

Edouard I. fils & successeur de Henri III. en 1273. rendit l'hommage à Philippe le Hardi, comme on en étoit convenu, avec serment de fidélité accoutumé; mais il ne tarda pas à démentir cette démarche, & les entreprises qu'il fit sur différentes Provinces de la France, irriterent Philippe le Bel, qui voyant le peu de cas qu'on faisoit de ses plaintes, saisit le Duché de Guyenne, & les autres terres possédées en Aquitaine; c'étoit la deuxiéme confiscation sur les Anglois.

Edouard II. fils du précédent, le pre-

mier des Princes d'Angleterre qui ait porté le titre de Prince de Galles, succéda à son pere. Philippe le Bel lui donna sa fille Isabeau en mariage, & en dot * la Guyenne, & les autres parties autrefois abandonnées à Henri III. Roi d'Angleterre, par le plus saint de nos Rois, à condition de la posséder, comme ses prédécesseurs, en qualité de Vassal de la Couronne; cette cession fut ratifiée par un traité § conclu le 20 Mai 1303.

Charles le Bel, qui parvint à la Couronne de France en 1322, mécontent d'Edouard, envoya son oncle Charles de Valois pour se saisir de la Guyenne, dont il prit la plus grande partie; c'étoit ce même Comte de Valois qui s'en étoit emparé déja sous Philippe le Bel son frere, sur Edouad I. L'expédition de ce Prince du Sang fut suivie d'une tréve, pendant laquelle Edouard, Prince de Galles, appellé depuis Edouard III. vint en France pour rendre foi & hommage de la Guyenne, & de tout ce qu'il tenoit en Aquitaine par la cession que son pere venoit de lui faire: cette démarche eut peu ou point d'effet pour lors, par les difficultés respectives; mais enfin deux ans après l'élé-

* Droits du Roi, de Dupuy.

§ Nouv. Abr. Chron. de l'Hist. de France.

vation de ce Prince au trône d'Angleterre, c'est-à-dire, en 1329. il rendit à Philippe de Valois ce célébre hommage lige * si détaillé dans nos Historiens.

L'humeur inquiéte & le caractere impétueux de Robert d'Artois, Prince du Sang, mécontent d'ailleurs de la perte réitérée & infamante de son procès, ne laisserent pas à cet acte la stabilité qu'il devoit naturellement avoir, & furent le principe d'une prompte & funeste révolution. Ce Prince retiré en Angleterre, engagea Edouard III. à déclarer la guerre à Philippe de Valois, pour raison de prétendus droits à la Couronne de France, dont il connoissoit luimême le peu de validité, n'ignorant pas la force & l'esprit de la Loi Salique.

Cette guerre commença en 1336. On attaqua quelques places que la France possédoit dans la Guyenne; le Roi d'Angleterre prit le titre & les armes de Roi de France, reçut hommage comme Roi de France, & ces procédés furent le prélude d'un siécle entier de guerres, interrompues à diverses reprises par quelques tréves de courte durée, & des accomodemens peu sinceres, par conséquent jamais solides.

* Nouv. Abr. Chron. de l'Histoire de France.

La Guyenne avec les autres parties restantes de l'ancien Etat d'Aquitaine, suivoit pendant ce tems la révolution générale ; & toujours attaquée & défendue, passoit alternativement en tout ou en partie, de l'Anglois au François, & du François à l'Anglois.

En 1360. un événement parut devoir fixer un sort nouveau à ces Provinces ; je veux parler du fameux Traité de Bretigni, dont un article contenoit la renonciation du Roi Jean à la Souveraineté sur la Guyenne, & les autres appartenances cédées par S. Louis ; mais il n'eut point d'exécution, l'article en question ayant été excepté, par un Traité qui portoit, qu'à un terme préfix, Jean renonceroit à la Souveraineté de la Guyenne, & Edouard III. au titre de Roi de France. Edouard n'ayant point envoyé à Bruges faire les renonciations dont il étoit convenu lorsque Jean envoya porter les siennes, la Guyenne, &c. resta dans le même état où elle étoit par rapport à la Souveraineté ; mais Edouard resta Duc de cette Province *.

Le sage Charles V. successeur en 1364 de Jean son infortuné pere, à la vûe des

* Mém. de l'Acad. des Inscrip. M. Secousse. Nouvel Abr. Chron. de l'Hist. de France.

impôts excessifs exigés par Edouard, Prince de Galles, & sur les plaintes des différens Seigneurs de la Guyenne, dont il avoit été investi par son pere Edouard III. en 1354, assembla son Conseil, & après avoir attentivement délibéré sur le parti qu'il avoit à prendre, cita le Prince de Galles au Parlement : ce Prince n'ayant point comparu, Charles confisqua toutes les terres qu'il tenoit en France ; c'est la troisiéme confiscation de l'Aquitaine sur les Anglois. Du Guesclin y fut envoyé l'année suivante 1369. & reprit avec presque toute la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, & plusieurs autres Provinces.

Une de ces tréves passageres dont nous avons parlé, qui fut arrêtée quelques années après, ne changea rien aux avantages de la France : Charles resta dans la possession des conquêtes faites dans la Guyenne, malgré les efforts du Roi d'Angleterre, qui prétendoit toujours à la Souveraineté de cette Province, mais qu'il ne vint point à bout d'obtenir.

A la mort d'Edouard arrivée en 1377, un an après celle du célébre Prince de Galles son fils, Charles V. fit de nouvelles conquêtes dans la Guyenne, qu'il reprit toute entiere, à la reserve de Bordeaux, Charles VI. son fils, & son successeur au

Trône en 1380, la donna en appanage à Charles son second fils, mort en 1400. ensuite à Louis, Dauphin, pour la tenir en Pairie, à charge de reversion à la Couronne à la mort du Roi, qui survêquit, & maria Isabelle sa fille à Richard II. Roi d'Angleterre, avec qui fut convenue une tréve de 28 ans. Cette tréve ne fut pas mieux observée que beaucoup d'autres, l'alliance & l'accomodement n'empêcherent pas les entreprises, & sous le prétexte de je ne sçais quelle donation de la Guyenne, faite par Richard au Duc de Lancastre son oncle, on fit des mouvemens & l'on surprit quelques Villes.

Henri, fils de ce Duc de Lancastre, fit mourir Richard, & regna sous le nom de Henri IV. Son regne qui finit en 1413. précéda le plus surprenant événement de notre Histoire; ce n'est pas seulement cette ancienne Aquitaine devenue Guyenne, qui offre une révolution, c'est l'Empire François entier qui devient l'héritage de l'étranger, & que l'on voit subitement réduit sous le joug des Anglois, dans la personne de Henri V. successeur de Henri IV. Le Traité incroyable signé à Troyes en 1420. en rendant ce Prince gendre de Charles VI. le fit maître en même tems de tous ses Etats, dont la succession lui est

assignée

assignée à la mort du Roi de France.

Les deux Rois contractans moururent en 1422. à peu de tems l'un de l'autre, & laisserent deux contendans d'un caractere & d'une fortune bien différente; l'un étoit Charles VII. héritier légitime de la Couronne de France; & l'autre Henri VI. enfant âgé de neuf à dix mois, fils de l'Anglois.

Ce dernier fut proclamé Roi à Londres & à Paris, & ce coup effrayant pour Charles, fut le signal des plus grands & des plus funestes démêlés.

Une guerre sanglante conduite par le Duc de Betfort, tuteur du Roi enfant, & Régent du Royaume, s'alluma tout-à-coup au milieu de la France; le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne s'unissent aux nouveaux Prétendans; le parti de Charles VII. perd deux batailles, essuye une défaite près d'Orléans, enfin Charles se voit accablé de tous les côtés. Ces malheurs durerent jusqu'à l'arrivée de cette fille * extraordinaire, dont la mission est encore aussi équivoque que ses succès le furent peu; tout changea de face dès qu'elle fut

* Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, dont M. l'Abbé Lenglet vient de donner la vie; le seul ouvrage concernant la Pucelle, qu'on puisse lire avec quelque fruit.

à la tête des armées. Le siége d'Orléans fut levé, & Charles VII. après sept ans de combats & de revers, fut sacré Roi de France. Les suites de cet événement furent des victoires, & le sacre de Henri VI. son concurrent, ne diminua rien de l'affoiblissement que ressentoient les Anglois depuis la venue, ou plutôt l'apparition de cette Heroïne.

La paix se fit en 1435. à Arras, entre la France & le Duc de Bourgogne, le plus puissant des Princes du parti de Henri VI. Les conditions n'en furent pas mieux observées que celles de la tréve qui fut conclue entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre en 1444. La guerre recommença en 1448. Mais d'habiles Généraux, des droits incontestables, & des victoires, apprirent à l'Europe quel étoit le véritable Maître en France ; les Anglois furent entierement chassés ; la bataille de Castillon en Perigord, gagnée sur le brave Talbot, acheva cette étonnante & heureuse révolution en 1453. La Guyenne fut réunie à la Couronne, & n'eut plus de maître étranger ; les Anglois conserverent encore en France la Ville de Calais, dont Edouard III. s'étoit emparé en 1347 ; mais le Duc de Guise la reprit en 1558.

Henri VI. alla regner en Angleterre ;

destinée remarquable : ce Prince né Roi des Anglois, proclamé Roi de France, fut chassé du Royaume de France par Charles VII. & dépouillé de celui d'Angleterre par Edouard IV.

Louis XI. par un accommodement avec son frere Charles en 1469, lui donna la Guyenne & ses appartenances en appanage. Ce Prince mourut en 1472. sans laisser de postérité : depuis lui aucun Prince n'a été revêtu du titre de Duc de Guyenne, tous les Rois de France ayant été successivement & constamment possesseurs ainsi que propriétaires de cette Province, qui n'a plus été séparée du Domaine de la Couronne.

Les Rois se voyant maîtres paisibles de cette partie importante de leurs Etats, & n'ayant plus à craindre d'être obligés un jour d'armer pour la conquérir, lui assurerent une forme fixe. Ils en firent un grand Gouvernement divisé en six grandes Provinces en deçà de la Garonne, & en douze petites au-delà.

JUGEMENT d'un amateur sur l'exposition des Tableaux ; Lettre à M. le Marquis de V***. Se trouve *à Paris*, chez *Duchesne*, rue S. Jacques. 1753. *in*-12. Brochure de 83 pages.

L'Auteur de cet Ouvrage, où nous avons trouvé de la modération, n'examine pas seulement ce que les Artistes ont fait, mais ce qu'il auroit voulu qu'ils eussent fait. Il s'attache spécialement à la composition du tableau, & à ce que les Peintres ont de commun avec les Poëtes.

La Grammaire Allemande, de M. Gottsched, Professeur de Philosophie de l'Université de Leipsig, contenant les meilleurs principes de la Langue Allemande, dans un ordre nouveau, & mise en François, par M. G. Quand; nouvelle édition. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques, 1753. Un volume *in*-8°.

Nous avons déja dit que nous avions trouvé de la méthode dans cette Grammaire.

Principes de la Grammaire Françoise, pratique & raisonnée; par M. l'Abbé Antonini. *A Paris*, chez *Duchesne*, 1753. Un volume *in*-12.

Le succès de la Grammaire Italienne & du Dictionnaire Italien du même Auteur, est un préjugé en faveur de l'ouvrage que nous annonçons.

Les Régles du Médiateur, recueillies & expliquées pour l'utilité du beau sexe

& des personnes qui n'ont aucune notion de ce jeu ; par M. V**. D**. nouvelle édition. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques, 1753. Un volume *in*-12.

REGLES de vie chrétienne, pour conduire les ames à Dieu dans tous les états, tirées des grands Maîtres de la vie spirituelle, & principalement de Saint François de Sales. *A Paris*, chez *Gissey*, rue de la vieille Bouclerie ; & *Bordelet*, rue Saint Jacques, 1753. Un volume *in*-12.

Cet ouvrage puisé dans les meilleures sources, est divisé en quatre parties : la premiere contient les avis & les pratiques nécessaires pour conduire une ame à la vie chrétienne, depuis son premier desir jusqu'à l'entiere résolution de l'embrasser. La seconde contient plusieurs avis touchant l'exercice des vertus. La troisiéme contient les avis les plus nécessaires contre les tentations les plus ordinaires. La quatriéme contient des principes généraux pour tous les Chrétiens, & des régles particulieres pour la vie Religieuse, l'état Ecclésiastique & autres differens états.

ALMANACH des Curieux pour l'année 1754, où les Curieux trouveront la réponse agréable des demandes les plus di-

vertissantes pour se rejouir en compagnie. *A Paris*, chez *Gissey*, rue de la vieille Boucleric, à l'Arbre de Jessé.

Etrennes historiques, ou mêlange curieux, pour l'année 1754, contenant plusieurs remarques de Chronologie & d'Histoire, ensemble les naissances & morts des Rois, Reines, Princes & Princesses de l'Europe, accompagné d'Epoques & de Remarques que l'on ne trouve point dans les autres Calendriers, avec un recueil de diverses matieres variées, utiles, curieuses & amusantes; chez le même.

Songes physiques. *A Amsterdam*, & se trouve *à Paris*, chez *Briasson*, 1753. Un volume *in*-12.

Dictionnaire Apostolique, à l'usage de Messieurs les Curés des Villes & de la campagne, & de tous ceux qui se destinent à la Chaire; par le Pere Hyacinthe de Montargon, Augustin de la Place des Victoires, Prédicateur du Roi, Aumônier & Prédicateur ordinaire du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar; tome V. *in*-8°. *A Paris*, chez la veuve *Lottin & Butard*, *Berton*, *Herissant*, *Cavelier*, *Barbou*, *de Bure*, 1753.

Les sujets traités dans ce volume sont la persévérance, la prédestination, la priere, la Providence, le Purgatoire, la Religion Chrétienne, le respect humain & le salut. C'est toujours la même méthode dans le discours familier, la même régularité dans les plans, le même goût dans les morceaux choisis des Sermons imprimés ou manuscrits, & des Livres spirituels. Nous apprenons que la vente des premiers volumes a été si rapide, qu'on commence à les réimprimer.

Le bon Jardinier, Almanach pour l'année 1754, en faveur des nouveaux possesseurs de jardins, & qui sont bien aise de sçavoir par eux-mêmes de quelle maniere ils doivent être cultivés, tant pour l'ornement que pour le profit. *A Paris*, chez *Guillyn*, Quai des Augustins, du côté du Pont-Saint Michel.

Les écarts de l'imagination; Epitre à M. d'Alembert, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie Royale de Berlin. *A Paris*, chez *Durand*, rue Saint Jacques, 1753. *in*-8°. pp. 63.

» Si quelqu'un trouvoit mauvais, dit » l'Auteur dans son Avertissement, qu'u-

» ne Epitre s'étendît jusqu'à plus de deux
» mille trois cens vers, je lui réponds que
» rien ne détermine la longueur de cette
» sorte d'ouvrage; il suffit que la person-
» ne à qui on l'adresse ait la patience ou
» la politesse d'en soutenir la lecture; pour
» les autres, ils peuvent prendre conseil de
» leur humeur & de leur goût... Cet ouvra-
» ge est une espéce de galerie consacrée à la
» Littérature & à la Philosophie... Si cer-
» tains portraits paroissent longs, ce n'est
» pas du moins pour avoir délayé une idée
» dans un grand nombre de vers, mais
» c'est que les images sont venues en fou-
» le se présenter à mon esprit, & j'ai cru
» qu'elles plairoient toutes, si elles étoient
» variées & bien rendues... Si l'on trou-
» ve dans cette Piéce des choses plaisantes
» avec des choses sérieuses, c'est une Epi-
» tre, c'est-à-dire que l'on peut y prendre
» la même liberté que dans la conversation;
» & cette variété d'idées & même de
» style pourra peut-être prévenir l'ennui,
» & dédommager le Lecteur de la longueur
» de l'ouvrage.... Si quelquefois il y pa-
» roît un certain désordre, qu'on se sou-
» vienne qu'on peut appliquer à l'imagi-
» nation ces deux vers :

Son style impétueux souvent marche au hazard,
Chez elle un beau désordre est un effet de l'Art.

» Car si l'on veut, l'on prendra ma » Piéce pour une Ode de plus de deux » mille vers, où, comme Pindare, j'ai plus » loué des Dieux que des Héros.

Cet Avertissement, dont nous n'avons copié que ce qui nous a paru avoir un rapport plus nécessaire avec l'ouvrage, est suivi de l'Epitre ; elle est spécialement consacrée à la louange des grands Ecrivains de l'antiquité & de ceux de notre âge. L'Auteur après avoir parlé de tous ceux qu'il a jugés dignes de son admiration, parle ainsi de lui-même :

L'art de vivre content est mon unique étude ;
J'ai cherché, j'ai trouvé dans la réflexion
Un secret précieux, cette rare habitude
De sçavoir sans ennui, comme sans passion,
Me plaire dans le monde & dans la solitude,
Mêlant à la sagesse un peu d'illusion.
De quelques beaux dehors que l'homme s'enveloppe,
Je détourne son masque, & je vois le flateur,
Le médisant, le fat, l'ingrat, le misantrope,
L'envieux, l'indiscret, l'avare, l'imposteur,
Addisson, & Cervante, & Théophraste, & Pope,
M'ont rendu bon observateur ;
Et mon œil apperçoit avec leur microscope,
Un petit versificateur
Qui croit impunément tourmenter Calliope.

Lorsque je vois un nain affecter la grandeur,
Je ris tant de son air que je tombe en syncope.
L'un se croit Adonis, & c'est un autre Esope ;
S'il n'en a le bon sens, il en a la laideur.
Je reconnois Phryné, qui jouant la pudeur
De la fidéle Pénélope,
Se flate qu'un vernis d'honneur
Fera monter plus haut l'enchere de son cœur.
Un Bourvalais prétend qu'il faut qu'on le respecte,
Parce que son Commis aspire à son état ;
Et tandis qu'à Thémis sa fortune est suspecte,
Il veut qu'on le préfere au sçavant Magistrat.
Malgré le Cuisinier, le Brodeur, l'Architecte,
Un insecte luisant n'est pour moi qu'un insecte,
Que l'approche du jour prive de son éclat.
Patru fut autrefois l'oracle de la Langue ;
Ce qu'un riche en connoît, c'est qu'il fut indigent.
Un Crésus, peu sensible aux traits d'une harangue,
Eût méprisé Cochin s'il n'eût point eu d'argent :
Argent, *or*, sont deux mots si doux à son oreille,
Qu'il croit que sur le Cid tout jugement est nul,
Si de ce que la scéne a pû rendre à Corneille
On n'a point eu l'esprit de faire le calcul.
Homére mendiant de village en village,
Avec son Iliade, étoit un hébêté ;
Notre homme en rit tout seul dans son riche équipage ;
Et quand du Misantrope encor tout transporté,
Je crie à son oreille, ô l'admirable ouvrage !
Il répond qu'à Moliere il n'a rien rapporté.
Sous de faux complimens & de douces paroles,

On cache des vices réels,
Et l'on veut traiter d'hyperboles
Des vers où je maudis ces penchans criminels.
Ils n'écoutent jamais les cris de la nature,
Ou leur pitié barbare est toujours une injure.
Vos chagrins devant eux n'ont qu'à se dévoiler,
De stériles conseils les viennent redoubler.
Ces monstres, si communs dans le siécle où nous sommes,
Vous content leurs plaisirs pour mieux vous accabler;
La digestion seule a droit de les troubler:
Ils mettent la conduite à régenter les hommes,
Au lieu de les servir & de les consoler.
Ils feindront de se méconnoître
A ces traits de leur dureté;
Mais s'il leur reste un peu de sensibilité,
Ils m'entendront, sans doute, & rougiront peut-être.
Auroient-ils donc toujours la sotte vanité
D'avoir cru m'amuser d'une fausse promesse?
Jamais je n'ai pris pour bonté
Une perfide politesse;
Je connois trop l'humanité.
Ami de la délicatesse,
Du goût & de la vérité,
Je mets dans la vertu la gloire & la noblesse;
Prenant pour un trésor la médiocrité,
Je détourne mes pas vers ce bord écarté,
Cette fontaine enchanteresse,

Où l'on voit folâtrer les Nymphes du Permesse;
Satisfait & jaloux de ma tranquillité,
Quelquefois cependant jouet de ma tendresse,
De l'éclat des grandeurs je ne fus point flaté.
Soit indifference ou paresse,
Soit, si l'on veut, austérité,
On peut-être un peu de sagesse,
Le riche me paroît lâchement respecté;
Et par sa stupide fierté,
Me faisant haïr la richesse,
Exempt des soins brillans dont il est tourmenté,
Je l'abandonne aux maux qu'entraîne la mollesse.
Eprise de son or & de sa dignité,
Qu'une foule rempante autour de lui s'empresse
Pour tâcher d'adoucir tant de férocité:
Le repos & la liberté
Sont pour moi des trésors d'une toute autre espéce;
Plus connoisseur en volupté,
J'ai fait serment de fuir toute prospérité
Qu'il faut payer par la bassesse,
Bornant mes revenus à ma seule santé;
Certain que la Divinité
N'a jamais confondu le crime & la foiblesse;
Sur l'aîle du desir mon esprit emporté,
S'élance vers l'éternité.
Les passions de ma jeunesse
Sont l'amitié, l'honneur, l'étude & l'équité.
Et pourquoi voudroit-on que le Ciel irrité,
M'écrasât sous les coups d'une main vengeresse?

Le regret d'avoir existé
Ne me troublera point aux jours de ma vieillesse.
Mon ame attend du Ciel ce nectar si vanté,
Ce nectar d'immortalité,
Cette délicieuse yvresse
Promise à la fidélité.
L'humeur plaît-elle aux Dieux, plutôt que la gaité ?
Obtient-on le bonheur à force de tristesse ?
Lorsque rompant le nœud qui le tient arrêté,
Mon luth peut triompher d'une force étrangere,
Pour l'aimable vertu qui me fut toujours chere,
Soudain il se remonte avec vivacité :
Tel qu'on voit l'air pressé, retenu dans la poudre,
Par une étincelle excité,
Reprendre avec ardeur son élasticité,
Imiter quelquefois les effets de la foudre ;
Ou former un soleil malgré l'obscurité.

MEMOIRES de l'Académie Royale de Chirurgie ; tome second. *A Paris*, chez *Delaguette*, Imprimeur de l'Académie, rue S. Jacques, à l'Olivier. 1753. vol. *in*-4°.

L'Histoire de l'Académie Royale de Chirurgie n'avoit pas encore été donnée au Public ; on la trouve à la tête de ce Volume, où elle occupe 94 pages. M. Morand, qui en est l'Auteur, nous apprend que cette Société dut sa premiere institution en 1731, au zéle & aux soins réunis

de M. *Mareschal*, pour lors premier Chirurgien du Roi, & de M. de la Peyronnie, qui étoit son successeur désigné. Personne mieux qu'eux ne pouvoit sentir tous les avantages d'une Société à laquelle les observations & les découvertes en Chirurgie seroient rapportées, & où elles seroient mises à l'épreuve d'une critique judicieuse, avant d'être communiquées au Public, pour servir de régles à ceux qui professent un Art aussi intéressant pour la vie des hommes. Ces deux chefs de la Chirurgie du Royaume concerterent donc un Réglement que Sa Majesté approuva, & qui fut publié sous son autorité.

L'Académie commence ses Assemblées ; tout le monde applaudit à un établissement aussi avantageux ; les Etrangers qui en sentent l'utilité, s'empressent de communiquer à cette Société naissante le fruit de leurs études & de leurs travaux ; l'Académie devient le centre où se réunit tout ce qu'on pense, tout ce que l'on fait, tout ce que l'on découvre de nouveau en Chirurgie : enfin l'on publie en 1743 le premier Volume des Mémoires de l'Académie, M. Quesnay étant alors Secrétaire.

La mort de M. de la Peyronnie & les contradictions que les Chirurgiens essuyerent avant & après cet événement, sur les

arrangemens qu'on avoit pris pour qu'ils devinssent dorenavant plus instruits & plus habiles encore que par le passé, retardement un peu les progrès de l'Académie : un si bel établissement ne devoit pas rester imparfait. M. de la Martiniere ne succéde pas moins à la place de premier Chirurgien du Roi qu'au zéle de son prédécesseur pour l'illustration de son art. Sur ses représentations le Roi accorde des Lettres Patentes à l'Académie de Chirurgie, & la prend sous sa protection immédiate. Ces Lettres conçues en termes fort honorables pour les Chirurgiens de Paris, furent données en 1748, elles inspirerent une nouvelle émulation ; enfin la Société Académique reprit, pour ainsi dire, une nouvelle vie, par le Réglement que le Roi lui a donné le 18 Mars 1751. Ces piéces fondamentales & la liste des Académiciens sont rapportées tout au long dans le début de l'Histoire, & y servent pour cette fois-ci de premiere partie ; dorenavant elle en aura quatre. Elle contiendra : » 1°. des » observations courtes & isolées que l'on » est obligé de consigner dans les Regis- » tres, ou pour donner date aux Auteurs, » ou par d'autres considérations. 2°. Les » titres au moins, & quelquefois les ex- » traits des Livres publiés par les Académi-

» ciens. 3°. Les éloges de quelques Mem» bres de la Compagnie. 4°. Les instrumens » & machines qui ayant été présentés à l'A» cadémie, en auront mérité l'approbation. Tel est le plan que M. Morand s'est proposé pour la suite des Volumes de l'Académie, & qu'il a suivi dans celui dont nous rendons compte.

Le second article de l'Histoire qu'on donne aujourd'hui, contient les éloges de MM. *Maréchal*, *Petit* le fils, la *Peyronnie*, & *Arir* le pere. La vie de ces hommes illustres par leur sçavoir, & par les places qu'ils ont occupées, se trouve naturellement liée avec l'histoire de l'Académie : ils l'ont fait naître par leur zéle, & ont beaucoup contribué à ses succès par leurs travaux.

On voit dans l'histoire de M. Maréchal, un homme qui a commencé l'étude de sa profession avec bien des difficultés ; son mérite les lui a fait surmonter, & il l'a enfin élevé à la premiere place de son art. Son pere étoit Officier dans un Régiment étranger au service de la France. Estropié à la bataille de Rocroy, il avoit été obligé de se retirer ; il vivoit à Calais avec une fortune médiocre. Le jeune Maréchal n'a donc pû trouver dans sa famille les ressources nécessaires pour une dépense honnête pendant plusieurs années qu'il faut

passer à suivre les écoles publiques & particulieres, à fréquenter les Hopitaux, à accompagner les praticiens accrédités. Son noviciat en Chirurgie fut plus dur; il s'assujettit à un maître de l'Art sous les engagemens ordinaires, qui ne laissent pas une aussi grande liberté.

L'assiduité du jeune Maréchal à l'Hopital de la Charité, fut le principe de sa fortune. Il s'attira l'estime des principaux Chirurgiens de cet Hopital; il y obtint la place de gagnant Maîtrise, & l'on ne tarda point à lui confier en chef le soin de cet Hopital, où il avoit acquis de profondes connoissances, & exercé son art avec un applaudissement général; ce fut alors qu'il parut dans le Public. Il y soutint la bonne opinion qu'on avoit eue de lui dans l'Hôpital; on admira son habileté, sa prudence. Plusieurs cures faites avec succès sur des personnes distinguées, le mirent en grande réputation. Il fut appellé en 1696, pour consulter sur la maladie de Louis XIV, qui avoit un abscès considérable à la nuque. Sa circonspection & sa modestie lui mériterent autant d'applaudissemens que les preuves qu'il donna de son expérience. Des succès constans à la Cour, à la Ville, l'appellerent à la premiere place, lorsqu'elle vacqua en 1703, par la

mort de M. Felix. Les services de M. Maréchal lui mériterent successivement les distinctions les plus flateuses. En 1706 le Roi lui donna une Charge de Maître-d'Hôtel, & l'annoblit en 1707. Il retrouva dans Louis XV la confiance dont son auguste bisayeul l'honoroit. L'attachement tendre qu'il avoit pour le jeune Roi, le rendoit sans cesse tremblant pour des jours si précieux. Lorsqu'il donnoit des conseils sur sa santé, il oublioit qu'il parloit à son maître, & prenoit, si on ose le dire, le ton d'un pere qui parle naturellement à son fils. Le Roi ajouta en 1723, de nouveaux honneurs à ceux que Louis XIV lui avoit accordés; il le fit Chevalier de S. Michel. Nous avions oublié, parmi ceux-ci, de rapporter une marque bien satisfaisante des bontés du feu Roi pour M. Maréchal.

»En 1709, le Maréchal de Villars fut »blessé d'un coup de feu au genou droit à »la bataille de Malplaquet, & son état »étant devenu dangereux, le Roi qui en »étoit occupé, proposa à M. Maréchal »d'aller lui-même juger de la blessure du »Général. Les nouvelles fâcheuses qui en »couroient à la Cour, faisoient peine à »M. Maréchal : cependant après quelques »courtes réflexions, il donna sa parole au

» Roi, qui charmé de le voir partir, *l'em-*
» *brassa*, & dès ce moment regarda comme
» sûre la conservation de ce grand Capitai-
» ne, que le Ciel destinoit à rassurer la
» France allarmée.

En suivant la carriere longue & brillante que M. Maréchal a parcouru, M. Morand le représente comme un grand Chirurgien, qui a mérité, à juste titre, la haute réputation dont il a joui, & la confiance sans bornes que des hommes de tous états ont eu en lui : Rois, Princes, Ministres, Prélats, Généraux, Magistrats, Nobles, Citoyens de tous les Ordres, gens de tous pays, avoient ressenti les effets salutaires de sa main ou ses conseils.

L'association de M. de la Peyronnie lui permettoit de passer le tems qu'il vouloit dans son Château de Biévre. Il alloit, sans témoins de ses œuvres charitables, « voir
» les paysans, panser les malades, conso-
» ler les malheureux ; il étoit leur pere,
» leur Chirurgien, leur conseil & leur ap-
» pui : il mourut le 13 Décembre 1736 ».
Dans cet éloge M. Morand a réussi, suivant ses vœux, à rendre le nom de M. Maréchal respectable à la postérité, par le tableau qu'il a fait de ses vertus & de ses talens.

L'éloge de M. Petit le fils paroît une expression des regrets de l'Académie ; elle

avoit conçu de grandes espérances de cet Académicien, qu'une mort prématurée enleva à la Chirurgie le 19 Août 1737, n'ayant pas vingt-huit ans accomplis. Il nâquit en 1710; après avoir fait, avec distinction, ses humanités, il apprit l'Anatomie sous son pere : celui-ci bien assuré par le goût qu'il avoit inspiré à son éleve, qu'il embrasseroit son état, le fit étudier en Philosophie, & il reçut le grade de Maître-ès-Arts dans l'Université de Paris en 1729.

M. Petit s'appliqua ensuite à l'étude des hautes Sciences, à la Physique expérimentale, à la Géométrie, aux Méchaniques. Il ne connoissoit nulle sorte de dissipation, & n'avoit de goût que pour son cabinet & les Hopitaux. Il a été la victime de son application. M. Morand assure qu'il a été souvent témoin de ses dissections à l'Hopital de la Charité. Son ardeur pour l'Anatomie le rendoit indifférent sur le choix des cadavres; & ce fut réellement dans l'exercice de la dissection, qu'il contracta une maladie de la peau, qui fut plusieurs années à se dissiper, & qui prit un caractere plus dangereux à mesure qu'elle disparoissoit.

En 1730, M. Petit le fils fut reçu Maître en Chirurgie, & nommé en 1732

Substitut de son pere à la place de Démonstrateur Royal. Il se trouvoit chargé par ce nouvel emploi, d'expliquer aux étudians en Chirurgie, les principes de leur art, & la théorie des playes, des ulcères & des apostêmes. Mais comme l'expérience est l'appui de cette théorie, il résista aux instances que son pere lui faisoit de paroître en Public; il vouloit avoir puisé dans l'observation les leçons qu'il devoit donner aux autres. Pour cet effet, il demanda de l'emploi dans les armées; il fit la campagne de 1733 sur le Rhin, en qualité de Chirurgien Aide-Major; il fut nommé Chirurgien-Major l'année suivante, n'ayant pas encore vingt-quatre ans. Cette espéce de phénomene étoit bien capable d'exciter l'envie des Chirurgiens plus âgés, d'allarmer le soldat, de surprendre tout le monde: mais nomme-t-on M. Petit le fils? tout le monde applaudit au choix du Ministre. Il a donné quelques Mémoires à l'Académie, & avoit projetté plusieurs ouvrages. On aime à voir de la part de M. Morand, le témoignage qu'il rend à la fin de cet éloge, à M. Petit le pere à l'occasion du fils. Celui-ci » étoit déjà » notre Boerhaave pour la théorie; il eût » bientôt acquis la réputation d'un grand praticien, & parvenu au point de célébrité

» auquel une heureuse alliance des deux » parties de notre Art le portoit ; on n'eût » point cherché hors de chez lui des com» paraisons pour le louer. Le fils n'auroit » pû être un jour comparé qu'au pere.

Nous n'insisterons point sur l'éloge de M. de la Peyronnie. Tout le monde sçait quels étoient les talens de ce grand Chirurgien, & jusqu'où a été son zéle pour l'illustration de son Art & pour le bien public. Ces deux objets qu'il ne sépara jamais, l'avoient toujours occupé, & il leur a consacré la fortune considérable que son mérite lui avoit fait faire. Restaurateur de la Chirurgie, fondateur de l'Académie, & de différentes places de Professeurs au Collége de Chirurgie, on lui devra dorénavant les progrès que feront les hommes studieux qui cultiveront cette science ; l'esprit de M. de la Peyronnie revivra en eux pour l'honneur de la nation, pour le bien des concitoyens, & le salut de l'humanité, dont cet homme illustre a été & sera à jamais le bienfaicteur.

Le quatriéme éloge est celui de M. Petit le pere, par M. Louis. Nous avons parlé de cet ouvrage en 1750. L'Auteur représente cet homme célébre comme un des plus grands hommes qu'ait eu la Chirurgie Françoise ; & le portrait qu'il en fait,

persuade & instruit le Lecteur ; la louange n'est point recherchée, elle sort du sujet même, & il prête beaucoup. M. Petit a eu la plus grande réputation ; il a été appellé dans les Pays étrangers pour rendre la santé à différens Souverains. Ces occasions sont brillantes ; mais M. Louis ne les croit pas des régles sures, pour juger du mérite du Chirurgien ; le hazard, la protection & plusieurs autres circonstances étrangeres au sçavoir, donnent trop souvent de la réputation, pour qu'on ne la regarde pas comme une marque très-équivoque d'habileté. C'est par les productions de l'esprit que l'on peut déterminer avec certitude combien les hommes qui cultivoient une science en ont mérité : telles sont les expressions de M. Louis. C'est de ce point dont il part pour faire connoître les découvertes importantes que M. Petit a faites dans son Art. On ne sçait si la réflexion préliminaire plaira à tous ceux, qui ont de la réputation, & qui n'ont point donné de marques permanentes, par lesquelles on puisse juger de la supériorité qu'on leur croit ; mais on doit sçavoir beaucoup de gré à M. Louis, de se conduire suivant les principes qu'il loue, & de travailler avec autant d'ardeur & de succès qu'il le fait pour

mériter une réputation solide.

Dans la troisiéme partie de l'Histoire, M. Morand donne l'extrait succint de différens ouvrages publiés par les Académiciens, depuis l'institution de l'Académie en 1731, jusqu'en 1741. La gloire des Académiciens réjaillit naturellement sur la Société dont ils sont membres. Presque tous ces ouvrages ont mérité à ceux qui les ont composés le rang d'Auteurs classiques. On voit qu'en 1731 M. le Dran a donné au Public deux volumes d'observations de Chirurgie, & M. Petit un Traité des maladies des os, en deux volumes, en 1735; que M. Verdier a composé un excellent abrégé d'Anatomie, fort estimé des maîtres de l'Art, & de M. Winslow, le Prince des Anatomistes modernes; que M. Levacher a publié en 1740 une Dissertation sur le cancer des mammelles, & M. le Dran un Traité sur les playes d'armes à feu; enfin que M. Lafaye a fait des remarques importantes sur le cours des opérations de Chirurgie, composé par M. Dionis.

La quatriéme partie de l'Histoire rend compte de deux instrumens approuvés par l'Académie. L'un est une espéce de collier propre pour la saignée de la veine jugulaire, avec lequel on comprime aisément

le

le vaisseau pour y retenir le sang, avant l'incision que le Chirurgien doit y faire. Cette machine est de M. Chabert, Chirurgien à Paris. La seconde est une plaque pour comprimer l'artere intercostal, & arrêter le sang qui sortiroit de sa blessure. Cet instrument a été envoyé par M. Lotteri, premier Professeur d'Anatomie dans l'Université de Turin, Chirurgien-Major des Gardes du Corps du Roi de Sardaigne, & correspondant de l'Académie. Les figures de ces deux instrumens, de même que celles qui composent les vingt-deux planches qui entrent dans ce Volume, ont été dessinées & gravées avec le plus grand soin, par le sieur Ingram, que l'Académie a choisi pour son Dessinateur.

Les délices du sentiment, dédiées à S. A. S. Madame la Duchesse d'Orléans. Par M. le Chevalier de *Mouhy*, de l'Académie des Belles-Lettres de Dijon. Troisiéme & quatriéme parties. *A Paris*, chez *Jorry*, Quai des Augustins; & *Duchesne*, rue S, Jacques. 1753, *in*-12. 2 vol.

On a lu les deux premieres parties de ce Roman il y a quelques mois, & on y a trouvé beaucoup d'imagination; il nous paroît qu'il y a des situations plus neuves dans la 3[e] & 4[e] parties qui paroissent actuellement.

Le volume des Transactions Philosophiques pour l'année 1752, vient de paroître ; c'est le 47e de cet important Recueil. Tous ceux ausquels la gloire de la Chirurgie Françoise est chere, y verront avec joye de grands éloges de M. Daviel ; plusieurs beaux morceaux du célébre M. le Cat ; & un Mémoire de M. Faget l'aîné, si sage, si méthodique & si utile, que nous avons cru devoir en donner une traduction dans le Mercure.

Memoires de Martin & Guillaume du Bellai-Langei, mis en un nouveau style, ausquels on a joint les Mémoires du Maréchal de Fleuranges qui n'avoient point été publiés, & le Journal de Louise de Savoye ; le tout accompagné de notes critiques & historiques, & de piéces justificatives, pour servir à l'Histoire du regne de François premier. *A Paris*, chez *Prault* l'aîné, *Durand*, *Nyon* fils & *Guyllin*. 1752. *in* 12. Sept volumes.

Les Mémoires de du Bellai ont toujours passé pour un excellent ouvrage. Le style en est malheureusement si vieilli qu'on ne les entend qu'avec peine. On doit donc sçavoir beaucoup de gré à M. l'Abbé Lambert de nous en avoir facilité la lecture en les rajeunissant. Sa maniere d'écrire est telle qu'elle doit l'être dans des Mémoires,

ſimple & naturelle ; ſes notes ſont exactes & remplies de diſcuſſions néceſſaires ; ſes pieces juſtificatives paroîtront curieuſes aux Sçavans, & à ceux qui ſans être ſçavans cherchent principalement la vérité dans l'Hiſtoire. Nous entrerons ſur tout cela dans quelques détails le mois prochain.

ACADEMIE DES BELLES-LETTRES de Marſeille. 1753.

L'Académie qui avoit réſervé le prix de l'Eloquence l'année derniere, vient d'adjuger celui de cette année & celui qui avoit été réſervé ; le premier, à une Ode ; le ſecond, à un Diſcours. L'Auteur de la premiere eſt M. Ricaud, de cette Ville, âgé de dix-ſept ans. L'Auteur du ſecond eſt le Reverend Pere Delane, Profeſſeur de Logique, du Collége des RR. PP. Jéſuites de cette Ville.

Elle avertit le public que le 25 Août, Fête de Saint Louis, de l'année prochaine 1754, elle adjugera le prix à un Diſcours d'un quart d'heure, ou tout au plus d'une demi-heure de lecture, dont le ſujet ſera : *Le beſoin que l'imagination a de la raiſon* ; & elle déclare aux Auteurs que tout Diſcours qui excédera ces bornes, ſera par cette raiſon ſeule exclu du concours.

On adressera les ouvrages à M. de Chalamont de la Visclede, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, rue de l'Evêché. On affranchira les paquets à la Poste, sans quoi ils ne seront point retirés. Ils ne seront reçus que jusqu'au premier Mai inclusivement.

L'Académie n'exige qu'une seule copie des ouvrages qu'on lui envoye, mais elle la souhaite en caractéres bien lisibles & point trop menus, & avertit les Auteurs qu'ils perdent beaucoup quand l'esprit est obligé de se partager entre l'attention qu'exige une lecture pénible, & l'impression que doit faire sur lui ce qu'il lit.

Cette Académie tint le Samedi 25 Août, jour de Saint Louis, son Assemblée publique dans la Sale que le Roi lui a accordée dans l'Arsenal.

M. Dulard, Directeur, ouvrit la Séance par un Discours qui roula sur le sujet de l'Assemblée, & sur l'injustice des plaintes des Auteurs qui ont travaillé sans succès pour les prix des Académies.

On lut l'Ode couronnée, dont le sujet est *les Loix*, & dont l'Auteur est M. Ricaud, de Marseille, âgé de dix-sept ans.

L'Auteur prononça un remerciment en vers, auquel M. le Directeur fit une courte réponse.

On lut le Discours couronné, dont le sujet est : *Qu'il n'est rien de plus dangereux que de mal placer la gloire*, & dont l'Auteur est le R. P. Delane, Professeur de Logique du Collége de Belzunce des RR. PP. Jesuites.

M. de Chalamont de la Visclede, Sécrétaire perpétuel de l'Académie, lut l'éloge de M. Bertrand, Académicien, mort dans le cours de l'année derniere.

La Séance fut terminée par la lecture d'un Poëme, intitulé : *Le Sacrifice d'Iphygénie*, de M. Dandré Bardon, Académicien, Professeur en l'Académie Royale de Peinture & Sculpture.

LA Ville de Rheims a formé pour le progrès des Sciences & des Arts des établissemens considérables, & elle a eu le bonheur de trouver des hommes d'un grand mérite pour les diriger. Voici le plan qu'ils se proposent de suivre cette année dans les leçons qu'ils doivent donner.

Le nouvel ordre que M. l'Abbé Jurain, Professeur de Mathématique, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, se propose de garder dans les leçons de Mathématique, de Philosophie Françoise & de Physique expérimentale, qu'il donnera dans les Ecoles établies à l'Hôtel de Ville de Rheims.

Depuis que le renouvellement des Sciences & des Arts a changé la face de l'Europe, les Sçavans n'ont cessé de s'élever contre l'insuffisance & l'inutilité de la Philosophie Peripatéticienne, qui malheureusement avoit si fort prévalu pendant les siécles d'ignorance & de barbarie, qu'on ne pensoit plus & qu'on ne décidoit plus que par son autorité.

Aujourd'hui que nous avons le bonheur de vivre dans un siécle éclairé, où la Philosophie semble être parvenue à sa perfection, qui ne croiroit que les formes substancielles, les qualités occultes, les termes qui ne signifient rien, ou qui ne présentent que des idées vagues, ne fussent absolument bannis des Ecoles ? Cependant, tant il est vrai qu'un abus invétéré ne peut se déraciner qu'avec une difficulté extrême, la forme barbare des Scholastiques subsiste encore, & n'a pû être dissipée par cette politesse qui caractérise l'âge où nous vivons, ni même par les Descartes, les Mallebranche, les Newton, les Loke, qui tous nous ont laissé une méthode bien plus facile pour parvenir à la découverte de la vérité.

C'est aux principes de ces grands hommes que nous devons une Logique parfaite, courte & exempte de toutes les dif-

facultés que renferme celle d'Aristote ; une Logique qui n'est autre chose que celle qu'employent les Géométres dans leurs spéculations les plus abstraites.

Nous ne sortirons donc point de la destination d'un Professeur de Mathématique, en employant environ trois semaines à expliquer à nos Disciples une méthode si simple, si aisée, & dans laquelle nous osons nous flater de répandre quelques agrémens. Non-seulement les jeunes gens, mais même ceux d'un âge plus avancé, qui par leur état sont principalement destinés à découvrir la vérité, soit dans l'explication des Loix, soit dans les routes obliques de la chicane, y trouveront des moyens pour se tirer d'un labyrinthe d'où l'on a tant de peine à sortir.

Sans entrer ici dans le détail des abus de l'ancienne Philosophie, nous nous contentons de présenter les moyens d'y remédier ; & pour y parvenir, voici le plan que nous nous proposons de suivre dans nos Ecoles. Nous donnerons tous les jours, à l'exception des Jeudis & jours de Fêtes, trois heures de leçons, depuis deux heures après midi jusqu'à cinq, & cela à commencer du 3 Novembre de cette année.

Nous employerons pendant dix mois la premiere heure & demie à expliquer les

régles d'Arithmétique, d'Algebre, toute la Géométrie élémentaire, tant théorique que pratique. Nous destinons la seconde heure & demie, à enseigner pendant les trois premieres semaines environ, la Logique dont nous venons de parler plus haut; après quoi nous passerons immédiatement à des leçons de Physique, tant théorique qu'expérimentale, & nous aurons le soin de les proportionner aux progrès qu'auront fait nos Disciples dans les Mathématiques; de sorte qu'elles n'en supposeront d'autres connoissances que celles que nous aurons données précédemment.

Nous n'oublierons pas pendant ce cours d'expliquer les questions de Métaphysique qui peuvent être de quelque utilité pour les differens phénoménes naturels. Nous tâcherons, à l'exemple de plusieurs Physiciens illustres, de faire servir les connoissances de la nature à inspirer à nos Disciples les sentimens de respect, de crainte, d'adoration & d'amour qui sont dûs à l'Auteur suprême de tant de merveilles. Nous saisirons l'occasion de leur prouver par l'ordre admirable qu'on observe dans les differens ouvrages de ce monde, l'existence du souverain Etre, sa providence, son éternité, son immutabilité, & tous ses divins attributs.

En expliquant les differentes propriétés de la matiere, nous aurons grand soin de faire sentir, contre les Matérialistes, qu'elles n'ont rien de commun avec le pouvoir de penser, qui constitue la nature de l'ame humaine, & nous prouverons par là qu'elle est d'un ordre infiniment supérieur à celui du corps qu'elle anime, que par conséquent elle ne périra point avec lui ; mais qu'après sa séparation elle est réservée pour recevoir la récompense ou la peine de ses bonnes ou de ses mauvaises actions, & que cette récompense ne peut être que Dieu même, qui seul est capable de remplir la capacité de notre ame.

Pour ce qui est des autres questions de Métaphysique, nous les négligeons, comme étant absolument inutiles.

Ainsi, selon ce plan, nous nous proposons de donner en dix mois (outre tout ce qui regarde les Nombres, l'Algebre, la Géométrie, la Trigonométrie) un cours complet de Philosophie, le tout en François, afin que ceux même qui n'ont point fait d'Humanités, ou qui les ont mal faites, puissent en profiter.

On voit par ce que nous venons d'exposer, que nous nous appliquerons principalement à donner une Physique expérimentale, & entierement fondée sur les

Mathématiques. Pour cela tous les Samedis, à commencer à celui qui se trouvera le premier non fêté, en Janvier, nous ferons des expériences publiques, & nous y joindrons une leçon, qui sera une récapitulation de toutes celles que nous aurons données pendant la semaine.

Nous n'insisterons pas sur les avantages que les Etudians trouveront dans notre Ecole, & qu'ils ne peuvent pas espérer ailleurs; je les récapitule en peu de mots, pour les faire sentir.

1°. Une Philosophie Françoise, de laquelle seront bannies toutes les inutilités de l'ancienne. 2°. Un cours qui ne sera que de dix mois, & qui par là épargnera une année de pension aux Etrangers. 3°. Pour ceux de Rheims, une Physique qu'on tâchera de rendre utile pour leur Manufacture, sans négliger l'utilité qu'elle peut procurer aux autres Etats. 4°. Des élémens complets de Mathématique. 5°. Le peu de tems que les Etudians seront obligés de donner à ces leçons, qui ne seront que de trois heures par jour, & en une seule séance, ne leur sera pas d'un petit avantage, puisque cela leur laissera la facilité d'assister la matinée aux Ecoles de Dessein, où ils pourront apprendre la partie de cet Art qui aura le plus de rapport à l'état auquel ils se destinent.

Nous ne nous étendrons pas sur l'utilité de cette derniere étude. Il suffit d'avertir que par le moyen du Dessein on acquiert, pour ainsi dire, un nouveau sens, à l'aide duquel on peut se représenter à soi & aux autres, mille objets nouveaux d'une maniere aussi utile qu'agréable. En effet chacun sçait qu'aujourd'hui, tant à Paris que dans toutes les autres Villes du Royaume, où le goût des Arts a pénétré, il n'y a personne, depuis le simple Artisan jusqu'aux plus grands Seigneurs, qui ne sçache manier le crayon.

Nous avertissons qu'il est d'une extrême importance aux Etudians de se trouver à l'ouverture de nos Ecoles, ou du moins dans les premieres semaines, puisque l'intelligence de nos dernieres leçons dépend de celle des précédentes.

M. Robert, Professeur des Ecoles de Dessein, établies dans l'Hôtel de Ville de Rheims, Dessinateur, Graveur en Taille-douce & en couleur naturelle, avec privilége du Roi, a fait l'ouverture de ses leçons Lundi 22 Octobre 1753.

L'empire des Arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuses. Il est important d'as-

surer les vrais, de prévenir sur les fausses, de fixer les points d'où l'on doit partir, & de faciliter ainsi la recherche de ce qui reste à trouver. On ne cite des faits, on ne compare des expériences, on n'imagine des méthodes que pour exciter le génie à s'ouvrir des routes ignorées, & à s'avancer à des découvertes nouvelles, en regardant comme le premier pas celui où les grands hommes ont terminé leur course. C'est aussi le but que nous nous sommes proposés, en alliant aux principes des Arts l'histoire de leur origine.

Nous donnerons une leçon de Théorie tous les mois, à commencer le premier Samedi non fêté, en Janvier 1754. Nous nous proposons de faire un exercice public, qui sera une récapitulation de toutes les leçons que nous aurons données pendant l'année.

Nous commencerons d'enseigner les principes du Dessein, tant la figure humaine que la ronde bosse; les animaux, les fleurs, les fruits, le paysage, l'Anatomie du corps humain; sçavoir, l'Ostéologie & la Myologie. Nous enseignerons les cinq ordres d'Architecture, la maniere de lever les plans de toutes sortes de bâtimens, de faire les desseins, tant des façades que des coupes; en général, tout ce qui est

dépendant de l'Art du Deſſein, tant pour la Serrurerie, la Menuiſerie, que les autres Arts relatifs à l'Architecture.

Nous montrerons à deſſiner l'ornement & toutes les parties de deſſein qui peuvent être utiles aux fabriques des étoffes de laine & de ſoye, dont le progrès & la perfection ſont l'objet principal de cette Ville.

Nos Ecoles ſeront ouvertes tous les jours, excepté les Dimanches, jours de Fêtes & Jeudis, depuis ſept heures du matin juſqu'à midi, pendant l'été, & depuis huit heures du matin juſqu'à midi pendant l'hyver.

Nous avertiſſons que celles de Mathématique & de Philoſophie Françoiſe s'ouvriront auſſi à l'Hôtel de Ville le 5. Novembre de la préſente année.

REPONSE de M. le Chevalier de Cauſans à la Lettre de M. Liger.

LE Mercure de Novembre m'a appris, Monſieur, que je vous devois une réponſe, ſans quoi je n'aurois pas tant différé à vous remercier de vos remarques ſur la Quadrature du cercle, que je crois avoir trouvée. J'avois lû, Monſieur, votre ouvrage là deſſus, & j'ai admiré la ſçavante

application, & votre patience pour ne trouver qu'un de difference sur neuf mille ; c'en est encore assez pour vous priver de l'usage, puisqu'il faut une parfaite égalité, comme deux & deux. Je n'ai suivi ni les principes d'Euclide ni les numériques ; j'en propose d'inconnus & de vrais sur la Géométrie ; & vous verrez, Monsieur, dans mes dernieres réflexions sur la Quadrature du cercle, qu'il ne tient plus à moi d'être jugé avec connoissance de cause, & je serai bien flaté, si je puis avoir dans la suite votre approbation, que vous ne donnerez qu'avec tous les Sçavans de l'Europe. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, ce 4 Novembre 1753.

L'ON donne avis au Public que l'impression de l'Histoire Universelle, composée par le R. P. Dom Augustin Calmet, Abbé de Senones, qui avoit été commencée d'imprimer par souscription dès l'an 1732, & qui avoit été suspendue & interrompue en 1748, sera incessamment remise sous la presse en cette année 1753, pour que le tome IX en puisse paroître vers la Saint Michel de l'année 1754, sous la même forme, même papier & mêmes conditions que les huit premiers

tomes qui font déja imprimés; à l'exception que le prix de la fouſcription ſera de ſept livres de France par volume, & de dix livres pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit. Il en reſte encore ſix tomes à imprimer, qui ſont actuellement composés, & qui contiennent l'Hiſtoire Univerſelle Eccléſiaſtique & Civile, depuis l'onziéme ſiécle juſqu'à la mort de Louis XIV. en 1715. C'eſt Jean-Daniel Dulſecker, Libraire à Straſbourg, fils de feu le Sieur Jean Renauld Dulſecker, qui ſe charge de la continuation de cet ouvrage, dont le public a juſqu'ici ardemment ſouhaité la continuation. On prendra des ſouſcriptions juſqu'à la fin de cette année.

Le Sieur Allard, Maître de Mathématiques, logé au Collége de Navarre, montagne de Sainte Geneviéve, donne avis au public qu'il enſeigne à prix très-modique la nouvelle méthode théorique & pratique d'Arithmétique, d'Algebre & de Géométrie de M. Gallimard, laquelle méthode traitée d'une façon ſinguliere, ouvre une voie facile & prompte aux Mathématiques, dont elle énonce clairement les principes généraux, & produit l'effet que tous les préceptes qu'elle renferme ſont du nombre de ceux que perſonne ne doit ignorer

pour son utilité particuliere. Le Sieur Allard annonce de même qu'il a ouvert audit Collége de Navarre un cours particulier de Physique expérimentale & de Méchanique, qui formera les répétitions des sçavantes leçons qu'y donne publiquement M. l'Abbé Nollet, de l'Académie Royale des Sciences.

L'AUTEUR des *Tablettes historiques, généalogiques & chronologiques*, invite ceux qui possédent d'anciennes Baronies, ou des Terres érigées en titre de Marquisat, Comté, Vicomté & Baronie, de lui envoyer copie, ou au moins un extrait, des Lettres Patentes d'érection, avec la date de leur enregistrement, & d'y joindre des Mémoires instructifs sur lesdites Terres & leurs familles, avec le blazon de leurs armoiries, conformément au plan que l'Auteur a suivi. Il prie que ces Mémoires soient écrits très-lisiblement.

Ces Mémoires seront adressés, francs de port, ou à M. de Chasôt, ou à M. de Nantigni, à l'Académie, rue des Canettes, proche Saint Sulpice, à Paris.

M. Philippe de Prétot, Censeur Royal, ayant depuis peu changé de demeure, croit devoir l'indiquer à ceux qui voudroient

se former à l'étude de l'Histoire & de la Géographie. Outre les leçons qu'il donne dans les maisons particulieres, il s'est réservé de tout tems quelques heures pour faire chez lui, trois fois par semaine pendant les trois saisons des Ecoles publiques, & même davantage lorsqu'il est nécessaire, un cours général d'Histoire & de Géographie. Il en commencera incessamment un nouveau, qu'il tâchera de rendre aussi utile que les précédens l'ont été à ses Auditeurs, dont il ne sçauroit trop louer l'amour du travail, l'assiduité & la complaisance.

Les personnes à qui la proposition de faire ce nouveau cours seroit agréable, auront la bonté de venir au plutôt s'inscrire chez M. Philippe de Prétot, rue de la Harpe, où il demeure actuellement, dans une grande maison neuve, vis à-vis la rue des deux Portes.



BEAUX ARTS.

DECOUVERTE du secret pour fixer le Pastel & toutes sortes de desseins au crayon.

LE sieur Loriot, Méchanicien, déja connu par différentes découvertes, & singulierement par celle du nouveau principe applicable à un grand nombre de machines d'hydraulie & de statique, dont il se propose de faire incessamment les démonstrations en public, s'est appliqué avec un tel succès à la recherche du secret pour fixer la Peinture au pastel, sans en altérer l'éclat & la fraicheur, & sans tomber dans aucun des inconvéniens que l'on avoit regardé jusqu'ici comme inévitables, que l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, après s'être convaincue de l'excellence de cette découverte, a pris à ce sujet la délibération qui suit.

Extrait des Regiftres de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, du Samedi 6 Octobre 1753.

Le sieur Loriot qui a trouvé le secret de fixer la Peinture au pastel, sans tomber

dans le mat, & sans en ôter ni la fleur ni la fraicheur des couleurs, s'est présenté à l'Assemblée, & lui a montré différentes épreuves. L'examen fait, la Compagnie a jugé ce secret d'autant plus utile, que sans la moindre altération, il semble devoir perpétuer la durée des ouvrages au pastel & des desseins, dont plusieurs méritent de passer à la postérité. De plus, l'Académie atteste que de toutes les tentatives qui ont pû être faites jusqu'ici pour découvrir un pareil secret, il n'en est venu à sa connoissance aucune qui puisse entrer en comparaison avec la réussite du sieur Loriot, qui paroît tendre au dégré de perfection que l'on a toujours paru souhaiter : en conséquence de quoi, la Compagnie a chargé le Secrétaire de lui délivrer un extrait de la présente délibération, comme un témoignage de l'estime qu'elle fait de l'excellence de sa découverte.

Nous, soussigné, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, certifions l'extrait ci-dessus véritable ; en foi de quoi nous l'avons signé, & y avons mis le sceau de la Compagnie, pour servir & valoir ce que de raison. Fait à Paris, au Louvre, le huitiéme jour d'Octobre 1753. *Signé* L'EPICIÉ.

DUFLOS, Graveur exact & facile, demeurant rue Gallande, à côté de S. Blaise, vient de mettre au jour quatre estampes de la composition de l'ingénieux & fécond M. Boucher. En voici les titres avec les vers qu'on a mis au bas.

LE BERGER.

Nés pour aimer, nous ne songeons qu'à plaire;
Si-tôt qu'un jeûne cœur allume nos désirs,
L'Amour prend soin d'attendrir la Bergere,
Et fait notre bonheur en faisant nos plaisirs.
Contens de quelques fruits & d'un peu de laitage,
Nous sçavons supporter gaiment le poids du jour;
L'innocence & la paix, voilà notre partage:
En peut-on dire autant à la Ville, à la Cour?

LE SOUFLEUR.

Quel mauvais tour, ami, t'a joué la fortune?
Pourquoi ces yeux hagards, cet affreux désespoir?
Ah, je m'en apperçois, je vois ton infortune;
Ton creuset renversé détruit tout ton espoir.
Pauvre sot, que crains-tu? ta ressource est certaine:
Console-toi; cet or que tu manque aujourd'hui,
Demain, grace à l'excès de la folie humaine,
Tu le retrouveras dans la bourse d'autrui.

LE PESCHEUR.

Pour un esprit sensé tout doit être leçon ;
Le sujet le plus simple, un rien, un badinage
Est fort souvent, aux yeux du sage,
Le langage muet qu'emprunte la raison.
Lecteur, dans cet enfant qui pêche à l'hameçon ;
Des perfides humains reconnois la conduite ;
Et dans la mort de ce poisson,
De ton avidité vois la funeste suite.

LE POETE.

Poëtes, qui brûlant du désir de la gloire,
Voulez du Dieu des Vers mériter les faveurs,
Et consacrer vos noms au temple de Mémoire,
Moins remplis de vous-mêmes, écoutez les Censeurs.
Préférez la retraite au fracas de la Ville ;
Sur tout fuyez la table & l'encens des Traitans ;
Et nous verrons alors vos succès éclatans,
Rappeller les beaux jours d'Horace & de Virgile.

Le Sieur le Rouge, Ingénieur, Géographe du Roi, rue des Grands Augustins, vient de publier une Carte détaillée des Isles de la Guadeloupe, divisée en vingt-deux Paroisses ; grand *in-folio*. Cette Carte lui a été adressée par d'habiles gens du pays, & paroît la plus parfaite de celles qui ont paru jusqu'à présent sur cette partie de l'Amérique.

Deux Concerto en huit parties séparées, pour une flûte traversiere, quatre violons, un alto viole, & deux basses particulieres; dédiés à la Société Académique des Enfans d'Apollon: par M. *Bordet*. Premier œuvre; prix en blanc, cinq livres. Gravés par le sieur Hue. *A Paris*, chez l'*Auteur*, rue du Ponceau, vis-à-vis la Fontaine, la deuxiéme porte à droite en entrant par la rue S. Denis; & *aux adresses ordinaires*.

PIECES de Clavecin, dédiées à S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang: par M. *Mayreau*, Organiste d'Orléans. Œuvre II. Gravées par Mlle Vandôme. *A Paris*, *aux adresses ordinaires*.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

JE me trouve obligé, Monsieur, par les circonstances présentes, de remettre sous les yeux du Public l'annonce que je lui ai fait en 1751, d'une pendule que le vent remonte perpétuellement, qui est de mon invention.

Pour qu'on se forme une idée plus précise, j'y ajouterai un extrait du rapport que Mrs Camus & Deparcieux, Commissaires nommés par l'Académie, en ont fait, & le

Certificat que j'en ai reçu, qui constate la vérité de ma découverte. J'ai d'autant plus lieu de vous prier d'insérer le tout dans votre Journal prochain, qu'il me revient de tous côtés que le sieur le Paute fabrique de mes remontoirs à vent, & que dans un imprimé qu'il fait courir, il fait ce qu'il peut pour en être crû l'Auteur. La liberté avec laquelle il s'attribue tout ce qu'il pense pouvoir s'approprier, me fait craindre que le Public ayant perdu de vûe ce que j'ai annoncé à ce sujet au mois de Juin 1751, ne se familiarise avec l'idée de croire que ledit Sieur est l'inventeur de cette machine, dont il ne doit la connoissance qu'à être venu chez moi pour la voir & l'examiner, avec le Précepteur des enfans de Son Excellence le Prince d'Ardore, Ambassadeur, qui en vouloit une pour le Roi de Naples.

EXTRAIT du rapport de Mrs Camus & Deparcieux, Commissaires nommés par l'Académie des Sciences, pour examiner une machine qui remonte seule les pendules par le moyen d'un courant d'air, inventée & exécutée par le sieur Leplat, Maître Horloger à Paris, le 30 Janvier 1751.

Après avoir fait un détail de tous les moyens que les Horlogers ont employés

jusqu'à moi pour remonter des Pendules à poids, ces Messieurs passent à ma machine, & voici ce qu'ils en disent.

Après ce qu'on a fait pour remonter les pendules à poids par le moyen d'un ressort, &c. on le pouvoit faire par le moyen de l'air, & c'est ce moyen que M. Leplat a choisi pour remonter la sienne. Il place un moulinet à six ou huit aîles, inclinées comme celles d'un moulin à vent, dans un tuyau horisontal, dont une ouverture est hors de la chambre, & dont l'autre ouverture est dans le tuyau d'une cheminée fermée par en bas; l'axe de ce moulinet porte un pignon qui engrenne dans une roue premiere; le pignon porté par l'axe de cette premiere roue, engrenne dans une seconde roue, & ainsi de suite jusqu'à une quatriéme roue, dont l'axe porte une poulie garnie de pointes dans sa gorge: & comme le moulinet tourne pour peu que l'air circule dans le tuyau, la poulie qui est sur l'axe de la quatriéme roue tourne aussi, & remonte par conséquent le poids, par le moyen d'une corde sans fin.

Pour empêcher que le vent ne monte le poids plus qu'il ne faut, M. Leplat a pratiqué au plus haut où le poids peut aller, une bascule, que le poids fait lever lorsqu'il y arrive; cette bascule tire une petite

petite vanne ou soupape, qui ferme le passage du tuyau, & empêche l'air d'agir sur le moulinet.

Cette machine de M. Leplat nous a paru bien imaginée, & utile pour ceux qui craignent d'oublier à remonter leurs Pendules, ou qui veulent s'en éviter la peine. Le 30 Janvier 1751, à l'Académie.

Camus & Deparcieux.

COPIE DU CERTIFICAT DE L'ACADE'MIE.

Extrait des Regiſtres de l'Académie Royale des Sciences, du 30 Janvier 1751.

Meſſieurs Camus & Deparcieux qui avoient été nommés pour examiner une machine pour remonter les Pendules par le moyen d'un courant d'air, proposée par M. Leplat, Horloger, en ayant fait leur rapport; l'Académie a jugé que cette machine étoit bien imaginée, & utile pour ceux qui craignent d'oublier à remonter leurs Pendules, ou qui veulent s'en éviter la peine; en foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, le 3 Février 1751.

Grandjean de Fouchi, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

Voilà, Monſieur, ce que je vous prie de vouloir bien inſérer dans votre Journal prochain. J'ai l'honneur, &c. *Leplat.*

A Paris, le 15 Novembre 1753.

Lettre à l'Auteur du Mercure.

J'Ai lû, Monsieur, avec le dernier étonnement, dans votre Mercure de Septembre 1753, que le sieur Lepaute, Horloger au Luxembourg, y annonce comme de son invention, un nouvel échapement de montres & de pendules, qu'il dit avoir eu l'honneur de présenter au Roi & à l'Académie.

Il m'importe trop, pour l'intérêt de la vérité & celui de ma réputation, de revendiquer l'invention de cette méchanique, pour garder le silence sur une telle infidélité.

Il est vrai que le 23 Juillet dernier, dans la joye de ma découverte, j'eus la foiblesse de confier cet échapement au sieur Lepaute, pour en faire usage dans une Pendule que M. de Julienne lui avoit commandée, & dont il m'assura que l'intérieur ne pourroit être examiné de personne, parce qu'il y adaptoit le remontoir à vent, qu'il avoit, dit-il, imaginé, & que lui seul auroit la clef de cette Pendule. Mais pouvois-je me persuader que le sieur Lepaute se mît jamais en devoir de s'approprier cet échapement, qu'on voit que je lui confiois sous le sceau du secret ?

Je ne veux point surprendre le Public ; & mon intention n'est pas de le ranger de mon parti sur mon simple exposé ; mais je le supplie instamment de ne pas accorder plus de créance au sieur Lepaute, jusqu'à ce que l'Académie ait prononcé entre nous deux, en décidant lequel est l'auteur du nouvel échapement.

Le sieur Lepaute semble vouloir éluder tout éclaircissement, en déclarant que son échapement, que je n'ai pas vû, ne ressemble point au mien ; mais sur l'annonce qu'il en fait dans le Mercure, je juge qu'il y est en tout conforme pour le principe : & si les Commissaires que l'Académie nommera pour nous entendre contradictoirement y trouvent des différences, elles ne viendront que de quelques vices de construction, qui aideront à déceler le plagiaire.

Je ne mets au jour aucunes de mes preuves, il faut que nos Commissaires les reçoivent dans leur premiere force ; ainsi quoique dise ou écrive contre moi le sieur Lepaute, je garderai un profond silence jusqu'à ce que l'Académie soit éclaircie & qu'elle ait prononcé.

Le Public judicieux voudra bien attendre ce moment ; j'espere cette grace de son équité, & de la protection qu'il donne

aux Arts. J'ose me flater, Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette Lettre dans votre prochain Journal. J'ai l'honneur d'être, &c.

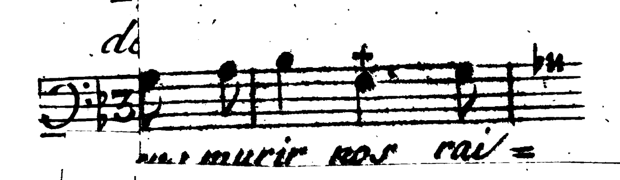
Caron fils, Horloger, rue S. Denis, près Ste Catherine.

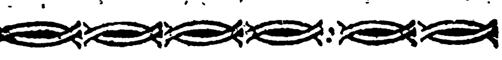
A Paris, le 16 Novembre 1753.

LA nouvelle méthode du sieur Royllet, Expert vérificateur des écritures, rue de la Verrerie, se perfectionne encore; elle devient tous les jours plus sure & plus commode. Ceux qui voudront avoir sur cela des détails, peuvent s'adresser à l'Auteur, en affranchissant leurs Lettres.

RECIT DE BASSE.

PERE du jour, flambeau de la Nature,
Viens mûrir nos raisins par tes rayons brûlans:
C'est Bachus qui nous rend contens,
Il adoucit les maux qu'un tendre Amant endure.
Je redoute, Plutus, ton éclat fastueux,
Il fait les malheurs de la terre;
Quand j'ai du vin je ne fais plus de vœux;
Tous les plaisirs sont dans mon verre.


murir nos rai=



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique donna le 9 Novembre un Intermède nouveau, intitulé : *Bertholde à la Cour*. Cet Intermède a beaucoup réussi, & c'est peut-être de tous ceux qu'on a donnés jusqu'ici, celui qui a eu le succès le plus général & le plus marqué. Bertholde est un paysan, qu'un Roi fait venir à la Cour : le Prince devient amoureux de la femme du fils de Bertholde ; cependant faisant un effort sur lui-même, il renonce à cet amour, & renvoye dans leur village Bertholde & sa famille, qui ne demandoient pas mieux. Le Poëme n'est pas mal écrit, & plusieurs Ariettes le sont très-bien ; l'action offre d'ailleurs assez de jeu de Théatre. La Musique est de M. Ciampi, & on y a ajouté plusieurs Ariettes de differens Maîtres. On peut dire qu'il n'y a aucune de ces Ariettes qui ne soit agréable, que plusieurs le sont beaucoup, & que quelques-unes sont sublimes. De ce dernier nombre sont entr'autres les Ariettes : *Quando s'incontrano per la Citta*, & *quando sento spirar mi sul volto*, du premier Acte, & l'Ariette *A rivedor ritomo*, du second Acte, qui

a été applaudie avec transport. Les Ariettes *Con liberta l'aquella*, *cosi fuggi spaventosa*, *la Donna onerata*, *ahi*, *ahi*, *non faro più*; le trio du premier Acte & le quatuor du second ont aussi été extrêmement applaudis. Il ne paroît pas possible de pousser plus loin l'expression, la vérité, & en même tems l'agrément du chant & de la mélodie, que le Musicien l'a fait dans ces differens morceaux. L'Intermède en général a été bien exécuté. M. Guerrieri y a donné des preuves des progrès rapides qu'il a faits en peu de tems dans la maniere de chanter; M. Manelli a mis beaucoup de vérité, de jeu & d'expression dans ses Ariettes; Mlle Tonelli l'aînée a chanté les siennes avec beaucoup de finesse & de graces, & Mlle Tonelli la cadette a très-bien joué le rôle du *petit Paysan*. On a applaudi dans Mlle Lepi la légereté, la franchise & la netteté de son chant, ainsi qu'on l'avoit déja fait dans les *Artisans de qualité*, où elle avoit beaucoup brillé.

Les Comédiens François ont remis au Théatre le Dimanche 28 Octobre le *Mercure Galant*, Comédie de Boursaut, en vers & en Scenes épisodiques. Cette piéce étoit originairement en cinq Actes, maintenant elle est réduite à quatre, & l'on a

jugé nécessaire de supprimer plusieurs Scenes qui avoient toujours paru languissantes. M. Préville y a joué six rôles differens; sçavoir au premier Acte, celui de *Boniface Chrétien, Imprimeur*, qui apporte un nouveau projet de Billets d'enterrement. Au second, celui d'*un Gentilhomme campagnard*, qui dans la crainte d'être cocu rompt un mariage, qu'il étoit sur le point de conclure. Au troisiéme, celui de *la Rissole*, soldat yvre; & au quatriéme, ceux d'un *Petit-Maître*, Musicien; d'un *Procureur au Parlement*, & d'un *Abbé Poëte*, à qui on donne le nom de *Beau-génie*. M. Préville a eu un grand succès dans tous ces differens rôles; les Scenes où il s'est le plus distingué sont celles de la *Rissolle* & de l'*Abbé Beau-genie*.

Les Comédiens Italiens ont été à Fontainebleau, & n'ont point joué de tout le mois à Paris.

CONCERT SPIRITUEL.

LE Concert Spirituel du jour de la Toussaint commença par une symphonie del Signor Giuseppe Pla. Ensuite *Deus meus*, Motet à grand chœur de M. Cordelet, dans lequel Mad. Davaux chanta le récit *Venite & videte opera Domini*;

Mad. Vincent chanta *Paratum cor meum* ; *Spera in Deo*, deux morceaux tirés des petits Motets, avec accompagnement de Clavecin, du cinquiéme œuvre de M. de Mondonville. M. Canavas joua seul. Le Concert finit par *De profundis*, Motet à grand chœur de M. Mondonville ; M. Albaneze chanta le récit de dessus, *Quia apud Dominum*. Messieurs Benoît, Poirier & Malines chanterent dans les grands Motets.

Le 5 Novembre on donna par extraordinaire un Concert Spirituel, où M. Caffarelli chanta. Le public qui desiroit vivement de l'entendre, fit dès qu'il le vit éclater sa joie par des applaudissemens redoublés. Il chanta deux Ariettes, dont la premiere sur tout fut extrêmement goûtée. On admira l'art & le goût de son chant, sa prodigieuse exécution, la beauté & la douceur de ses tenues, la finesse & la science de ses points d'orgues, & l'on rendit avec transport tout l'hommage dû à son prodigieux talent & à sa grande réputation.



NOUVELLES ETRANGERES.

DU LEVANT.

De Constantinople, *le 24 Août.*

Selon les nouvelles qu'on reçoit de Perse, ce Royaume est toujours en proye aux horreurs de la guerre civile. Trois nouveaux Compétiteurs disputent la Couronne au Prince Héraclius. Le plus puissant est le Souverain des Aghuans, qui a fait une invasion dans la Perse avec une armée de quarante mille hommes. Un autre Prince nommé Jachy-Kan dont les Etats sont dans l'Inde, est aussi entré dans le Royaume à la tête d'un nombreux Corps de troupes. Karini-Kan, Seigneur Persan, s'est formé un parti considérable, & il est actuellement maître d'Ispaham.

DU NORD.

De Petersbourg, *le 9 Octobre.*

Selon les dernieres nouvelles de Moscou, le Comte Daniel Jefremow, Hettman des Cosaques du Don, a obtenu la permission de se démettre de cette dignité en faveur du Comte Etienne Jefremow son fils.

Sa Majesté Impériale, pour favoriser la Fabrique de chapeaux établie dans cette Capitale, a mis une forte imposition sur ceux qu'on tire de l'Etranger.

H v

DE STOCKHOLM, *le 21 Octobre.*

Le 8 de ce mois, à cinq heures & demie du soir, la Reine accoucha d'une Princesse. Le 20, l'Archevêque d'Upsal lui administra le Baptême, étant assisté des deux premiers Chapelains du Roi, de la Noblesse de tous les Ordres de l'Etat, & des Ministres Etrangers. Cette Princesse a été nommée *Sophie-Albertine.* Elle a eu pour parreins le Margrave Fréderic-Guillaume de Brandebourg-Schwedt, le Prince Georges de Holstein-Gottorp, le Duc Régent de Brunswic, le Prince Fréderic-Auguste d'Anhalt-Zerbst; & pour mareines la Princesse Amélie de Prusse, la Princesse Anne de Holstein, la Princesse Guillelmine de Hesse-Cassel, épouse du Prince Henri de Prusse, & la Princesse Ulrique de Hesse-Cassel, épouse du Prince Evêque de Lubeck.

Ces jours derniers, le Marquis de Puente-Fuerte, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Catholique, a eu sa premiere audience du Roi. Le Baron de Sacken, nouveau Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, arriva le 7 de Dresde avec la Comtesse son épouse.

DE COPENHAGUE, *le 5 Octobre.*

Depuis quelque tems, les Négocians de differentes Villes de Norwege faisoient venir dans des tonnes qui n'avoient pas la jauge prescrite par les Ordonnances, la plûpart des marchandises qu'ils tiroient d'Allemagne. Ils se servoient ensuite de ces mêmes tonnes pour envoyer plusieurs espéces de denrées à l'étranger. Le Roi voulant remédier à cet abus, vient de donner un Edit, par lequel

Il défend à ses Sujets, sous des peines très-rigoureuses, de commettre de pareilles fraudes.

La maladie épidémique qui regnoit en Dannemarck parmi les bestiaux, ayant enfin cessé, le Roi a levé les défenses de tenir des marchés de bêtes à cornes. Il paroît une autre Ordonnance, par laquelle Sa Majesté menace de peines très-severes toutes les personnes qui joueront les jeux de hazard, ou qui permettront qu'on les joue dans leurs maisons. Pour mieux assurer l'exécution de cette Ordonnance, le Roi promet aux Délateurs, quand même ils seroient du nombre des Joueurs qu'ils dénonceront, la moitié de l'argent qui sera saisi, & le quart des amendes ausquelles les contrevenans seront condamnés.

Le Prince dont la Reine est accouchée le 11 de ce mois, fut baptisé le même jour par M. Bluhm, Premier Prédicateur de la Cour. Suivant l'usage établi dans la Maison Royale, le Roi tint, avec la Reine Douairiere, le Prince sur les Fonts. Leurs Majestés l'ont nommé *Fréderic.*

On publia le 22 une Ordonnance qui interdit tout commerce avec l'Espagne. L'Abbé le Maire est parti le 20 pour retourner en France. Il résidoit ici depuis quatorze ans, en qualité de Ministre du Roi Très-Chrétien.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 13 Octobre.*

Le Comte de Firmian se prépare à partir incessamment pour aller résider à la Cour de Naples en qualité de Ministre Plénipotentiaire de leurs Majestés Impériales. On assure que le Prince Esterhasi sera chargé d'une commission auprès du Roi de Portugal.

Georges-Chrétien, Prince de Lobckowitz, Prince de l'Empire, Feldt Maréchal des Armées de l'Impératrice Reine, Commandant en chef dans le Royaume de Hongrie, Colonel d'un Régiment de Cuirassiers, & l'un des Chevaliers de la Toison d'Or qui sont en cette Cour, mourut le 9 à Presbourg, dans la soixante-huitiéme année de son âge. Il étoit fils de Ferdinand-Auguste-Léopold, Duc de Sagan, Prince de Lobckowitz, Chevalier de la Toison d'Or, Conseiller d'Etat des Empereurs Léopold & Joseph, leur principal Commissaire à la Diéte de Ratisbonne, & Grand-Maître de la Maison de l'Impératrice Wilhelmine-Amélie, mort le 3 Octobre 1715; & de Marie-Anne-Guillelmine, fille de Guillaume Margrave de Bade-Baden. Le Feld-Maréchal Prince de Lobckowitz avoit d'abord embrassé l'état Ecclésiastique, & en 1703 il avoit été pourvû d'un Canonicat de l'Eglise Métropolitaine de Saltzbourg. La Maison de Lobckowitz prétend venir de Lobecz, qui vivoit dans le neuviéme siécle. Vers la fin du quatorziéme, Jean de Lobckowitz, Seigneur de Zazada, étoit Grand-Maître de la Maison de l'Empereur Vinceslas, Roi de Bohéme. Zdenco-Adalbert de Lobckowitz fut élevé en 1624 à la dignité de Prince de l'Empire par Ferdinand II.

Le Vicomte d'Aubeterre, nouveau Ministre du Roi Très-Chrétien, arriva le 19. Il eut ses premieres audiences le 20 de leurs Majestés Impériales; le 25, des Archiducs, & hier des Archiduchesses.

DE BERLIN, *le 13 Octobre.*

Le Bailli de Froulay, Ambassadeur de la Reli-

gion de Malte auprès du Roi Très-Chrétien, ayant terminé la commission dont le Grand-Maître l'avoit chargé auprès du Roi, il eut le 5 de ce mois à Potsdam son audience de congé de Sa Majesté. Le 8 il prit congé des deux Reines & de la Famille Royale. Il partit avant-hier pour retourner à Paris. Cet Ambassadeur s'est attiré l'estime générale de la Cour & de la Ville. Le Roi lui a fait présent de son portrait enrichi de diamans.

Sa Majesté a jugé à propos de réduire à trois pour cent les intérêts des Capitaux hypothéqués sur les revenus de la Principauté d'Oost-Frise. Les Rentiers qui ne voudront pas accepter cette réduction, recevront leurs remboursemens. La Cour a envoyé ses ordres à la Régence d'Embden, conséquemment à cette résolution.

De Hambourg, *le 12 Octobre.*

A la fin du mois dernier, les Garçons Tailleurs se souleverent ici contre leurs Maîtres, & voulurent les obliger d'augmenter leur salaire. La Régence fit arrêter plusieurs des mutins. Les autres prirent la fuite, & se retirerent à Altena. Avant-hier, étant revenus en grand nombre, ils se rassemblerent tumultueusement, & ils demanderent qu'on rendît les prisonniers en liberté. Comme il étoit important de réprimer une pareille audace, les Magistrats les firent envelopper par un Détachement de la garnison. En même tems on procéda au jugement de ceux qui étoient détenus dans les prisons. & ils furent condamnés à un bannissement perpétuel. On annonça ensuite cette nouvelle à ceux qui étoient revenus d'Altena, & on leur déclara qu'ils seroient traités de la même maniere s'ils ne rentroient dans leur devoir. Cette

fermeté leur ayant imposé, ils ont pris le parti de la soumission. Ceux qui sont bannis ont été conduits ce matin hors de la Ville. Leur nombre monte à quatre-vingt-quatre.

De Hanovre, le 25 Octobre.

La séchéresse qui a regné tout l'été dans cet Electorat, a fait baisser tellement les eaux de la riviere, que les bateaux chargés de marchandises ont de la peine à la remonter. Pour éviter à l'avenir un semblable inconvénient, on doit construire une ou deux écluses à l'endroit où la Leine se jette dans l'Ahler.

De Manheim, le 11 Octobre.

Le Baron de Zukmantel, nouveau Ministre du Roi de France, est arrivé de Paris, & il doit avoir aujourd'hui ses premieres audiences de leurs Altesses Electorales. Hier la Cour est revenue de Schwetzingen.

Il paroît une Ordonnance, par laquelle l'Electeur bannit de ses Etats tous les Alchimistes & les prétendus Adeptes.

ESPAGNE.

De Faro, le 29 Septembre.

Le Navire Etranger qu'un Bâtiment Catalan a rencontré flotant au gré des ondes, & qu'il amena le 18 du mois dernier dans ce Port, est celui du Capitaine Héron, Irlandois. Ce Capitaine, son Piloté, trois Passagers & quatre Matelots ont été massacrés par le reste de l'équipage. Les meur-

niers, après avoir commis cette horrible action, se saisirent des principaux effets qui étoient à bord du Bâtiment, & ils se mirent dans la Chaloupe, pour aborder en quelque endroit de la côte d'Espagne. A l'entrée de la riviere d'Huelva, ils découvrirent un Navire qui étoit à l'ancre, & ils tenterent de l'enlever. Les habitans du Village de Moguar étant accourus en grand nombre au secours de ce Bâtiment, firent ces scélérats prisonniers.

ITALIE.

De Rome, le 16 Octobre.

Plusieurs Familles Catholiques d'Albanie ayant résolu de s'affranchir de la domination des Turcs, ont fait demander au Pape la permission de venir s'établir dans l'Etat Ecclésiastique; Sa Sainteté a reçu favorablement leur requête, & a chargé une Congrégation d'examiner quel endroit on pourra leur assigner pour leur habitation. On croit que le Gouvernement les enverra dans le Duché de Castro. Elles jouiront de diverses exemptions pendant plusieurs années. Le Député qu'elles ont envoyé ici est défrayé par la Chambre Apostolique.

Les Missionnaires établis au Grand-Caire ont informé la Congrégation *de Propaganda Fide*, que le nouvel Empereur d'Ethiopie leur a écrit dans les termes les plus favorables. Ce Prince leur témoigne par sa lettre beaucoup d'horreur pour la tyrannie que son prédécesseur exerçoit contre les Chrétiens. Il invite ces Missionnaires à lui envoyer quelques-uns d'entre eux, & il promet de leur accorder toute la protection qu'ils pourront

désirer. Sur cette assurance, le Supérieur des Missions a fait partir trois Religieux qui parlent fort bien l'Arabe. Ils sont chargés de divers présens, qu'ils doivent remettre à l'Empereur & à ses Ministres. Cette nouvelle a fait un plaisir infini dans cette Capitale, & le Pape prend des mesures pour mettre à profit une si heureuse circonstance.

De la Bastie, le 20 Octobre.

Gafforio, le Chef le plus renommé parmi les Rebelles, fut tué le 3 de ce mois d'un coup de fusil en passant sur un pont, au sortir d'un jardin qu'il avoit près de Corte. Au même instant, un homme qui étoit avec lui fut atteint d'un pareil coup, dont il mourut un quart d'heure après. Plusieurs particuliers & des Piéves entiéres supportoient impatiemment la dureté du commandement que Gafforio s'étoit arrogé, & les exactions continuelles qu'il exerçoit. Il s'étoit rendu surtout odieux à la famille des Romeï, qui sont en grand nombre à Corte, & il venoit d'irriter encore plus leur haine par une nouvelle vexation. Depuis peu il avoit fait mettre en prison le fils d'un d'entr'eux, pour obliger le pere de lui fournir les matériaux dont il avoit besoin pour une maison qu'il faisoit bâtir. Ses adhérens ont cru devoir imputer sa mort à cette famille. Ils lui ont fait éprouver les effets de leur ressentiment, par la dévastation de la plûpart des biens qu'elle posséde, & par l'embrasement de ses habitations. Deux des Romeï sont tombés entre leurs mains, & ont déclaré dans les tourmens que le frere même de Gafforio étoit entré dans le complot formé contre ce rebelle. Sur cette déposition, le frere a été arrêté & enfermé avec les deux autres dans le

Château de Corte. On présume cependant que la vie leur sera conservée, tant parce que leurs ennemis, en la leur ôtant, craindroient de s'exposer à un trop grand danger, que parce qu'aucun des trois prisonniers n'a été exécuteur du meurtre, & n'y a même été présent. Ceux qui l'ont commis s'étant refugiés à Calvi, le Gouverneur en a informé le Marquis de Grimaldi. Aussi-tôt ce Commissaire Général lui a envoyé ordre de les faire sortir de la Ville, & d'en user de même à l'égard de tous ceux qui seront soupçonnés d'être leurs complices.

Quelque tems avant la mort de Gafforio, plusieurs Piéves du centre de cette Isle ont envoyé au Marquis de Grimaldi un Mémoire, dans lequel elles témoignent qu'elles sont disposées à se soumettre à la République, & à signaler leur zéle pour ses intérêts. Après avoir exposé les articles qu'elles désireroient qu'on insérât dans le nouveau Réglement, elles ajoûtent qu'elles ne demanderont jamais que ce qui pourra contribuer au bien public, & se concilier avec le droit du Souverain. La République a répondu à ce Mémoire, qu'elle est pleinement satisfaite des sentimens qui y sont exprimés; que quelques-unes des demandes qu'il contient paroissent remplir les deux objets proposés; que pour en rapprocher celles qui pourroient s'en éloigner, elle consent que des Députés autorisés viennent concerter avec son Commissaire Général un plan de Réglement, qui assure au Royaume de Corse les avantages & la tranquillité qu'elle veut lui procurer par tout ce qui pourra dépendre d'elle.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, le 1 Novembre.

Il se tint le 26 du mois dernier à Wittehall une assemblée des Commissaires du Commerce & des Plantations, dans laquelle on délibéra sur plusieurs affaires concernant la Nouvelle Georgie. Par les Mémoires qu'on a reçus de cette Colonie, il est constaté que depuis le mois de Janvier de l'année derniere, elle a produit pour la valeur de plus de dix-sept mille livres sterlings de soie crue.

Le Chevalier Proctor, & le sieur Georges Cooke, Députés du Comté de Middlesex à la Chambre des Communes, furent élus hier pour continuer de représenter ce Comté dans le nouveau Parlement. En même tems ils ont été priés d'employer tous leurs efforts, afin d'obtenir la révocation du Bill qui regarde les Juifs. La Ville d'Yorck a donné de semblables instructions à ses Députés.

Les ordres que l'Amirauté a donnés d'augmenter de cinquante hommes l'équipage de chaque Vaisseau de guerre, ne s'exécutent pas aussi promptement qu'on le désireroit, parce qu'il est prescrit de n'engager que des Matelots expérimentés. Le Gouvernement espére d'apprendre bientôt quel aura été le succès du voyage d'un Vaisseau qu'il a envoyé pour tenter la découverte d'un passage au Nord-Ouest de l'Amérique. On en attend des nouvelles avec d'autant plus d'impatience, qu'il s'est répandu un bruit qu'un Bâtiment dont on ne nomme point la nation, est parvenu à faire cette découverte.

PAYS-BAS.

D'UTRECHT, le 28 Octobre.

La mortalité continuant en plusieurs endroits parmi les bestiaux, on vient de renouveller la défense d'en faire entrer dans cette Province, sur peine de saisie, & d'une amende de mille florins. La sortie en est en même tems défendue, & la désobéissance en ce dernier cas sera punie encore plus sévérement. On condamnera les délinquans à mille florins d'amende pour chaque bête, & l'on confisquera non seulement le bétail, mais encore les Barques employées à le transporter. Ce Réglement aura lieu jusqu'au 15 du mois d'Avril prochain.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

MAdame Infante Duchesse de Parme arriva le 10 Octobre à Aix, où elle entra au bruit du canon. Les troupes & la Bourgeoisie étoient sous les armes. Le Duc de Villars, Gouverneur de Provence, l'Archevêque d'Aix, M. de la Tour, premier Président & Intendant de la Province, & les Procureurs des Etats, attendoient Madame Infante à la descente de son carrosse. L'Hôtel de M. de la Tour, où cette Princesse a logé, fut magnifiquement illuminé. Les Dames titrées eurent l'honneur d'être nommées, & de faire leur cour à Madame Infante pendant son jeu & son souper. Le 11 cette Princesse reçut les respects du Parlement & de la Chambre des Comptes, présentés

par le Comte de Noailles, & du Corps de la Noblesse, présenté par le Duc de Villars. Madame Infante partit après son dîner pour Marseille. A son arrivée, elle fut saluée d'une décharge de l'artillerie, & elle trouva la Bourgeoisie sous les armes. Une foule innombrable de peuple accourut sur le passage de cette Princesse, & lui marqua par ses acclamations redoublées, la joie qu'il avoit d'être honoré de sa présence. Les Echevins furent présentés à Madame Infante à la descente de son carrosse par le Comte de Noailles, & le Corps de la Marine eut l'honneur de faire sa cour à cette Princesse. Madame Infante retourna le 12 à Aix, & elle en partit le 13 pour Saint-Maximin. Elle coucha le 14 au Luc, le 15 à Fréjus, & le 16 elle s'est rendue à Antibes. Cette Princesse y a été reçue au bruit d'une triple salve du canon de la Place & de l'Escadre des Galeres qui doit la conduire à Gênes, sous le commandement du Chevalier de Grenay, Lieutenant Général des Armées Navales. Toutes les troupes étoient sous les armes. On attend le vent favorable pour l'embarquement. Madame Infante, avant de quitter la ville de Lyon, a fait présent d'une magnifique tabatiere, avec son portrait, au Cardinal de Tencin. Cette Princesse a fait un semblable présent au Duc de Villars. Elle a donné une boîte d'or au Bailly de Champignel, qui commande le Détachement des Gardes du Corps dont elle a été accompagnée.

Le 17 & le 19 il y eut concert à Versailles chez Madame la Dauphine. Les sieurs Cafarieli & Guadagni y chanterent plusieurs Ariettes Italiennes.

Le jour qui avoit été choisi pour célébrer dans le camp d'Erstein la naissance de Monseigneur le

Duc d'Aquitaine, le Marquis de Saint Pern & le Marquis de Voyer firent distribuer du pain, du vin & de la viande à tous les soldats. M. de Lucé, Intendant d'Alsace, fit faire une pareille distribution à plus de deux mille habitans des Villages voisins. On servit une table pour cent garçons & autant de filles, qui après le repas formerent diverses danses. Six filles furent ensuite mariées à six soldats, tous Alsaciens, & qui ont rempli leur tems de service. Les nouveaux époux ont été dotés par le Marquis de Saint-Pern & par M. de Lucé.

On mande de Poitou que M. de la Bourdonnaye de Blossac, Intendant de la Province, a fait aussi éclater son zéle. Après le *Te Deum*, auquel tous les Corps de la Ville de Poitiers assisterent, & pendant lequel le Régiment du Roi fit plusieurs salves de mousqueterie, on tira devant l'Hôtel de l'Intendance un feu d'artifice, dont toutes les parties furent également belles & variées. Il fut suivi d'un magnifique souper servi à quatre tables, chacune de trente couverts. Cette fête fut terminée par un bal qui dura toute la nuit.

Le 19, jour de la fête de S. Savinien, premier Evêque de Sens, la Reine entendit dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, la Grande Messe, les Vêpres & le Salut, célébrés par les Mathurins. Le Roi assista au Salut.

Le même jour le Roi fit rendre dans l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé de Caulincourt, Aumônier de Sa Majesté.

La Reine les fit rendre le 21 dans la même Eglise. Ils furent présentés par l'Abbé du Châtel, Aumônier de la Reine en quartier.

Le 20, Monseigneur le Dauphin & Madame

la Dauphine arriverent de Versailles à Fontainebleau.

Leurs Majestés souperent le 19 & le 21 au grand couvert.

Le 21, pendant la Messe du Roi, l'Archevêque de Toulouse prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté,

On apprit le 26, par les lettres d'Antibes du 19, que Madame Infante Duchesse de Parme s'étoit embarquée ce même jour à midi, & que l'Escadre destinée à la conduire en Italie avoit mis à la voile. Depuis on a été informé par des lettres du 23, que lorsque cette Princesse a été à la hauteur de Villefranche, les vents sont devenus si contraires, & la mer tellement agitée, que les Galeres & les deux Chabecs qui leur servoient d'escorte, ont été obligés de relâcher dans le Port. Au départ du Courier, le même tems continuoit, & l'on attendoit le vent de Nord Ouest, pour faire route vers Gênes.

Le Roi soupa le même jour au grand couvert chez la Reine avec la Famille Royale.

Le 27, le Chevalier Moncenigo, Ambassadeur de Venise, eût une audience particuliere du Roi, dans laquelle il présenta à sa Majesté une lettre de compliment de sa République, sur l'heureux accouchement de Madame la Dauphine, & sur la naissance de Monseigneur le Duc d'Aquitaine. Il fut conduit à cette audience par M. Dufort, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 28, la Reine entendit dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. Sa Majesté assista l'après midi aux Vêpres & au Salut célébré par les Mathurins.

Monseigneur le Dauphin fit rendre le même jour à l'Eglise de la Paroisse du Château, les Pains

Renits, qui furent présentés par l'Abbé de Caulincourt, Aumônier du Roi.

Un rhume a obligé le Roi de garder sa chambre pendant quelques jours.

Le 31, veille de la fête de Tous les Saints, Sa Majesté étant délivrée de son indisposition, entendit la Messe dans la Chapelle.

La Reine communia par les mains de l'Evêque de Chartres, son premier Aumônier; Monseigneur le Dauphin, par celles de l'Abbé de Caulincourt, Aumônier du Roi; Madame la Dauphine, par celles de l'Archevêque de Sens, son premier Aumônier; Madame Adélaïde, par celles de l'Evêque de Meaux, premier Aumônier de cette Princesse.

L'après-midi le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille Royale, assisterent aux premieres Vêpres chantées par la Musique, ausquelles l'Evêque de Chartres officia.

Le premier Novembre, jour de la Fête, leurs Majestés ont entendu la grande Messe, célébrée par le même Prélat. Elles ont assisté l'après-midi à la Prédication du Pere Ceuillat, de la Compagnie de Jesus, & aux Vêpres ausquelles l'Evêque de Chartres a officié. Leurs Majestés ont entendu ensuite les Vêpres des Morts.

Le Roi a donné le commandement du Roussillon au Comte de Graville, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, & Inspecteur de Cavalerie.

Sa Majesté a diposé de l'Intendance de la même Province, en faveur de M. de Bon, premier Président de la Cour des Aides de Montpellier.

Le Régiment d'Infanterie de Quercy, vacant par la nomination du Comte du Châtelet-Lomont à la place de Colonel du Régiment de Na-

varre, a été accordé par Sa Majesté à M. Roussel d'Espourdon, Colonel dans le Régiment des Grenadiers de France.

Le même jour Madame la Dauphine fit rendre, dans l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé de Sailly, son Aumônier en quartier.

Madame Adélaïde les fit rendre le 4 par l'Abbé d'Harambures, son Aumônier en sémestre.

Le même jour, pendant la Messe du Roi, l'Evêque d'Evreux prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le premier & le 4, le Roi soupa au grand couvert chez la Reine avec la Famille Royale.

Le 4, M. Durini, Evêque de Pavie, Nonce ordinaire du Pape, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il prit congé de Sa Majesté. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par M. Dufort, Introducteur des Ambassadeurs.

Le Marquis du Mesnil, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Inspecteur de la Cavalerie, a été nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

Le Roi a donné le Gouvernement de l'Hôtel Royal des Invalides, vacant par la mort de M. de la Courneufve, au Comte de la Serre, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, Grand-Croix de l'Ordre de Saint Louis, & Commandant à Dunkerque, ci-devant Lieutenant Colonel du Régiment du Roi, Infanterie.

Sa Majesté a accordé le Gouvernement de Grenoble qu'avoit le feu Marquis de Marcieu, Maréchal de Camp, au Chevalier de Marcieu son frere ;

frere, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie; & le Gouvernement de Valence qu'avoit le Chevalier de Marcieu, au Comte de Marcieu, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Commandant en Dauphiné.

Le 4, la Comtesse de Montbarey fut présentée au Roi & à la Reine.

La Comtesse de Noailles qui a accompagné Madame Infante jusqu'à Antibes, & qui a rempli pendant ce voyage les fonctions de Dame d'honneur auprès de cette Princesse, arriva à Fontainebleau le 8 au soir. Elle remit le lendemain à leurs Majestés & à la Famille Royale, les lettres dont Madame Infante l'avoit chargée.

Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, Madame Adélaïde, & Mesdames de France, assisterent le 8 au *Te Deum* & au Salut dans l'Eglise de la Paroisse du Château. On y fit une quête en faveur des pauvres de la Ville de Fontainebleau.

Le 9, M. de Bon, Intendant du Roussillon, eut l'honneur de remercier le Roi pour la charge de Premier Président du Conseil Superieur de Perpignan que Sa Majesté lui a accordée.

Le Comte de Cantiliana, Ambassadeur Extraordinaire du Roi des Deux Siciles, arriva le 9 à Fontainebleau. Le 10, il eut sa premiere audience du Roi, dans laquelle il présenta ses Lettres de créance à Sa Majesté. Il eut ensuite audience de la Reine. Il fut conduit à ces audiences, ainsi que le lendemain à celles de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame Adélaïde, & de Mesdames Victoire, Sophie & Louise, par M. Dufort, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 10, la Reine entendit la Messe dans la Cha-

pelle de la Communauté des Filles-Bleues.

Le Roi a établi une Chambre Royale par des Lettres Patentes, en forme de Déclaration, datées du onze Novembre.

Le 13, l'ouverture de cette Chambre se fit par une Messe, qui fut célébrée au Louvre dans la Chapelle de la Reine. M. de Lamoignon, Chancelier de France, y assista, accompagné des Conseillers d'Etat & des Maîtres des Requêtes dont la Chambre est composée. La Chambre tint ensuite sa premiere séance, dans laquelle elle enregistra les Lettres Patentes données pour son établissement.

Leurs Majestés souperent le 9, le 11 & le 14, au grand couvert avec la Famille Royale.

Le 14, Monseigneur le Dauphin & Madame Adélaïde dînerent chez Madame la Dauphine, avec plusieurs Dames de la Cour. Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, & Madame Adélaide allerent l'après-midi à l'Abbaye Royale des Religieuses Bernardines du Lys, près de Melun.

Le 15, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix sept cens quinze livres; les Billets de la premiere Lotterie Royale à six cens soixante-quinze, & ceux de la seconde à six cent vingt-huit.

BÉNÉFICES DONNÉS.

LE Roi a nommé à l'Evêché d'Orléans M. l'Abbé de Montmorenci-Laval, Vicaire Général de l'Archevêché de Sens; à l'Evêché de Châlons-sur-Saône, M. l'Abbé de Rochefort d'Alli de Saint-Point, Vicaire Général de l'Evêché de Saint-Claude,

& à l'Evêché d'Angoulême, M. l'Abbé de Broglie, Vicaire Général de l'Archevêché d'Arles.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Saint Nicolas des Prés, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Verdun, à l'Evêque de Grenoble; celle d'Absie, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de la Rochelle, à l'Abbé de Bruyeres de Chalabre; celle de Conches, même Ordre, Diocèse d'Evreux, à l'Abbé de Saint-Simon-Sandricourt; celle de Saint Cybar, même Ordre, Diocèse d'Angoulême, à l'Abbé de Saint-Geyrac, Vicaire Général de l'Evêché de Périgueux; celle de Lorroy, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, à l'Abbé de Morogues, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Bourges; celle de Franquevaux, même Ordre, Diocèse de Nismes, à l'Abbé de Montpezat, Vicaire Général de l'Evêché de Die; l'Abbaye de la Clarté-Dieu, même Ordre, Diocèse de Tours, à l'Abbé de la Coste, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Tours; l'Abbaye élective de Marquette, même Ordre, Diocèse de Tournay, à la Dame de Rohan; celle de Saint Saëns, même Ordre, Diocèse de Rouen, à la Dame de Saint-Aignan; celle de Saint Nicolas de Verneuil, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Evreux, à la Dame d'Hérissy; & la Prévôté de l'Eglise Royale & Cathédrale d'Alais, à l'Abbé de Narbonne-Pellet, Chanoine de cette Eglise.

NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 2 Septembre, Madame la Marquise de la Salle, épouse du Lieutenant Général des Armées du Roi, est accouchée d'un fils, qui a été

baptisé à Saint Sulpice, & nommé *Marie-Anne-Louis*; il a eu pour parrein M. le Marquis de Marivaux, & pour marreine Madame de Clermont, Abbesse de Chelles.

Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, Comte de Buzançois, Brigadier de Cavalerie & Mestre-de Camp du Régiment de son nom, épousa le 22 Octobre Demoiselle Charlotte Suzanne Desnos de la Feuillée, fille de Messire Jean-Baptiste Desnos, Comte de la Feuillée; & de feue Dame Marie-Marguerite de Cordouan. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'Evêque de Troyes, dans la Chapelle particuliere du Duc de Saint Aignan. Le Duc de Beauvilliers avoit été marié en premieres nôces à Demoiselle Auguste-Léonine-Olympe-Nicole de Bullion, fille d'Anne-Jacques de Bullion, Marquis de Fervaques, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Général de ses armées.

Messire Marie-Eléonor-Alexandre de Saint-Mauris, Comte de Montbarey, Colonel dans le Régiment des Grenadiers de France, épousa le 29 Octobre Françoise-Parfaite-Thaïs de Mailly, fille de Louis, Comte de Mailly, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, & premier Ecuyer de Madame la Dauphine; & d'Anne-Françoise-Elizabeth Arbaleste de Melun. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée à Saint Eustache par l'Abbé de Scey-Montbeillard, Chevalier de Saint Georges, Abbé de l'Abbaye de Saint André de Clermont: leur Contrat de mariage avoit été signé le 21 par leurs Majestés & par la Famille Royale. Le Comte de Montbarey est fils de feu Messire Claude-François-Eléonor de Saint-Mauris, Comte de Montbarey,

Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Dame Marie-Thérese-Eléonore du Maine du Bourg de Rébé. Le Roi a mis la Comtesse de Montbarey au nombre des Dames nommées pour accompagner Madame Adélaïde. Voyez la cinquiéme partie des Tablettes historiques, page 106.

Alexandre-Louis-Antoine de Mailly, fils de Louis, Marquis de Mailly, Brigadier d'Infanterie, Colonel du Régiment de son nom; & de feue Dame Françoise-Antoinette Kadot de Sebeville, est mort en cette Ville le 20 Septembre, dans la cinquiéme année de son âge.

Messire Gabriel Christophe de Montaigu, Brigadier d'Infanterie, & Menin de Monseigneur le Dauphin, mourut le 21 dans sa cinquante-neuviéme année.

Messire François du Verdier, Evêque d'Angoulême & Abbé de Saint Cybard, Ordre de Saint Benoît, est mort à Angoulême le même jour, âgé de soixante-quinze ans.

Le même jour est mort M. Nicolas de Bremond, Baron d'Ars, Sous-Aide-Major du Régiment des Gardes Françoises.

Le 22 fut enterrée à Saint Gervais Dame Claude-Jeanne de Brillac, veuve de M. Gaston-Louis-Joseph de Montigny, Chevalier, Vicomte héréditaire de Dreux, Seigneur de Montigny, ancien Officier des Gardes Françoises.

Marie-Claire-Louise de Montmorin de Saint Herem, fille de feu Gabriel-Armand de Montmorin, Comte de Saint Herem, Menin de Monseigneur le Dauphin, mourut en cette Ville le 24, dans la douziéme année de son âge. Voyez les Tablettes historiques, IV. partie, page 429.

Messire Nicolas Navarre, Evêque titulaire de

Cydon, dans l'Isle de Candie, & Abbé de l'Abbaye de la Clarté-Dieu, mourut à Lyon le 25 dans la cinquante-sixiéme année.

Messire Louis-Antoine de Sconin de Saint Maximin, Abbé de l'Abbaye de Franquevaux, Ordre de Citeaux, Diocèse de Nismes, est mort à Alais le 27, âgé de cinquante-six ans.

Le même jour est morte Dame Marguerite Beaudouin, veuve de M. Gilbert-Simon Benoist, Secrétaire du Roi, Contrôleur Général de la Chancelerie de France.

Dame Jeanne-Louise Hocquart, épouse de Messire Claude-François le Tellier, Brigadier d'Infanterie, est morte le 28, âgée de 55 ans.

Messire N... de Montauban, Abbé de l'Abbaye de Saint Nicolas des Prés, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Verdun, est mort à Saint Mihel en Lorraine le 30, âgé de 75 ans.

Le 3 Octobre est décédé rue & Isle de Saint Louis, M. Marin de la Haye, Seigneur de Draveil, Marcellon, Beaumont, &c. l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, & Administrateur de l'Hôpital.

Le 4 est mort M. Pompone Aléxis-Joseph de Nonant, fils de M. Aléxis-Bernard *le Comte de Nonant*, Marquis de Pierrecourt.

Dame Julie-Louise-Celeste de la Riviere, épouse de Messire Joseph Yves-Thibaut-Hyacinthe, Marquis de la Riviere, mourut à Paris le 7 Octobre, âgée de trente-deux ans.

Messire François Madot, Evêque de Chalon sur Saone, Abbé de l'Abbaye d'Absie, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de la Rochelle, & de celle de Lorroy, Ordre de Citeaux, Diocèse de Bourges, est mort le même jour dans son Diocèse, âgé de soixante-dix-huit ans.

Le 9, est décédé rue Tiron, M. François-Denis de Riancey, Maître des Comptes.

Le même jour est décédé rue de Grenelle, fauxbourg Saint Germain, M. Mathieu-Louis Goudin, fils de M. Mathias Goudin, Conseiller en la Cour des Aides.

Messire Pierre du Chambon, Marquis d'Arbouville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur de Schlestat, ci-devant Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers au Régiment des Gardes Françoises, est mort le 12, âgé de 72 ans.

Le même jour est décédée rue du Sepulchre, Madame Elizabeth-Marguerite de Guiri, veuve en premieres nôces de M. Daniel-Henri de Besset de la Chapelle, Intendant des Isles de Saint Domingue; & en secondes nôces de Messire Jean, Baron de Kervert.

Messire Charles, Comte de Harcourt, Baron d'Ollonne, est mort le 15 au Chateau d'Ecauzeville, en Basse Normandie, âgé de soixante-dix-huit ans. Il avoit été Capitaine de Gendarmerie, & étoit chef de la branche aînée de la Maison de Harcourt. Comme il ne laisse point d'enfans de N.... de Franquetot, sœur de M. le Maréchal de Coigni, M. le Marquis de Harcourt, son neveu à la mode de Bretagne, devient héritier de ses biens, & chef de la Maison de Harcourt, dont il ne reste plus que lui de la branche aînée, & ses deux fils actuellement au Collége de Harcourt. Voyez la III. partie des Tablettes hist. p. 32.

Messire Nicolas de Sainctot, Seigneur de Vemar, ancien Introducteur des Ambassadeurs, mourut le 16 dans sa soixante-dix-neuviéme année.

Louis-Auguste, Vicomte de Rohan-Chabot, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est mort le même jour dans sa trente-deuxiéme année.

Felix-Victoire de Durfort de Duras, épouse de Louis-Marie Augustin, Duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, un de ses quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, & Gouverneur du Boulonois & du Château de Compiégne, est morte le même jour, âgée de quarante-six ans.

Le 17 a été inhumé à Saint Germain l'Auxerrois, M. Louis-Casimir de Rosemberg de Frischman, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Sous-Brigadier de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Messire Louis-Alexandre Desmier d'Archiac, Marquis de Saint-Simon, Brigadier de Cavalerie, est mort le 18 en Saintonge dans sa quatre-vingt-treiziéme année.

Le 24 a été inhumée à Saint Benoît Dame Marie de Bessay de Lusignan, épouse de M. le Vicomte de Nogaret, Baron de la Garde & autres lieux, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

Le même jour a été enterrée à Saint André des Arts Madame Denise-George de Beaulieu, femme de M. Jean-Henri de Flory, Sieur de Versalieux, Major de la Ville de Peronne, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

Emilie de la Rochefoucault, épouse de Charles-Emmanuel de Crussol, Duc d'Usez, premier Pair de France, Brigadier d'Infanterie, Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté des Provinces de Saintonge & d'Angoumois, & Gouverneur particulier des Villes & Châteaux de Saintes & d'Angoulême, mourut le 25 au Château de Bonnelles, âgée d'environ cinquante ans. Elle étoit fille de feu François, Duc de la Rochefoucault, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &

Grand-Maître de la Garderobe de Sa Majesté ; & de Magdeleine-Charlotte le Tellier de Louvois.

Messire Pierre-Gui-Balthazar Emé de Guiffrey de Monteynard, Comte de Marcieu, Marquis de Boutier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Citadelle de Grenoble, & Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde ordinaire de Sa Majesté, est mort le 25 Octobre au Château de Thouret en Dauphiné, âgé d'environ trente-cinq ans.

ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, du 12 Octobre 1753, portant défenses à tous Voituriers, Gravatiers & autres, de décharger leurs voitures en autres lieux que ceux indiqués par la Police, à peine de confiscation de leurs voitures & chevaux, & de vingt livres d'amende : & pour l'avoir fait par le nommé Jacques Berger, déclare la confiscation d'un cheval mis en fourriere, bonne & valable ; & condamne ledit Berger en dix livres d'amende.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 25, qui commet François de Salienne, pour reprendre & continuer les instances & affaires restantes à terminer du Bail de Nicolas Desboves, ainsi que celles qui pourront naître par la suite.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi, du 26, qui supprime un Ecrit ayant pour titre : *Mandement de M. l'Evêque de Montauban*, &c.

ARREST de la Chambre des Vacations,

tenue au Couvent des Grands Augustins à Paris, du 26 Octobre 1753, qui condamne le nommé *Joseph Desnoyers* aux Galeres pour neuf ans ; & le nommé *Aléxis Desnoyers*, attendu son bas âge, à être fouetté sous la custode par le Questionnaire, dans la chambre de la question, & à être renfermé pendant le tems & espace de six mois dans la maison de force de l'Hôpital Général de la Ville de Paris.

AUTRE de la Chambre des Vacations, du 31, qui condamne *Joseph Roy* à être conduit à la chaîne, pour y être attaché & servir le Roi comme forçat dans ses galeres à perpétuité, préalablement flétri des lettres *G A L*.

EDIT du Roi, donné à Fontainebleau au mois de Novembre 1753, concernant la délivrance des prisonniers pour crimes, qui se trouvent à l'avénement des Evêques d'Orléans dans les prisons de cette Ville.

LETTRES Patentes du Roi en forme de Déclaration, données à Fontainebleau le 11 Novembre, portant établissement d'une Chambre Royale dans le Château du Louvre ; registrées en ladite Chambre le 13 du même mois.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Un des principaux devoirs des Rois est de rendre la justice aux peuples que la providence leur a confiés ; & comme ils ne peuvent par eux-mêmes vaquer à cette importante fonction, ils sont dans l'obligation d'en commettre le soin à des personnes capables de la remplir à leur décharge. Les Parlemens ont été chargés de l'e-

xercice de cette portion de notre autorité, & nous avons éprouvé l'utilité des services qu'ils nous ont rendus tant qu'ils se sont contenus dans les bornes du pouvoir que nous leur avons confié, & qu'ils en ont rempli assidûment les fonctions, ainsi qu'ils nous le doivent, qu'ils le doivent à nos peuples, & qu'ils se le doivent à eux-mêmes. Nous voyons, à notre grand regret, notre Parlement de Paris s'écarter depuis quelque tems de ces principes, & oublier un devoir aussi essentiel. Il a arrêté le 5 Mai dernier de cesser son service ordinaire: le 7 Mai il a refusé d'obéir aux Lettres-Patentes que nous lui avons envoyées pour lui ordonner de le reprendre; & lorsque nous l'avons transféré à Pontoise, il n'a enregistré la déclaration de sa translation qu'en renouvellant les arrêtés qui privent nos sujets des secours nécessaires de la justice. Nous avons toléré cette conduite jusqu'à la fin des séances ordinaires de notre Parlement, dans l'espérance où nous étions que le tems & ses propres réflexions le rameneroient à ses devoirs; mais nos vûes à cet égard n'ayant point eu le succès que nous désirions, & nous trouvant dans la nécessité de pourvoir pendant les vacations à l'administration de la justice déja trop long-tems suspendue, nous ne pûmes la confier à des Magistrats d'une Compagnie qui s'y refusoit; nous fîmes choix pour les remplacer, de quelques personnes de notre Conseil. Le tems de leur Commission étant expiré, il est nécessaire de rendre à la justice son cours ordinaire dans toute son étendue; & nous avons estimé ne pouvoir mieux remplir cet objet qu'en nommant à cet effet tous les Magistrats qui ont entrée dans notre Conseil, & dont l'état & les occupations peuvent se concilier avec celles que nous leur destinons.

A CES CAUSES, & autres considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ART. I. Nous avons par ces présentes signées de notre main, établi & établissons une Cour & Siége de Justice, qui sera appellée *la Chambre Royale*, laquelle tiendra ses séances dans notre Château du Louvre.

II. Ladite Chambre Royale connoîtra de toutes matieres civiles, criminelles & de police, qui sont de la compétence de notre Cour de Parlement de Paris, soit en premiere instance, soit par appel des jugemens rendus par notre Prévôt de Paris, nos Baillifs & Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres Juges ressortissans en notre Parlement; attribuant à cet effet à notredite Chambre Royale toute Cour, Jurisdiction, connoissance & ressort. Enjoignons à notre Prévôt de Paris, nos Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres Juges ressortissans en notre Cour de Parlement, de reconnoître l'autorité de notredite Chambre Royale, & de faire exécuter, chacun dans l'étendue de leur jurisdiction, les Arrêts, Ordonnances, Jugemens & Mandemens qui en seront émanés.

III. Notredite Chambre Royale sera composée des sieurs le Févre d'Ormesson, Tachereau de Baudry, Feydeau de Brou, Chauvelin, Daguesseau, Daguesseau de Fresne, Trudaine, Poulletier, Gilbert de Voisins, Bidé de la Grandville, de Fontanieu, Feydeau de Marville, Barberie de Courteil, le Pelletier de Beaupré, Pallu, de Vanolle, Castanier d'Auriac, & de Pontcarré de Viarme, Conseillers en notre Conseil d'Etat & privé, &

des sieurs Poncher, Maboul, Choppin d'Arnouville, Bertier de Sauvigny, Gagnat de Longny, Bignon, Gagne de Perigny, Boula de Quincy, l'Escalopier de Nourar, Merault de Villeron, Thiroux, Thiroux d'Espersennes, Baillon, de Montaran, du Four de Villeneuve, Bertin, de Silhouette, Poulletier de la Salle, d'Argouges de Fleury, Bourgeois de Boynes, Maynon d'Invaux, de Berulle, Bernard de Balainvilliors, Boutin, le Nain, le Fevre de Caumartin, de la Corée, de Cypierre, Pajot de Marcheval, Chaumont de la Galaiziere, de Boullongne, Dedelay de la Garde, Hue de Miromenil, Feydeau de Brou, de Fontanieu, Pouyvet de la Bliniere, Degourgues, Turgot, Rouillé d'Orfeuil & Amelot, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel; & les autres Maîtres des Requêtes de notre Hôtel qui ne sont pas dénommés au présent article, feront le service des Requêtes de l'Hôtel pendant toute l'année, & sans distinction de quartier.

IV. Nous avons commis & commettons ledit sieur Bourgeois de Boynes, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, pour faire les fonctions de notre Procureur général; & lesdits sieurs Feydeau de Brou & Amelot, aussi Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, pour faire les fonctions de nos Avocats généraux en notredite Chambre Royale.

V. Le sieur de Vitry exercera en ladite Chambre Royale les fonctions de Greffier en chef, tant pour le civil que pour le criminel; le sieur des Forges fera les fonctions de principal Commis du Greffe pour le civil, & le sieur Orry pour le criminel: voulons en conséquence que ledit sieur de Vitri, tant qu'il exercera les fonctions de Gref-

fier en chef de notredite Chambre Royale, puisse dresser & signer toutes les expéditions nécessaires, encore qu'il ne soit pourvû d'un des Offices de nos Conseillers Secrétaires, Maison, Couronne de France & de nos Finances, le dispensant à cet effet de la rigueur des Edits des mois d'Avril 1672. & Octobre 1727, & autres Réglemens, & dérogeant expressément aux dérogatoires des dérogatoires y contenus,

VI. Les Huissiers en notre Conseil, en la grande Chancellerie, & ceux des Requêtes de l'Hôtel, feront dans notre Chambre Royale les significations nécessaires, & tous actes de justice qui appartiennent aux Huissiers du Parlement, suivant les Ordonnances & Réglemens.

VII. Les Avocats en nos Conseils occuperont en notredite Chambre Royale, dans les causes ou instances dont ils seront chargés par les parties.

VIII. Notre Procureur général en notredite Chambre Royale fera apporter sans délai au Greffe d'icelle toutes les piéces & procédures des procès criminels pendans en notre Cour de Parlement de Paris, pour être lesdits procès instruits & jugés en notredite Chambre Royale, suivant les derniers erremens; à la remise desquelles piéces & procédures les Greffiers dudit Parlement seront contraints, même par corps; quoi faisant, seront bien & valablement déchargés.

IX. Pourront aussi les Parties retirer de tous dépositaires les titres, piéces & procédures à elles appartenantes; à la remise desquels titres, piéces & procédures lesdits dépositaires seront contraints par toute voye qui sera ordonnée par notredite Chambre Royale.

X. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à toutes parties de se pourvoir, & à tous Huissiers

de donner aucunes assignations, ni de faire aucuns exploits pour raison desdites matieres civiles, criminelles & de police qui sont de la compétence de notredite Cour de Parlement de Paris, ailleurs que pardevant notredite Chambre Royale ; à peine contre les parties de nullité, & de tous dépens, dommages & intérêts ; & contre lesdits Huissiers de trois mille livres d'amende.

XI. Nous réservant au surplus de faire les Réglemens que nous jugerons nécessaires pour l'ordre du service & la discipline intérieure de notredite Chambre Royale. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les sieurs le Fevre d'Ormesson, Tachereau de Baudry, Feydeau de Brou, Chauvelin, Daguesseau, Daguesseau de Fresne, Trudaine, Poulletier, Gilbert de Voisins, Bidé de la Grandville, de Fontanieu, Feydeau de Marville, de Barberie de Courteil, le Pelletier de Beaupré, Pallu, de Vanolle, Castanier d'Auriac, & de Viarme, Conseillers en notre Conseil d'Etat & privé : & à nos amés & féaux les sieurs Poncher, Mabout, Choppin d'Arnouville, Bertier de Sauvigny, Gagnat de Longny, Bignon, Gagne de Perigny, Boula de Quincy, l'Escalopier de Nourar, Merault de Villeron, Thiroux, Thiroux d'Espersennes, Baillon, de Montaran, Dufour de Villeneuve, Bertin, de Silhouette, Poulletier de la Salle, d'Argouges de Fleury, Bourgeois de Boynes, Maynon d'Invaux, de Berulle, Bernard de Balainvilliers, Boutin, le Nain, le Fevre de Caumartin, de la Corée, de Cypierre, Pajot de Marcheval, Chaumont de la Galaiziere, de Boullongne, Dedelay de la Garde, Hue de Miromenil, Feydeau de Brou, de Fontanieu, Pouyver de la Bliniere, Degourgues, Turgot, Rouillé d'Orfeuil, & Amelot, Maîtres des Requêtes de

notre Hôtel, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon leur forme & teneur, nonobstant toutes Ordonnances, Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens & usages à ce contraires ausquels nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes : car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau le 11 Novembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-trois, & de notre regne le trente-neuviéme. *Signé* Louis ; *& plus bas*, par le Roi, M. P. de Voyer d'Argenson : & scellé du grand sceau de cire jaune.

LETTRES Patentes du Roi en forme de Déclaration, pour partager le service de la Chambre Royale en deux Chambres, l'une pour les affaires Civiles & de Police, l'autre pour les affaires Criminelles ; données à Fontainebleau le 18 Novembre 1753 ; registrées en ladite Chambre le 20 du même mois.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Par nos Lettres Patentes en forme de déclaration, du 11 du présent mois, Nous aurions établi en notre Château du Louvre une Chambre Royale, pour connoître de toutes matieres civiles, criminelles & de police qui sont de la compétence de notre Parlement de Paris, soit en premiere instance, soit par appel des jugemens rendus par les Juges ressortissans en notredit Parlement, suivant l'article II. desdites Lettres Patentes, attribuant à cet effet à notredite Chambre Royale toute Cour, Jurisdiction, connoissance & ressort ; & par l'article III Nous aurions nommé ceux des Conseillers de notre Conseil d'Etat & privé, & des Maîtres des Requê-

tés ordinaires de notre Hôtel qui doivent composer ladite Chambre. Par autres Lettres Patentes du jour d'hier, Nous aurions ajouté au nombre de ceux qui sont dénommés audit article III, le Sieur le Pilleur, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel : & d'autant qu'il est nécessaire pour la plus prompte expédition des affaires civiles, criminelles & de police, de diviser le service de notredite Chambre Royale en deux séances ; l'une pour les affaires civiles & de police, l'autre pour les affaires criminelles, Nous aurions jugé à propos de faire connoître nos intentions à ce sujet. A CES CAUSES, & autres considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces présentes signées de notre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Le service de notre Chambre Royale sera partagé en deux Chambres, l'une pour les affaires civiles & de police, l'autre pour les affaires criminelles.

II. La Chambre Civile sera composée des Sieurs le Fevre d'Ormesson, Tachereau de Baudry, Feydeau de Brou, Chauvelin, Daguesseau, Daguesseau de Fresnes, Trudaine, Poulletier, Gilbert de Voisins, Conseillers en notre Conseil d'Etat & privé ; & des Sieurs Poncher, Choppin d'Arnouville, Bertier de Sauvigny, Gagnat de Longny, Boula de Quincy, l'Escalopier de Nourar, Mesault de Villeron, Thiroux, de Montaran, Dufour de Villeneuve, Bertin, de Silhouette, d'Argouges de Fleury, Pajot de Marcheval, Chaumont de la Ga-

laiziere, Dedelay de la Garde, de Fontanieu, Degourgues, Turgot, & Roüillé d'Orfeuil, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel. La Chambre Criminelle sera composée des Sieurs Bidé de la Grandville, de Fontanieu, Feydeau de Marville, Barberie de Courteil, le Pelletier de Beaupré, Pallu, de Vanolle, Castanier d'Auriac & de Pontcarré de Viarme, Conseillers en notre Conseil d'Etat & privé; & des Sieurs Maboul, Bignon, Gagne de Perigny, Thiroux d'Espersennes, Baillon, Poulletier de la Salle, Maynon d'Invaux, de Berulle, Bernard de Balainvilliers, Boutin, le Nain, le Fevre de Caumartin, de la Corée, de Cypierre, de Boullongne, Hue de Miromenil, Pouyvet de la Bliniere & le Pilleur, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hotel.

III. Et connoîtront lesdites Chambres, chacune en ce qui les concerne, tant des matieres qui leur sont attribuées par nosdites Lettres Patentes du 11 du présent mois, que de l'exécution des Arrêts rendus par notre Parlement, & par la Chambre des Vacations établie par nos Lettres Patentes du 18 Septembre dernier.

IV. Dans le cas où pour les jugemens, soit civils, soit criminels, les Juges de l'une ou l'autre desdites Chambres ne se trouveroient pas dans le nombre requis par nos Ordonnances, ceux qui manqueront dans l'une desdites Chambres pourront être suppléés par ceux de l'autre Chambre.

V. La Chambre Civile tiendra ses audiences les Mercredi, Vendredi & Samedi; & la Chambre Criminelle, les Mardi & Jeudi: pourront cependant être tenues des audiences extraordinaires à d'autres jours, lorsque le cas le requerera.

VI. Les deux Chambres s'assembleront dans les cas ordinaires & accoûtumés.

VII. Les jugemens qui seront rendus en ladite Chambre Royale seront qualifiés Arrêts, & seront intitulés de notre nom. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les Gens tenant notre Chambre Royale à Paris, que ces présentes ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles observer & exécuter selon leur forme & teneur : car tel est notre plaisir. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Fontainebleau le 18 Novembre, l'an de grace mil sept cens cinquante-trois ; & de notre regne le trente-neuviéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi, M. P. de Voyer d'Argenson. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

AVIS.

M. B[illegible]er, Médecin de la ville de Thann, dans la haute Alsace, a composé des Pillules qu'il appelle Toniques ; pour guérir les diverses espéces d'hydropisie. Ces pillules sont fort aisées à prendre ; elles ne tourmentent ni ne fatiguent, & peuvent être données sans danger aux personnes enceintes, à celles qui sont nouvellement accouchées, & aux enfans. Elles guérissent en particulier les hydropisies de poitrine, & notamment celles qui proviennent des concrétions polypeuses attachées dans les vaisseaux, soit du cœur, soit du poulmon. Si quelqu'un étoit tenté de ne pas ajoûter foi à des promesses si magnifiques, il doit être guéri de son incrédulité par les certificats bien légalisés que nous avons reçus ; ils sont la preuve la plus authentique qu'on puisse exiger de la bonté d'un reméde.

Certificats concernant les Pillules Toniques.

Je soussigné Recteur & Curé de Rhinau, certifie avoir été travaillé d'hydropisie de poitrine, qui malgré les soins & remédes prescrits par les plus habiles Médecins de Strasbourg & basse Alsace, empira au point à ne plus me laisser de l'espérance pour mon rétablissement; ayant été informé des merveilleuses pilulles toniques de M. le Médecin Bacher, je m'en suis servi avec un succès désiré. Fait à Rhinau, ce 18 Août 1753. *Signé* J. Vohlleber, Recteur, avec paraphe.

Je soussigné, Curé de Spebach le haut, certifie avoir souffert beaucoup pendant plusieurs années d'un asthme humide, & que de tous les remédes dont je me suis servi, il n'y avoit que les excellentes pilulles toniques de M. le Docteur Bacher, Médecin de la Ville de Thann, qui ayent pû me guérir radicalement il y a huit ans, & ma santé est parfaite & constante, graces au Seigneur, & honneur ausdites pilulles, qui font toujours dans nos quartiers des effets extraordinaires; en foi de quoi j'ai signé les présentes. Fait audit Spebach, le 10 d'Août 1753. *Signé* Werner, Curé.

Je soussigné, Greffier de la Vallée de S. Amaurin, Principauté de Muerbach, certifie par les présentes, que ma femme avoit été affligée d'une hydropisie de poitrine, & que les célébres l'avoient traité; que néanmoins l'enflûre avoit tellement augmenté, qu'elle se trouvoit réduite à l'extrêmité; on ne lui donnoit plus que vingt-quatre heures à vivre; mais graces à Dieu, à la deuxiéme prise de pilulles toniques de M. le Médecin Bacher, c'est-à-dire dans l'espace de deux heures, tous les mortels symptômes avoient diminué si notablement, que toutes les personnes qui ont

été témoins oculaires de cette merveille ne pouvoient se dispenser de l'admirer avec étonnement, & qu'en moins de six semaines la malade fut rétablie à l'étonnement de tout le voisinage : enfin on ne sçauroit assez prôner & publier ce merveilleux remède. Fait à S. Amarin, ce 10 Août 1753. *Signé* Rudler, Greffier.

Je soussigné, Laboureur, affirme que ma femme avoit une maladie de poitrine qui lui serroit si fortement la respiration qu'elle sembloit étouffer à chaque instant ; elle étoit si abattue à force d'avoir pris si long-tems des remédes de plusieurs Médecins, qu'elle ne pouvoit presque plus vivre ; enfin un Monsieur nous a parlé des très-bonnes pilulles de M. le Médecin Bacher, de la ville de Thann, & ma femme en a avalé de ces pilulles pendant six semaines, qui l'ont entierement guérie il y dix-huit ans ; elle a fait depuis plusieurs enfans qui se portent bien, de même que la mere : Dieu soit loué & ces bonnnes pilulles. Fait à Bernewiller, ce 27 Juillet 1753. *Signé* Thiébault Vener.

Je soussignée, Maîtresse de Poste à Cernay, certifie que je fus travaillée d'hydropisie venteuse, accompagnée de la jaunisse, que les differens remédes ordonnés successivement pendant quinze mois furent sans succès, le mal au contraire empira & parut être sans ressource ; j'eus recours aux pilulles toniques de M. le Docteur Bacher, & j'en fus guérie ; voilà la huitiéme année. Fait à Cernay, le 15 Septembre 1753. *Signée*, Strobelle.

Je soussigné, Négociant, atteste par ces présentes qu'il y a vingt-quatre ans que je fus hydropique, abandonné des Médecins, & que je fus radicalement guéri par le secret de M. le Medecin Bacher, & que ma santé fut constante jusqu'à l'année 1750 ; que l'hydropisie me saisit derechef,

& que je fus entierement rétabli par le même secret, &, graces à Dieu, je continue à me bien porter à mon âge de soixante & quinze ans. Fait à Heysserßberg le 27 Septembre 1753. *Signé*, F. J. Maurer.

Je soussigné, Curé à Uffholtz, certifie que les pillules toniques de M. Bacher, Médecin à Thann, ont effectué, tant sur mes Paroissiens que sur moi, des guérisons singulieres & admirables. Fait à Uffholtz, ce 2 Octobre 1753. *Signé*, Bieter.

Je soussigné, certifie que les pillules toniques de M. le Docteur Bacher, Médecin & Physicien à Thann, opérent des effets surprenans en fait de guérison d'hydropisie. Fait à Mullhoux le 11 Septembre 1753. *Signé*, Wils, Docteur en Médecine & en Chirurgie, Associé Etranger de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, & Médecin pensionnaire de la Ville de Mullhoux.

Je soussigné, Docteur en Médecine, & Médecin ordinaire de la Ville d'Altstrich, témoigne par les présentes que les pillules toniques de M. Bacher, Docteur en Médecine, & Médecin Physicien de la Ville de Thann, ont produit les effets merveilleux dans la guérison d'une Demoiselle âgée de cinquante ans, pour l'hydropisie désespérée. Fait à Altstrich ce 13 Septembre 1753. *Signé*, Vauclaire.

M. Gloxin, Docteur en Médecine, & Médecin pensionnaire de la Ville de Colmar; conseille les pillules toniques quand l'occasion se présente; il en a fait chercher lui-même une provision, aussi-bien que M. Krauss, Médecin Stipendie à Bouzonville.

M. Baccara, Docteur en Médecine, & Médecin pensionnaire de la Ville de Colmar, les conseille pareillement, de même que M. Hoffer, Docteur en Médecine, & Médecin pensionnaire à Mul-

houx ; & M. Greyenried, Docteur en Médecine, & Médecin pensionnaire de la Ville de Soultz, comme on peut le voir dans leurs Lettres missives & consultations respectives.

On n'a point ajouté de certificats de leucophlegmatie, ni d'anazarque, parce que les guérisons de ces hydropisies sont trop peu de chose pour les pillules toniques.

Je soussigné, Tabellion Général du Comté de Betfort, certifie avoir bien & dûement collationné les copies ci-dessus sur les originaux qui m'ont été présentés, & que j'ai à ce moment remis, sans y avoir ajouté ni diminué. Fait à Betfort le 10 Octobre 1753. Bourquenot.

Nous François Noblat, Subdélégué au Département de Betfort, certifions à tous qu'il appartiendra, que le Sieur Bourquenot qui a collationné & signé les copies ci dessus, est Greffier & Tabellion des Ville & Comté dudit Betfort, & que foi doit y être ajoutée : certifions de plus, que le Contrôle ni le papier timbré ne sont point en usage en cette Province d'Alsace ; en foi de quoi nous avons signé le présent, & fait apposer au bas le cachet de nos armes. Fait audit Betfort le 10 Octobre 1753. Noblat.

Fautes à coriger dans le Mercure précédent.

PAge 202, ligne 29, traversées, *lisez* renversées. Page 208, lig. 6, Couruziers, *lis.* Courceviers. Pag. *id.* lig. 20, Lowendiere, *lisez* Lossendiere.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier volume du *Mercure de France* du mois de Décembre. A Paris le 30 Novembre 1753. LAVIROTTE.

TABLE.

De l'Imprimerie de J. Bullot.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1753.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez
- CHAUBERT, rue du Hurepoix.
- JEAN DE NULLY, au Palais.
- PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
- DUCHESNE, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVIS.

L'ADRESSE du Mercure est à M. MERIEN, *Commis au Mercure, rue des Fossez S. Germain l'Auxerrois, au coin de celle de l'Arbre-sec, pour remettre à M. l'Abbé Raynal.*

Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

On l'envoye aussi par la Poste, aux personnes de Province qui le desirent, les frais de la poste ne sont pas considérables.

On avertit aussi que ceux qui voudront qu'on le porte chez eux à Paris chaque mois, n'ont qu'à faire sçavoir leurs intentions, leur nom & leur demeure audit sieur Merien, Commis au Mercure, on leur portera le Mercure très-exactement, moyennant 21 *livres par an, qu'il payeront, sçavoir,* 10 *liv.* 10 *s. en recevant le second volume de Juin, &* 10 *l.* 10 *s. en recevant le second volume de Décembre. On les supplie instamment de donner leurs ordres pour que ces payemens soient faits dans leur tems.*

On prie aussi les personnes de Province, à qui on envoye le Mercure par la Poste, d'être exactes à faire payer au Bureau du Mercure à la fin de chaque semestre, sans cela on seroit hors d'état de soutenir les avances considérables qu'exige l'impression de cet ouvrage.

On adresse la même priere aux Libraires de Province.

On trouvera le sieur Merien chez lui, les mercredi, vendredi & samedi de chaque semaine.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROI.

DECEMBRE. 1753.

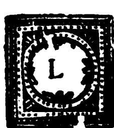
SECOND VOLUME.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

L'AMOUR VENGÉ.

A Mlle. B***.

*Par Monsieur D**.*



'Amour vouloit me faire aimer;
Pour éluder ses traits j'usai d'une défaite;
Je veux bien, dis-je, Amour, me laisser enflammer,
Si tu peux me trouver une beauté parfaite;

Avec la jeunesse d'Hébé,
Qu'elle ait les talens de Minerve,
Les appas enchanteurs que Venus se réserve;
Et la tendresse de Thisbé.
L'Amour est un Enfant, par une telle excuse
Je croyois le décourager;
Mais il sçut pénétrer ma ruse;
Et résolut de s'en venger.

Vous qui craignez d'être sensible;
N'osez point défier l'Amour,
Ou, pour vous braver à son tour,
Ce Dieu trouvera tout possible.

Par quelque frivole détour,
En vain vous croirez vous défendre;
Il sçaura toujours vous surprendre,
Et vous le servirez un jour.

Vous qui craignez d'être sensible,
N'osez point défier l'Amour,
Ou, pour vous braver à son tour,
Ce Dieu trouvera tout possible.

Que l'Amour est ingénieux,
Quand on intéresse sa gloire!
Il forme Rosalie, & déja glorieux,
Il s'applaudit de la victoire
Qu'il attend d'un objet si conforme à mes vœux.

L'esprit brille dans ses yeux,
La douceur régne sur sa bouche;
Un air fier, sans être farouche,
La fait prendre aisément pour la Reine des Cieux?
Sa taille est faite par les Graces;
Les Jeux, les Amours & les Ris
Ont de son teint charmant broyé le coloris;
Un essain de plaisirs voltige sur ses traces;
Et mille qualités, dans un égal éclat,
Semblent se disputer entr'elles,
Par un agréable combat,
La gloire de paroître à mes yeux les plus belles.

D'un si rare assemblage
Tous les Dieux sont surpris;
Et de son propre ouvrage
L'Amour même est épris;
Venus dans Amathonte
Vole cacher la honte
Qui colore son front;
Et Junon en allarmes,
Craint encor pour ses charmes
Quelque nouvel affront.

Que vois-je! Quel spectacle à mes yeux se présente?
Pour qui sont les fers que je vois?
Quelle Déité séduisante

Vient me faire entendre sa voix ?
C'est le fils de Venus, il conduit Rosalie;
Il m'appelle; aussi-tôt j'oublie
Que je devois toujours redouter ce Vainqueur.
Venez, cher tyran de mon cœur,
Venez, je me soumets au joug de votre Empire;
L'indifférence en vain combattroit mes désirs:
Heureux seul qui pour vous soupire!
Un cœur indifférent connoît-il les plaisirs?

Sortez de votre léthargie,
Venez, Favoris des neuf Sœurs,
Avec la plus vive énergie
Peignons l'Amour & ses douceurs;
Et de notre riante orgie
Bannissons les tristes censeurs.

Parons nos têtes de guirlandes;
Que chacun de nous pour offrandes
Donne des soupirs & des vœux;
Pour le tendre Dieu qui m'anime,
La plus agréable victime
Est le cœur le plus amoureux.

Sortez de votre léthargie,
Venez, Favoris des neuf Sœurs,
Avec la plus vive énergie
Peignons l'Amour & ses douceurs,
Et de notre riante orgie
Bannissons les tristes censeurs.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE

De la Société Royale de Lyon, du 7 Décembre 1752.

MOnſieur Chriſtin, Directeur & Secrétaire perpétuel, a donné les Extraits ſuivans des Mémoires qui ont été lûs à cette Académie dans les Séances particulieres, depuis le 19 Avril, jour de la précédente Aſſemblée publique.

Suite des remarques ſur l'Italie, qui ont été lûes dans la derniere Aſſemblée publique par M. Soufflot.

On a dans ce ſecond Mémoire la deſcription des eaux thermales qui ſont aux environs de Viterbe, & principalement de celles de Bollicame.

C'eſt un baſſin d'environ quatre-vingt pieds de diametre, qui ſe remplit par des ſources jailliſſantes, & ſe vuide par cinq ou ſix rigoles aſſez conſidérables; cette eau eſt fort chaude, & ſe pétrifie aiſément en élevant inſenſiblement les rigoles par leſquelles elle s'écoule; elle a formé dans quelques endroits des priſmes de pierre d'une longueur étonnante, & de ſix

à ſept pieds de baſe ; elle eſt dure, & l'on s'en peut ſervir pour bâtir & faire de la chaux.

Après différens examens de ces petrifications, M. Soufflot conclut que certains tartres ou cônes tronqués de pierre, d'environ trois cens pieds de baſe, qui ne ſont pas éloignés de Bollicame, & deſquels on tire la pierre pour faire la chaux, ont pû être formés par de ſemblables eaux qui ſortant dans la plaine en jailliſſant, auroient d'abord élevé un champignon qui ſe ſeroit peu à peu groſſi juſqu'au point de former ces tartres, & juſqu'à ce que ſe trouvant au niveau de la ſource, elles ſe ſeroient fait jour ailleurs.

L'examen du baſſin de Bollicame ſert particulierement à faire voir combien il eſt difficile de détruire les préventions populaires ; les gens du Pays ſont perſuadés que ce baſſin n'a point de fond ; qu'on peut faire cuire dans ſes eaux, qui ſont à la vérité très chaudes, un œuf & de la volaille.

Cependant M. Soufflot n'y a trouvé au plus profond que quarante-ſix pieds ; un œuf ni un poulet n'ont pû s'y cuire, quoique le poulet y ſoit mort, & ſe ſoit déplumé après avoir été laiſſé aſſez longtems dans ces eaux.

Ces épreuves & d'autres qui sont rapportées dans le Mémoire sur d'autres objets, ont été faites en présence de gens du Pays; M. Soufflot ne croit pas cependant les avoir détrompés. L'idée du merveilleux prend de si fortes racines dans l'esprit du peuple, qu'il est comme impossible de l'en arracher; la tradition seule leur tient lieu de connoissances.

Sur les parties intégrantes ou constitutives des métaux.

Monsieur de Blumenstein en reconnoît trois; la terre vitrescible, le sel, & un inflammable nommé *Phlogiston* par les Chimistes.

Cette terre se scorifie ou se vitrifie sans aucun ajouté, & étant ensuite exposée à l'air, elle se réduit de nouveau en terre. Le sel a la propriété de se dissoudre & de se cristalliser. Le phlogistique est ce qui s'allume ou se consume, sans qu'on en aperçoive d'autres vestiges que la désunion des parties ausquelles il étoit joint.

Ces principes sont fluides avant leur jonction, ils circulent dans l'intérieur de la terre jusqu'à ce qu'ils se rencontrent & se fixent pour former un métail. Ils sortent souvent en forme de vapeur par

l'ouverture des mines ; ce sont eux qui colorent les terres & les eaux de leurs cosses, & qui nuisent à la poitrine des mineurs.

La proportion dans laquelle ils se trouvent dans un métail, rend leur union plus ou moins intime & le métail plus ou moins parfait. L'inflammable domine dans l'argent, le sel dans le cuivre, la terre dans l'étain & dans le plomb : dans l'or ils sont dans la plus juste & la plus égale proportion, le fer a peu d'inflammable ; les semi-métaux manquent d'un de ces trois principes.

Les preuves de ce systême se tirent de ce que dans les essais sur les métaux & dans leur fonte on n'employe, selon M. de Blumeinstein, aucun autre ingrédient que quelqu'un de ces trois mêmes principes ; ce ne peut être que pour rendre au métail redevenu fluide, les parties qui se sont évaporées ou celles qui lui manquent : les propriétés des métaux, leur décomposition & leur reproduction concourent aussi à prouver la réalité de ces trois principes. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de suivre l'Auteur dans ces détails ; il en tire les réponses aux questions qu'on peut former sur la formation, la reproduction & l'augmentation

des métaux, & entr'autres sur la possibilité de leur transmutation.

Monsieur de Blumenstein pense qu'elle n'est pas impossible en elle-même, puisqu'elle ne dépend que des différentes combinaisons des trois principes; mais elle n'en est pas moins hors de la portée des Artistes, & on ne doit jamais se flater d'y parvenir autrement que par une espece de hazard, puisque ces combinaisons sont inconnuës, de même que la maniere de les produire. Il est moins difficile de réussir à perfectionner simplement les métaux, soit en ajoûtant les principes qui leur manquent, soit en détruisant ceux qu'ils ont de trop & au-delà de la proportion qui les rend plus parfaits.

Discours sur l'immortalité des tableaux; ouvrage accompagné de réflexions générales sur la gloire qui est attachée à l'invention des Arts.

La découverte nouvelle d'un moyen sûr pour faire revivre les tableaux, a donné lieu à ce discours qu'a fait le Pere Tholomas; ce moyen qui tient du merveilleux, s'il est permis de le dire, consiste à enlever une peinture ancienne, & à la transporter d'une vieille toile sur une nou-

velle ; ce que M. Picaut a exécuté avec un succès tel que les couleurs sont aussi vives qu'elles pourroient l'être dans leur origine.

Rome a trouvé dans le commencement de ce siécle un secret à peu près semblable ; ce que Paris voit aujourd'hui sous ses yeux n'est pas moins frappant & paroît encore plus difficile.

Le procédé de ce nouvel art n'est pas encore connu dans ses détails ; le public doit se contenter d'admirer quant à présent : on ne doute pas que l'esprit de therébentine ne soit le principal agent que l'on employe. Le point est d'appliquer une toile préparée sur la peinture que l'on veut lever, cette toile se cole & enleve la peinture dont on voit tous les revers ; mais la difficulté est de l'appliquer ensuite sur une autre toile qui serve de nouveau fond.

Hic opus hic labor est.

Qu'en penser ? D'un côté le génie des Arts souffre quand la moindre chose échape à ses connoissances ; de l'autre, si tout étoit connu & prodigué, le vulgaire se croiroit dispensé de payer aucun tribut à l'admiration.

Monsieur Olivier examine dans un Mémoire quelles sont les Sciences qu'un Médecin doit avoir cultivées pour mériter la confiance du public dans l'art de guérir ; il prétend qu'il importe à sa gloire & au bien des malades, qu'il se soit particulierement accoutumé de bonne heure à étudier & à suivre, avec autant d'attention que de perséverance, tous les mouvemens de la nature ; enfin, M. Olivier croit voir dans la conduite d'un bon Pilote celle que doit tenir un habile Médecin : il remarque encore que les lumieres acquises le dernier siécle dans les Arts & les Sciences, en ont procuré de considérables dans la Médecine & la Chirurgie.

Réflexions sur la théorie des tourbillons, de M. de Fontenelle.

L'Auteur de ces réflexions remarque, 1°. que dans l'hypotese du mouvement de circulation fluide, tel que l'explique la théorie des tourbillons, tous les points d'une même couche circulans dans de grands cercles, doivent nécessairement se croiser dans un point, s'entrechoquer, & conséquemment perdre leur mouvement.

2°. Que la matiere qui forme le tourbillon solaire étant comme l'atmosphere du Soleil, ne peut avoir d'autre mouve-

ment que celui que lui imprime cet astre : or le Soleil n'a d'autre mouvement que celui de rotation ou de circulation solide.

3°. Que dans la supposition de la circulation fluide, il doit arriver entre les différentes couches du tourbillon des frottemens continuels, parce que leur tiresses sont inégales, étant entr'elles en raison inverse des racines quarrées des rayons.

4°. Que le tourbillon devroit même se dissiper, parce que chaque point d'une couche inférieure a toujours plus de force centrifuge que le point correspondant de la couche immédiatement supérieur, ces forces étant en raison réciproque des quarrés des rayons.

5°. Que de la maniere dont on explique le mouvement de rotation des planetes, il paroît que ce mouvement dans la partie inférieure de la planéte est opposé à son mouvement de circulation.

6°. Que toutes les démonstrations de l'Auteur de la théorie étant fondées sur la parfaite sphericité des tourbillons & des orbites des planétes, & cette hypotese étant fausse, il s'ensuit que toutes ces démonstrations se réduisent à rien.

7°. Que selon l'explication qu'on don-

ne de l'ellipticité des orbites des planétes, le Soleil ne devroit pas se trouver au foyer de ces orbites, & que d'ailleurs on assigne ici à des effets constans & réguliers des causes très-inconstantes & très irrégulieres.

8°. Que les cométes allant souvent dans une direction contraire à celle du tourbillon planetaire, ce seul fait renverse toute la machine des tourbillons.

9°. Que la gravitation universelle ou l'attraction de Newton est un principe aussi clair & aussi intelligible que la prétenduë circulation de Descartes, parce qu'il est aussi facile de concevoir un corps tendant vers un autre par la loi du souverain moteur, qu'un corps circulant autour d'un autre; que cette tendance est aussi conforme à la nature des corps que la circulation, & qu'il est même impossible de concevoir un corps circulant autour d'un autre, sans le concevoir animé de deux forces, l'une qui le porte vers ce corps, & l'autre qui l'en éloigne.

10°. Que le vuide de Neuwton bien entendu, choque bien moins la raison que le plein de Descartes, qui renferme l'infinité de la matiere, dont l'idée répugne. Que d'ailleurs Newton ne prétend pas que les espaces célestes soient des vuide·

parfaits destitués de matiere quelconque, mais seulement des vuides de matiere pesante & résistante; ce que démontre le mouvement des corps célestes qui n'a pas encore sensiblement diminué.

Sur le Chêne.

Monsieur l'Abbé Pernetti qui aime la Botanique par inclination, nous a entretenu sur le chêne; cet arbre que nous ne craignons point d'appeller le Roi des arbres dans ce genre végetal, comme nous appellons dans le genre animal le lion le Roi des animaux.

Cet Académicien se plaint avec raison de ce que les qualités astringentes du chêne n'ont point été aussi-tôt connuës que celles de tant d'autres plantes moins importantes. Il se forme sur cet arbre des excroissances fongeuses, espéce de champignons appellés agaric, dont l'application est un reméde sûr contre les hémorragies. Nous apprenons ici la cause de cette vertu stiptique dans le chêne, dont il y a cinq especes d'arbres différentes. M. l'Abbé Pernetti dit avoir vû aux environs de Bayonne une sorte de chêne dont l'écorce est comme du liége.

Ce discours contient tout ce qu'on doit sçavoir du gland, des différentes sortes

de gales & du gui qui viennent ſur le chêne ; leur formation & la propriété des uns & des autres n'échapent pas à notre Naturaliſte.

Au reſte tout ce qui eſt dit ſur la qualité aſtringente de cet arbre, vient d'être confirmé cette année par une expérience digne de toute l'attention du public : le ſieur Pontau, Chirurgien Major de l'Hôtel-Dieu, a fait l'amputation d'un bras, après laquelle il n'a arrêté le ſang que par l'application ſeule de l'agaric du chêne, ſans aucune ligature.

Sur les Coquillages.

Monſieur de Fleurieu qui nous a déja entretenu ſur pluſieurs parties des naturalités, y a joint une diſſertation ſur les coquillages, dont il releve avec raiſon le mérite : leur vêtement ſuperbe peut ſervir de modéle aux plus habiles Artiſtes, premier avantage ; ils nous offrent des mets délicieux, ſecond avantage ; mais ce qui eſt bien plus important, ils contiennent des remédes ſouverains dans pluſieurs maladies.

Ce diſcours eſt une Conchiologie abrégée, préſentée dans un ordre & une netteté dignes de l'Académicien.

La formation des trois eſpéces de coquillages, de mer, de riviere & de terre,

est traitée dans des détails rendus intéressans par les remarques qu'a fait M. de Fleurieu dans les sources mêmes, c'est-à-dire sur des piéces de ces sortes de naturalité, & c'est là ce qui rehaussera toujours de pareils entretiens, lorsqu'ils sont accompagnés, comme celui-ci, d'observations particulieres.

Cet Académicien étale ensuite à nos yeux les differens systêmes que nos sçavans modernes ont imaginé sur la formation des coquillages; il ne seroit pas permis à un Naturaliste ou Physicien d'ignorer de pareils sistêmes, mais il est fort le maître de n'en embrasser aucun.

De l'art de peindre les portraits.

Monsieur Clapasson commence par préconiser en peu de mots les avantages de ce bel art. Il passe ensuite à l'examen des quatre choses principales qu'on exige pour la perfection d'un portrait; l'air de visage, le coloris, l'attitude & les draperies; il ajoute qu'il n'est peut-être point d'art qui pour y réussir demande autant que celui-ci un talent particulier, une heureuse disposition de la nature; présent qu'elle fait plus rarement qu'on ne pense, mais dont tout le travail possible ne dédommagera jamais. M. Clapasson finit

par une réflexion satisfaisante pour ceux qui s'intéressent au progrès des arts parmi nous. C'est que malgré les plaintes fréquentes qu'on fait sur le relâchement où les Arts sont tombés depuis quelque tems, il est certain néanmoins que celui du portrait se soutient dans tout son lustre.

Sur l'Electricité.

Persuadés que les corps en repos ne se meuvent point eux-mêmes, & qu'ils ne sortent de leur repos que par l'action & le choc d'un autre corps, soit solide, soit liquide, tous les Physiciens qui ont traité de l'électricité sont d'accord que les phénoménes électriques ne s'operent que par le choc d'un fluide quelconque mis en mouvement par le frottement du globe ou du tube de verre, ou de toute autre matiere électrique; ils s'accordent aussi à nommer ce fluide le fluide électrique.

Mais leurs sentimens sont d'ailleurs très différens. Ils different sur deux points principaux : 1°. sur la nature de ce fluide; 2°. sur son cours, ou, si l'on veut, sur sa direction.

Quant à la nature du fluide, les uns veulent que ce soit le feu, les autres une matiere subtile, d'autres un fluide par-

ticulier inconnu jusqu'à présent. M. Garnier dans un second discours qu'il a donné sur l'électricité, assure que le fluide électrique n'est autre chose que la lumiere même ; c'est le fluide lumineux dans lequel nagent les astres & les planétes de tous les tourbillons de l'Univers. Jusqu'à présent, dit M. Garnier, on n'avoit reconnu dans la lumiere d'autre propriété que celle de nous éclairer, mais les expériences électriques nous ont découvert une infinité de merveilles, comme de traverser tout le corps avec une vîtesse incroyable : il démontre même qu'elle doit passer plus rapidement par les corps durs que par les pores de l'air, parce que, dit il, toutes choses égales d'ailleurs, un fluide quelconque, mû par des tuyaux durs & peu flexibles, coulera toujours plus rapidement que lorsqu'il sera poussé dans des tuyaux mols & flexibles.

Pour ce qui regarde le mouvement du fluide électrique, son cours & sa direction, la plûpart des Philosophes de ce siécle assûrent que ce fluide sort en même tems & avec une vîtesse égale des corps électrisés & de ceux qui ne le sont pas, c'est ce qu'ils appellent l'affluence & l'effluence simultanée : ils prétendent que leur fluide électrique d'une part, sort im-

pétueusement du globe à mesure qu'on le frotte ; qu'il ensile les pores de la barre de fer, qu'il parcourt lesdits pores dans toute l'étendue de la barre, cherchant à chaque pas une issue pour se répandre dans l'air ambiant, & c'est celui-là qu'ils appellent matiere effluente ; tandis que d'autre part un fluide semblable, c'est-à-dire la matiere affluente contenue dans les corps voisins de la barre électrisée, se dirige vers cette barre, s'y porte avec violence, rencontre les atômes du fluide qui est sorti du globe ; ils assurent que tous les phénoménes électriques dépendent du choc de ces deux matieres.

M. Garnier rejette ce double cours, il n'en admet qu'un. Il prétend que la lumiere contenue dans la substance du verre en est chassée par le frottement, de la même maniere qu'en passant la main sur une vergette, on en fait rejaillir la poussiere. Il dit que la lumiere étant ainsi chassée de la substance du verre, il se fait dans cette substance un vuide instantané de lumiere. Il prouve ensuite que ce vuide doit être nécessairement réparé par la lumiere qui traverse les pores de la barre de fer voisine ; ce qui établit nécessairement un courant de lumiere de la barre de fer au globe. Il regarde la

machine électrique comme une pompe de lumiere; la lumiere pompée est remplacée par celle de la barre, celle de la barre l'est par celle des corps voisins, celle des corps voisins par celle des corps qui sont près d'eux, & ainsi à l'infini. Aussi Monsieur Garnier ne met point de bornes à l'électricité; il est persuadé que si elle se faisoit avec une barre ou une chaîne infinie, elle seroit infinie. Il définit le corps électrique, celui dans lequel on a établi un vuide ou un courant de lumiere, l'électricité cesse dès que le vuide est rempli, ou dès que le courant est cessé. Tous les phénoménes électriques sont causés & dépendent uniquement de ce que la lumiere, tant celle qui est répanduë dans l'atmosphere ambiante que celle qui est contenuë dans les corps voisins, fait effort pour remplacer le vuide ou se jetter dans le courant; l'électricité est d'autant plus grande, c'est-à-dire les phénoménes électriques sont d'autant plus frappans, que l'on a établi un courant de lumiere plus rapide & plus grand.

Sur l'Electricité.

Monsieur Pestalozzi nous a aussi donné un Mémoire sur l'électricité, & dans lequel il paroît d'un sentiment différent

de celui de Monsieur Garnier. M. Pestalozzi prétend que le principal agent de l'électricité est le feu. Dans une matiere problématique & qui n'est pas encore assez connuë, la diversité de sentimens est quelquefois nécessaire pour aider à découvrir la vérité; mais il est beau de voir ces deux adversaires se disputer dans leurs Mémoires, & faire assaut à la fois, avec autant de politesse que de raison pour appuyer chacun son systeme.

Après ce discours, M. Delorme a lû un Mémoire sur la cause de la mauvaise qualité des eaux de la plus grande quantité des puits dans les Villes; il donne des moyens de les avoir pures & saines, qu'il faut voir dans le Mémoire.

Monsieur Grassot a terminé la séance par la lecture d'une dissertation sur les glandes salivaires, sur la nature, les différences & les usages de la salive.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La premiere renferme les descriptions anatomiques des organes dont l'Auteur parle; mais pour répandre plus de clarté & mettre plus d'ordre qu'il ne s'en trouve peut être communément dans les Auteurs qui traitent de l'Anatomie en général, M. Grassot après avoir donné une idée succinte de la structure de toutes

les glandes & de leurs fonctions, range les salivaires sous trois classes différentes,

Dans la premiere sont comprises celles qui sont situées aux parties extérieures de la bouche, & dont les canaux excréteurs viennent verser la salive auprès des dents.

La seconde contient celles de l'intérieur de la bouche.

La troisiéme, toutes celles qui se trouvent par derriere la luette & la voûte du palais.

Il paroît que l'Auteur du Mémoire s'est attaché avec soin à décrire d'une façon précise la situation, l'étendue, les dimensions de ces glandes & de leurs canaux excréteurs. Convaincu par l'expérience que la lésion de ces organes & sur tout des glandes de la premiere classe, expose les blessés à de fâcheux inconvéniens, & les personnes qui sont préposées pour y remédier, à éprouver des difficultés quelquefois insurmontables, il a cru ne devoir rien négliger pour les représenter à l'esprit avec le plus de vérité qu'il seroit possible.

Monsieur Grassot observe dans la seconde partie de son Mémoire qui traite des qualités, des différences & des usages de la salive, que quoique l'on confonde assez

assez ordinairement sous le terme générique de salive toute l'humeur dont la bouche est sans cesse humectée, elle a cependant des différences sensibles relativement aux trois différentes classes des glandes qui la fournissent, & aux principaux usages ausquels cette liqueur est destinée.

Celle des glandes de la premiere classe est légere, transparente, claire comme l'eau, se mêlant facilement avec elle, sans odeur, sans saveur, un médiocre degré de chaleur la fait aisément évaporer, une legere agitation la rend fort écumeuse.

Monsieur Grassot après avoir parlé de ses parties intégrantes & de ses propriétés générales, explique comment elle est un des principaux agens de l'apétit, du goût, & de la digestion, trois des plus grandes opérations de la nature.

La salive des glandes de la seconde classe n'est pas si légere, si attenuée, si active, si pénétrante, ni si claire que celle de la premiere classe.

Celle de la troisiéme est encore plus épaisse, plus muqueuse; elle est même susceptible d'un dégré d'épaississement si considérable, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine que l'on peut la mêler avec l'eau.

M. Grassot prouve dans la récapitulation de ces trois especes de salives, que leur qualités différentes étoient nécessaires pour servir aux usages qui leur sont assignés.

» La premiere espece devoit se mêler avec » les différentes substances dont les hom» mes se nourrissent, pour leur faire subir » les changemens que la digestion opere ; » aussi cette liqueur renferme-t-elle en elle» même des principes qui lui permettent » de s'unir avec facilité à tous nos ali» mens & de les pénétrer intimement, » quoique fort opposés les uns aux autres.

Elle n'étoit nécessaire pour cet effet que dans les instans que nous employons à nos repas ; aussi ne se sépare-t'elle en abondance, & ne revient-elle se mêler avec notre nourriture, que dans les momens & dans les endroits où elle est brisée & broyée par les dents.

Les parties intérieures de la bouche sont exposées à des mouvemens qui les mettent dans la nécessité d'être sans cesse humectées, la salive de la seconde classe ne leur manque jamais au besoin. L'air extérieur passe & repasse sans cesse sur ces parties ; il falloit une humeur qu'il ne pût pas facilement entraîner avec lui ; l'huile glaireuse & l'épaisseur de cette espece de salive empêchent la sécheresse de ces parties.

Les alimens solides dont nous nous servons sont remplis d'inégalités, & sur tout de sels piquans & actifs qui feroient des impressions fâcheuses sur leur passage ; il falloit un onctueux ou mucilage qui rendissent ces voyes glissantes, qui en envelopassent ces sels & ces asperités ; ces propriétés se trouvent dans les deux dernieres especes de salive.

Il étoit absolument nécessaire, pour que nos alimens pussent subir dans l'estomac les changemens ausquels ils sont destinés, qu'une certaine quantité d'air extérieur y parvint avec eux ; un fluide gras & tenace se trouve positivement sur la route qui envelope cet air de toutes parts, & qui l'oblige à suivre le sort des alimens sans qu'il puisse s'échapper par les côtés.

L'articulation de la voix ne peut être douce, exacte & variée qu'autant que les parties où elle reçoit ses différentes modulations agissent avec une extrême facilité ; elles sont continuellement arrosées par la liqueur que leurs glandes y répandent sans interruption.

La salive qui devoit être principalement employée à humecter & à rafraichir la bouche, se trouve toujours prête & toujours présente au besoin ; elle y distille par mille petits tuyaux très courts qui la laissent

échapper goutte à goutte, d'où elle se répand également par tout.

Si elle avoit coulé par ruisseaux comme celle des glandes de la premiere classe, la bouche n'auroit pas été plus humectée, elle auroit été continuellement inondée; ce qui auroit rendu dans tous les hommes la prononciation aussi difficile & aussi désagréable qu'elle l'est dans ceux où ces liqueurs affluent en trop grande quantité.

Celles des glandes salivaires qui devoient avoir le plus de volume, ont été placées au dehors de la bouche, pour que leur présence ne fût point incommode; elles ont été munies de conduits trés longs, & d'un diamétre toujours proportionné à la quantité de liquide séparé. Elles sont situées aux environs de l'angle de la mâchoire inférieure, pour que les mouvemens presque continuels de cette partie pussent aider leur action dans les instans où elle convient le mieux, & où elle est le plus nécessaire.

Monsieur Grassot finit en remarquant que l'Auteur infini de toutes choses n'a pas moins manifesté sa toute-puissance dans l'art admirable avec lequel il a disposé tous nos organes, que sa sagesse & sa bonté dans la facilité avec laquelle ils se prêtent mutuellement des secours, & dans

l'exactitude avec laquelle ils exécutent leurs fonctions : les vûes profondes, la prévoyance éclairée, l'ordre merveilleux qui régnent par tout, saisissent à chaque instant notre admiration, & annoncent d'une façon bien sensible quelle doit être l'étendue de notre respect & de notre réconnoissance.

CONSEILS

A une jeune Personne.

Votre légereté, Philis, me désespere ;
Quoi ! rien ne peut fixer le cours de vos désirs ?
Ce qui dans un moment aura fait vos plaisirs,
L'instant d'après ne sçaura plus vous plaire ?
Et vous croirez que cette humeur legere
Epargne d'ennuyeux soupirs ?
Qu'il faut pour varier de fatigans loisirs,
Par de nouveaux objets chaque jour se distraire ?
Qu'on évite par là de mortels déplaisirs ?
Y pensez vous : est-ce à nos âges
Qu'il sied bien d'affecter des sentimens volages ?
Et croyez-vous ainsi jouir du vrai bonheur ?
Non, non : d'un sentiment plus pur & plus flateur
Naît la félicité suprême ;

Sçavoir aimer autant que l'on nous aime ;
C'est là le seul objet qui doit toucher un cœur.
Vous brilleriez d'une beauté nouvelle ,
Les Dieux auroient sur vous épuisé leurs bienfaits ,
Philis , si vous n'aimez jamais ,
Jamais vous ne paroîtrez belle ;
C'est ce seul sentiment qui doit vous enflammer ;
Vous auriez vainement tout l'esprit en partage ;
Ce rare , mais foible avantage ,
N'est rien si l'on ne sçait aimer.
Ces soins que vous prenez d'orner votre parure ,
D'ajouter chaque jour à vos divins appas ,
N'est-ce en vous que l'effet de la vanité pure ?
Croyez vous que l'amour ne les anime pas ?
Ah ! pourquoi faut-il donc que votre cœur ignore
Qu'il est des biens plus doux , plus séduisans encore
Que ceux que vous promet votre légereté ?
Vos jours touchent à peine à leur premiere aurore ;
Connoissez tout le prix de la félicité.
Gardez-vous de fermer les yeux à la clarté
Qu'Amour pour vous se plaît à faire éclore ;
Songez qu'il n'est qu'un pas du Printems à l'Eté ,
Qu'on ne voit point toujours régner l'aimable Flore ,
Et que c'est faire outrage enfin à la beauté ,
De ne souffrir point qu'on l'adore.

Lemonnier.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Sur les petites Véroles de 1753. Par M. Moreau Desfraviers, Médecin ordinaire du Roi.

IL n'a point paru depuis trente ans une petite vérole d'une constitution aussi épidémique & d'un caractere aussi mauvais, que celle qui régne en France depuis le commencement de Juin jusqu'à ce 15 Octobre 1753, que j'écris ces observations. Cette petite vérole a succédé à des fiévres éréſipélateuſes qui ont eu leur cours les deux mois précédens. Les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe qui s'étoient dérobés des autres épidémies, n'ont pû échaper à la vivacité de celle-ci; elle prend son époque du Printems & de l'Eté les plus chauds qu'on ait encore vû, pendant lesquels le vent du Midi a soufflé sans discontinuer.

La diversité des hypothoses des Médecins Arabes & de quelques modernes, m'a quelquefois jetté dans le Pyrrhonisme sur la cause de cette cruelle maladie: quoiqu'il en soit, si la petite vérole a un levain qui lui soit particulier, (comme

l'inoculation semble le prouver), il y a apparence que lorsqu'il arrive à son développement, il souleve tout à coup la masse du sang & de la lymphe, ébranle avec tant de violence les parties solides de notre corps, qu'il occasionne une fiévre d'ordonnance proportionnée à son énergie, qu'il s'allie avec l'humeur de la transpiration, pour se répandre, (si rien ne l'empêche), sur l'habitude du corps; car tous les efforts de la nature ou le concours de la vertu systaltique de tous les solides semblent ne tendre qu'à cette fin, de sasser & d'agiter cette semence pendant la fiévre qui précéde l'éruption, & de la rejetter dans les vaisseaux de la peau, avec quelque portion du sang le plus embrasé, pour en faire une éruption critique sous la forme de boutons phlegmoneux.

En effet, à considerer les accidens qui se présentent dans cette maladie, on y voit sensiblement un embrasement général de toute la masse des liqueurs qui couvrent plus ou moins la peau d'inflammations phlegmoneuses, à la vérité d'un genre singulier; car on voit quelquefois les phlegmons ordinaires se terminer par la résolution, au lieu que ceux-ci entraînent nécessairement la suppuration, qui doit

finir par la mort du malade, ou par la combustion & le délâbrement de la peau, & par la chûte de ses écailles, ce qui peut être l'effet d'un feu élémentaire concentré dans la matiere de nos corps, qui se déploye à l'occasion de certaines constitutions de l'air.

S'il en étoit ainsi, les parties ignées & combustibles du sang se seroient développées d'une façon bien extraordinaire dans la constitution de la petite vérole qui régne actuellement, puisqu'il en paroît peu qui ne soit extrêmement confluente, & où le sang ne fasse jour par les vaisseaux du nez & des intestins, quelquefois même par les tuyaux urinaires des reins, & dans les filles & les femmes par les vaisseaux uterins.

Mais ce qui marque d'une maniere bien plus sensible l'énorme effervescence de la masse des humeurs, & leur exorbitante expansion, c'est l'observation que j'ai faite en deux sujets dans lesquels j'ai vû le sang pénétrer les excrétoires de la peau le lendemain de l'invasion de la fiévre; il est vrai que c'étoient deux adolescens d'un tempérament extrêmement sanguin, qu'on avoit opprimés dès le début de la fiévre sous le poids des couvertures de lit, & en qui on avoit négligé de desemplir les vaisseaux, & les au-

tres secours propres à rabattre l'ardeur du sang & à rallentir la violence de ses efforts.

La fiévre qui précéde l'éruption de la petite vérole la moins dangereuse, commence ordinairement avec des frissons passagers, suivis de chaleur, de soif, d'inquiétudes, & d'une douleur qui s'étend sur toute la région ombilicale, où elle se fait singulierement sentir : peu d'heures après, ou au plus tard le lendemain, la soif devient pressante, la chaleur ardente, le pouls a plus de fréquence, de dureté & de plénitude, il survient des nausées, des vomissemens, des assoupissemens, des rêveries, des maux de reins, & quelquefois des cours de ventre bilieux ; les yeux s'enflamment & la langue devient pâteuse. Ce sont là à peu près les accidens précurseurs de la petite vérole la moins abondante ou la moins meurtriere, dont les premieres pointes ont accoutumé de se produire le troisiéme ou le quatriéme jour au menton, & après les commissures des lévres ; quand une sueur médiocre, grasse & onctueuse se présente dans les premieres vingt-quatre heures de cette fiévre critique, & qu'elle accompagne la petite vérole jusqu'au terme de parfaite suppuration ; j'observe alors que cette petite vé-

role se termine sans accidens, que l'éruption se fait aisément, & que les impressions qu'elle fait sur le visage sont très-légeres ; ce qui peut faire présumer qu'il y a quelqu'autre reméde plus propre à combattre la cause de cette maladie que ceux qu'on a employés jusqu'à présent.

Lorsque la fiévre ne se développe pas bien le premier ni le second jour, qu'on observe des mouvemens involontaires aux lévres, à la langue, aux paupieres, aux globes des yeux, ou des tressaillemens convulsifs aux tendons des poignets, des veilles obstinées, des délires obscurs, que le visage est pâle & abbatu, il en arrive autrement ; ces accidens sont une marque assurée que la petite vérole sera lente à sortir, extrêmement menuë, confluente, plus ou moins chargée d'exanthêmes, & par conséquent très maligne.

Quoique le danger de la petite vérole se prenne ordinairement du caractére de la fiévre & du nombre de pustules qui attaquent les parties supérieures & singuliérement le visage, j'observe néanmoins que nonobstant qu'elles y soient confluentes & entassées, que le cerveau n'en reçoit point d'atteinte, tandis que les dents & la langue, qui (le plus souvent, de même que le gosier, est attaqué de pustu-

les), conservent leur humidité & leur couleur naturelle. Mais si ces parties deviennent séches, livides ou plombées, la langue pâle, décolorée dans sa substance & dans sa circonférence, serrée & contractée vers sa base, c'est un signe très-souvent funeste; il n'en est pas qui marque aussi prochainement le triste état du systême nerveux, & la malheureuse disposition du cerveau; & quoique ce viscere se montre encore assez libre, que les grains arrivent à leur maturité, qu'ils paroissent dans leur qualité assez nourris, & que la peau conserve dans les interstices une couleur & une chaleur d'un bon présage, les malades risquent de périr jusqu'au onziéme ou douziéme jour, dans l'assoupissement, le délire & les convulsions, après la cessation du ptyalisme & l'affaissement des pustules du visage, sinon par une esquinancie phlegmoneuse qui a coutume de mépriser toute sorte de secours.

C'est donc singulierement par l'inspection des dents & de la langue, & par l'état où elles se trouvent au huitiéme ou au neuviéme jour dans cette petite vérole, (tems où la suppuration commence, & où la fiévre secondaire fait son entrée), que je prévois presque toujours quelle doit être l'époque du onziéme ou douziéme

jour ; car si aux jours marqués les dents ne changent pas de couleur, qu'elles ne soient pas seches ; s'il en est de même de la langue, qu'elle paroisse d'un rouge obscur dans sa substance & dans ses bords, assez unie & humectée sur sa surface ; si le malade la sort aisément, s'il l'allonge, l'étend & la ramene de même ; je suis moralement assuré, que nonobstant la quantité des pustules du visage, le battement violent des carotides, la rougeur des yeux, le bégayement & les autres accidens les plus ordinaires à ces petites véroles confluentes, la salivation qui diminue alors, & qui va dans peu cesser entiérement, sera heureusement compensée par l'enflure du visage, relevée par le gonflement des pustules des mains, des pieds, & par le cours des urines, qui est une autre évacuation si avantageuse pour l'achevement de la crise, qu'elle tient quelquefois la place de la diarrhée dans les petites véroles les plus confluentes des enfans, & qu'elle les mene à une heureuse fin.

Les régles de conduite que je tiens en général dans le traitement de cette petite vérole confluente, (qui est certainement la méthode qui réussit le mieux) c'est de mettre promptement en usage la

saignée du pied, & de la faire réitérer : si je m'apperçois que la fiévre est encore trop allumée, & qu'elle porte au cerveau avec trop de violence, je la fais quelquefois précéder dans les tempéramens sanguins de la saignée du bras : pour rendre la révulsion plus efficace, je donne le lendemain un vomitif proportionné aux accidens de l'estomac & à la turgescence des humeurs; je fais user aux malades d'une tisanne faite avec les racines de scorzonaire, que je leur fais continuer jusqu'au commencement de la suppuration, que je leur substitue la décoction d'orge mondé, ou l'eau de ris. Si la fiévre secondaire ou de la suppuration me paroît trop allumée, qu'elle réveille les accidens, & qu'elle tende à hâter le desséchement des pustules, je presse la saignée & l'usage des délayans & des rafraichissans, & j'employe la purgation lorsqu'elle me paroît indispensablement nécessaire.

Au second cas, c'est à dire dans la seconde espece de petite vérole confluente, lorsque les grains se montrent petits & sans couleur, la peau intermédiaire pâle, & semée en exanthêmes de couleur noire ou violette, avec un pouls petit, foible & fréquent, les malades succombent le plus souvent avant la suppuration ; dans

ces tristes circonstances, après avoir remarqué l'inutilité de l'esprit de vitriol que Sydenham recommande si fort, je me permets les cordiaux ménagés, ausquels je fais ordinairement mêler quelque particule de camphre, je fais souvent bassiner les pustules avec de l'eau d'orge assez chaude, appliquer sur la nuque du col ou sur le gras des jambes des emplâtres épispastiques, & quelquefois des ventouses scarifiées sur les omoplates ; ce sont des secours qui m'ont quelquefois réussi pour développer le pouls, pour faire disparoître les taches noires, & changer en mieux les grains de la petite vérole.

Si l'hémorragie du nez passe les bornes d'une évacuation critique, & qu'elle suspende l'éruption, alors un peu de coton imbibé dans l'esprit de vitriol introduit dans les narines, & l'usage abondant de la décoction d'orge rendue aigrelette par l'addition de cet acide, me suffit assez souvent pour l'arrêter. J'ai cependant eu recours quelquefois à la saignée révulsive, lorsque le tempérament sanguin du malade, la plénitude & la dureté du pouls me l'ont indiqué.

La dysenterie qui arrive sur la fin de l'éruption ou à l'entrée de la suppuration, se combat par la saignée du bras

faite diligemment, par de fréquens narcotiques & par les lavemens de petit lait, ou composés avec la décoction de bouillon blanc & le suif de mouton.

Si ce fâcheux accident méprise ces secours, c'est une marque certaine qu'il dépend moins de l'intrusion du sang dans les vaisseaux secrétoires des intestins, que de l'érosion que les pustules de la petite vérole ont causées à leur membrane. Une dose de racine d'ipecacuanha & de diascordium, partagée & donnée avec le syrop de coing & l'eau de canelle orgée, près à près, en trois ou quatre fois, a eu quelquefois une heureuse réussite.

ALCIONE.

CANTATILLE.

Sur le bord de la mer dont le calme infidelle
Sembloit aux matelots présager un beau jour,
Du malheureux Ceïx, qu'en vain sa voix rappelle,
La sensible Alcione attendoit le retour.
Reviens, cher amant que j'adore;
Ton départ combla mes malheurs;
Ah! si je te suis chere encore,

Ecoute mes regrets, viens essuyer mes pleurs.

Ton absence me cause une frayeur mortelle ;
Tout semble vainement répondre à mes desirs ;
Sans cesse une crainte nouvelle
Vient empoisonner mes plaisirs.

Reviens, cher amant que j'adore,
Ton départ combla mes malheurs ;
Ah ! si je te suis chere encore,
Ecoute mes regrets, viens essuyer mes pleurs.

Elle achevoit ces mots, lorsqu'un épais nuage
Du soleil à ses yeux dérobe la clarté :
Dans les airs, où les vents ont déchaîné leur
rage,
Regne une affreuse obscurité.

Le Maître de l'onde
Souleve les mers ;
Le Tonnere gronde,
Le feu des éclairs
Embrase le Monde ;
Une nuit profonde
Couvre l'Univers :
D'un pareil ravage
Pluton est troublé,
Le sombre rivage
En est ébranlé.

Quel spectacle, grands Dieux! pour la triste Alcione,
Ses sens en sont troublés, sa force l'abandonne;
Ceïx, son cher Ceïx court les mêmes hazards;
Mais un nouvel objet a frappé ses regards......
Quel est le malheureux, victime de l'orage,
Qu'un flot en se brisant jette sur le rivage?....
Elle approche.... elle voit l'objet de son amour,
Ceïx mourant... les yeux encor fixés sur elle...
Dieux injustes! s'écria-t'elle,
Dieux auteurs de mes maux, arrachez-moi le jour....
Ah! je ne puis survivre à ma douleur mortelle....
Chere ombre.... je te suis dans la nuit éternelle,
Reçois mon ame.... adieu.... mes tourmens sont finis,
Et nos cœurs à jamais vont être réunis.

Amans que le plaisir entraîne
Sur les pas du Dieu des amours,
Connoissez le poids de sa chaîne
Avant d'engager vos beaux jours.

Par l'espoir d'un sort plein de charmes;
Toujours il sçait nous enflammer;
Mais souvent mieux on sçait aimer,
Plus il nous fait verser de larmes.

Amans, &c.

Lemonnier.

MADRIGAL.

*A Madame de V***, en lui envoyant des fleurs.*

TEndre fruit des amours du Zéphire & de Flore,

Hâtez-vous, hâtez-vous d'éclore;

Parez-vous d'un éclat nouveau;

Vous allez expirer sur le sein de Silvie:

Brillantes fleurs, que votre sort est beau!

Hélas! cent fois le jour je donnerois ma vie

Pour avoir un pareil tombeau.

Lemonnier.

LETTRE

A M. Maillot, Chirurgien Major des Hôpitaux de Châlons sur Marne; sur les effets singuliers du mercure de M. de Torrés, Médecin de Mgr. le Duc d'Orléans.

MONSIEUR, quoique vous n'ignoriez pas que M. de Torrés est redevable à la Chimie d'une maniere de prépa-

ser le mercure, dont la plus forte dose n'excite jamais de salivation, l'intérêt que vous prenez à tout ce qui regarde la société vous rendra agréable le détail des avantages de la découverte en question. Je suis d'autant plus dans le cas de vous en rendre compte, que sans l'efficacité de ce spécifique, je me verrois encore en butte aux maux affreux dont j'ai été accablé pendant neuf ans. C'est à mon maître que ma reconnoissance doit addresser ce que ma reconnoissance me dicte pour mon libérateur.

C'est vous, Monsieur, qui m'avez appris, que malgré les efforts des praticiens les plus estimés, on n'est pas encore parvenu à se rendre maître des effets du mercure. C'est de vous que je tiens qu'en guérissant comme les anciens, les maladies vénériennes par la voye de la salivation, on n'atteint pas le but lorsque le malade est d'un tel tempérament, que la plus légere dose du reméde lui donne un violent flux de bouche, & lui cause des accidens qui empêchent de continuer l'usage du mercure, avant de lui en avoir prescrit autant qu'il en faut pour détruire entiérement le virus.

Si on préfere, me disiez vous, à la méthode ancienne celle d'administrer le mer-

cure par extinction, comme on le pratique aujourd'hui, on n'est pas plus sûr du succès. Le malade qui est fort disposé à la salivation éprouve cette incommodité, quelque précaution qu'on ait prise, & le nombre de secours qu'on est forcé d'employer pour calmer les accidens, fait perdre de vûe le but principal, duquel on s'écarte toutes les fois qu'on est obligé de suspendre l'usage du spécifique.

D'après vos principes j'ai donc droit d'inférer que lorsque les symptomes vénériens ont entiérement disparu, après avoir donné aux malades toute la quantité de mercure qu'il faut pour cela, on doit les croire bien guéris, quoiqu'ils n'ayent pas eu le flux de bouche, sur tout s'ils n'ont pas pris la moindre précaution pour l'éviter. Cette maxime est reçue des plus célébres praticiens.

Vous comprenez à présent, Monsieur, de quelle importance est la découverte de M. de Torrés: par la maniere dont ce Médecin purifie le mercure, il le rend si bienfaisant, qu'il en fournit à la masse des humeurs toute la quantité qu'il lui plaît. N'ayant pas à appréhender de salivation, ni aucune de ses funestes suites, il fait frotter les malades de deux jours l'un, & dans les cas pressans, tous les

jours avec environ une once de sa pomade mercurielle, moitié graisse, moitié mercure. Comme il ne craint pas non plus que des quantités aussi grandes de remédes causent le moindre ravage, il ne prescrit jamais aucun purgatif pendant le cours des abondantes frictions qu'il fait faire aux malades.

M. de Torrés n'admet pour vrai que ce que les plus versés dans la cure de ces sortes de maux assurent, c'est-à-dire qu'il faut une certaine dose de mercure pour déraciner le virus ; ainsi il ne s'attache qu'à faire passer à la masse du sang cette portion du reméde qu'il estime nécessaire pour emporter radicalement les accidens qui en dépendent ; c'est par ce moyen qu'il opere journellement des cures sur des malades ausquels on n'avoit pas sçu jusqu'à nos jours concilier le moindre soulagement. Je parle d'après mon expérience ; je dois, comme mille autres, la vie à ce Médecin ; vous en allez juger, Monsieur, par l'exposé que je vais mettre sous vos yeux.

En l'année 1744, je fus malheureusement entraîné dans une de ces parties où des femmes faciles donnent à la jeunesse de courts plaisirs & de longs regrets : j'y oubliai toutes ces raisons frappantes qui

font d'ordinaire tant d'impression sur ceux dont la profession est de veiller à la santé des autres; il en résulta ce que j'aurois dû prévoir si j'avois été de sang froid. Un chancre au côté droit du gland m'en donna un avis fidele, J'eus sur le champ recours aux gens les plus habiles, je passai deux mois dans les remédes, & on me jugea guéri. Des douleurs vagues que je ressentis au bout de quelque tems, annonçoient que j'avois été manqué; j'en fus convaincu, puisqu'ayant appris à mes dépens à être circonspect, il me revint cependant un autre chancre au côté opposé où avoit paru le premier. Obligé à recourir de nouveau aux maîtres de l'art, je subis vingt-deux frictions, & pris quinze doses de panacée mercurielle: on me crut guéri, je sçus bientôt qu'on se méprenoit.

Des pustules virulentes couvrirent peu à peu mon visage & formerent le chapelet; je tentai inutilement de les dissiper par des bols mercuriels les mieux indiqués, & par des purgations réitérées; je me trouvai ensuite hors d'état de lever le bras droit, & il me survint une tumeur considérable au testicule gauche avec une inflammation si grande que huit saignées copieuses & l'usage suivi des cataplasmes

& des remédes les plus appropriés adoucirent à peine mes maux : il n'y eut que la pomade mercurielle dont on me fit très long-tems de petites frictions, & un nombre infini de purgations que je prenois pour éviter la salivation, qui firent disparoître tous les symptômes : enfin je me crus guéri pour la troisiéme fois, mais c'étoit la troisiéme fois que je me trompois.

Les douleurs vagues revinrent au changement de tems ; j'en éprouvai l'Eté dernier de si violentes à chaque côté & sur chacun des genoux, qu'on fut obligé de me saigner quatre fois ; mais l'humeur se fixa si fortement sur le genou gauche, qu'il en résulta une ankilose, & bientôt après la substance osseuse elle-même fut tellement affectée, qu'il se forma une tumeur considérable à la partie inférieure & intérieure du femur. J'employai plus de quatre mois à exécuter les ordonnances de plusieurs maîtres de l'art ; après en avoir même épuisé toutes les ressources, je ne pus me procurer aucun relâche à mes souffrances : mes meilleurs amis parmi mes confreres, m'avouoient en gémissant que je serois estropié le reste de mes jours. Réduit à cette extrémité, réduit à la crainte de perdre ma place de Chirurgien,

j'appellai

j'appellai à mon ſecours M. de Torrés, plutôt par déſeſpoir que par confiance.

Auſſi-tôt que ce Médecin ſe fut mis au fait de mon mal, il me fit frotter toute la jambe & la cuiſſe avec une ſi grande quantité de ſa pomade mercurielle, qu'encore incrédule je m'attendis à la plus violente ſalivation; cependant loin de ſaliver, je commençai ſix heures après à ſuer, & à ſuer ſi abondamment, que je changeai ſix fois de chemiſe. Au milieu de ces ſueurs, il me ſembloit que j'allongeois la jambe. M. de Torrés me vit le lendemain, me fit frotter avec pareille doſe d'onguent, & après m'avoir long-tems examiné, il m'aſſura que je ſerois guéri avant la huitiéme friction, & que pour abréger il m'en feroit donner tous les jours une auſſi forte, & prendre en même tems un gros par jour de ſon mercure doux. Avant la ſixiéme friction, & avant que d'avoir pris la cinquiéme doſe de ſa préparation mercurielle, je marchai librement dans ma chambre; enfin le douziéme jour, je fus entiérement délivré de tous mes maux; mais auſſi j'ai pris plus de mercure dans ce court eſpace de tems, que je n'en avois employé dans tout le cours de ma maladie. Je me porte parfaitement bien, & pénétré de reconnoiſſance pour mon libérateur, je

voudrois ſigner cette Lettre de mon ſang.

Quelque idée avantageuſe que vous donne du reméde du Docteur Torrés la cure qu'il a opérée ſur moi, je veux encore vous faire part, Monſieur, de trois autres dont j'ai été témoin, afin que vous jugiez mieux de la ſinguliere efficacité du mercure en queſtion. Je les rapporterai d'autant plus volontiers, que comme il n'y a que fort peu de tems qu'il les a faites, il n'a pas pu les inſérer dans le Précis de celles qu'il vient de faire imprimer.

Mademoiſelle D * * * contracta il y a quelques années une gonorrhée & un poulain à l'aîne gauche; M. . . . . fit diſparoître la tumeur par les remédes ordinaires; mais elle fut remplacée peu de tems après par un chancre à la lévre droite. Dès lors la malade reſſentit dans les articulations des douleurs horribles, & perdit le ſommeil & l'appetit. On la traita deux fois par extinction; mais il n'y eut que le chancre qui céda au ſpécifique. Les douleurs augmenterent, la gonorrhée devint plus abondante, la malade n'eut plus ſes régles, ſon corps fut parſemé de puſtules dont il ſortoit une humeur fort fétide. Combien de tems n'employeroit-on pas à préparer une perſonne dont le cas ſeroit auſſi fâcheux, avant de lui preſcrire le mercure

par les méthodes communes ? M. de Torrés a sûrement occupé moins de tems à la guérir radicalement sous les yeux de M. Fernandez, Chirurgien Major des Hopitaux de Madrid, &c. Quinze frictions données de deux jours l'un, de six gros de pomade mercurielle chacune, l'ont parfaitement rétablie. A la moitié du traitement les régles parurent ; & elles n'ont pas manqué aux mois suivans.

Voici, Monsieur, la seconde observation. Un Négociant s'adressa à M. de Torrés, après avoir été long-tems entre les mains de MM.... dont tout le monde connoît l'habileté, sur tout en cette partie. On voyoit sur le gland un si grand nombre de verrues (dont quelques-unes s'étoient ouvertes) que leur assemblage le faisoit paroître comme un gros champignon ; au moindre mouvement le malade éprouvoit des douleurs affreuses. Epuisé d'ailleurs par un écoulement de la plus mauvaise qualité, il avoit encore un exostose au coude de la grosseur d'un petit œuf. M. de Torrés a fait disparoître tous les accidens au moyen de dix-huit frictions de sa pomade mercurielle ; j'ai vû le malade pendant le cours du traitement, avec M. de Saysi, Médecin ordinaire de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans ;

je vous assure, Monsieur, que je ne comprends pas comment un reméde si efficace fatigue si peu les malades. Celui en question s'est trouvé parfaitement guéri en trente jours, sans s'être presque aperçu qu'il étoit dans les remédes.

La cure suivante ne vous étonnera pas moins, Monsieur. La femme d'un excellent Ouvrier, atteinte dans l'espace de 12 ans de quatre gonorrhées, dont les deux dernieres furent accompagnées d'un bubon à l'aîne gauche, avoit salivé abondamment deux fois qu'elle fut traitée par M.. M^e. Chirurgien. Cependant les glandes des aînes restoient toujours fort engorgées, la gonorrhée subsistoit. Ces incommodités n'auroient guere allarmé la malade, si elle n'eût été forcée à chercher du reméde à plusieurs chancres qui survinrent aux grandes lévres, à une ulcere qui détruisit en peu de tems une partie du voile du palais, & aux pustules dont ses cuisses furent parsemées. M.... lui donna le mercure par extinction, après l'avoir bien préparé; mais la malade fut manquée complettement, & dès lors n'eut plus ses régles: on tenta une seconde fois la cure selon la méthode ancienne; cette femme saliva beaucoup, perdit entiérement ses forces, & ses maux augmenterent au point qu'on croyoit impossible

de la réchapper ; néanmoins M. de Torrés voulut bien se charger de la guérir, & avec dix-sept frictions qu'il lui a fait donner de sa pomade, il l'a parfaitement rétablie sous les yeux de M. Dieuxaide, Maître en Chirurgie : vous en allez juger, Monsieur, par ces preuves ; tous les accidens ont été absolument effacés, la personne en question ne sent nulle part aucun mal, fait admirablement toutes ses fonctions, & a continué d'avoir tous les mois ses régles qui revinrent pendant le traitement.

En lisant ceci, ne croyez vous pas, Monsieur, être transporté dans ce tems où les Dieux de la Médecine faisoient éclater en un moment les inépuisables ressources de l'art de guérir ? Au moins qu'il me soit permis d'annoncer aux malades qui ont eu le malheur d'être manqués par les méthodes communes, qu'il y a encore un spécifique efficace qui déracinera leurs maux ; j'assure même que les plus incrédules cesseront de l'être, dès qu'il auront suivi le Docteur Torrés dans le traitement de quelques-malades abandonnés, dont il se charge avec plaisir. Je ne vous parle que de ce que j'ai vû moi-même. Deux Chirurgiens aussi habiles que zélés pour le bien public, ne pouvant pas se per-

ſuader la vérité de ce qu'on leur rapporta ſur le mercure en queſtion, s'adreſſerent à M. de Torrés pour en obſerver par eux-mêmes les effets : celui-ci les pria de l'accompagner dans la cure de deux perſonnes manquées pluſieurs fois, & regardées comme incurables, dont il avoit commencé la veille le traitement, ſous les yeux du célébre M. de Vernage. Les deux malades ont été parfaitement guéris en moins de quarante jours, & les incrédules convaincus de la bonté du ſpécifique, en ſont devenus les apologiſtes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Guillemin, Chirurgien de la Compagnie de M. le Marquis de Ganville, au Régiment des Gardes Françoiſes.

A Paris, ce 18 Novembre 1753.



VERS A SOPHILETTE.

ARrêtes, chere Sophilette;
Daignes te fixer un instant :
Un seul regard pour un amant,
Est-ce une demande indiscrette ?
Que vois-je ! sourde à mes accens,
Tu poursuis ta course legere ;
Hélas ! trop cruelle bergere,
Aurois-tu trahi nos sermens ?
Dieux ! quelle affreuse indifference
De mes soupirs seroit le prix ?
Tu veux éprouver ma constance
En affectant tout ce mépris.
Oui, le ruisseau que dès l'aurore
Tu consultes sur tes attraits,
T'offre un crystal moins pur encore
Que ce cœur percé de tes traits.
Ah, quelle douleur me dévore !
Quoi ! tu fuis ; vois couler mes pleurs,
Elles vont arroser les fleurs
Que sur tes pas tu fais éclore.... ;
Quel trouble !..ô comble de l'horreur !
Iphis paroît sur ce rivage....
Tu reçois son indigne hommage ;
M'auroit il enlevé ton cœur ?
Je reconnois à sa houlette
Un ruban noué de ta main :

Plonges, cruelle Sophilette,
Plonges-moi ce fer dans le sein.
N'attends pas jamais que j'oublie
Et mon amour & ma fureur ;
Avant de nommer ton vainqueur
Tu devois m'arracher la vie.
J'empoisonnerai tes plaisirs,
Et je verserai dans ton ame
Plus de fiel encor que sa flâme
N'y peut exciter de désirs.

ASSEMBLE'E PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Sciences, tenue le 14 Octobre 1753.

MOnsieur de Fouchy, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ouvrit la Séance par un bel éloge de M. Sloane, Associé Etranger ; en voici l'extrait.

M. Sloane, Chevalier Baronet, Président de la Société Royale de Londres & du Collége des Médecins de la même Ville, nâquit à Kilileah en Irlande, de N. Sloane & de Sara Hicker. Il fut élevé dans le lieu de sa naissance, & marqua dès sa plus tendre jeunesse une très-forte inclination pour l'étude de la Physique & de l'Histoire naturelle. A l'âge de dix-neuf ans il passa à Londres, où il employa six

années à se perfectionner dans l'Anatomie, la Chymie, la Botanique & les autres Sciences qui pouvoient lui être utiles dans l'exercice de la Médecine à laquelle il se destinoit. Il y fit pendant ce tems là même connoissance avec M. Ray & M. Boyle, avec lesquels il a toujours été extrêmement lié jusqu'à leur mort. Le même desir de s'instruire l'appella en France; il se rendit à Paris & de là à Montpellier, où il s'acquit l'estime & l'amitié de tout ce qu'il y avoit alors d'illustre dans la Physique, & ce ne fut qu'après avoir épuisé en quelque sorte toutes les connoissances que ce Royaume lui pût fournir, qu'il retourna à Londres, & commença à y pratiquer la Médecine. Il fut élu en 1685 Membre de la Société Royale de Londres, & en 1687 Membre du Collége des Médecins de la même Ville. La même année il s'embarqua avec le Duc d'Albermarle pour la Jamaïque, dont ce Seigneur venoit d'être nommé Viceroi, dans la vûe d'étudier l'Histoire naturelle dans cette partie du nouveau monde. Mais le nouveau Viceroi mourut presqu'en arrivant, & M. Sloane qui ne voulut pas quitter la Duchesse son épouse, fit à peine un séjour de quinze mois dans cette Isle, où il rassembla cependant un grand nombre de plan-

tes & de piéces curieuses, dont il publia à son retour la description en deux volumes *in folio*.

Il fut nommé en Médecin de l'Hôpital de Christ, & exerça cette place jusqu'en 1730, avec un si grand désintéressement qu'après avoir reçu ses appointemens, il les rendoit quelques fois au Trésorier pour être employés aux besoins des pauvres. Il étoit dès lors Secrétaire de la Société Royale, & ce fut lui qui entreprit en cette qualité, de rétablir la publication des Transactions philosophiques qui avoit été interrompue.

Son humanité & son zéle l'engagerent à travailler puissamment à l'institution du Dispensaire, établissement destiné à fournir aux pauvres de Londres, de Westminster & des environs, les remédes dont ils peuvent avoir besoin, sans payer autre chose que la valeur intrinséque des drogues qui y entrent.

L'inclination de M. Sloane pour la Physique & l'Histoire naturelle, lui avoit fait commencer dès sa jeunesse un recueil très-curieux des raretés de la nature & de l'art. Un de ses amis, que le même goût avoit aussi porté à la même chose, mourut, & mourut assez endetté : il legua son Cabinet à M. Sloane, à condition d'acquit-

ter ses dettes, & beaucoup de legs. M. Sloane accepta généreusement la condition, & acquitta toutes les charges du testament.

En 1709 M. Sloane fut nommé à la place d'Associé Etranger, vacante à l'Académie par la mort de M. de Tgchirahans, & fut préféré à des rivaux illustres, malgré la guerre qui étoit alors allumée entre la France & l'Angleterre. Il étoit alors Vice-Président de la Société Royale, & non content d'y remplir les devoirs de cette place, de celle de Secrétaire & d'excellent Académicien, il marqua son attachement à la Société par les présens qu'il lui fit de 100 liv. st. du buste de Charles II. son Fondateur, & en engageant un de ses amis à fonder une médaille de la valeur d'environ 100 liv. de notre monnoye, pour être annuellement distribuée à celui qui présenteroit à la Société les meilleures expériences. Il remit en 1713 sa place de Secrétaire, que sa grande pratique en Médecine ne lui permettoit plus de remplir.

Le Roi Georges I. le fit en 1716 Chevalier Baronet, titre héréditaire, & que l'Angleterre n'avoit encore vû conférer à aucun Médecin; ce même Prince le fit Médecin de ses armées, & enfin son Médecin en 1727. Il étoit alors depuis plu-

ſieurs années, Préſident du Collége des Médecins de Londres, & il donna à ce Corps des marques de ſon attachement, tant par l'exactitude avec laquelle il remplit cette place, que par pluſieurs dons conſidérables qu'il lui fit.

Il avoit acquis la Terre de Chelſen, dans laquelle étoit le fameux jardin des plantes de la Compagnie des Apoticaires de Londres, où lui-même étant jeune avoit arboriſé, mais le terrein ne leur en appartenoit pas; M. Sloane le leur donna libéralement, ne ſe reſervant d'autres redevances que cinquante plantes qui doivent être annuellement préſentées à la Société Royale.

Il fut en 1727 nommé à la place de Préſident de la Société Royale de Londres, vacante par la mort de M. Newton, & il l'exerça avec la plus conſtante aſſiduité juſqu'en 1740. Agé alors de quatre-vingt ans, il crut devoir ſe retirer à ſa Terre; & après avoir reçu en pleine Séance les remercimens de la Société Royale, & en avoir pris congé, il fit tranſporter à Chelſen ſon Cabinet & ſa Bibliothéque, & s'y retira lui-même. Là débarraſſé d'affaires, il ne s'occupa plus qu'à recevoir les viſites des gens de diſtinction & des Sçavans qui venoient le voir, à publier des remédes

qu'il croyoit utiles, & à donner ses avis à ceux qui venoient le consulter.

M. Sloane étoit depuis sa jeunesse sujet à de fréquentes attaques de crachement de sang ; sa sagesse, son sçavoir & sa sobriété lui avoient fait éviter les suites de cette fâcheuse maladie, & l'avoient conduit presque sans aucune infirmité à plus de quatre-vingt-dix ans. Il s'étonnoit lui-même d'être encore vivant, disant qu'il y avoit long-tems qu'il s'étoit préparé à la mort, & qu'il avoit fait à la volonté de Dieu le sacrifice de sa vie. Il mourut le 11 Janvier 1753, après une maladie peu douloureuse d'environ trois jours, & il fut inhumé à Chelsea, après avoir défendu en mourant qu'on fît aucune mention de lui dans le discours funébre qui seroit prononcé.

M. Sloane étoit grand & bienfait de sa personne, il avoit les manieres aisées, la conversation gaye, & l'abord le plus agréable & le plus facile. Il avoit de son vivant distribué des sommes considérables à presque tous les Hôpitaux de Londres, il avoit même beaucoup contribué à l'établissement de celui des Enfans trouvés ; il voyoit les pauvres avec la même attention que les riches, & il lui suffisoit qu'un de ses malades fût peu opulent pour refuser tout honoraire.

On lui doit en Médecine d'avoir étendu l'usage du quinquina à plusieurs maladies, & sur tout aux douleurs de nerfs, aux gangrénes qui procédent de cause interne & aux hémorragies.

Il n'avoit rien plus à cœur que de s'assurer que le Cabinet qu'il s'étoit formé, & la Bibliothéque qu'il y avoit jointe ne seroient pas dissipés à sa mort; pour cela il les a legués à la Société Royale; à son refus, à l'Académie des Sciences de Paris, & au refus de ces deux Académies, à celle de Berlin, à condition qu'on payeroit à sa famille une somme de 20000 liv. st. ou de 450000 l. de notre monnoye, somme qui, quelque grande qu'elle soit, monte à peine à la valeur intrinséque des médailles d'or & d'argent, des morceaux de mines & des pierreries qui s'y rencontrent. La Bibliothéque est de plus de cinquante mille volumes, parmi lesquels on en compte trois cens quarante-sept d'estampes colorées, & trois mille cinq cens seize manuscrits. Le Parlement d'Angleterre a accepté le legs & acquitté la condition.

M. Sloane étoit de presque toutes les Académies de l'Europe; il étoit en commerce avec tout ce qu'il y avoit de distingué par la naissance ou le sçavoir. Feu M. le Duc de Boubon étoit de ce nombre, & ce

Prince lui fit présent de son portrait dans une boîte d'or, & d'une médaille où Son Altesse étoit représentée. Le Roi même a daigné lui envoyer les gravures de son Cabinet, présent qui ne se fait qu'aux personnes de la premiere distinction.

Il avoit épousé en 1695 Elisabeth Langley, fille de Jean Langley, l'un des Officiers Municipaux de la Ville de Londres, morte en 1724; il en a eu un fils & une fille qui moururent en bas âge, & deux autres filles qui ont vêcu. Sara l'aînée, à laquelle les Astronomes doivent la peinture des éclairs vûs dans la Lune par M. le Chevalier de Louville, pendant l'éclipse totale de Soleil qu'il observa à Londres en 1715, a été mariée à M. Stanley de Paultous, Gentilhomme du Comté d'Hamp; & Elisabeth la seconde, a épousé le Lord Baron de Codogan, Colonel de la seconde Compagnie des Gardes du Corps de Sa Majesté Britannique, & Gouverneur du Fort de Tilleroy & de la Ville de Gravesene.

La place d'Associé Etranger de M. Sloane a été remplie par M. Hales, Secrétaire du Cabinet de Son Altesse Royale Madame la Princesse de Galles, & Membre de la Société Royale de Londres.

Après que M. de Fouchy eut fini de lire

l'éloge très-intéressant de M. Sloane, Messieurs Gentil de la Galaiziere & M. le Roy lurent, le premier, un Mémoire sur la diminution du diamétre apparent des corps opaques sur un fond lumineux; & le second, des recherches & expériences sur quelques-uns des principaux phenoménes de l'électricité. Comme ces deux ouvrages vont être imprimés, nous nous dispenserons d'en parler.

M. de la Soune termina la Séannce par la lecture de quelques articles très curieux d'un Mémoire fort étendu sur l'Histoire anatomique de la rate.

Il n'y a peut-être point de viscere dans le corps humain sur lequel les Anatomistes soient moins d'accord que sur celui-ci, soit en décrivant ses parties organiques, soit en recherchant ses fonctions dans l'économie animale; il n'en est point qui tour à tour ait été plus dégradé & plus exalté : aucun ne paroît offrir plus de singularités, la matiere n'en est que plus intéressante & plus capable de piquer la curiosité d'un Physicien; mais en même tems elle paroît plus remplie de difficultés.

L'Auteur pour aller pas à pas & plus surement dans cette espéce de labyrinthe, examine d'abord les moyens de faire des recherches moins infructueuses, & de dé-

terminer plus positivement l'organisation de la rate. Dans ces vûes il remonte par un court détail historique, jusqu'à la source des opinions qui font varier encore aujourd'hui les Anatomistes, & qui maintiennent dans l'indécision.

Il analyse, il compare les méthodes ou les administrations anatomiques qui donnent des résultats differens ou opposés, & qui par conséquent sont bien capables d'induire en quelque erreur.

Malphighi & Ruysch, ces deux célébres Anatomistes que leurs travaux immortels ont rendu chefs d'opinions, se sont fait alternativement des éléves ou des prosélites, qui peut-être trop prévenus ou séduits, semblent avoir trop négligé de s'éclaircir réciproquement & de se rectifier, ou plutôt de se perfectionner les uns par les autres.

De là vient que quand on a lû & comparé ce qui a été écrit sur la rate depuis que l'Anatomie a fait le plus de progrès, on reste dans une incertitude d'autant plus grande, que les autorités de part & d'autre ont beaucoup de poids.

On est donc réduit, si l'on veut prendre un parti, à examiner soi-même les faits avec une nouvelle attention, à rechercher les vraies causes qui dans les diverses ad-

miniſtrations anatomiques font paroître le tiſſu de la rate ſous des eſpéces ſi differentes, & à démêler parmi ces formes differentes, celle qui appartient uniquement à l'organiſation établie par la nature, ou qui concourt à la dévoiler.

Après ces obſervations préliminaires, que l'Auteur a ſoin de développer, qui juſtifient le plan du Mémoire, & qui doivent ſervir de guide, il ſe borne à choiſir un ſeul article de ce Mémoire, pour y faire voir l'eſſai de ſa Méthode. Il y eſt queſtion de la ſubſtance pulpeuſe de la rate, ſubſtance au moins auſſi délicate que celle du cerveau, & dont la ſtructure eſt fort conteſtée. Mais comme la lecture entiere de cet article diſcuté par les faits & par les obſervations, n'a pû être achevée, nous ne ſçaurions en donner l'extrait.



ODE

EN STROPHES LIBRES,

Faite par défi dans un après-soupé.

A M. Meynot, de Libourne près Bordeaux, sur son excellent vin de S. Emilion, par M. des Forges-Maillard.

QUelle prompte vapeur vient agiter mes sens ?
Je traverse les airs sur une aîle divine ;
Je te connois, Bacchus, à ces charmes puissans.
Ta voix au pied d'une colline
Rassemble à mes regards les Sylvains bondissans ;
Dont la troupe vive & mutine
Se joue, en retenant dans des chaînes d'ozier,
Que le jonc flexible entrelasse,
L'Amour qui leur demande grace,
Et veut en vain se délier.

Ton feu m'a pénétré : tu ceins mon front de roses,
Les unes en boutons, les autres presque écloses ;
Les Ménades d'un pas joyeux,
Branlant chacune un sceptre, où serpente le lierre ;
Dansent autour de moi, me versent à plein verre

D'un nectar si piquant, si doux, si gracieux,
Qu'après que sa liqueur subtile,
Parfumant l'odorat, a réjoui les yeux,
Le palais le plus difficile
Se plaît à savourer son goût délicieux.

Que vois-je! du Mogol on vient m'offrir l'Empire?
Fuyez loin de ces bords, députés séducteurs;
Portez en d'autres lieux vos présens imposteurs;
Mon cœur jouit de tout, ayant ce qu'il désire.
Eh! que m'importe d'être Roi,
Si je suis heureux sans couronne?
Les soucis inquiets volent autour du thrône,
Je dors quand je suis las, lorsque j'ai soif je bois.
Que j'estime le sort du sage,
Qui du faste & du rang dédaigne l'esclavage;
Et qui sans commander, ne dépend que de soi!

Des bords de la Garonne, ô toi, l'honneur insigne!
Meynot, qui sur les mers fait passer jusqu'à nous
Le baume souverain, ce jus vermeil & doux,
Trésor dont t'enrichit ta vigne;
Admire les effets qu'en mon cœur transporté
Ton Saint-Emilion enfante,
Quand ses flots pétillans bercent la volupté
Dans la fougere transparente

Qu'environnent les ris, les jeux & la santé.

Le vin qu'au rivage du Rhône
L'œil du jour caresse & rôtit,
Sous une écorce qui bouillonne;
Et dont l'aspect riant chatoüille l'appétit;
Le Champagne fumeux, le Bourgogne amiable;
Ces vins que l'on sert à la table
Des enfans de la terre & des Seigneurs pompeux;
Le Falerne vanté, le précieux Tokaye,
Ne valent pas ton vin fameux
Dont la louange noble & vraye
Passera dans mes vers à nos derniers neveux.

Il produit les transports dont la lyre héroïque
Enflammoit par ses tons le Vainqueur du Granique.
Les Albains * généreux, nos superbes voisins;
Dans l'ombre de la nuit, excités par tes charmes,
Quitterent leurs maisons & coururent aux armes,
Comme si l'ennemi ravageoit leurs confins.

De ces nouveaux Ajax la cohorte guerriere
Marchant sous l'étendart du plus hardi courroux,
Et de ses bastions franchissant la barriere,
S'écria mille fois, Jupiter, Dieu jaloux!
Commande au Dieu du jour d'apporter la lumiere,

* *Avanture arrivée pendant la derniere guerre.*

Et si tu veux, combas toi-même contre nous.

✻

La fille, l'épouse, l'amante,
Se jettent en pleurant au devant de leurs pas :
Ici le jeune Hymen déployant ses appas,
D'une démarche triste & d'une main tremblante,
Releve du berceau, remet entre leurs bras
Ses fruits, ses tendres fruits, que saisit d'épouvante
Des casques cizelés l'acier étincelant.

✻

Mars dans toute leur ame allume un feu brûlant :
Ah ! cessez, disent-ils, sexe foible & timide,
Laissez-nous obéir au transport qui nous guide ;
Avant que le soleil brille sur l'horison,
Vous nous verrez couverts de gloire,
Ou nous irons dans l'ombre noire
Achever cette nuit chez l'horrible Pluton.

✻

Dans un fragile esquif, sans frayeur de l'orage ;
Des pêcheurs qui tâchoient, à la lueur du feu,
D'attirer le poisson volage,
Les avoient trompés par le jeu
De cette éblouissante image.
Mais leur impatiente ardeur
A chercher l'ennemi sur la simple apparence ;
Prouve éternellement que sa fiere présence
N'eut fait que redoubler leur louable fureur.

✻

Digne d'être chanté par Virgile ou Voltaire,
Meynot, que j'estime & révere,
Prends part à des exploits si beaux.
Quoique toujours constante & ferme,
La vaillance ait d'abord son principe & son germe
Dans le cœur des parfaits Héros,
Une pointe de vin fait reverdir encore
Les lauriers qu'Apollon & Bellonne ont plantés;
Témoin ce qu'en a dit dans ces vers respectés
L'Aveugle lumineux dont le Pinde s'honore,
Et que cinq superbes Cités
Prétendent avoir fait éclore.

Il dit dans ses grands airs, ce cygne Ionien
Dont Bacchus réchaufa la Muse infortunée,
Que de tout combatant, fût-il Grec ou Troyen,
La brillante valeur de pampre couronnée,
Se vit souvent enluminée
D'un doux nectar pareil au tien.

Oui, sans être offusqué par de trompeurs prestiges,
J'ai vû, Meynot, j'ai vû sur ces bords glorieux
Ta liqueur opérer d'incroyables prodiges;
J'ai vû nos citoyens le plaisir dans les yeux,
Livrés à leurs efforts suprêmes,
Surpris de leurs talens eux-mêmes,
A table, sans effort, sans étude, sans art,
Sur le coude appuyés, parler diverses langues;

Et par l'enthousiasme emportés au hazard ;
Enfin je les ai vû prononcer des harangues
Dignes de faire envie au sçavant Tullius,
Et déclamer des vers avec la force active,
Ce geste aisé, brillant, cette voix souple & vive ;
Qu'on admira dans Roscius.

Et moi, qui chérissant une illustre manie,
Eprouve d'Apollon l'aimable tyrannie,
Pouvois-je du souper au tems d'entrer au lit,
Des strophes franchissant la mesure incommode ;
Concevoir, enfanter cette Ode,
Si ton vin généreux n'eût aidé mon esprit ?

DISSERTATION HISTORIQUE

Sur les conquêtes du Peuple Romain ; lûe à la Société Littéraire de Dijon, par M. Espiard de la Cour, Conseiller au Parlement, un des membres de la Société.

RIen n'est plus digne de remarque, que les accroissemens insensibles d'une Ville, qui dans son origine repaire d'une troupe de pâtres & de bandits, devint la Capitale & la Maîtresse de l'Univers. C'est le tableau que Rome nous présente ; ses premiers citoyens combattoient pour des gerbes de bled & des bottes de

ſoin ; les richeſſes du monde ne rempliſſoient pas l'avidité & l'ambition de ſes derniers Généraux.

Entourés de peuples qui avoient la même origine, qui reconnoiſſoient les mêmes Dieux, qui ignoroient également les Arts, qui ſe ſervoient des mêmes armes, qui avoient le même déſir de combattre ; les Romains ſubjuguerent ſucceſſivement ces différens peuples, n'ayant d'autre avantage ſur eux que leur courage& leur fermeté à ne ſe jamais écarter de leur premier projet. Ils aſpirerent enſuite & parvinrent à la conquête du monde connu, & tel étoit, dit un célébre Auteur moderne, la conſtitution du Gouvernement de la République, qu'il falloit néceſſairement qu'elle envahît les autres Etats.

Une belle carriere à remplir, ſeroit de développer par quelles voyes, ou glorieuſes ou illégitimes, Rome parvint à commander à tous les peuples, après avoir renverſé tous les thrônes. M. M. de Monteſquieu & de Mabli l'ont tenté avec ſuccès ; je me contenterai de marquer ici en quelle année chaque peuple, chaque Province reconnut la domination Romaine ; le nom des Généraux qui étendirent les limites de l'Etat, & ſi j'y joins quelques réflexions, elles ſeront tirées des

événemens mêmes & du fond du sujet.

On peut divifer les conquêtes du peuple Romain en trois âges ; le premier nous préfente les guerres que les Romains entreprirent contre les différens peuples de l'Italie qui les avoifinoient, tels que les Veïens, les Volfques, les Latins, les Samnites. Dans ce premier âge les Romains ne fçavoient que combattre & vaincre, & en même tems qu'ils étonnoient leurs ennemis par la grandeur de leur courage, ils faifoient honneur à l'humanité par la douceur de leurs mœurs & la pratique des plus éclatantes vertus. Dans le fecond âge nous trouvons les premieres guerres contre Carthage, celles de Macédoine & de Sirie, & plufieurs victoires remportées par les Romains en Efpagne, dans l'Illirie, dans les Gaules. Le tableau change, & nous offre d'autres vertus à admirer ; c'eft un nouveau peuple qui paroît fur la fcene, qui fçait joindre la politique à l'art militaire, divifer les peuples avant de les combattre, détruire l'un par l'autre, faire des traités & recommencer la guerre, felon que fes intérêts l'exigent & lui en prefcrivent la loi. Le goût des arts parvient à Rome, les chef-d'œuvres de la Gréce portés & expofés dans les temples, font naître dans les cœurs de quelques particuliers deve-

nus riches & puissans, le désir d'en posséder eux mêmes; les Romains sont encore vertueux, mais il sont à la veille de ne plus l'être.

Le troisiéme âge qui commence à la derniere guerre Punique, à la ruine de Carthage & de Corinthe, ne nous offre plus que des guerres injustes, que des Rois détrônés sans sujet, souvent même sans prétexte. La face de la terre change pour ainsi dire. Un citoyen Romain est tout, & tout ce qui n'est pas citoyen Romain est esclave; ce peuple vainqueur de l'Univers est à son tour vaincu par le luxe & par l'ambition; il tourne contre lui mêmes ses armes qui l'ont rendu le maître de la terre, les guerres civiles préparent la domination d'un seul; domination arbitraire, usurpée par les armes & contre les loix, domination qui par conséquent ne pouvoit se soutenir, & fut bientôt renversée par un déluge de Barbares inconnus dans les tems de la République, qui sortis du Nord, se répandirent comme des torrens dans l'Empire, & envahirent toutes les Provinces. Je vais parcourir ces différens progrès, & détailler historiquement les conquêtes du peuple Romain, le tems auquel elles ont été faites, & les Généraux qui en ont eu la gloire.

PREMIER AGE.

Romulus, Fondateur de Rome, eut pour appanage de son ayeul Numitor, quelques terres au-delà du Tibre par rapport à nous, & en deça par rapport aux Latins. Ces terres pouvoient avoir environ six mille pas d'étendue, ce qui fait deux lieuës communes de France. Pendant trente-sept ans qu'il régna en guerre continuelle avec les Sabins, les Céniniens, les Antemnates & les Veïens, & par le traité qu'il fit avec Tatius, il augmenta ce petit patrimoine de quelques terres qu'il enleva à ces peuples, de l'étendue de six autres mille pas, & il envoya des Colonies à Cameries & à Fidenes. Numa Pompilius occupé des loix & de la Religion, ne fit point la guerre & n'augmenta point son état. Tullius Hostilius y ajouta la Ville & le territoire d'Albe, dont il transfera à Rome les habitans. Ancus Martius prit quelques Villes sur les Latins, dont il transfera pareillement les citoyens; il prit aussi quelques terres en Toscane aux Veïens & aux Sabins, & fonda la Ville d'Ostie à l'embouchure du Tibre. Tarquin l'ancien enleva aussi quelques héritages aux Etrusques, & prit aux Sabins la Ville de Collatie. Servius Tullius enleva aussi quelques terres aux

Veïens, aux Tarquiniens & aux Céretains ; & enfin Tarquin le Superbe prit la Ville & le territoire de Gabie, & fonda deux Colonies chez les Volſques, Signie & Cerée. L'Empire de Rome, lors de l'expulſion des Rois & de l'établiſſement de la République, étoit donc borné à l'Orient par les territoires de Tibur & de Preneſte ; au midi par la mer & la Ville d'Oſtie qui appartenoit aux Romains ; au Couchant par le territoire du Vatican, nommé *Septem-Pagi*, qui appartenoit aux Veïens, & au Nord par le territoire de Fidenes & la riviére du Teveron. Ainſi les conquêtes de ces ſept Rois durant l'eſpace de deux cens quarante-quatre ans, ne s'étendoient qu'à dix-huit mille pas loin de Rome, c'eſt-à-dire ſix lieuës Françoiſes. Il paroît néanmoins que dès le tems de Servius, dans le premier cens ou dénombrement que fit ce Prince, il ſe trouva cent mille citoyens, tant les hommes, dit Tite Live, ſe contentoient alors de peu de biens.

Les Rois ayant été chaſſés, & Rome ſauvée des armes de Tarquin & de Porſenna pat les premiers Conſuls, ce peuple guerrier reprit l'idée des conquêtes ; mais les diviſions inteſtines qui régnoient dans la Ville entre les deux Ordres des Patriciens & des Plébeïens, furent long-tems

un obſtacle à la réuſſite de ſes vaſtes projets. Malheureux dans le ſein de leur patrie, pauvres, & ne connoiſſant de reſſource dans leur miſere que le pillage des terres de leurs voiſins, les premiers Romains ſe mettoient en campagne, alloient droit à l'ennemi qu'ils avoient projetté de combattre, le vainquoient ſans peine, ravageoient ſon territoire, & revenoient à Rome murmurer dans la place publique en faveur du Sénat & des Tribuns.

Malgré cette plaie intérieure de la République, la deſtinée qui appelloit les Romains à la conquête de l'Univers, leur fit ſubjuguer dans des momens de tranquillité les peuples dont le territoire étoit le plus voiſin de leur Etat. Les Auronciens, peuples de la Campanie, furent les premiers ſoumis, l'an de Rome 251, par les Conſuls Op. Virginius & Sp. Caſſius. Les Fidenates de Colonie devenus ennemis des Romains, eurent le même ſort l'an 327, ſous le Dictateur Mam. Emilius. Veïes après avoir ſoutenu le premier ſiége entrepris par les Romains, ſiége dont la durée qui fut de dix années, nous prouve leur ignorance dans l'attaque des Villes, tomba ſous leur puiſſance l'an 357; ſon vainqueur fut le fameux Camille, alors Dictateur. La priſe de cette Ville, fiére émule de Rome,

fut pour les Romains une espece de révolution, les richesses qu'ils y trouverent & qui furent portées dans le Tresor public, donna le moyen au Sénat de donner une paye aux soldats, qui jusqu'alors se nourrissoient eux-mêmes, & ne recevoient rien de la République. On vit bientôt un nouvel art & une nouvelle maniere de faire la guerre ; les succès furent plus éclatans, on profita mieux des victoires, on fit de plus grandes conquêtes, & on envoya plus de Colonies. Quintius Cincinnatus s'empara l'an 373 de la Ville de Préneste, qui peu de tems après fut rétablie dans ses droits & honorée du titre d'Alliée. Les Tiburtins & la Ville de Salasse subirent ce même joug sous ce même Quintius en 397. En 408, Valerius Dorvinus & Cornelius Cossus étant Consuls, la Ville de Capouë ne pouvant résister aux Samnites, se donna aux Romains ; les ayant ensuite abandonnés dans le tems d'Annibal, elle fut entiérement subjuguée en 542 par le Proconsul Q. Fulvius. Les peuples du Latium après une guerre opiniâtre de plus de 40 ans, après avoir été différentes fois vaincus par les Consuls Posthumius, Papirius, Manlius & Décius, furent enfin domptés l'an 413 par le Consul Camillus, & reçus au nombre des Alliés

des Romains, avec des prérogatives qu'il est nécessaire de faire connoître. Le Latium comprenoit quatre peuples; les Latins, les Volsques, les Herniques & les Eques, qui étoient subdivisés en plusieurs Villes & Cités; ils occupoient le territoire nommé aujourd'hui Campanie & Terre de labour. Le droit du Latium qu'on accorda à ses peuples, quoique très honorable, étoit fort inférieur à celui de Bourgeoisie, il leur donnoit le droit de suffrage aux Comices lorsqu'ils étoient appellés par le Magistrat qui y présidoit, & qu'aucun Tribun n'y formoit opposition; & comme ils n'étoient compris dans aucune des trente-cinq Tribus, on les ballotoit au sort, pour sçavoir dans quelle Tribu ils donneroient leurs voix; mais aucun d'eux ne pouvoit parvenir aux Charges & aux dignités, qu'il n'eût été préalablement reçu au nombre des Citoyens Romains, ce que l'habitant du Latium pouvoit obtenir de trois manieres. 1°. En laissant un de ses fils dans le lieu de sa naissance, pour le remplacer, & venant résider à Rome. 2°. En se portant accusateur de quelque Citoyen qui eût prévariqué dans sa Charge; si l'habitant du Latium le faisoit condamner, il prenoit sa place. 3°. En parvenant aux Charges municipales dans

le lieu de sa naissance; celui qui obtenoit cet honneur, étoit de droit Citoyen Romain. Ces avantages n'étoient pas comparables à ceux que donnoit le droit de Bourgeoisie dont je parlerai dans un instant; aussi pour l'obtenir, les peuples de l'Italie entreprirent du tems de Marius & de Silla la guerre la plus cruelle qu'ayent essuyé les Romains, nommée par les Auteurs *Bellum Sociale*. Rome se laissa enfin fléchir, & l'an 663, L. Julius César étant Consul, porta une loi par laquelle le droit de Bourgeoisie fut accordé à tous ces peuples.

L'an 416, les Ausoniens & les Sidicins furent subjugués par le Consul Valerius Corvinus; la Ville de Cales fut prise par ce même Consul, & une Colonie de Citoyens Romains y fut conduite. C'étoit un des principaux moyens employés par les Romains pour accroître leur Empire. Quand ils avoient vaincu un peuple, & qu'ils l'avoient forcé de demander la paix, par les conditions qu'ils lui imposoient, ils enlevoient une partie de son territoire qu'ils incorporoient au Domaine de la République s'il étoit près de Rome, & s'il étoit éloigné, ils envoyoient de pauvres Citoyens pour le cultiver & y faire leur demeure, & ils transferoient une partie des vaincus à Rome

pour remplacer la Colonie. Par cet usage ils ôtoient à ce peuple le pouvoir de se révolter, & se donnoient une frontiere contre de nouveaux ennemis. Trois Commissaires étoient chargés d'établir la nouvelle Colonie; leurs fonctions étoient de départir les terres aux nouveaux habitans, de leur assigner les maisons quils devoient occuper, de séparer la Ville par quartiers, d'y nommer les Magistrats pour rendre la justice & veiller à la police, de former enfin la Colonie sur le modéle de Rome dont ils étoient toujours réputés Citoyens, en y distinguant les deux Ordres du Sénat & du Peuple.

L'an 424, Palæpolis, aujourd'hui Naples, Cumes, Baye & Pouzzol, furent subjugués par le Proconsul Publius Philo. En 441, Marcius étant Consul, les Privernates reconnurent Rome pour leur Souveraine; & l'an 445, les Eques furent soumis & presque détruits par le Dictateur Junius Bubulcus.

L'an 463, le Consul M. Curius Dentatus subjugua les Sabins souvent vaincus, mais jusqu'alors indomptés. L'an 470, P. Cornelius Dolabella vainquit les Gaulois Sénonois établis en Italie, & prit sur ces peuples le territoire nommé par les Romains le Picænum, & aujourd'hui la Mar-

che d'Ancone. L'an 473, les Volſiniens, un des plus puiſſans peuples de la Toſcane, furent ſubjugués par le Conſul Ti. Coruncanus, & l'Empire de Rome fut étendu juſqu'à la riviére d'Arne.

La guerre des Samnites, dont la premiere cauſe fut le ſecours donné à la Ville de Capouë, après avoir duré 70 ans, durant laquelle les Romains quelquefois vaincus & plus ſouvent vainqueurs, donnerent des exemples éclatans de toutes les vertus, & apprirent par leur défaite l'art de la guerre, de Pyrrhus Roi d'Epire, qu'ils vainquirent à leur tour; la guerre des Samnites fut enfin terminée l'an 481 de Rome, par les Conſuls Papirius Curſor & Carvilius Maximus: ces peuples féroces furent dans de ſanglantes batailles preſqu'exterminés & détruits, ainſi que les Brutiens & les Lucaniens leurs Alliés. L'an 485, P. Sempronius & Ap. Claudius ſubjuguerent les Piſentins, aujourd'ui Salerne; les Salentins, Otrante, & la Ville de Brunduſium, Brindes; & l'an 487, D. Junius & M. Fabius eurent les mêmes ſuccès contre les Umbriens, peuple qui occupoit le pays nommé aujourd'hui le Duché de Spolette. Par ces victoires continuelles, l'Empire du peuple Romain s'étendit depuis le phare de Meſſine juſqu'au Rubi-

con, à la riviére d'Arne, & aux Liguriens, dernier peuple de la Toscane. Rome aussi généreuse que puissante, accorda l'année suivante 488 aux peuples qu'elle avoit jusqu'alors vaincus & domptés, le titre d'Alliés & de Confédérés.

C'est où je fixe la fin du premier âge des conquêtes de Rome. Avant d'entrer dans le second âge je dois expliquer en peu de mots ce qu'étoit le droit de Bourgeoisie dont j'ai parlé il y a quelques instans, qui fut accordé aux Sabins, aux Albains, aux Toscans & à quelques particuliers, & dire en même tems quelles étoient les prérogatives & les Charges des autres Alliés de la République.

Celui qui étoit honoré du droit de bourgeoisie ne pouvoit être battu de verges, constitué prisonnier, appliqué à la torture, ni exécuté à mort sans un jugement du peuple. Il pouvoit être enrôlé dans les légions Romaines, & avoit droit de vie & de mort sur ses enfans. Il lui étoit permis de porter la toge, de tester selon le Droit Romain, d'être adopté, & de passer dans une autre famille par le testament d'un Citoyen, nul étranger n'ayant cette prérogative. Il épousoit une Romaine, & s'il contractoit mariage avec une étrangere, ce mariage étoit déclaré nul, & les

enfans illégitimes. Il avoit voix & suffrage dans les assemblées publiques, dans l'une des trente-cinq Tribus dans laquelle il se faisoit immatriculer, & dès lors il pouvoit parvenir à toutes les charges de la République.

Les villes d'Italie alliées ou confédérées étoient divisées en Municipales & Préfectures ; *Municipia & Præfecturæ*. Les Municipales vivoient selon leurs loix & leurs statuts particuliers, & élisoient elles-mêmes des Magistrats pour les gouverner. Quelques-unes de ces Villes étoient entierement libres, sans rien payer aux Romains, comme Tibur, Préneste, Naples... D'autres payoient des impôts fixes, comme Capoue, Tusculum, Plaisance, &c.... D'autres enfin étoient taillables à volonté, & payoient les sommes qui leur étoient imposées selon les besoins de l'Etat, comme Cérée, Priverne, Arpinum, &c.....

Les Préfectures ainsi nommées du Préfet qui les gouvernoit, lequel étoit un Citoyen Romain envoyé par le Préteur de Rome, reconnoissoient les loix Romaines, & payoient les impôts que le Préfet leur imposoit ; telles étoient Formies, Fondi, Cumes, Pouzzol, Atelle, Collatie, &c. Toutes ces Villes, soit Municipales, soit

Préfectures, étoient obligées de fournir un certain nombre de troupes, tant en Infanterie que Cavalerie, qu'elles payoient elles-mêmes; ces troupes faisoient ordinairement la principale force des légions Romaines dont elles remplissoient les aîles.

Les Rois & les Républiques alliés de Rome fournissoient pareillement leur contingent dans les tems de guerre, soit en troupes de terre, soit en vaisseaux, & faisoient porter dans les camps Romains les vivres, les habits, les ustensiles dont les armées avoient besoin, selon qu'il leur étoit ordonné par le Consul ou le Préteur qui commandoit ces armées.

SECOND AGE.

Rome devenue maîtresse dans ce premier âge de tous le pays alors connu sous le nom d'Italie, porta ses armes contre les peuples qui avoisinoient ses Etats.

Les Gaulois habitans au-deça les Alpes par rapport aux Romains, & au-delà par rapport à nous, furent les premiers subjugués; ces peuples ligués avec les Insubriens & les Gelates leurs voisins, furent vaincus en 529, par les Consuls C. Attilius Regulus & L. Æmilius Paulus. L'année suivante les Romains passerent le Pô pour la premiere fois, & vainquirent les Boyens,

ſous les ordres des Conſuls Manlius & Fulvius. L'an 531 C. Quintius Flamininus & P. Fuvius Philus défirent les peuples du Milanès, & l'an 532 Marcellus & Cornelius Scipion ayant vaincu les Gaulois, & Marcellus ayant tué de ſa main leur Roi Viridomarus, tout ce vaſte pays connu depuis ſous le nom de Lombardie, paſſa ſous la puiſſance Romaine, & devint Province de l'Empire.

Rome découvre enfin ſes véritables ſentimens ; c'eſt ici l'époque du projet formé par les Romains de la domination univerſelle. Les peuples vaincus avoient été juſqu'alors reçus au nombre des alliés à meſure qu'ils ſe ſoumettoient ; les Gaulois Ciſalpins furent les premiers réduits au rang de ſujets ; leur pays fut déclaré Province de l'Empire, & nommé de leur nom la Gaule Ciſalpine, un Conſulaire fut chargé de la gouverner. La terre entiere va bientôt éprouver le même ſort, & être diviſée en Provinces ; on en comptoit quinze du tems d'Auguſte, dont ſept Conſulaires, c'eſt-à-dire gouvernées par un Proconſul & huit Prétoriens, ou gouvernées par un Préteur : en voici le premier exemple.

Les Cénomanois ou Manceaux, Gaulois qui occupoient alors le Piémont, furent

défaits en 557 & 558 par les Consuls Cethegus & Marcellus, & entierement soumis en 563 par Scipion Nasica. En 577, les Romains tournerent leurs armes d'un autre côté; ils attaquerent les Carniens, les Lapides & les Istriens, peuples qui occupoient la Dalmatie & l'Istrie; Claudius Pulcher les vainquit, & Sempronius Tuditanus les assujettit aux Romains en 625.

De tous les peuples de l'Italie nouvelle il ne restoit plus que les Liguriens, aujourd'hui Génois, à dompter. Cornelius Lentulus & Fulvius Flaccus les avoient défaits en 516; ayant réparé leur perte, ils oserent renouveller la guerre, & furent entierement subjugués par le Consul Emilius Scaurus en 639. Les Romains furent donc plus de 600 ans à dompter l'Italie, & ce n'est pas à leur seul courage qu'ils dûrent cette importante conquête, qui leur fraya en moins de deux cens ans celle de la terre entiere; leur réputation de bonne foi, d'équité, d'humanité, de clémence, contribua plus que leurs victoires à la grandeur de leur Empire; les peuples dans les tems dont je parle se croyoient plus tranquilles & plus heureux sous leur obéissance, qu'ils ne l'étoient lorsque libres & indépendans ils vivoient sous leurs pro-

pres loix; & si les Romains avoient pû conserver dans leur fortune cette sage modération, leur Empire auroit duré plusieurs siécles, & le monde auroit été véritablement heureux.

La Sicile est le premier pays situé hors de l'Italie qui éprouva leurs armés victorieuses; cette Isle, objet des guerres cruelles qui se firent pendant plus d'un siécle entre les Carthaginois & les Romains, après avoir été le théatre de plusieurs combats, après avoir soutenu les siéges fameux d'Agrigente & de Syracuse, fut enfin subjuguée en 540, par les Consuls Marcellus & Valerius, & réduite en Province Prétorienne; Jules César lui donna depuis le droit du Latium, & M. Antoine celui de Bourgeoisie.

La Sardaigne & la Corse coûterent moins de peine aux Romains; dès l'an 520 Pomponius Matho avoit subjugué la premiere de ces Isles. L'an 523 Papirius Maso subjugua la seconde; l'une & l'autre furent réduites en Provinces, & gouvernées par un Préteur.

L'Espagne un des premiers pays attaqué par les Romains, fut celui qui leur résista le plus long-tems, & où ils essuyerent les défaites les plus honteuses. Cn. & P. Cornelius Scipio furent les premiers qui en-

trerent en Espagne l'an de Rome 536 ; après y avoir fait la guerre pendant huit ans, ils furent l'un & l'autre vaincus & tués par les Carthaginois. Le grand Scipion plus heureux, vengea leur mort, & ayant défait Asdrubal & Magon, établit en Espagne une Province Romaine, nommée l'Espagne Citérieure, ou la Taraconoise, qui comprenoit les Royaumes d'Arragon & de Castille, & étoit gouvernée par un Proconsul. Mais ces peuples féroces supportoient le joug avec impatience, & tenterent plusieurs fois de recouvrer leur liberté. Leurs projets eurent souvent d'heureux succès ; tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, ce ne fut à vrai dire que sous Auguste que l'Espagne fut entierement soumise aux Romains. Ce Prince ayant vaincu par ses Lieutenans, les Cantabres & les Asturiens, y établit deux nouvelles Provinces, sous le nom de Bétique l'*Andalousie*, & de Lusitanie le *Portugal*, qui furent gouvernées par un seul Consulaire.

L'Asie proprement dite, résista moins aux Romains ; deux campagnes leur en assurerent la conquête. L'an 562, T. Quintius Flamininus & Domitius Ænobarbus étant Consuls, le Proconsul Acilius Glabrio vainquit près des Thermopiles Antiochus, Roi de Syrie. L'année suivante L. Cor-

nelius Scipio, frere de l'Africain, défit de nouveau ce même Prince auprès de Magnesie, & l'obligea de reculer ses Etats au-delà du mont Taurus. Cette victoire coûta cher aux Romains; elle leur enleva cette innocence de mœurs qui les rendoit l'admiration de la terre : le luxe Asiatique s'introduisit dans Rome, & à sa suite pénétrerent toutes les passions; l'avarice, l'ambition, l'avidité, la fraude, & les désirs effrénés, suites ordinaires des richesses & de la prospérité.

Attalle, Roi de Pergame, laissa quelques années après, par son testament, son Royaume & ses immenses richesses aux Romains. Aristonique, son fils naturel, ayant osé leur disputer cette succession, fut vaincu par Perpenna en 624, & l'année suivante Aquilius termina cette guerre, en s'emparant de la Lydie, de la Carie, de la Micie & de l'Hellespont.

Les Etoliens ayant mal reconnu les bontés des Romains, éprouverent enfin leur puissance; ils furent vaincus & subjugués en 565 par le Consul Fulvius Nobilior qui prit Ambracie leur Capitale, & qui à la faveur d'un traité captieux, les obligea de lui remettre leurs armes, leurs chevaux, & les réduisit au rang de sujets, tandis qu'ils espéroient être reçus au nombre des alliés :

premier exemple de mauvaise foi dans les traités.

Les Macédoniens plus puissans n'eurent pas des succès plus heureux ; leur Roi Philippe, vaincu par T. Qnintius Flamininus en 556, n'eut point la sage prévoyance d'inspirer à son fils Persée la terreur qu'il avoit du nom Romain. Ce jeune Prince ambitieux & yvre de sa puissance, osa attaquer ces politiques conquerans : son audace fut punie ; il fut vaincu & fait prisonnier en 587 par le fameux Emilius Paulus, & six ans après la Macédoine fut réduite en une Province Romaine, à laquelle on joignit l'Etolie & les autres Etats de la Grece ; un Préteur fut nommé pour la gouverner.

L'Illirie possédée alors par la Reine Teuta, femme cruelle, qui avoit fait massacrer un Ambassadeur Romain, porta la peine de ce violement du droit des gens. L. Posthumius & Cn. Fulvius s'emparerent d'une partie du Royaume. Gentius, successeur de Teuta, ayant osé renouveller la guerre, fut vaincu & fait prisonnier par le Préteur Anicus Gallus ; & l'Illirie devint une Province de l'Empire, qui fut gouvernée par un Préteur.

C'est où je finis la seconde époque des conquêtes de Rome.

TROISIE'ME AGE.

Dans le premier âge de leurs conquêtes, les Romains n'employerent pour vaincre que leur courage & leur fermeté. Dans le second âge, ils y joignirent la politique & la prudence; c'est par les Etoliens qu'ils vainquirent Philippe Roi de Macédoine; par les Achéens qu'ils triompherent d'Antiochus; par ce même Philippe qu'ils réduisirent les Etoliens; & par le secours de ces peuples réunis qu'ils détruisirent Persée. Dans le troisiéme âge, la fureur d'envahir fut leur unique guide, & leur tint lieu de vertus. Ne cherchons plus ni bonne foi dans les traités, ni modération dans la victoire. Détruire les peuples vaincus ou les trainer en esclavage, enlever leurs richesses & même celles de leurs Dieux, abuser des sermens & de la foi jurée, violer enfin toutes les loix, sans d'autre prétexte que leur volonté, c'est la conduite que vont tenir les Romains, & qui va les rendre l'objet de l'exécration de tous les peuples, après avoir été celui de leur amour.

Durant les guerres dont j'ai parlé, Carthage subsistoit encore: cette Ville jadis superbe rivale de Rome, accablée par ses pertes précédentes, & n'ayant plus d'An-

nibal pour la venger, supportoit dans le silence & dans l'humiliation les injustices qu'elle éprouvoit de Massinissa & des Romains. Elle espéroit par sa soumission fléchir ces superbes vainqueurs; Scipion Nasica, déclaré le plus honnête homme de la République, s'opposoit à sa destruction, que demandoit Caton aussi illustre par sa vertu. Le sentiment de ce dernier prévalut, l'infortunée Carthage fut la victime d'une mauvaise politique. Le jeune Scipion, fils de Paul Emilie, & héritier par adoption d'un nom si fatal à cette Ville, la détruisit en 608, & l'Etat qu'elle possédoit fut réduit en Province Romaine, sous le nom d'Afrique, qui fut gouvernée par un Préteur.

La Grece alliée des Romains depuis qu'ils avoient passé en Asie, jouissoit en apparence sous leur protection d'une heureuse tranquillité. Agitée par des esprits turbulens, elle osa se brouiller avec des amis trop puissans pour n'être pas ses maîtres quand ils le jugeroient à propos: ce fut l'ouvrage de deux campagnes. L'an 607, le Préteur Metellus défit les Grecs réunis sous le nom de Ligue des Achéens, près des Thermopiles; & l'année suivante le Consul Mummius ayant pris Corinthe, réduisit la Grece en servitude, & en fit

une Province de l'Empire, qui fut unie à la Macédoine.

Les Romains n'avoient point encore osé passer les Alpes; ils étoient maîtres de l'Espagne avant d'avoir entamé les Gaules : des secours que leur demanda la ville de Marseille, leur donna un prétexte pour y pénétrer. Plautius Hipseus & Fulvius Flaccus furent les premiers qui passerent les monts en 629; Sextius en fit de même l'année suivante, & Ænobarbus étendit au loin la crainte du nom Romain; enfin Fabius Maximus ayant défait cent vingt mille Gaulois & pris prisonnier leur Roi Bituitus, établit dans les Gaules une Province Romaine, qui fut nommée la Gaule Narbonnoise; elle comprenoit la Provence & le Languedoc, & étoit gouvernée par un Consulaire.

Maiorque & Minorque, Isles de la mer méditerranée, connues alors sous le nom d'Isles Baleares, tomberent dans ce tems sous la puissance des Romains. Le Consul Cecilius Metellus, guidé par la seule ambition d'ajoûter à ses titres celui de Balearicus, s'empara de ses Isles en 631, & ayant exterminé la plus grande partie des habitans, les peupla de nouvelles Colonies.

Les Thraces, peuples féroces qui infes-

toient par leur brigandage la Macédoine, commencerent en 640 une guerre contre les Romains, qu'ils soutinrent avec fureur pendant près de quarante années; enfin vaincus & domptés par Lucullus en 681, ils devinrent sujets de l'Empire.

Massinissa, Roi de Numidie, avoit été l'ami le plus constant & le plus utile de Rome; Micipsa son fils suivit son exemple; mais Jugurtha, successeur de ces deux grands Princes, & dont les vices étoient le contraste de leurs vertus, éprouva la colere & la justice des Romains. Après une guerre long-tems honteuse pour Rome, par la sordide avarice de ses Généraux & même du Sénat, Jugurtha fut vaincu par Metellus, qui obtint le surnom de Numidicus, & fut livré à Marius par Bocchus, Roi de Mauritanie, son allié: il fut puni du dernier supplice, & le Royaume de Numidie devint une Province Prétorienne, à laquelle Cesar joignit le Royaume de Mauritanie, après avoir vaincu à la bataille de Thapse, Juba, successeur de Bocchus.

La Cirenaïque passa en 660 sous la puissance des Romains; ce ne fut point à titre de conquête, mais en vertu du testament de Ptolomée Appion, Roi de cette contrée.

Les Ciliciens & les Isauriens subirent quelque

quelque tems après le même joug ; vaincus en 676 par Servilius Vatia, qui en remporta le surnom d'Isauricus, ils oserent encore infester les mers pendant quelques années ; enfin domptés & presque détruits par Pompée, ils furent transférés au loin dans les terres de l'Asie.

Nicomede, fils de Prusias, Roi de Bithinie, suivit les exemples d'Attalle & de Ptolomée Appion. Il laissa cette année 676, son Royaume aux Romains, ils ne s'en emparerent point alors ; Mitridate leur disputa même cette succession, & ce ne fut qu'après la mort de ce Prince que la Bithinie & une partie du Pont devinrent une Province Prétorienne, à laquelle Cesar joignit le Royaume du Bosphore, après avoir vaincu Pharnace.

Dès l'an 563 la Crete, aujourd'hui Candie, avoit été presque subjuguée par le Préteur Q. Fabius Labeo. Cent ans après, les peuples de cette Isle s'étant associés aux brigandages des Pirates Ciliciens, éprouverent la colere de Rome par les mains du Consul Metellus, qui né d'une maison avide de gloire, mit tout dans l'Isle à feu & à sang, pour obtenir le surnom de Creticus. Auguste joignit la Crete à la Cirenaïque, & n'en fit qu'une seule Province Prétorienne.

Le fameux Mitridate, cet ennemi irréconciliable de Rome, commença dans ces tems cette guerre cruelle qui dura quarante ans, & qui coûta tant de sang aux différens pays qui en furent le théatre. Ce Prince digne de porter la couronne dans ces tems de servitude, seul capable de résister aux Romains; tantôt maître de l'Asie, tantôt chassé de son Royaume héréditaire, trouvoit dans ses défaites des ressources pour recommencer la guerre. Après avoir balancé la fortune contre Aquilius, Cotta, Fimbria, Silla, Murena & Lucullus, vaincu enfin par Pompée, & obligé de se tuer lui-même, il entraîna dans sa chûte Tigranes, Roi d'Arménie, son gendre, & laissa pour jamais aux Romains les vastes Empires de l'Asie qu'il avoit tant de fois pillés & saccagés. Pompée par sa victoire acquit pour sa gloire le surnom de Grand; surnom que les Romains n'accorderent qu'à lui seul, & il réunit à l'Empire les différentes Provinces qu'avoit envahi Mitridate, les unes à titre de sujettes, les autres à titre d'alliées. Les sujettes furent divisées en quatre Provinces Romaines. La premiere sous le nom de Pont, comprenoit le Pont, la Bithinie & la Phrygie, & étoit Prétorienne. La seconde sous le nom d'Asie, comprenoit la

Lydie, la Carie, l'Ionie, l'Hellespont & la Mycie; elle étoit aussi Prétorienne. La troisiéme étoit la Cilicie; & la quatriéme la Syrie, à laquelle il joignit la Mésopotamie : ces deux dernieres étoient Consulaires.

Les Provinces qu'il daigna honorer du titre d'alliées furent la grande Arménie, qu'il laissa à titre de Royaume à Tigranes; le Bosphore à Pharnaces; la Capadoce à Ariobarsane; la Comagene à Antiochus; la petite Armenie, la Galatie, & la Licaonie à Dejotarus & aux autres Tetrarques ses consorts; la Phaflagonie à Pilemenes; la Colchide à Aristarque, & la Palestine à Hircan. Enfin il accorda l'entiere liberté & l'usage de leurs loix aux Rhodiens, aux Liciens & aux Pisidiens.

L'Isle de Chypre passa en 698 sous la puissance des Romains; Alexandre qui en avoit été le Roi, la leur avoit laissée par testament. Ptolomée, frere du Roi d'Egypte, qui prétendoit cet acte supposé, s'en étoit emparé; mais au seul bruit du nom de Caton que le Sénat y envoya en qualité de Préteur, ce lâche Roi l'abandonna & se retira à Rhodes, où il s'empoisonna, aimant mieux renoncer à la vie qu'à ses richesses, & la Chypre devint une Province Prétorienne.

La derniere conquête de Rome République, fut celle des Gaules. Après avoir pris trois cens villes & combattu trois millions d'hommes, dont un million périt par le fer & un million fut traîné en captivité, César le plus grand des hommes, soumit ces vastes Provinces, dont les richesses lui frayerent le chemin pour subjuguer sa patrie.

Je ne dirai qu'un mot des conquêtes que les Empereurs ajouterent à celles de la République. Auguste, par ses Lieutenans, subjugua les Grisons, l'Autriche, la Hongrie jusqu'au Danube, la Moldavie & une partie de la Thrace. Par lui-même il réunit l'Egypte à l'Empire, après la bataille d'Actium, & la mort d'Antoine & de Cléopatre. Il réduisit aussi en Provinces Romaines la Galatie, la Liçaonie, la Pamphilie, la Pisidie & la Licie dont les Rois avoient suivi le parti d'Antoine.

Germanicus, sous Tibére, pénétra dans la Germanie, jusqu'à l'Elbe.

Corbulon, sous Neron, s'empara de l'une & l'autre Arménie.

Vespasien, ou plutôt Tite son fils, après la prise de Jerusalem, réunit à l'Empire la Palestine, l'Isle de Rhodes, Bisance, Samos, Ephèse & la Comagene.

Trajan passa le Danube, subjugua la

Thrace, la Transilvanie, la Valachie & la Moldavie. Sevére enfin réunit l'Angleterre à l'Empire, dans laquelle les Romains avoient pénétré dès le tems de César, mais ne l'avoient jamais assujetti.

Telle étoit l'immense grandeur de l'Empire Romain, qu'il comprenoit presque tout le monde connu pour lors, & avoit pour bornes à l'Orient, les Parthes & les Indes; au Nord, les Sarmates, la Germanie & la mer Baltique; à l'Occident, l'Océan; & au Midi, les déserts de l'Arabie & de la Lybie. Je détaillerai dans un autre Discours le démembrement de cette vaste Monarchie, & comment sur ses débris se formerent les differens Empires qui succéderent à sa puissance, & qui existent aujourd'hui.

Le mot de la premiere Enigme du premier volume de Décembre, est *les yeux* : celui de la seconde, est *statue*. Le mot du premier Logogryphe est *brochet*, dans lequel on trouve *rochet*, *roche*, *Hero*, Amante de Léandre, & *or*. Celui du second est *citron*, dans lequel se trouve *Ciron*.

ENIGME.

Pour moi tous les mortels ont le plus vif amour ;
Mon spectacle est pour eux un objet plein de charmes ;
Absente de leurs yeux, je fais couler leurs larmes ;
Mais me revoyent-ils ? la gaité de retour
Succéde dans leur ame à la sombre tristesse.
Cet amour cependant n'est que pure foiblesse,
Effet du préjugé, quoique chez les humains
Il passe pour vertu sublime,
Le mépris opposé leur paroissant un crime :
C'est ainsi que pensoient les Grecs & les Romains,
Quand de ce sentiment animant leur courage,
Ils se glorifioient, se faisoient une loi
De tout sacrifier pour moi.
J'ai le singulier avantage
D'adoucir les horreurs du lieu le plus sauvage ;
D'embellir & d'orner les plus charmans attraits
D'infortunés pays qui n'en eurent jamais.
Mais du Philosophe & du Sage
Je ne puis captiver le cœur ;
Peu fait pour un lâche esclavage,
Je ne suis point pour lui le séjour du bonheur,
N'envisageant dans moi que l'injuste marâtre
Des vertus, des talens dans mon propre sein nés ;
Par mon caprice opiniâtre,

Aux contradictions, aux mépris condamnés;
Mon absence pour lui, loin d'avoir rien de rude,
Est l'époque & l'auteur de sa félicité;
Et son cœur contre moi justement irrité,
Payant de ses mépris ma lâche ingratitude,
Guidé par la sagesse, instruit par ses revers,
A mon défaut adopte l'univers.

AUTRE.

DAns le siécle de l'ignorance
J'eus des Palais & des Autels,
J'exerce sur tous les mortels
Une tyrannique puissance:
Que dis-je? à d'invincibles loix
Je soumets tout ce qui respire,
Sur un lit de douleur le malade aux abois
Après moi sans cesse soupire.
Dans le sein des plaisirs les Princes & les Rois,
Après bien des combats éprouvent mon empire.
Ennemi de l'activité,
J'asservis l'homme sous mes chaînes,
Et lui fais oublier ses peines
Au sein de sa captivité;
Je tire l'un de la misére,
L'autre voit aux plaisirs succéder les douleurs,
Et tel rampoit dans la poussiere,
Qui se voit par mon art au faîte des grandeurs.
Ce bonheur, il est vrai, Lecteur, est peu durable;
Mais que peut-on trouver ici-bas qui soit stable?

LOGOGRYPHE.

Fille de la noire imposture,
J'ai l'art de tromper les mortels ;
Et pour rendre sur eux ma victoire plus sûre,
Je répands mon venin en face des autels.
De mon corps, cher Lecteur, si je fais l'analyse,
Quelle foule d'objets divers !
Dans leur nombre confus, moi-même je me perds.
J'offre d'abord un lieu fort voisin de l'Eglise,
Où se tenoient les pénitens,
Par respect pour nos saints mystéres :
(Ils sont passés ces heureux tems.)
L'effet qu'opérent les clystéres ;
De deux insectes précieux
Les ouvrages très-curieux ;
Une race parmi les hommes,
Qui sans esprit & sans talens,
Sans mérite & sans agrémens,
Brillent dans le siécle où nous sommes.
Ce dont assez souvent manque un original ;
La marque d'une joye ; un précieux métal ;
Un instrument qui sert au siége d'une ville ;
Le plus sot animal de la gent volatile ;
Un oiseau qui, dit on, fut cause d'un grand deuil ;
Ce qui mene souvent un malade au cercueil ;

Une brillante fleur & l'arbre qui la porte ;
Une liqueur qui reconforte ;
Un objet de rare beauté,
A qui Venus, par jalousie,
Ota la vie,
Mais qui de Jupiter eut l'immortalité.
Mon sein renferme aussi des Isles,
Royaumes, Rivieres & Villes ;
L'objet principal d'un Roman ;
Deux Nymphes pour qui le Dieu Pan
Brûla d'une flamme indiscrete ;
L'une des deux peu satisfaite,
Répondit mal à son ardeur ;
L'autre à ses désirs moins rébelle,
Fut à la vérité fidelle ;
Mais Borée lui fit ressentir sa fureur.
Un des lieux où l'on rend hommage
A l'incomparable Cypris ;
Un docte & fameux personnage,
Phénix des sublimes esprits ;
Une illustre Dame Romaine,
Qui faisant pour la vie humaine
Paroître un généreux mépris,
Choisit une mort peu commune ;
Un Dieu marin, fils de Neptune ;
Un nom que la mere des Dieux
Doit à nos soins officieux
Pour les foibles humains : un fleuve très-célébre ;
N pensez pas que ce soit l'Ebre,

Encor moins le Wolga, mais un fleuve dont l'eau
D'un téméraire Dieu fut jadis le tombeau.

L'Abbé de M....

A Beauvais, ce 16 Août 1753.

NOUVELLES LITTERAIRES.

NOUS avons déja annoncé dans le Mercure de Novembre le troisiéme volume de l'Encyclopédie; mais l'intérêt que le public paroît prendre de plus en plus à ce grand ouvrage, nous oblige d'entrer dans un plus grand détail. A la tête de ce volume est un Avertissement des Editeurs, profondément pensé & fortement écrit, dans lequel M. Dalembert rend compte au public de leurs dispositions, de leurs soins, des nouveaux secours qu'ils ont reçu. Cet Avertissement interesse pour l'ouvrage & pour eux; nous en transcrirons ici la plus grande partie, en retranchant ce qu'il y a de polémique, auquel il ne nous appartient pas de prendre part, & qui d'ailleurs doit être lû dans l'ouvrage même.

L'empressement que l'on a témoigné pour la continuation de ce Dictionnaire, est le

ſeul motif, diſent les Editeurs, qui ait pû nous déterminer à le reprendre. Le Gouvernement a paru déſirer qu'une entrepriſe de cette nature ne fût point abandonnée, & la Nation a uſé du droit qu'elle avoit de l'exiger de nous. C'eſt ſans doute à nos collégues que l'Encyclopédie doit principalement une marque ſi flateuſe d'eſtime. Mais la juſtice que nous ſçavons nous rendre ne nous empêche pas d'être ſenſibles à la confiance publique. Nous croyons même n'en être pas indignes par le deſir que nous avons de la mériter. Jaloux de nous l'aſſûrer de plus en plus, nous oſerons ici, pour la premiere & la derniere fois, parler de nous-mêmes à nos lecteurs. Les circonſtances nous y engagent, l'Encyclopédie le demande, la reconnoiſſance nous y oblige. Puiſſions-nous, en nous montrant tels que nous ſommes, intéreſſer nos concitoyens en notre faveur! Leur volonté a eu ſur nous d'autant plus de pouvoir, qu'en s'oppoſant à notre retraite, ils ſembloient en approuver les motifs. Sans une autorité ſi reſpectable, les ennemis de cet ouvrage ſeroient parvenus facilement à nous faire rompre des liens dont nous ſentions tout le poids, mais dont nous n'avions pû prévoir tout le danger.

Les Editeurs entrent enſuite dans le dé-

tail des traverses qu'a essuyées l'Encyclopédie, & ne dissimulent pas la résolution qu'ils avoient prise de l'abandonner. Newton, disent-ils, rebuté autrefois par de simples disputes littéraires, beaucoup moins redoutables & moins vives que des attaques personnelles & théologiques, se reprochoit au milieu des hommages de sa nation, de ses découvertes & de sa gloire, d'avoir laissé échapper son repos, la substance d'un Philosophe, pour courir après une ombre. Combien notre repos devoit-il nous être plus cher, à nous que rien ne pourroit dédommager de l'avoir perdu ! Deux motifs se joignoient à un intérêt si essentiel : d'un côté, cette fierté juste & nécessaire, aussi éloignée de la présomption que de la bassesse, dont on ne doit jamais ni se glorifier ni se défendre, parce qu'il est honteux d'y renoncer, qu'elle devroit faire sur tout le caractere des gens de lettres, & qu'elle convient à la noblesse & à la liberté de leur état : de l'autre, cette défiance de nous-mêmes que nous ne devons pas moins ressentir, & le peu d'empressement que nous avons d'occuper les autres de nous ; sentimens qui doivent être la suite naturelle du travail & de l'étude ; car on doit y apprendre avant toutes choses à apprécier les connoissances & les opi-

nions humaines. Le ſage, & celui qui aſpire à l'être, traite la réputation littéraire comme les hommes; il ſçait en jouir & s'en paſſer. A l'égard des connoiſſances qui nous ſervent à l'acquerir, & dont la jouiſſance & la communication même eſt une des reſſources peu nombreuſes que la nature nous a menagée contre le malheur & contre l'ennui, il eſt permis ſans doute, il eſt bon même de chercher à communiquer aux autres ces connoiſſances; c'eſt preſque la ſeule maniere dont les gens de lettres puiſſent être utiles. Mais ſi on ne doit jamais être aſſez jaloux de ce bien pour vouloir s'en réſerver la poſſeſſion, on ne doit pas non plus l'eſtimer aſſez pour être fort empreſſé d'en faire part à perſonne.

Qui croiroit que l'Encyclopédie, avec de tels ſentimens de la part de ſes Auteurs, & peut-être avec quelque mérite de la ſienne (car elle eſt ſi peu notre bien, que nous en pouvons parler comme de celui d'un autre) eût obtenu quelque ſoûtien dans le tems où nous ſommes? dans un tems où les gens de lettres ont tant de faux amis, qui les careſſent par vanité, mais qui les ſacrifieroient ſans honte & ſans remords à la moindre lueur d'ambition ou d'intérêt, qui peut-être, en feignant de les aimer, les haïſſent, ſoit par le beſoin, ſoit

par la crainte qu'ils en ont. Mais la vérité nous oblige de le dire, & quel autre motif pourroit nous arracher cet aveu ? Les difficultés qui nous rebutoient & nous éloignoient, ont disparu peu à peu, & sans aucun mouvement de notre part : il ne restoit plus d'obstacles à la continuation de l'Encyclopédie, que ceux qui auroient pû venir de nous seuls; & nous eussions été aussi coupables d'y en mettre aucun, que nous étions excusables de redouter ceux qui pouvoient venir d'ailleurs. Incapables de manquer à notre Patrie, qui est le seul objet dont l'expérience & la Philosophie ne nous ayent pas détachés, rassurés sur tout par la confiance du Ministere public dans ceux qui sont chargés de veiller à ce Dictionnaire, nous ne serons plus occupés que de joindre nos foibles travaux aux talens de ceux qui veulent bien nous seconder, & dont le nombre augmente de jour en jour. Heureux, si nos premiers essais pouvoient engager les Sçavans & les Ecrivains les plus célébres à reprendre notre travail où il en est aujourd'hui; nous effacerions avec joye notre nom du frontispice de l'Encyclopédie, pour la rendre meilleure ! Que les siécles futurs ignorent à ce prix & ce que nous avons fait, & ce que nous avons souffert pour elle !

En attendant qu'elle jouisse de cet avantage, qu'il nous seroit facile de lui procurer, si nous étions les maîtres, tout nous porte à redoubler nos efforts pour en assurer de plus en plus le succès. On s'est déja apperçu par la supériorité du second volume sur le premier, des nouveaux secours que nous avions reçus pour ce second volume. Mais ces secours, tout considérables qu'ils étoient, ne sont presque rien en comparaison de ceux que nous avons eus pour celui-ci. Un grand nombre de gens de lettres, tous estimables par leurs talens & leurs lumieres, semblent, comme à l'envi, avoir contribué à l'enrichir. Nous croyons donc pouvoir assurer qu'il l'emporte beaucoup sur les précédens; nous esperons que les suivans l'emporteront encore sur celui-ci; & quelque pénible que soit notre travail, nous nous trouverions suffisamment dédommagés si nous pouvions faire dire aux critiques à chaque volume qui paroîtra, *ab ipso ducit opes animumque ferro.*

On trouve ensuite dans l'Avertissement quelques observations relatives au volume qu'on publie actuellement; après quoi les Editeurs continuent ainsi.

Entrons présentement dans quelque détail sur ce troisiéme volume, ou plutôt sur

ce Dictionnaire en général. On doit le considérer sous deux points de vûe, eu égard aux matieres qu'il traite, & aux personnes à qui il est principalement destiné. Comme ces deux points de vûe sont relatifs l'un à l'autre, nous croyons ne devoir point les séparer.

Les matieres que ce Dictionnaire doit renfermer, sont de deux espéces ; sçavoir les connoissances que les hommes acquerent par la lecture & par la société, & celles qu'ils se procurent à eux mêmes par leurs propres réflexions; c'est-à-dire en deux mots, la science des faits & celle des choses. Quand on les considére sans aucune attention, au rapport mutuel qu'elles doivent avoir, la premiere de ces deux sciences est fort inutile & fort étendue, la seconde fort nécessaire & fort bornée, tant la Nature nous a traités peu favorablement. Il est vrai qu'elle nous a donné de quoi nous dédommager jusqu'à un certain point, par l'analogie & la liaison que nous pouvons mettre entre la science des faits & celle des choses; c'est sur tout relativement à celle-ci que l'Encyclopédie doit envisager celle-là. Réduit à la science des choses, ce Dictionnaire n'eût été presque rien; réduit à celles des faits, il n'eût été dans sa plus grande partie qu'un champ vuide &

ſtérile : ſoutenant & éclairant l'une par l'autre, il pourra être utile ſans être immenſe.

Tel étoit le plan du Dictionnaire Anglois de Chambers, plan que toute l'Europe ſçavante nous paroît avoir approuvé, & auquel il n'a manqué que l'exécution. En tâchant d'y ſuppléer, nous avons averti du ſoin que nous aurions de nous conformer au plan, parce qu'il nous paroiſſoit le meilleur qu'on put ſuivre. C'eſt dans cette vûe que l'on a crû devoir exclure de cet ouvrage une multitude de noms propres qui n'auroient fait que le groſſir aſſez inutilement ; que l'on a conſervé & complété pluſieurs articles d'Hiſtoire & de Mythologie, qui ont paru néceſſaires pour la connoiſſance des differentes ſectes de Philoſophes, des differentes religions, de quelques uſages anciens & modernes, & qui d'ailleurs donnent ſouvent occaſion à des réflexions philoſophiques, pour leſquelles le public ſemble avoir aujourd'hui plus de goût que jamais (*a*) ; auſſi eſt-ce principalement par l'eſprit philoſophique que nous tâcherons de diſtinguer ce Dictionnaire. C'eſt par là ſur tout qu'il obtiendra les ſuffrages, auſquels nous ſommes le plus ſenſibles.

(a) *Voyez les articles* Aigle, Amanchis, Amenthés, Baucis, Chauderons de Dodone, &c.

Ainsi quelques personnes ont été étonnées sans raison, de trouver ici des articles pour les *Philosophes*, & non pour les *Peres* de l'Eglise; il y a une grande difference entre les uns & les autres. Les premiers ont été créateurs d'opinions, quelquefois bonnes, quelquefois mauvaises, mais dont notre plan nous oblige à parler : on n'a rappellé qu'en peu de mots & par occasion quelques circonstances de leur vie; on a fait l'histoire de leurs pensées plus que de leurs personnes. Les Peres de l'Eglise au contraire, chargés du dépôt précieux & inviolable de la Foi & de la Tradition, n'ont pû ni dû rien apprendre de nouveau aux hommes sur les matieres importantes dont ils se sont occupés. Ainsi la doctrine de Saint Augustin, qui n'est autre que celle de l'Eglise, se trouvera aux articles *Prédestination*, *Grace*, *Pélagianisme*; mais comme Evêque d'Hippone, fils de Sainte Monique, & Saint lui-même, sa place est au Martyrologe, & préferable à tous égards à celle qu'on auroit pû lui donner dans l'Encyclopédie.

On ne trouvera donc dans cet ouvrage, (comme on l'avoit objecté) ni la *vie des Saints*, que M. Baillet a suffisamment écrite, & qui n'est point de notre objet, ni la *généalogie des grandes Maisons*, mais la

généalogie des Sciences, plus précieuse pour qui sçait penser; ni les avantures peu intéressantes des Littérateurs anciens & modernes, mais le fruit de leurs travaux & de leurs découvertes; ni la description détaillée de chaque village, telle que certains érudits prennent la peine de la faire aujourd'hui, mais une notice du commerce des Provinces & des Villes principales, & des détails curieux sur leur histoire naturelle (*b*); ni les *Conquérans* qui ont désolé la terre, mais les génies immortels qui l'ont éclairée; ni enfin une foule *de Souverains* que l'Histoire auroit dû proscrire. Le nom même des Princes & des Grands n'a droit de se trouver dans l'Encyclopédie, que par le bien qu'ils ont fait aux Sciences; parce que l'Encyclopédie doit tout aux talens, rien aux titres, & qu'elle est l'histoire de l'esprit humain, & non de la vanité des hommes.

Si nous avons quelque chose à nous reprocher, c'est peut-être d'avoir suivi trop exactement le plan de Chambers, sur-tout par rapport à l'Histoire, & de n'avoir pas toujours été assez courts sur cet article. Il y a beaucoup d'apparence que plus ce Dictionnaire se perfectionnera, plus il perdra

(b) *Voyez les articles* Alsace, Arcy, Besançon, &c.

du côté des simples faits, & plus il gagnera au contraire du côté des choses, ou du moins du côté des faits qui y menent.

Il pourra, par exemple, être fort riche en Physique générale & en Chymie, du moins quant à la partie qui regarde les observations & l'expérience; car pour ce qui concerne les causes, il ne sçauroit être au contraire trop réservé & trop sage; & la devise de Montagne (c) à la tête de presque tous les articles de ce genre, seroit ordinairement très-bien placée. On ne se refusera pourtant pas aux conjectures, sur tout dans les articles dont l'objet est utile ou nécessaire; comme la Médecine, où l'on est obligé de conjecturer, parce que la nature force d'agir en empêchant de voir. La Métaphysique des Sciences, car il n'en est point qui n'ait la sienne, fondée sur des principes simples & sur des notions communes à tous les hommes, fera, nous l'espérons, un des principaux mérites de cet Ouvrage. Celle de la Grammaire sur tout, & celle de la Géométrie sublime seront exposées avec une clarté qui ne laissera rien à désirer, & que peut-être elles attendent encore. A l'égard de la Métaphysique proprement dite, sur

(c) Que sçai-je?

laquelle on croit s'être trop étendu dans les premiers volumes, elle sera réduite dans les suivans à ce qu'elle contient de vrai & d'utile, c'est-à-dire à très peu de chose. Enfin dans la partie des Arts, si étendue, si délicate, si importante & si peu connue, l'Encyclopédie commencera ce que les générations suivantes finiront ou perfectionneront. Elle fera l'histoire des richesses de notre siécle en ce genre; elle la fera à ce siécle qui l'ignore, & aux siécles à venir, qu'elle mettra sur la voye pour aller plus loin. Les Arts, ces monumens précieux de l'industrie humaine, n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli; les faits ne seront plus ensevelis dans les atteliers & dans les mains des Artistes; ils seront dévoilés au Philosophe, & la réflexion pourra enfin éclairer & simplifier une pratique aveugle.

Tel est en peu de mots notre plan, que nous avons crû devoir remettre sous les yeux des lecteurs; ainsi ce Dictionnaire, sans que nous prétendions le préférer à aucun autre, en différera beaucoup par son objet. Plusieurs gens de Lettres déclament aujourd'hui contre la multiplication de ces sortes d'ouvrages, comme d'autres contre celle des Journaux; à les en croire, il en est de cette multiplication com-

me de celle des Académies ; elle sera aussi funeste au véritable progrès des Sciences, que la premiere institution en a été utile. Nous avons tâché dans le Discours préliminaire de justifier les Dictionnaires du reproche qu'on leur fait d'anéantir parmi nous le goût de l'étude. Néanmoins quand ils mériteroient ces reproches, l'Encyclopédie nous sembleroit en être à couvert. Parmi plusieurs morceaux destinés à instruire la multitude, elle renfermera un très-grand nombre d'articles qui demanderont une lecture assidue, sérieuse & approfondie. Elle sera donc tout à la fois utile aux ignorans & à ceux qui ne le sont pas.

Quelques Sçavans, il est vrai, semblables à ces Prêtres d'Egypte, qui cachoient au reste de la nation leurs futiles mysteres, voudroient que les Livres fussent uniquement à leur usage, & qu'on dérobât au peuple la plus foible lumiere, même dans les matieres les plus indifférentes ; lumiere qu'on ne doit pourtant gueres lui envier, parce qu'il en a grand besoin, & qu'il n'est pas à craindre qu'elle devienne jamais bien vive. Nous croyons devoir penser autrement comme citoyens, & peut-être même comme gens de Lettres.

Qu'on les interroge en effet presque

tous, ils conviendront, s'ils sont de bonne foi, des lumieres que leur ont fourni les Dictionnaires, les Journaux, les Extraits, les Commentaires, & les compilations même de toute espéce. La plûpart auroient beaucoup moins acquis, si on les avoit réduits aux Livres absolument nécessaires. En matiere de Sciences exactes, quelques ouvrages lûs & médités profondément, suffisent; en matiere d'érudition, les originaux anciens, dont le nombre n'est pas infini à beaucoup près, & dont la lecture faite avec réflexion, dispense de celle de tous les modernes; car ceux-ci ne peuvent être, quand ils sont fidéles, que l'écho de leurs prédécesseurs. Nous ne parlons point des Belles-Lettres, pour lesquelles il ne faut que du génie & quelques grands modéles, c'est-à-dire bien peu de lecture. La multiplication des Livres est donc pour le grand nombre de nos Littérateurs un supplément à la sagacité, & même au travail; & nul d'entr'eux ne doit envier aux autres un avantage dont il a tiré souvent de si grands secours.

Ainsi nous n'avons pas jugé à propos, comme quelques personnes l'auroient voulu, de borner les articles de ce Dictionnaire à de simples tables, & à des notices des différens ouvrages où les matieres sont

le mieux traitées. L'avantage d'un tel travail eût été grand sans doute, mais pour trop peu de personnes.

Un autre inconvénient que nous avons dû éviter encore, c'est d'être trop étendus sur chacune des différentes Sciences qui doivent entrer dans ce Dictionnaire, ou de quelques-unes aux dépens des autres. Le volume, si on peut ainsi parler, que chaque science occupe ici, doit être proportionné tout à la fois, & à l'étendue de cette science, & à celle du plan que nous nous proposons. L'Encyclopédie satisfera suffisamment à chacun de ces deux points, si on y trouve les principes fondamentaux bien développés, les détails essentiels bien exposés & bien rapprochés des principes, des vûes neuves quelquefois, soit sur les principes, soit sur les détails, & l'indication des sources ausquelles on doit recourir pour s'instruire plus à fond. Nous n'ignorons pas cependant que sur cet article il nous sera toujours impossible de satisfaire pleinement les divers ordres des Lecteurs. Le Littérateur trouvera dans l'Encyclopédie trop peu d'érudition, le Courtisan trop de Morale, le Théologien trop de Mathématique, le Mathématicien trop de Théologie, & l'un & l'autre trop de Jurisprudence & de Médecine.

decine. Mais nous devons faire obſerver que ce Dictionnaire eſt une eſpéce d'ouvrage coſmopolite, qui ſe feroit tort à lui-même par quelque préférence & prédilection marquée ; nous croyons qu'il doit ſuffire à chacun de trouver dans l'Encyclopédie la ſcience dont il s'occupe, diſcutée & approfondie ſans préjudice des autres, dont il ſera peut-être bien aiſe de ſe procurer une connoiſſance plus ou moins étendue. A l'égard de ceux que ce plan ne ſatisfera pas, nous les renvoyerons pour derniere réponſe à l'apologue ſi ſage de Malherbe à Racan (*d*).

L'empire des Sciences & des Arts eſt un Palais irrégulier, imparfait, & en quelque maniere monſtrueux, où certains morceaux ſe font admirer par leur magnificence, leur ſolidité & leur hardieſſe ; où d'autres reſſemblent encore à des maſſes informes ; où d'autres enfin que l'art n'a pas même ébauchés, attendent le génie ou le hazard. Les principales parties de cet édifice ſont élevées par un petit nombre de grands hommes, tandis que les autres apportent quelques matériaux, ou ſe bornent à la ſimple deſcription. Nous tâcherons de réunir ces deux derniers objets ;

(*d*) *Voyez* les Fables de la Fontaine, *liv. III, Fab. I.*

de tracer le plan du temple, & de remplir en même tems quelques vuides. Nous en laisserons beaucoup d'autres à remplir; nos descendans s'en chargeront, & placeront le comble, s'ils l'osent ou s'ils le peuvent.

L'Encyclopédie doit donc par sa nature contenir un grand nombre de choses qui ne sont pas nouvelles. Malheur à un ouvrage aussi vaste, si on en vouloit faire dans sa totalité un ouvrage d'invention! Quand on écrit sur un sujet particulier & borné, on doit, autant qu'il est possible, ne donner que des choses neuves; parce qu'on écrit principalement pour ceux à qui la matiere est connue, & à qui l'on doit apprendre autre chose que ce qu'ils sçavent; c'est aussi la maxime que plusieurs des Auteurs de l'Encyclopédie se flatent d'avoir pratiquée dans leurs ouvrages particuliers; mais il ne sçauroit en être de même dans un Dictionnaire.

Il résulte de ces réflexions, que l'Encyclopédie doit souvent contenir, soit par extrait, soit même quelquefois en entier, plusieurs morceaux des meilleurs ouvrages en chaque genre: il importe seulement au Public que le choix en soit fait avec lumiere & avec œconomie. Mais il importe de plus aux Auteurs de citer exac-

tement les originaux, tant pour mettre le Lecteur en état de les consulter, que pour rendre à chacun ce qui lui appartient. C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs de nos collégues. Nous souhaiterions que tous s'y fussent conformés; mais du reste quand un article est bien fait, on en jouit également, de quelque main qu'il vienne; & l'inconvénient du défaut de citation, toujours grand par rapport à l'Auteur, l'est beaucoup moins par rapport à ce Dictionnaire.

Feu M. Rollin, ce citoyen respectable, à qui l'Université de Paris doit en partie la supériorité que les études y conservent encore sur celles qu'on fait ailleurs, & dont les ouvrages composés pour l'instruction de la jeunesse, en ont fait oublier tant d'autres, se permettoit d'insérer en entier dans ses écrits les plus beaux morceaux des Auteurs anciens & modernes. Il se contentoit d'avertir en général dans ses Préfaces, de cette espéce de larcin, qui par l'aveu même cessoit d'en être un, & dont le Public lui sçavoit gré, parce que son travail étoit utile. Les Auteurs de l'Encyclopédie oseroient-ils avancer que le cas où ils se trouvent est encore plus favorable? Elle n'est & ne doit être absolument dans sa plus grande partie

qu'un Ouvrage *recueilli des meilleurs Auteurs* (*e*). Et plût à Dieu qu'elle fût en effet un recueil de tout ce que les autres Livres renferment d'excellent, & qu'il n'y manquât que des guillemets !

Nous irons même plus loin que nos censeurs sur la nature des emprunts qu'on a faits. Bien loin de blâmer ces emprunts en eux-mêmes, ou du moins ce qu'ils ont produit, ils en ont fait les plus grands éloges; pour nous nous croyons devoir être plus difficiles ou plus sinceres. L'Auteur de l'article *ame*, avoue, par-exemple, qu'il eût dû se rendre plus sévere sur les endroits de cet article, qu'il a tirés d'un ouvrage d'ailleurs utile (*f*). De très-bons juges ont trouvé ces endroits fort inférieurs à ceux qui appartiennent en propre à l'Auteur. Il n'étoit pas nécessaire, sur tout dans un article de Dictionnaire où l'on doit tâcher d'être court, d'accumuler un si grand nombre de preuves pour démontrer une vérité aussi claire que celle de la spiritualité de l'ame; comme elle est du nombre de celles qu'on nomme fondamentales & primitives, elle doit être suf-

(*e*) C'est le titre même sous lequel on l'a annoncée dans le frontispice du *Prospectus*.

(*f*) Dissertations sur l'existence de Dieu, par M. *Jaquelot. A la Haye*, 1697.

ceptible de preuves très-simples & sensibles aux esprits même les plus communs. Tant d'argumens inutiles, déplacés, & dont quelques-uns même sont obscurs, quoique concluans pour qui sçait les saisir, ne serviroient qu'à rendre l'évidence douteuse, si elle pouvoit jamais l'être. Un seul raisonnement tiré de la nature bien connue de deux substances, eût été suffisant.

De même l'article *amitié*, dont la fin est tirée d'un Ecrivain moderne très estimable par plusieurs écrits (g), fait voir que cet Ecrivain n'étoit pas aussi bon Logicien sur cette matiere que sur d'autres. Il ne pouvoit trop donner de liberté & d'étendue à cette égalité si douce & si nécessaire, sans laquelle l'amitié n'existe point, & par laquelle elle rapproche & confond les états les plus éloignés. On ne devoit point sur tout rapporter d'après cet Auteur la réponse d'un *grand Prince* à un homme de sa maison (h), sans faire voir en même tems combien cette réponse étoit

(g) Le P. Buffier, Jésuite, dont les ouvrages ont fourni d'ailleurs quelques excellens articles pour l'Encyclopédie.

(h) Cet homme montroit au *grand Prince* la statue équestre d'un héros, leur ayeul commun : *celui qui est dessous*, répondit le Prince, *est le vôtre; celui qui est dessus est le mien.*

injurieuse & déplacée, combien le *grand Prince* dont il s'agit, étoit loin de l'être en cette occasion ; en un mot sans qualifier plus ou moins séverement cette réponse, selon le ménagement qu'on doit au Prince qui l'a faite, & qui nous est inconnu, mais avec le respect encore plus grand qu'on doit au vrai, à la décence, & à l'humanité.

Bien loin de se plaindre de ceux qui ont relevé dans l'Encyclopédie quelques défauts de citations, c'est un reproche dont on doit leur sçavoir gré, parce qu'il engagera ceux qui sont tombés dans cette faute à se montrer plus exacts à l'avenir ; mais nous croyons que l'examen rigoureux des morceaux empruntés, sans aucune acception de nom ni de personne, eût encore été plus utile.

On peut lire dans l'Avertissement le reste de la réponse aux objections ; mais nous ne devons pas passer sous silence l'endroit suivant.

Au reste, quelque jugement que l'on porte de cet Ouvrage, disent les Editeurs, nous avons déja fait plusieurs fois une observation qui nous importe trop pour ne la pas répeter ici. Notre fonction d'Editeurs consiste uniquement à *mettre en ordre & à publier* les articles que nous ont four-

ni nos Collegues ; à suppléer ceux qui n'ont pas été faits, parce qu'ils étoient communs à des sciences différentes ; à refondre quelquefois en un seul les articles qui ont été faits sur le même sujet par différentes personnes, désignées toutes en ce cas à la fin de l'article. Voilà à quoi se borne notre travail. Bien éloignés de nous parer de cette science universelle, qui seroit pour nous le plus sûr moyen de ne rien sçavoir, nous ne nous sommes engagés ni à corriger les fautes qui peuvent se glisser dans les morceaux qui nous ont été fournis, ni à recourir aux livres que nos Collegues ont pû consulter. Chaque Auteur est ici garant de son ouvrage ; c'est pour cela que l'on a désigné celui de chacun par des marques distinctives : en un mot, personne ne répond de nos articles que nous, & nous ne répondons que de nos articles : l'Encyclopédie est à cet égard dans le même cas que les Recueils de toutes nos Académies. Il n'est point d'ailleurs de Lecteur équitable qui ne doive ici se mettre à notre place, & juger avec impartialité les difficultés de toute espece que l'on a dû éprouver pour faire concourir tant de personnes à un même objet. On n'a jamais dû s'attendre, & il est impossible par une infinité de raisons,

que tout soit de la même force dans l'Encyclopédie. Mais la route est du moins ouverte, & c'est peut-être avoir fait quelque chose; d'autres plus heureux arracheront en paix les épines qui restent encore dans cette terre que la destinée sévere ou propice nous a donné à défricher. Les enfans, dit le Chancelier Bacon, sont foibles & imparfaits au moment de leur naissance, & les grands ouvrages sont les enfans du tems.

Après l'avis que nous avons donné, que chacun de ceux qui ont travaillé à cette Encyclopédie, soit Auteurs, soit Editeurs, est ici garant de son ouvrage & de son ouvrage seul; nous ajouterons que ceux d'entre nos Collegues qui jugeront à propos de répondre aux critiques que l'on pourra faire de leurs articles, seront les maîtres de publier leurs réponses au commencement de chaque volume. A l'égard des critiques qui nous regarderont personnellement l'un ou l'autre, ou qui tomberont sur l'Encyclopédie en général, nous en distinguerons de trois especes.

Dans la premiere classe sont les critiques purement littéraires. Nous en profiterons si elles sont bonnes, & nous les laisserons dans l'oubli si elles sont mauvaises. Presque toutes celles qu'on nous a faites jusqu'ici

ont été par malheur de cette derniere espece, sur tout quand elles ont eu pour objet des matieres de raisonnement ou de Belles Lettres, dans lesquelles nous n'avions fait que suivre & qu'exposer le sentiment unanime des vrais Philosophes & des véritables gens de goût. Mais il est des préjugés que la Philosophie & le goût ne sçauroient guérir, & nous ne devons pas nous flater de parvenir à ce que ni l'un ni l'autre ne peuvent faire.

Au reste, nous croyons que la démocratie de la république des Lettres doit s'étendre à tout, jusqu'à permettre & souffrir les plus mauvaises critiques quand elles n'ont rien de personnel. Il suffit que cette liberté puisse en produire de bonnes. Celles-ci seront aussi utiles aux ouvrages, que les mauvaises sont nuisibles à ceux qui les font. Les Ecrivains profonds & éclairés, qui par des critiques judicieuses ont rendu ou rendent encore un véritable service aux Lettres, doivent faire supporter patiemment ces censeurs subalternes, dont nous ne prétendons désigner aucun, mais dont le nombre se multiplie chaque jour en Europe, qui sans que personne l'exige, rendent compte de leurs lectures, ou plutôt de ce qu'ils n'ont pas lû; qui semblables aux grands Seigneurs,

qu'a si bien peints Moliere, sçavent tout sans avoir rien appris, & raisonnent presque aussi bien de ce qu'ils ignorent que de ce qu'ils croyent connoître; qui s'érigeant sans droit & sans titre un tribunal où tout le monde est appellé sans que personne y comparoisse, prononcent d'un ton de maître & d'un stile qui n'en est pas, des arrêts que la voix publique n'a point dictés; qui dévorés enfin par cette jalousie basse, l'opprobre des grands talens & la compagne ordinaire des médiocres, avilissent leur état & leur plume à décrier des travaux utiles.

Mais qu'une critique soit bien ou mal fondée, le parti le plus sage que les Auteurs intéressés ayent à prendre, c'est de ne pas citer leurs adversaires devant le public. La meilleure maniére de répondre aux critiques littéraires qu'on pourra faire de l'Encyclopédie en général, seroit de prouver qu'on auroit pû encore y en ajouter d'autres. Personne peut-être ne seroit plus en état que nous de faire l'examen de cet ouvrage, & de montrer que la malignité auroit pû être beaucoup plus heureuse. Qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait aucune vanité dans cette déclaration. Si jamais critique fut facile, c'est celle d'un ouvrage aussi considérable & aussi va-

rié, & nous connoissons assez intimement l'Encyclopédie, pour ne pas ignorer ce qui lui manque : peut-être le prouverons-nous un jour, si nous parvenons à la finir ; ce sera pour lors le tems & le lieu d'exposer ce qui reste à faire, soit pour la perfectionner, soit pour empêcher qu'elle ne soit détériorée par d'autres. Mais en attendant que nous puissions entrer dans ce détail, nous laisserons la critique dire tout le bien & tout le mal qu'elle voudra de nous ; ou s'il nous arrive quelquefois de la relever, ce sera rarement, en peu de mots, dans le corps même de l'ouvrage, & pour entrer dans des discussions vraiment nécessaires, ou pour desavouer des éloges qu'on nous aura donnés mal à propos.

Nous placerons dans la seconde classe les imputations odieuses contre nos sentimens & notre personne, sur lesquelles c'est à l'Encyclopédie elle-même à nous défendre, & aux honnêtes gens à nous venger.

L'Auteur du Discours préliminaire fait mention ici des attaques que ce Discours a essuyées dans un ouvrage périodique, & de la satisfaction qu'on lui a donnée sur ces attaques.

Qu'il nous soit permis, ajoutent les Edi-

teurs, de nous arrêter un moment ici sur ces accusations vagues d'irréligion, que l'on fait aujourd'hui, tant de vive voix que par écrit, contre les gens de Lettres. Ces imputations, toujours sérieuses par leur objet, & quelquefois par les suites qu'elles peuvent avoir, ne sont que trop souvent ridicules en elles-mêmes par les fondemens sur lesquels elles appuient. Ainsi quoique la spiritualité de l'ame soit énoncée & prouvée en plusieurs endroits de ce Dictionnaire, on n'a pas eu honte de nous taxer de matérialisme, pour avoir soutenu ce que toute l'Eglise a crû pendant douze siécles, que nos idées viennent des sens. On nous imputera des absurdités ausquelles nous n'avons jamais pensé. Les lecteurs indifférens & de bonne foi iront les chercher dans l'Encyclopédie, & seront bien étonnés d'y trouver tout le contraire. On accumulera contre nous les réproches les plus graves & les plus opposés. C'est ainsi qu'un célebre Ecrivain, qui n'est ni Spinosiste ni Déiste, s'est vû accusé dans une Gazette sans aveu, d'être l'un & l'autre, quoiqu'il soit aussi impossible d'être tous les deux à la fois, que d'être tout ensemble Idolâtre & Juif. Le cri ou le mépris public nous dispenseront sans doute de répousser par nous-mêmes de pareilles attaques; mais à

l'occasion de la feuille hebdomadaire dont nous venons de parler, & qui nous a fait le même honneur qu'à beaucoup d'autres, nous ne pouvons nous dispenser de dévoiler à la république des Lettres les hommes foibles & dangereux dont elle a le plus à se défier, & l'espece d'adversaires contre lesquels elle doit se réunir. Ennemis apparens de la persécution qu'ils aimeroient fort s'ils étoient les maîtres de l'exercer, las enfin d'outrager en pure perte toutes les Puissances spirituelles & temporelles, ils prennent aujourd'hui le triste parti de décrier sans raison & sans mesure ce qui fait aux yeux des Etrangers la gloire de notre Nation, les Ecrivains les plus célebres, les Ouvrages les plus applaudis, & les Corps littéraires les plus estimables; ils les attaquent, non par intérêt pour la Religion dont ils violent le premier précepte, celui de la vérité, de la charité & de la justice; mais en effet pour retarder de quelques jours par le nom de leurs adversaires, l'oubli où ils sont prêts à tomber: semblables à ces aventuriers malheureux, qui ne pouvant soutenir la guerre dans leur pays, vont chercher au loin des combats & des défaites; ou plutôt semblables à une lumiere prête à s'éteindre, qui ranime encore ses foibles restes pour jetter

un peu d'éclat avant que de disparoître.

Osons le dire avec sincérité, & pour l'avantage de la Philosophie, & pour celui de la Religion même. On auroit besoin d'un écrit sérieux & raisonné contre les personnes mal-intentionnées & peu instruites, qui abusent souvent de la Religion pour attaquer mal-à-propos les Philosophes, c'est-à-dire pour nuire à ses intérêts en transgressant ses maximes : c'est un ouvrage qui manque à notre siécle.

Les critiques de la derniere classe, & ausquels nous aurons le plus d'égard, consistent dans les plaintes de quelques personnes à qui nous n'aurons pas rendu justice. On nous trouvera toujours disposés à réparer promptement ce qui pourra offenser dans ce livre, non seulement les personnes estimées dans la littérature, mais celles même qui sont le moins connues, quand elles auront sujet de se plaindre. Nous en avons déja donné des preuves. Personne n'est moins avide que nous du bien des autres, & n'applaudit avec plus de plaisir à leurs travaux & à leurs succès. Au défaut d'autres qualités, nous tâcherons de mériter le suffrage du Public, par le soin que nous aurons de chercher la vérité, plus chere pour nous que notre ouvrage, & bien plus que notre fortune ;

de la dire tout à la fois avec la sévérité qu'elle exige, & avec la modération que nous nous devons à nous-mêmes; de n'outrager jamais personne, mais de ne respecter aussi que deux choses, la Religion & les Loix; (nous ne parlons point de l'autorité, car elle n'en est point différente, & n'est fondée que sur elles) de rendre aux ennemis même de l'Encyclopédie la justice la plus exacte; de donner sans affectation & sans malignité aux Auteurs médiocres, même les plus vantés, la place que leur assignent déja les bons juges, & que nos descendans leur destinent; de distinguer, comme nous le devons, ceux qui servent la république des Lettres sans la juger, de ceux qui la jugent sans la servir; mais sur tout de célébrer en toute occasion les hommes vraiment illustres de notre siécle, ausquels l'Encyclopédie se doit par préférence. Elle tâchera de leur rendre d'avance ce tribut si juste, qu'ils ne reçoivent presque jamais de leurs contemporains sans mélange & sans amertume, qu'ils attendent de la génération suivante, & dont l'espoir les soutient & les console, foible ressource sans doute (puisqu'ils ne commencent proprement à vivre que quand ils ne sont plus) mais la seule que le malheur de l'humanité leur permette.

L'Encyclopédie n'a qu'une chose à regretter, c'est que notre suffrage ne soit pas d'un assez grand prix pour les dédommager de ce qu'ils ont à souffrir, & que nous nous bornions à être innocens de leurs peines, sans pouvoir les soulager. Mais ce foible monument que nous cherchons à leur consacrer de leur vivant même, peu nécessaire à ceux qui en sont l'objet, est honorable à ceux qui l'élevent. Les siécles futurs, s'il parvient jusqu'à eux, rendront à nos sentimens & à notre courage la même justice que nous aurons rendu au génie, à la vertu, & aux talens; & nous croyons pouvoir nous appliquer ce mot de Crematius Cordus à Tibere : » Non-seulement on se souviendra de Brutus & de Cassius, on se souviendra encore de nous.

L'usage si ordinaire & si méprisable de décrier ses contemporains & ses compatriotes, ne nous empêchera pas de prouver par le détail des faits, que l'avantage n'a pas été en tout genre du côté de nos ancêtres, & que les Etrangers ont peut-être plus à nous envier que nous à eux. Enfin nous nous attacherons autant qu'il sera possible, à inspirer aux gens de Lettres cet esprit de liberté & d'union, qui sans les rendre dangereux, les rend estimables ;

qui en se montrant dans leurs ouvrages, peut mettre notre siécle à couvert du reproche que faisoit Brutus à l'éloquence de Ciceron, d'être *sans reins* & sans vigueur; qui semble, nous le disons avec joye, faire de jour en jour de nouveaux progrès parmi nous; que néanmoins certains Mecenes voudroient faire passer pour Cynique, & qui le sera si l'on veut, pourvû qu'on n'attache à ce terme aucune idée de révolte ou de licence. Cette maniere de penser, il est vrai, n'est le chemin ni de l'ambition, ni de la fortune. Mais la médiocrité des désirs est la fortune du Philosophe; & l'indépendance de tout, excepté des devoirs, est son ambition. Sensibles à l'honneur des Lettres dont nous faisons moins partie par nos talens que par notre attachement pour elle, nous avons résolu de réunir toutes nos forces, pour éloigner d'elle, autant qu'il est en nous, les périls, le dépérissement & la dégradation dont nous la voyons menacée; qu'importe de quelle voix elle se serve, pourvû que ses vrais intérêts soient connus de ceux qui la composent?

Malgré ces dispositions, nous n'esperons pas à beaucoup près réunir tous les suffrages; mais devons-nous le désirer? Un ouvrage tel que l'Encyclopédie a besoin de

censeurs, & même d'ennemis. Elle leur doit les efforts & l'émulation des Auteurs ; elle leur doit l'indulgence du Public, qui finit toujours & commence quelquefois par être juste, & que l'animosité blesse encore plus que la satyre n'amuse. S'il a favorisé l'exécution de cet ouvrage, ce n'est pas que les défauts lui en ayent échappé, & comment l'auroient-ils pû ? Mais il a senti que le vrai moyen d'animer les Auteurs, & de contribuer ainsi par son suffrage au bien & à la perfection de ce Dictionnaire, étoit de ne pas user envers nous de cette sévérité qu'il montre quelquefois, & que le désir de lui plaire nous eût fait supporter avec courage.......

L'Encyclopédie ne peut manquer sur tout d'intéresser en général tous les gens de Lettres, c'est aussi à eux que nous nous adressons, en demandant pour la derniere fois leurs lumieres & leurs secours. Nous les conjurons de nouveau de se réunir avec nous pour l'exécution d'un Ouvrage dont nous voudrions faire celui de la Nation, & auquel notre désintéressement & notre zéle doivent rendre tous les honnêtes gens favorables.

Voilà ce que nous avions à dire sur l'Encyclopédie & sur nous. Nous ne pensserons plus maintenant qu'à ébaucher dans

la retraite & dans le silence ce monument à la gloire de la France & des Lettres. La déclaration expresse que nous faisons de ne répondre de rien, l'injustice qu'il y auroit à l'exiger de nous, sur tout après les mesures que le Gouvernement a prises pour nous en décharger, la résolution où nous sommes de chercher la récompense de notre travail dans notre travail même, l'obscurité enfin où nous aimons à vivre, tout semble assurer notre repos. Nous ne demandons qu'à être utiles & oubliés; & en tâchant par notre travail de nous procurer le premier de ces avantages, il seroit injuste que nous ne puissions obtenir l'autre. A l'abri des seuls traits vraiment dangereux & vraiment sensibles, que la malignité puisse lancer contre nous, que pourra-t'elle tenter désormais contre deux hommes de Lettres, que les réflexions ont accoutumé depuis long-tems à ne craindre ni l'injustice ni la pauvreté; qui ayant appris par une triste expérience, non à mépriser, mais à redouter les hommes, ont le courage de les aimer, & la prudence de les fuir; qui se reprocheroient d'avoir mérité des ennemis, mais qui ne s'affligeront point d'en avoir, & qui ne peuvent que plaindre la haine, parce qu'elle ne sçauroit rien leur enlever qui

excite leurs regrets ? Solon s'exila de sa patrie quand il n'eut plus de bien à lui faire. Nous n'avons pas fait à la nôtre le même bien que ce grand homme fit à la sienne, mais nous lui sommes plus attachés. Résolus de lui consacrer nos veilles (à moins qu'elle ne cesse de le vouloir) nous travaillerons dans son sein à donner à l'Encyclopédie tous les soins dont nous sommes capables, jusqu'à ce qu'elle soit assez heureuse pour passer en des meilleures mains. Après avoir fait l'occupation orageuse & pénible des plus précieuses années de notre vie, elle sera peut-être la consolation des dernieres. Puisse-t'elle, quand nos ennemis & nous ne serons plus, être un témoignage durable de nos sentimens & de leur injustice ! Puisse la postérité nous aimer comme gens de bien, si elle ne nous estime comme gens de Lettres ! Puisse enfin le public, satisfait de notre docilité, se charger lui même de répondre à tout ce qu'on pourra faire, dire ou écrire contre nous ! C'est un soin dont nous nous reposerons dans la suite sur nos lecteurs & sur notre ouvrage. Souvenons-nous, dit l'un des plus beaux génies qu'ait jamais eu notre Nation (*i*),

(*i*) Préface d'Alzire.

de la fable de Bocalini : » Un voyageur » étoit importuné du bruit des cigales ; il » voulut les tuer, & ne fit que s'écarter » de sa route ; il n'avoit qu'à continuer » paisiblement son chemin, les cigales se- » roient mortes d'elles-mêmes au bout de » huit jours.

Cet Avertissement est suivi d'une liste de ceux qui ont fourni des secours pour ce nouveau volume, & d'un Errata relatif à l'Avertissement.

Quelque accueil que le public ait fait aux deux premiers volumes, il nous paroît que celui-ci leur est généralement trouvé fort supérieur. M. le Chevalier de Jaucourt & M. Boucher d'Argis y paroissent sur tout l'un & l'autre avec beaucoup d'avantage, par la quantité & la bonté de leurs articles. M. Diderot continue à faire briller dans tous les siens la sagacité, l'étendue de connoissances, l'esprit philosophique, & le talent d'écrire dont il a déja donné tant de preuves. Les articles d'Agriculture & de Commerce, faits par de nouveaux collegues, méritent beaucoup d'être lûs. Il seroit trop long d'indiquer ici tous les articles qui sont dignes de l'être. Il nous paroît que le Gouvernement & le Public ne sçauroient trop favoriser cette grande entreprise, dont l'exécution se perfectionne de jour en jour.

L'ETAT du Ciel pour l'année 1754, calculé sur les Tables de Halley, & rapporté à l'usage de la Marine ; par A. G. Pingré, Chanoine Régulier, Correspondant de l'Académie des Sciences, Associé de celle de Rouen. *A Paris*, chez *Durand*, rue Saint Jacques, au Griffon ; & *Pissot*, Quai de Conti. 1754, *in-8°*.

Cet ouvrage a été approuvé par l'Académie des Sciences, comme ne devant pas être moins utile aux Astronomes qu'aux Navigateurs. En effet on y trouvera toutes les positions du Soleil & des Planetes, calculées avec un soin extrême sur les Tables de M. Halley ; le lieu & la latitude de la Lune y sont déterminés de 12 en 12 heures. On a pareillement marqué en heures, minutes & secondes les passages de la Lune au Méridien de Paris, & au Méridien diamétralement opposé à celui de Paris. Quoique tout soit calculé pour le Méridien de Paris, il sera très-facile d'en faire usage sous tout autre Méridien que ce puisse être, par le moyen des Tables qui suivent les mois, & dont plusieurs sont de l'invention de M. Pingré. Les Tables sont suivies d'une explication suffisante de tout ce qui précéde. Le public doit être content de l'exécution de l'ouvrage, tant par rapport à l'exactitude de

l'impreſſion, que par rapport à la beauté des caractéres.

TABLES Aſtronomiques du Soleil & de la Lune, avec les obſervations du paſſage au Méridien de cette derniere Planete, faites par M. Halley à Greenwich, traduites en François par M. l'Abbé de Chappe. *A Paris*, chez *Durand*, rue Saint Jacques, au Griffon, *in*-8°. 328 pages.

Les additions qui ont été faites à ces Tables, & qui ont été communiquées à Meſſieurs de l'Académie des Sciences, nommés Commiſſaires pour l'examen de cet ouvrage, ſont :

1°. De nouvelles méthodes à l'uſage des Navigateurs, pour trouver tant ſur mer que ſur terre, à l'aide des Tables & des obſervations que l'on publie, les longitudes *à un degré près ou vingt lieuës*, & même avec encore plus de précîſion, s'il ſe préſente quelqu'occaſion d'y appercevoir les éclipſes des étoiles par la Lune. Cette approximation dont les Officiers de la Marine font déja uſage depuis quelques années, mérite que l'on ſe néglige moins que l'on ne l'a fait juſqu'ici, ſur un article qui intéreſſe ſi fort la ſureté & la vie des Navigateurs.

2°. Le Traité de M. Halley ſur le vent

alisé & des mouſſons, avec la cauſe phyſique qu'il aſſigne à ce phénoméne, ſe trouve inſeré & traduit en entier dans un Appendix que l'on a imprimé à la ſuite des Tables.

3°. On y trouvera auſſi de nouvelles conjectures ſur la cauſe générale des vents, & ſur le retour du vent d'Oueſt dans les zônes tempérées, avec des obſervations qui confirment l'hypothéſe que l'on a embraſſée. C'eſt le ſujet de la premiere & de la ſeconde partie d'une Lettre qui accompagne le Traité hiſtorique de M. Halley ſur le vent aliſé.

Il eſt preſque inutile d'avertir ici que les Tables de la Lune de M. Halley ſont conſtruites ſur la théorie de M. Newton, c'eſt-à-dire ſur la ſeule théorie qui puiſſe ſubſiſter aujourd'hui : on y trouvera auſſi de nouvelles obſervations de la Lune en 1736 & 1737.

Fables moraliſées en quatrains, par M. de la Cour Damonville. *A Paris*, chez la veuve *Qaillau*, rue Galande. 1753, *in*-8°. 49 pages.

L'Auteur a réduit en quatrains les fables les plus connues & les moralités qu'elles renferment, afin que les enfans puiſſent les retenir plus aiſément. On jugera du degré

degré d'utilité de cette entreprise par les Fables que nous allons copier.

Le Renard flatant le Corbeau.

Ce Corbeau que transporte une vanité folle,
S'aveugle & ne s'apperçoit point
Que pour mieux le duper un flateur le cajolle.
Hommes, qui d'entre vous n'est corbeau sur ce point ?

Le Renard & les Raisins.

Quels beaux raisins ! ils sont à peindre,
Disoit en les voyant maître croque-poulet :
Il y sauta cent fois, mais n'y pouvant atteindre :
Ils sont trop verds, dit-il. Gascon, c'est ton portrait.

Le Renard & le Bouc.

Le bouc & le renard dans un puits vont descendre ;
Sur les cornes du bouc le renard s'en tira,
Et lui dit, cher ami, quoiqu'on veuille entreprendre,
Il faut prévoir la fin ; adieu, songe à cela.

La Cigale & la Fourmi.

Fourmi, dit la cigale, hélas ! un peu de graine ;
Je n'ai rien, & l'hiver est si long à passer :
Qu'as-tu donc fait l'été ? j'ai chanté dans la plaine
Hé bien vas-y danser.

L'homme entre deux âges & ses deux Maîtresses.

Deux femmes, l'une jeune, & l'autre à quarante ans,
Manioient les cheveux de leur grison fidéle :
La vieille ôtoit les noirs, & la jeune les blancs.
Ah ! pauvre sot, tu crois qu'on te frise ; on te péle.

L'Ecolier & le Pédant.

Dans l'eau tombe un enfant ; il attrape un branchage,
Crie à l'aide : un pédant qui demeuroit là près,
Le gronde en le voyant, moralise sur l'âge :
Hé ! tirez-le de là, vous parlerez après.

Le Loup & le Chien.

Un jour un maigre loup rençontrant un gros chien ;
J'admire, lui dit-il, ta graisse & ton corsage ;
Mais qui te péle ainsi par le col ? ce n'est rien,
Mon colier... Je t'entends, adieu, point d'esclavage.

La Grenoüille & le Bœuf.

Une grenouille un jour voyant un bœuf près d'elle,
S'efforçoit en s'enflant de s'égaler à lui ;
Elle en créva la bête, & devint le modelle
De la vanité d'aujourd'hui.

La Cygogne & le Renard.

A dîner le renard invita dans sa joye
La cygogne, & servit sur un plat du brouet ;
Elle à souper servit dans un bocal étroit,
Et paya le trompeur de sa même monnoyé.

Le Renard & le Cocq.

Le renard dit au cocq, ami, plus de querelle ;
Descends, la paix est faite, ainsi qu'au siécle d'or ;
De deux chiens, dit le cocq, j'en attends la nouvelle,
Je les vois accourir, le renard fuit encor.

L'ESPRIT de Montaigne, ou les maximes, pensées, jugemens & réflexions de cet Auteur, rédigées par ordre de matieres. Deux volumes *in*-12. *A Berlin*, & se vend chez *Prault* fils, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf.

» Il n'est guéres d'Auteur, dit M. Pesselier, dont la réputation soit plus étendue, & j'ose le dire, mieux établie que celle de Montaigne ; cependant il est peu d'Ecrivains moins lûs que celui-ci. Ses digressions continuelles qui ne laissent dans ses discours aucun ordre, aucune liaison ; les fréquentes citations qui font que ce qui est de lui se trouve comme noyé dans ce qu'il emprunte

» d'autres Ecrivains ; ses répétitions qui » allongent considérablement son ouvrage ; » son style enfin qui n'est pas toujours à » la portée de tout le monde, sont autant » de défauts considérables aux yeux de la » plûpart des lecteurs, & principalement » de ceux qui ne donnent à la lecture que » les instans qu'ils consacrent à l'amuse- » ment ; les digressions les égarent, les ci- » tations les ennuyent, les répétitions les » rebutent, le style les dégoûte ; tout le » monde n'est pas assez courageux pour » chercher à développer au milieu de tout » cela d'excellentes qualités & de grandes » perfections. Quel dommage néanmoins » que celles de Montaigne demeurent » comme ensévelies dans l'oubli pour un si » grand nombre de lecteurs de l'un & de » l'autre sexe, & sur tout de celui que la » finesse de l'esprit & la délicatesse des sen- » timens met en possession de faire la for- » tune de tant d'ouvrages. Ces lecteurs ne » sçavent gueres de Montaigne que ce » qu'ils en lisent ailleurs, ou ce qu'ils en » entendent citer ; & l'on doit autant plus » regretter qu'ils n'en sçachent pas davan- » tage, que peut-être sont-ils plus en état » que les autres d'en saisir tout le bon, & » de s'en servir utilement.

» C'est pour leur en procurer le moyen,

» autant qu'il m'est possible de le faire, que
» j'ai recherché, recueilli & rangé sous un
» petit nombre de titres généraux ce que
» Montaigne a écrit sur chacune de ces ma-
» tieres. J'ai donc rassemblé ses pensées,
» ses maximes, ses réflexions, ses juge-
» mens, son esprit; en un mot, mais je
» n'ai point choisi, je rapporte ce qu'il a
» dit, & non ce qu'il a dit de mieux.
» Choisir eût été décider; décider, c'est
» juger; juger, c'est entreprendre sur les
» droits du public, & le public est toujours
» jaloux de son autorité.

» Le plan que je me suis formé de ne
» prendre dans Montaigne que ce qui est
» de lui, que ce qui le peint, ne m'a pas
» permis de laisser subsister les choses pu-
» rement historiques qui forment une si
» grande partie de son ouvrage, & les ci-
» tations qui y sont en si grand nombre, à
» moins qu'elles ne soient accompagnées
» de quelques maximes, de quelques ré-
» flexions, de quelques jugemens qui ca-
» ractérisent la façon de penser de l'Au-
» teur.

» Je n'ai pas agi avec la même sévérité
» sur les répétitions, lorsqu'elles m'ont
» paru servir à rendre la pensée de l'Ecri-
» vain d'une maniere differente, & quel-
» quefois embarassante pour le choix. Ce

» n'est pas un spectacle indifferent pour » des lecteurs intelligens & pour les gens » de goût, que de voir un Auteur se multiplier, pour ainsi dire, lui-même, par les » differentes manieres de rendre sa pensée.

» Quant au style, j'ai cru devoir entierement le respecter : le projet de le traduire (si l'on peut user de ce terme) » projet plus ingénieux que solide, a échoué, » & je pense qu'il ne pouvoit pas réussir : » car (outre que Montaigne est encore » fort intelligible, eu égard au tems où il » a vêcu) ses expressions ont un tour nerveux, vif, original, qui ne contribuent pas » peu à le faire valoir, & qui font à mon » sens, que l'on ne pourroit les toucher » sans les affoiblir considérablement, & » sans altérer même le fond de la pensée : » celles de Montaigne habillées à la moderne, perdroient, à ce que je crois, » une partie de leur force & de leur agrément. Je me suis donc contenté dans les » endroits où l'expression m'a paru si surannée qu'elle est devenue inintelligible, » de placer en lettres italiques à côté de » l'ancien terme, celui que notre usage lui » a substitué pour rendre la même idée.

Ce plan est exécuté avec le goût qu'on pouvoit desirer. L'esprit de Montaigne est réellement tout entier dans les deux volumes que nous annonçons.

LETTRE du Commandeur de *** à Mademoiselle de ***, avec les réponses publiées par M. le Chevalier de Mouhy, de l'Académie des Belles Lettres de Dijon; troisiéme partie. *A Paris*, chez *Jorry*, Quai des Augustins, & *Duchesne*, rue Saint Jacques, 1753. Un vol. *in*-12.

La multitude d'ouvrages qui sont sortis de la plume de M. le Chevalier de Mouhy, pourroit faire soupçonner qu'il se répéte. Le soupçon seroit faux, quoique raisonnable; cet Ecrivain a une imagination si riche, que le fond de tous ses Romans est different. Nous l'assurons en particulier de celui qui nous donne occasion de faire la réflexion.

ON vend chez *Duchesne*, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût, les Calendriers suivans, pour l'année 1754.

Almanach historique & chronologique de tous les Spectacles de Paris, pour les années 1752, 1753 & 1754.

Almanach des Beaux Arts, contenant les noms & ouvrages de tous les Auteurs François qui vivent actuellement, 1753, 1754.

Almanach des Corps des Marchands, Arts & Communautés du Royaume.

Almanach Ecclésiastique.

Almanach des Fables, pour les années 1753, 1754.

Almanach chantant du beau Sexe, nouvelle Ethomancie des Dames, ou Divination de leurs caracteres.

Almanach dansant & chantant, contenant plusieurs Rondes où Chansons à danser.

Nouvelles Lotteries, ou Etrennes magiques.

Tablettes de Thalie, ou Calendrier de l'esprit & du cœur.

Deux Almanachs des Fables, en Vaudevilles.

Nouveau Calendrier du Destin, précédé de tous les amusemens de Paris.

Almanach des Francs-Maçons.

Almanach des Franches-Maçonnes.

Etrennes curieuses & utiles aux Francs-Maçons, avec un extrait historique des Maçons Ecossois.

Nouvelles Tablettes de Thalie, ou les promenades de Paris.

L'Oracle de Cythere, ou Calendrier du Berger.

Perte & gain, avec une Table alphabétique de tous les jeux qui se jouent en Europe.

En rendant compte de la dispute qui s'est élevée depuis quelque tems entre M. le Cat & le Frere Cosme, sur la maniere de faire l'opération de la taille, nous nous sommes ainsi exprimés pag. 121 du Mercure de Novembre.

» M. le Cat vient de publier à Rouen, & » on trouve à Paris chez *Delaguette*, sa cin» quiéme Lettre contre le Litothome caché. » Le Frere Cosme ne répond à tant d'atta» ques qu'en continuant à se servir de » cet instrument, avec un succès d'une si » grande publicité, qu'il est enfin avoué » généralement.

Cette maniere de nous exprimer a donné occasion à la Lettre suivante.

LETTRE de l'Académie de Chirurgie à M. l'Abbé Raynal.

MONSIEUR, après avoir annoncé dans le Mercure de Novembre, pag. 121, la cinquiéme Lettre de M. le Cat contre le Litothome caché, vous ajoûtez ce qui suit : *Le Frere Cosme ne repond à tant d'attaques qu'en continuant à se servir de cet instrument avec un succès d'une si grande*

publicité, qu'il est enfin avoué généralement.

Que le mot *avoué* tombe sur l'instrument du Frere Cosme, ou sur le succès obtenu par l'instrument, il est certain qu'au fond c'est la même chose. Cela posé, l'Académie a dû voir avec surprise un jugement aussi positif porté par un Journaliste, qui semble être dans ce moment l'écho de toute la Chirurgie. Très occupée des progrès de l'Art, lorsqu'il se présente quelque chose de nouveau, l'Académie rassemble les faits, elle compare les méthodes, & plus l'objet est important, plus elle met de tems à juger. Elle respecte même jusqu'aux préventions du Public, & elle me charge de déclarer que ce ne sera qu'après un très long & mûr examen de l'instrument du Frere Cosme & de ses succès bons ou mauvais, qu'elle dira ce qu'elle en pense. Mais en attendant, comme elle croit avoir bonne part dans ce qu'on appelle *aveu général* d'un instrument ou d'une opération de Chirurgie, elle croit aussi que ceux qui en parlent comme Histotiens, ne doivent point prévenir son jugement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MORAND, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

Ce 28 Novembre 1753.

PRIX proposé par l'Académie Royale de Chirurgie, pour l'année 1755.

L'ACADEMIE Royale de Chirurgie proposa pour le prix de l'année 1753 la question suivante :

Le Feu ou Cautere actuel n'a-t'il pas été trop employé par les Anciens, & trop négligé par les Modernes? En quels cas ce moyen doit-il être préferé aux autres pour la Cure des maladies chirurgicales, & quelles sont les raisons de préférence?

L'Académie a trouvé, sur tout dans trois Mémoires, de fort bonnes choses sur cette matiere; mais les Auteurs qui ont présenté de la Théorie, ne l'ont point soutenue par des faits de pratique, & ceux qui ont présenté des faits n'ont point établi de préceptes. C'est pourquoi l'Académie n'a pas cru pouvoir adjuger le prix, & elle a décidé que la même question seroit proposée pour l'année 1755.

Le prix est une médaille d'or de la valeur de cinq cens livres, fondée par M. *de la Peyronie*; & il sera double pour cette année, c'est-à-dire que celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur ouvrage sur la question proposée, aura deux médailles chacune de la valeur de cinq cens livres, ou une médaille & la

valeur de l'autre, au choix de l'Auteur.

Ceux qui enverront des Mémoires, sont priés de les écrire en françois ou en latin, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ceux qui ont déja composé pourront faire à leurs Mémoires tels changemens qu'ils voudront, & les renverront écrits de nouveau.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme sentence, devise, paraphe ou signature; & cette marque sera couverte d'un papier colé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la piece ait remporté le prix.

Ils adresseront leurs Ouvrages, francs de port, à M. Morand, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris; ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelle qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au prix; on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au pre-

mier jour de Janvier 1755 inclusivement ; & l'Académie, à son assemblée publique qui se tiendra le Jeudi d'après la quinzaine de Pâques, proclamera la piece qui aura remporté le prix.

DERNIERES Réflexions instructives de M. le Chevalier de Causans, sur la Quadrature du cercle.

M'Etant exposé à l'incrédulité & à la critique publique, je me trouve obligé d'éclaircir mon projet. Lors du premier Prospectus, j'étois occupé du doute & nullement de l'impossibilité & de l'inutilité de la Quadrature du cercle qu'on a voulu généralement opposer ; ce qui m'a déterminé à consulter Messieurs de l'Académie des Sciences, de la façon qui suit.

EXTRAIT des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 17 Novembre 1753.

M. le Chevalier de Causans ayant proposé à l'Académie de décider *si la Quadrature du cercle étoit absolument impossible à trouver géométriquement* ; l'Académie a jugé que la Quadrature absolue du cercle n'est démontrée ni possible ni impossible. Mais l'inutilité des efforts que les Géométres les plus profonds ont faits jusqu'ici pour résoudre le problême de la Quadrature du

cercle, prouve au moins que ce problême est d'une extrême difficulté, & demande pour être seulement tenté, les plus grandes connoissances en Géométrie. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat; à Paris ce 18 Novembre 1753.

Granjean de Fouchy, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.

Je n'ignorois pas qu'il seroit imprudent d'annoncer qu'on a découvert ce qui est impossible, & tout aussi déraisonnable d'attribuer des propriétés au néant; mais après la décision de l'Académie, il ne reste que d'en prouver l'utilité.

Les Sçavans conviennent unanimement que la connoissance des longitudes seroit d'un avantage infini pour le commerce, la sûreté de la navigation, la Géographie, l'Astronomie, &c. Les moyens qu'on a pratiqués pour y parvenir, ont été jusqu'à présent inutiles; ceux qu'on employeroit à l'avenir, le seroient de même, parce que les longitudes dépendent uniquement de la théorie de la terre, & qu'aucune autre opération que la Quadrature du cercle ne sçauroit nous en instruire; je l'assure, & je ne crains point de pouvoir être contredit par des raisons ni par l'expérience. Quel rapport apparent peut avoir, par exem-

ple, la mesure d'un ou de plusieurs dégrés, soit au Pôle, à l'Equateur & à tout autre lieu de la terre avec sa circonférence, qui est à plus de 400 lieuës des endroits accessibles ? c'est comme si l'on mesuroit la plaine de S. Denis pour connoître l'étendue que couvrent les montagnes de Suisse. On suppose donc gratuitement la terre allongée, applatie, elliptique ou autrement; mais il n'est pas douteux qu'elle est plate à sa superficie; un exemple le persuadera. En voyant partir un vaisseau, on s'apperçoit qu'il disparoît peu à peu, & qu'il a parcouru en apparence une courbe lorsqu'on ne voit plus que le haut du mât; on fonde en partie la convexité de la terre sur cette opinion : une simple attention suffi a pour en détruire l'erreur.

Les objets ne sont grands ou petits à la vûe que par de plus grands ou de moindres angles que forment les rayons visuels au fond de l'œil sur la rétine; de sorte que plus un objet s'éloigne, plus l'angle diminue & disparoît enfin avec l'objet, ce qui arrive indifféremment en plaine, sur mer & sur les montagnes, qui font des inégalités, & ne donnent pas plus de convexité à la terre que les isles en donnent à la mer, qui est très plate par le niveau de l'eau; & de quelque figure

que soit la terre, on la connoîtra très exactement par le véritable rapport du diamétre du cercle à sa circonférence ; ce qu'apprendra avec la derniere précision la Quadrature du cercle, qui renferme éminemment la vraie Géométrie, que personne n'a connue en rendant méthodiquement toute ligne courbe égale à une droite, toute ligne droite égale à une courbe : l'Astronomie n'en retirera pas de moindres lumieres, puisque les Physiciens & les Astronomes attribuent des écarts à la lune, qu'ils disent inexplicables ; ils le sont en effet, par la raison qu'il impliqueroit contradiction que la même force qui auroit cédé aux écarts de la Lune, la remît ensuite dans sa premiere route. Détrompons-nous ; si les révolutions des planetes ou le mouvement des Cieux se derangeoient seulement d'une ligne de ce qu'ils étoient au tems de la création, l'Univers seroit dans l'instant bouleversé. Pour épuiser les objections qu'on voudroit encore faire, je rappelle mes propositions.

1°. De décrire un quarré parfaitement égal à un cercle quelconque.

2°. De démontrer qu'en Géométrie, un est trois, & trois ne sont qu'un, c'est-à-dire que trois uniques figures de méchaniques contenues l'une dans l'autre, sont géo-

métriquement égales ; d'où il s'enſuit que chaque tout dans l'étendue, a deux parties diſtinctes géométriquement & ſéparément égales à lui. Cette propoſition qui détruit l'axiome le mieux établi, que le tout eſt abſolument plus grand qu'une de ſes parties, doit au moins exciter la curioſité de ceux qui aiment & qui recherchent les grandes vérités.

3°. De prouver par une régle générale le véritable rapport du diamétre du cercle à ſa circonférence.

4°. La Quadrature Géométrique du cercle. Si ces propoſitions paroiſſent douteuſes ou impoſſibles, elles valent la peine d'être vérifiées ; ſi on les croit poſſibles, elles méritent le déſir de les voir démontrer.

Nombre de perſonnes ont demandé aux Notaires prépoſés des ſouſcriptions, en les payant comptant, ce n'eſt point de quoi il s'agit ; je vérifierai mes propoſitions avec quatre mille ſouſcriptions, comme il eſt écrit ; on ne peut les reçevoir en détail ſans ſçavoir auparavant ſi le nombre ſe trouvera ; il dépend des nations & des particuliers réunis d'en répondre, & en m'avertiſſant quatre jours d'avance, je fournirai mon contingent de cinq cens livres pour chacune. Le ſixiéme jour, je commencerai les démonſtrations, & le neuviéme, les

Notaires nommés acquitteront les récépissés de quinze cens livres, dont mille livres de la part des souscripteurs, & cinq cens livres de la mienne; le tout au jugement de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences à Paris, & de Messieurs les Députés des Académies des pays étrangers qui voudront s'y trouver, à qui je ferai remettre à chacun trois mille livres en arrivant.

Ma justification m'intéresse trop pour en négliger les moyens & ne pas répondre aux difficultés qu'on a fait naître, en disant que je n'ai proposé quatre mille souscriptions que par l'impossibilité de les voir remplir, & que je ne satisferois pas à la condition qui me regarde de cinq cens livres par souscription.

J'ai parlé à l'Europe, il est bien aisé de s'instruire sur ce dernier article; si je manque à ma parole, je joindrai ma voix aux autres pour ma confusion; si j'ai tort dans les démonstrations, la peine que je m'impose me mettra à l'abri de tout reproche. Je puis donc penser que si l'on persiste dans l'indifférence sur mes propositions, après les facilités que je donne pour les verifier, ce sera un effet de la libre volonté, & de rien que l'on puisse m'imputer; mais alors ce seroit avouer qu'on

méprise des conoissances qui ont paru dans tous les tems dignes de l'attention & de la générosité des plus grands Rois ; ce qui empêcheroit pour toujours tout homme sensé de tenter de nouveaux progrès dans la Géométrie, qui est cependant la science la plus utile, la plus féconde & la plus digne de l'entendement ; & en supposant cet aveu universel, je serois à mon particulier assez discret pour ne dire & n'écrire jamais ce qu'on auroit voulu si constamment ignorer.

Je déclare autentiquement que je n'ai consulté personne, & que je suis seul dépositaire de mon secret.

BEAUX ARTS.

LA grande Galérie de Versailles, & les deux salons qui l'accompagnent, peints par Charles le Brun, dessinés par J. B. Massé, & gravés par les meilleurs Maîtres du tems.

Nous avons déja parlé dans le Mercure de Novembre du premier effet que produisit de toutes parts ce grand ouvrage dès qu'il vit le jour ; il nous reste à rendre compte du jugement réfléchi des con-

noiſſeurs. Les deux claſſes, c'eſt-à-dire les Arriſtes & les amateurs, nous paroiſſent s'accorder à louer la perfection de l'exécution autant qu'ils avoient loué autrefois l'entrepriſe : il faut bien qu'on ait bonne opinion de cette magnifique collection, puiſque des perſonnes dont la fortune eſt très bornée, ſe la procurent.

Quoique M. Maſſé ait été obligé d'employer enſemble ou ſucceſſivement un nombre de Graveurs dont on trouve les noms reſpectifs au bas de chaque eſtampe, on eſt étonné en les parcourant, de n'y rencontrer preſque que des noms célebres, & plus étonné encore de ne pouvoir preſque s'en rappeller aucun qui ſe ſoit fait quelque réputation depuis cette époque, que l'on ne trouve ici : tant M. Maſſé a été heureux dans le choix des Artiſtes capables de concourir à la perfection de ſon œuvre.

Le Public regrettera long-tems MM. Simoneau, Deſplaces, Dupuy l'aîné, Tardieu pere, Thomaſſin & Laurent : des Etrangers bons connoiſſeurs nous ont enlevé MM. Preſles & Soubeyran ; & il nous reſte pour nous conſoler de ces pertes, un Jean Audran, un Cars, un Beauvais, un Dupuis le jeune, un Tardieu fils, un Cochin fils, un Will, &c... Mais dira-

t'on, comment pouvoir concilier sans bigarrure, sans disparate, les ouvrages de vingt-cinq Graveurs, dont les manieres étoient sans doute très-différentes? plus des Artistes sont excellens chacun dans leur genre, plus ils sont difficiles à gouverner; plus ils sentent leurs propres forces, moins ils sont disposés à se prêter aux idées d'autrui : comment donc l'Auteur a-t'il pû plier à son gré & ramener à son plan tant de talens divers? Pour trouver le dénoument de cette difficulté, il faut connoître M. Massé; la douceur de ses mœurs ne lui a pas moins servi que son art. Il eût fallu le voir avec chacun d'eux successivement, ne les entretenir que de leur propre gloire, leur insinuer ses conseils en paroissant les consulter, commencer toujours par paroître très-content d'eux, & finir insensiblement par les rendre mécontens d'eux-mêmes, les adoucir & les consoler à l'égard des difficultés dont ils se plaignoient d'être obligés de graver au miroir, les piquer d'émulation, loin de les décourager par ses retouches réitérées de leurs épreuves, & enfin les amener infailliblement ainsi à l'unité d'effet, qui répand sur tout l'œuvre cet accord général qu'on y voit régner.

Si cette grande suite nous présente la

Gravure à son plus haut point de perfection, il faut convenir que la premiere gloire, celle de l'invention, rejaillit toujours sur M. le Brun, dont le génie se ploye ici en entier. Cependant ce n'est point hazarder un paradoxe que de dire que les estampes l'emportent sur les tableaux par l'harmonie, sans laquelle il n'y a point de véritable beauté aux yeux des personnes de bon goût. Ce n'est pas que nous voulions imputer à ce grand Maître d'avoir négligé cet objet essentiel; mais outre que les couleurs de ses tableaux sont changées & obscurcies par les milliers de bougies allumées dans la galerie aux superbes fêtes qui y ont été données, il est incontestable que tout l'effet de ces belles compositions est comme éteint par l'éclat de la dorure, des richesses prodiguées qui les environnent, & que les ornemens même, tels que les trophées d'enfans en sculpture de relief, qui n'avoient été destinés qu'à accompagner & faire valoir ces grands morceaux, partageant inévitablement l'attention, produisent un effet tout contraire à celui qu'on s'étoit proposé.

Non seulement l'ouvrage de M. Massé n'a point contre lui cet inconvénient si fatal à M. le Brun mais il a encore l'avantage d'avoir la totalité sous un seul

point de vûe, dans une seule estampe qui présente l'ensemble de la galerie; aussi est-ce de toutes ses planches celle que l'on admire le plus; on est également surpris & charmé de la quantité de détails qu'elle renferme, & de la façon nette, précise & spirituelle avec laquelle tout y est rendu. Le trait en avoit été gravé à l'eau forte par feu M. Laurent, qui joignoit à beaucoup d'intelligence des yeux de lynx & une patience d'Ange; & M. Cochin le fils dont on connoit la supériorité des talens, l'a finie dans une perfection qui ne laisse rien à désirer.

La Danse ancienne & moderne, ou Traité historique de la danse, 3 tom. *in*-16. par M. de Cahusac, de l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de Prusse.

Cet ouvrage dont nous rendrons compte dans le Mercure prochain, se vend chez *Durand*, rue S. Jacques. Nous pouvons assurer d'avance qu'il contient les recherches les plus curieuses, & qu'il est écrit d'un stile qui doit en rendre la lecture fort amusante.

Le sieur Rigaud vient de joindre à son Recueil des vûes des Maisons Royales deux nouvelles vûes du Palais de Bourbon: il

demeure toujours rue S. Jacques, un peu au dessus des Mathurins.

Le tribut de la Toilette, mélange lyrique qui a été interrompu pendant deux ans, recommencera au mois de Janvier, & paroîtra régulierement tous les mois. On le trouvera aux adresses ordinaires de musique.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique a repris Vendredi dernier 7 Novembre, *Titon & l'Aurore*, Pastorale héroïque, qui eut un si grand succès dans sa nouveauté. Le public a revu ce Spectacle avec plaisir. On ne le donne que deux fois la semaine, le Vendredi & le Dimanche. On continue les Mardis & les Jeudis les représentations du *Devin du Village* & de *Bertholde à la Cour*.

La même Académie a déja commencé les répétitions de *Castor & Pollux*, Tragédie de Mrs. Bernard & Rameau, qui n'a pas encore été reprise, & qui fut donnée en 1737 pour la premiere fois.

Les

Les Comédiens François n'ont donné depuis le voyage de Fontainebleau, ni nouveautés, ni Piéces remises ; ils n'ont représenté que des Tragédies de répertoire, qui ont attiré beaucoup de spectateurs, parce qu'elles ont été jouées avec soin : ces Tragédies sont, *Brutus*, *Polieucte*, *Bajazet*, *Merope*, *Zaïre*, *Œdipe* & *Inès de Castro*. Ils ont aussi joué trois Comédies en cinq Actes ; l'*Enfant prodigue*, où M. Préville a fait le rôle de Fier en fat ; le *Philosophe marié*, & l'*Homme à bonnes fortunes*. Les mêmes Comédiens doivent remettre incessamment, *la Fausse antipatie*, Comédie en vers & en trois Actes, de M. de la Chaussée ; & *les Fées*, Comédie de Dancourt, en prose & en trois Actes, avec trois Intermédes. Ils répétent en même tems une Tragédie nouvelle, intitulée *Paros*.

Les Comédiens Italiens sont revenus de Fontainebleau le Vendredi 23 Novembre, & ils ont ouvert leur Théatre le lendemain, par *Arlequin voleur, Prévôt & Juge*, Comédie Italienne. Ils ont repris le Lundi suivant *les Amours de Bastien & Bastienne*, Parodie du Devin du village, qu'ils continuent trois fois par semaine.

Extrait de Brioché, ou l'Origine des Marionettes, Parodie de Pigmalion, par M. Gaubier, ancien Valet de Chambre du Roi; représentée la premiere fois le 26 Septembre, & se vend chez Duchesne, rue S. Jacques.

ACTEURS.

Brioché,	*M. Rochard.*
Une Marionette,	*Mlle. Catinon.*
La Folie,	*Mlle. Favart.*
Les trois Graces, Mrs.	*De Hesse. Carlin. Chanville.*

Le Théatre représente l'attelier où Brioché faisoit ses marionettes; on en voit plusieurs paquets de toute espéce, attachés en differens endroits. Sur une table, au milieu de l'attelier, est une petite marionette debout, attachée sur un chevalet de Sculpteur. Brioché ouvre la Scene par un Monologue, dans lequel il déplore ses malheurs; il a commencé par être pris en Suisse pour un sorcier, & il l'a échapé belle. Il devient ensuite amoureux d'un objet insensible, d'une marionette qu'il voudroit bien animer, mais la chose est impossible. Dans le moment que Brioché s'approche de cette marionette pour la faire mouvoir, on entend une symphonie qui est alternativement vive & tendre; le Théatre devient plus éclairé. D'où vient cet

éclat nouveau, s'écrie Brioché ? Et croyant s'appercevoir que la marionette s'anime, il s'imagine être dans l'erreur d'un songe, ou que l'amour lui a troublé la cervelle. Effectivement la marionette lui parle, & lui répond. Brioché en est transporté ; il déclare ses feux à la marionette, qui sent autant de trouble & autant de joie que lui : d'où peut venir ce prodige, répéte incessamment Brioché ? je n'en dois rendre grace qu'à l'Amour. On entend un grand bruit de tonnerre. Brioché & la marionette ont également peur, & dans le tems que Brioché invoque l'Amour, & le conjure de se montrer le pere de la marionette, la Folie paroît, & dit : c'est à moi qu'elle doit la vie ; elle déclare après à Brioché qu'elle prendra soin de l'éducation de sa fille, qu'elle lui accorde en mariage. Voici les couplets qui ont paru faire le plus de plaisir.

BRIOCHÉ.

Air : *A notre bonheur l'Amour préside.*

Pour moi l'amour fut un badinage,
Je ne cherchois que l'amusement ;
Je regardois comme un esclavage,
Et la constance & le sentiment.
A mille objets je rendois les armes ;
Mais jaloux des charmes

De ma liberté,
Sans m'embarrasser d'être perfide;
Je n'avois pour guide
Que la volupté.
Pour m'enchanter il falloit tes charmes,
Tu fis naître mes premiers soupirs;
L'Amour vengé vient sécher mes larmes;
Et t'anime enfin pour mes plaisirs.
A toi, pour jamais mon cœur s'engage;
A l'Amour volage
Je rends son bandeau;
Pour ne plus voler de belle en belles;
J'ai changé ses aîles
Contre son flambeau.

Autre couplet de Brioché, sur l'air; *Et j'y pris bien du plaisir.*

Ah, que j'ai l'ame ravie!
L'Amour comble mon desir;
De sa puissance infinie
On voit naître le plaisir:
Tu seras toujours chérie;
Que tes jours vont s'embellir!
De lui tu tiendras la vie,
Et de moi l'art d'en jouir.

Couplet chanté par la Folie, sur l'air; *la Fravoletta.*

Oui, la tendresse
Est une douce yvresse;

Mais la Folie
Eſt l'ame de la vie.
Rien ne ſoupire
Dans mon Empire ;
Je rends plus piquant
Le plaiſir charmant,
A mon délire,
Souvent un amant
Doit un bon moment,
Et d'un ſourire
Je mets l'univers
Dans mes fers.
Sur les pas des Graces
Je conduis les jeux ;
Toujours ſur mes traces
L'on voit des heureux :
Par moi les époux,
Loups-garoux
Et jaloux,
Deviennent charmans,
Amuſans,
Complaiſans.
Toujours légere,
Hé, jamais ſevere :
Ah ! vive les ris ;
Mes favoris
Ne trouvent des charmes
Que dans mes bienfaits,
Goûtent ſans allarmes

Des plaisirs parfaits.
Le Dieu des cœurs
Vend cher ses langueurs ;
Et mes faveurs
N'offrent que des fleurs.
Oui, sans retour,
J'enchaîne l'Amour ;
Il regne par moi,
Mon caprice est sa loi.

NOUVELLES ETRANGERES.

DU LEVANT.

D'Alep, *le 19 Septembre.*

SElon les derniers avis reçus de Perse, il y a eu près de Hamadan une sanglante bataille, dans laquelle les troupes de Karini-Kan ont été défaites par celles du Souverain des Aghuans. Ces avis ajoutent que la Factorerie Hollandoise, qui étoit établie à Bassora, s'est retirée à Basaire.

DU NORD.

De Moscou, *le 25 Octobre.*

Ce matin, le Baron de Breslach a eu son audience de congé de l'Impératrice, & le Comte Esterhasi qui le remplace en qualité d'Ambassadeur de la Cour de Vienne, a présenté ses Lettres de Créance.

De Petersbourg, *le 6 Novembre.*

On parle d'établir un Corps de Milices réglées dans les Provinces cédées par la Suéde à la Russie. L'Impératrice a résolu de faire construire des Casernes, pour loger une partie de la garnison de cette Capitale.

De Stockholm, *le 1 Novembre.*

Les Magistrats de Wardberg ont pris diverses mesures en faveur des Vaisseaux qui navigueront sur la côte de Halland. Ils ont fait construire près du Port de leur Ville, sur un Rocher nommé le *Schryvers-Klip*, une maison où se trouveront toujours plusieurs Pilotes. Dès qu'un Navire donnera le signal, des Chaloupes partiront pour aller le joindre. Si quelque tempête les empêchoit de se hazarder à la mer, on indiquera de dessus le *Schryvers-Klip* au Navire l'entrée du Port, par le moyen d'un Pavillon. En ce cas, les Navigateurs doivent être avertis, que du côté du Sud on arrive au Port sans aucun obstacle ; mais que du côté du Nord, & de celui de l'Ouest, il est nécessaire, à cause d'un banc qui se rencontre dans cette partie, de tenir le large à une demi-lieue, jusqu'à ce que l'on voye au Sud du Château la Tour de l'Eglise de la Ville. Il y a dans la Rade, entre le Château & la maison des Pilotes, un ancrage sûr & commode pour les Vaisseaux, qui tirent jusqu'à vingt pieds d'eau ; il faut qu'ils n'en tirent que quatorze, pour pouvoir entrer dans le Port.

Plusieurs particuliers ayant crû ne pouvoir mieux célébrer l'heureux accouchement de la Reine, qu'en contribuant par leurs largesses à la fon-

dation d'un Hôpital pour les Enfans Trouvés, un inconnu a été touché de cet exemple. Il a envoyé mille dalers au Baron de Hopken, pour la même destination. Dans la Lettre qu'il a écrite à ce Ministre, on lit la réflexion suivante. » Plût au » Ciel, que la mode pût s'établir parmi nous, » que dans tous les événemens qui causent l'allé» gresse publique, on ne fît éclater sa joye que » par des actes utiles à la Société! On verroit bien» tôt nombre de Monumens honorables de notre » raison, qui éterniseroient bien mieux la mémoire » des faits dignes de passer à la postérité, & se» roient plus glorieux pour l'humanité, que tout » cet appareil tumultueux de fêtes, de repas, de » bals & d'autres divertissemens, usités en pareilles » occasions.

DE COPPENHAGUE, *le 9 Novembre.*

Par des Lettres Patentes qui viennent d'être publiées, le Roi déclare la résolution qu'il a prise de fonder à Christianshaven un Hôpital pour les pauvres Orphelins. On y entretiendra deux cens enfans, à qui l'on enseignera les métiers pour lesquels ils montreront plus de goût & de disposition. Messieurs Holmsted, Frys, Dane & Wevers, Conseillers d'Etat, & M. Hesexer, Conseiller de la Chancellerie, auront la direction de cette Maison, sous les ordres du Baron de Bernsdorff, Ministre & Secrétaire d'Etat. Indépendamment des sommes que le Roi veut bien donner pour un établissement si utile, Sa Majesté accorde au nouvel Hôpital une Lotterie qui durera vingt ans. Le Réglement concernant la discipline qui doit être observée dans l'intérieur de la Maison, est joint aux Lettres Patentes.

Le feu prit le 7 à la maison d'un paysan du village d'Emmedrup, voisin de cette Capitale. Moyennant les prompts secours qu'on apporta, cette seule maison fut réduite en cendres. Un hazard favorable a dédommagé le Propriétaire. Le même jour, le Président Ogier, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire du Roi de France, prenoit possession d'une maison de plaisance qu'il a louée dans le même village; il y avoit mené une nombreuse Compagnie. Ce Ministre aussi généreux que compatissant, donna au paysan une somme considérable. Toutes les personnes qui étoient avec le Président Ogier, joignirent leurs liberalités aux siennes, & le paysan a eu lieu de s'applaudir de son infortune.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 3 Novembre.*

La semaine derniere, les Religieux de l'Observance établis en cette ville, soûtinrent dans une Thése, qu'*un Souverain n'a pas droit d'empêcher qu'on fasse des donations aux Réguliers.* Cette Thése ayant été dénoncée, ces Religieux ont ont été privés des exemptions dont leur Communauté jouissoit, & le Soûtenant ainsi que son Professeur, a eu ordre de sortir de cette Capitale. L'Impératrice Reine a fait sentir aussi les effets de son indignation à un Professeur en Jurisprudence, qui a avancé dans un Ecrit, qu'*un Prince Chrétien ne peut faire aucun Traité de paix avec des Barbares & des Pirates.*

L'Impératrice Reine a résolu d'établir une Milice dans ses Pays Héréditaires. La hauteur que chaque Milicien doit avoir, est fixée à cinq pieds

trois pouces. Les Etats de la Basse Autriche commencerent le 13 à délibérer sur les demandes qui leur ont été faites de la part du Gouvernement.

De Dresde, le 19 Novembre.

Cette Cour vient de conclure avec celle de Berlin une convention, par rapport au payement des Obligations de la *Steur*, qui se trouvent entre les mains des Sujets du Roi de Prusse. On publiera incessamment les articles de cette convention.

De Leipsick, le 21 Novembre.

Conformément à un nouvel accord fait avec les Etats Généraux des Provinces Unies, les intérêts des Capitaux que les Hollandois ont sur la *Steur*, seront réduits à quatre pour cent. Les arrérages qui sont dûs, seront convertis en nouvelles Obligations, dont les intérêts seront payés ici tous les six mois, sçavoir, à Pâques & à la S. Michel. Les intérêts des premiers capitaux seront payés avec la même régularité dans les mêmes termes. Le premier payement se fera à Pâques de l'année 1754. Pendant trois ans, les propriétaires des Obligations ne pourront exiger aucun remboursement. Le Gouvernement, pour la sûreté de leur payement, assigne une certaine partie des revenus de cet Electorat, de laquelle on donnera la direction à deux personnes de distinction & à deux Banquiers.

De Berlin, le 17 Novembre.

Depuis quelques jours, le Margrave & la Mar-

grave de Brandebourg - Bareith sont retournés à leur résidence. Le Roi a déclaré qu'il laissoit aux Etats de la Marche Electorale le soin de se choisir un nouveau Directeur à la place du feu Baron d'Arnhim. Sa Majesté a défendu par un Edit de donner aucun sujet de plaintes aux Polonois, aux Russes & aux Juifs qui viendront commercer dans la Prusse.

DE HANOVRE, *le 13 Novembre.*

On mande de Zell, que les Etats du Duché de ce nom ont fait l'ouverture de leur assemblée. Plusieurs Négocians leur ont présenté divers Mémoires sur les moyens d'améliorer les Manufactures de la Province.

DE WEILBOURG, *le 12 Novembre.*

Charles-Auguste de Nassau-Weilbourg, Prince de l'Empire, Général de Cavalerie des troupes de l'Impératrice Reine de Bohême & de Hongrie, est mort en cette Ville le 9 de ce mois Ce Prince étoit né le 17 Septembre 1685. Il étoit fils de Jean Ernest Comte de Nassau-Weilbourg, Feld-Maréchal Général des troupes de l'Electeur Palatin, & Colonel de son Régiment des Gardes; & de Marie-Polixene de Leiningen-Hartemburg. En 1723, il épousa Auguste Frédérique-Guillelmine, fille de Georges-Auguste-Samuel, Prince de Nassau-Idstein. La Branche des Comtes de Nassau-Weilbourg a été admise par l'Empereur Charles VI. dans le Collége des Princes de l'Empire.

DE RATISBONNE, *le* 14 *Novembre.*

L'Impératrice Reine de Bohême & de Hongrie, a envoyé à la Diéte un Reſcrit, dont voici l'Extrait.

» On en a imposé aux Electeurs, Princes & » Etats de l'Empire, lorſqu'on leur a fait croire » que les Sujets Proteſtans de mes Etats Héréditaires étoient opprimés, & que l'exercice de » leur Religion étoit interdit. . . . Si l'on remonte à la ſource de ces imputations, on reconnoîtra qu'elles ont été répandues par des » gens qui ſe ſont ſervi du prétexte de la Religion, pour colorer des démarches auſſi contraires au bon ordre qu'à la ſoumiſſion dûe au » Souverain. . . . L'exercice public & privé de la » Religion Proteſtante ſubſiſte comme à l'ordinaire, dans tous les endroits où il a été anciennement établi. A l'égard des prétendus griefs » concernant le refus de la ſépulture, ils ne ſont » pas moins deſtitués de fondement, puiſque par » tout où il y a des Proteſtans, on a eu ſoin de » marquer des lieux deſtinés pour enterrer leurs » morts. . . . Pénétrée des devoirs que m'impoſe » la qualité de Princeſſe Chrétienne, je ſçais » que la violence, dans les matieres qui appartiennent à la foi, ne peut être un moyen d'amener les eſprits à la conviction; elle doit être l'ouvrage de la grace & l'effet des inſtructions dictées par la douceur & par la patience, fortifiées » de l'exemple des bonnes œuvres, dont l'exercice » doit s'étendre, ſans diſtinction de Religion, envers tous ceux qui en ont beſoin. . . . Tout » zéle qui s'éloigne de ces principes, n'aura » jamais notre approbation, & nous les réprimerons avec ſoin lorſque nous le remarque-

» rons, soit à notre Cour, soit en quelqu'autre » endroit que ce puisse être de nos Etats Héréditaires. Aucun de nos Sujets, même ceux qui » sont les plus obstinés à refuser d'être éclairés » sur les vérités de leur Salut, ne sera inquiété » dans sa personne, ni dans ses biens, dès qu'il » se renfermera dans les bornes que lui prescrit l'obéissance à l'autorité légitime... Comme » nous ne prétendons en aucune sorte exercer » notre empire sur les consciences, notre amour » pour nos Sujets de la Confession d'Ausbourg » nous a portés à assigner d'autres établissemens » à ceux d'entr'eux qui se plaignoient d'éprouver » des vexations dans les lieux qu'ils habitoient. » Nous les avons fait transplanter dans ces établissemens avec leurs familles & tout ce qui » leur appartenoit, afin que continuant de vivre » nos Sujets, ainsi qu'ils le sont par la naissance, ils pussent dans leurs nouveaux domiciles » jouir de plus de tranquillité. Les contrées les » plus fertiles de nos Etats sont celles où nous » leur avons assigné des habitations.... Leur » transplantation s'est faite aux dépens de notre » Trésor.... Ceux qui sont indigens ont reçu » de nous les secours nécessaires pour subsister » pendant plusieurs mois. Nous avons fait bâtir » pour les uns & les autres des maisons de pierre, » où ils sont logés beaucoup mieux qu'ils n'étoient dans celles qu'ils ont quittées... La » Transilvanie contenant un grand nombre de nos » Sujets de cette Communion, nous avons établi » dans cette Province un Commissaire chargé » de veiller à l'exécution de nos intentions sur ce » qui regarde leur bonheur....

ESPAGNE.

De Lisbonne, le 1er. Novembre.

Selon l'observation faite par le Pere Eusebe de Veiga, Professeur de Mathématiques au Collége Royal des Jésuites de cette Ville, l'éclipse du Soleil arrivée le 26 du mois dernier, a commencé ici à sept heures trente minutes cinquante-deux secondes du matin. Le milieu a été à huit heures quarante-deux minutes quarante-cinq secondes, & la fin à neuf heures cinquante-sept minutes trente-sept secondes. Cette observation, quant au commencement & au milieu de l'éclipse, s'est trouvée exactement conforme au calcul que le Pere de Veiga avoit fait d'avance. L'entiere émersion de la Lune a précédé de deux minutes l'instant qu'il avoit marqué. Dans le tems de la plus grande obscurité, cette Planete a caché onze doigts deux minutes du Soleil. La même éclipse a été observée ici par quelques Astronomes Etrangers.

De Malaga, le 17 Novembre.

Le Vaisseau de guerre l'*Aigle* avoit conduit dans ce port un Brigantin Etranger, sous prétexte qu'il avoit des Juifs & des Maures à bord. Sa Majesté n'ayant pas approuvé la raison qui avoit occasionné la détention de ce Bâtiment, il a été relâché. Il est arrivé ici plusieurs Navires chargés de froment. Deux Vaisseaux sont prêts à faire voile de Cadix, pour aller renforcer l'Escadre du Roi dans les mers des Indes Occidentales.

ITALIE.

De Naples, le 26 Octobre.

On assure que le Roi est dans la résolution d'établir sa résidence ordinaire à Caserte. Sa Majesté doit à l'avenir en nommer l'Evêque, & le Pape nommera celui de Trivento, qui étoit auparavant de Collation Royale.

Deux Bâtimens ont amené de Sicile l'équipage du Corsaire Tunisien qui a échoué depuis peu sur la côte de Palerme. On avoit craint que la maladie contagieuse n'eût été apportée à Messine par un Navire arrivé des Echelles du Levant. Toute inquiétude à ce sujet est maintenant dissipée, & l'on est certain que la personne morte à bord de ce Vaisseau n'avoit aucun signe de peste.

De Rome, le 10 Novembre.

Le Consistoire qui se devoit tenir le 12, pour la promotion des Cardinaux, est renvoyé au 19 de ce mois, & le bruit se répand que la Promotion des Cardinaux pourroit n'être déclarée que dans le Consistoire suivant.

De la Bastie, le 2 Novembre.

On a reçu avis de Corte, que feu Gafforio y avoit été inhumé le 23 du mois dernier dans l'Eglise des Capucins, & que les adhérans de ce Rebelle avoient célébré ses obséques avec beaucoup de solemnité. Le Chanoine Orticone y a officié, & Marc-Antoine Castinetta a prononcé l'Oraison funébre. Il se tint le même jour une

assemblée des principaux du parti opposé à la République, & quelques-uns d'eux proposerent un Réglement pour établir une espece de police dans le centre de l'Isle. Mario Matra qui présidoit, insista pour que l'on condamnât au supplice Antoine-François Gafforio, frere du feu Chef de ce nom, & soupçonné d'avoir eu part à sa mort. La nuit suivante, le même Matra, sans attendre ce qui seroit décidé sur le sort de l'accusé, se présenta au Château, & demanda qu'on lui livrât ce prisonnier. Le Geolier de la prison ayant refusé de le remettre jusqu'à ce qu'on lui apportât un ordre en forme, Matra fit nommer le lendemain un autre Geolier. Il retourna le 26 au Château, & après avoir ordonné au Curé de Tallonne, qu'il avoit amené avec lui, de confesser Antoine-François Gafforio, il fit assommer ce malheureux à coups de barre de fer. Un criminel détenu dans le Château pour avoir assassiné sa femme, servit de Boutreau. Matra se rendit ensuite chez la Veuve du défunt, & mit la maison au pillage, après quoi il prit la fuite avec les complices de sa barbarie. Les prisons étant demeurées ouvertes, les prisonniers se sont tous échappés. Le peuple, en visitant le Château, y a trouvé le cadavre d'Antoine-François Gafforio. Alors toute la Ville a retenti de gémissemens sur les forfaits des Chefs de la Révolte, qui ont eu beaucoup de peine à se remettre en possession du Château.

GRANDE BRETAGNE.

De Londres, le 15 Novembre.

Aujourd'hui, le Roi s'est rendu à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées, & Sa Majesté ayant mandé la Chambre des Communes, a fait l'ouverture du Parlement par le Discours suivant. « Milords & Messieurs, je vous ai con» voqués, aussi-tôt que j'ai crû pouvoir vous rap» peller, sans nuire à vos affaires particulieres. » Je ne doute point que vous n'apportiez à cette » assemblée toutes les dispositions désirables, pour » employer cette Session de la maniere la plus » avantageuse au public. Les événemens de cette » année, par rapport aux intérêts du dehors, » n'ont fourni aucune matiere qui exige votre at» tention. L'Europe continue de jouir de la mê» me tranquillité, & les affaires générales sont » dans la même situation que lorsque vous vous » êtes séparés. Vous devez être persuadés de ma » constance à chercher les moyens les plus effica» ces, pour assurer à mon peuple le bonheur de » la paix. Messieurs de la Chambre des Commu» nes, je n'ai rien à vous demander, que les sub» sides nécessaires pour le service de l'année pro» chaine, conséquemment aux états qui vous ont » été déja présentés. L'expérience que j'ai faite de » votre zéle pour l'honneur de ma Couronne & » pour la prospérité de mes Sujets, me répond de » votre empressement à pourvoir à ces dépenses. » Milords & Messieurs, je suis fâché d'être de » nouveau dans la nécessité de mettre sous vos » yeux un objet aussi allarmant pour les particu» liers, que peu honorable pour la Nation. C'est

» avec grande douleur que je vois le nombre des » vols & des meurtres, au lieu de diminuer, s'augmenter tous les jours. Je sçais qu'on ne peut » remédier tout d'un coup à de si grands maux ; » mais chaque Membre de la Société doit du moins » y contribuer de tout son pouvoir. Trouvez bon » que je vous recommande cet article important. » Quelques mesures que vous jugiez à propos de » prendre, soit à ce sujet, soit pour tout autre qui » intéressera la félicité de mon peuple, vous me » trouverez toujours prêt à concourir avec vous » au bien public.

Aussi-tôt que le Roi a été sorti de la Chambre des Pairs, on a délibéré sur la révocation de l'Acte pour la naturalisation des Juifs. Les deux Chambres ont ensuite rédigé leurs adresses. Celles des Seigneurs sera présentée demain à Sa Majesté, & celle de la Chambre des Communes doit l'être après demain.

Les deux Chambres du Parlement ont présenté leurs adresses au Roi. Sa Majesté a répondu à celle des Seigneurs : » Milords, rien ne peut m'être » plus agréable que votre zele & votre fidélité. Je » vous remercie des marques que vous m'en don» nez dans votre adresse. Comme votre bonheur » est l'unique but que je me propose, soyez assu» rés que je n'userai jamais de votre confiance que » pour l'honneur & le véritable intérêt de la Na» tion. *La réponse du Roi à la Chambre des Communes a été :* » Messieurs, je vous remercie de votre » adresse, qui est pour moi une nouvelle preuve » de votre attachement & de votre soumission. » Vous pouvez vous reposer sur ma persévérance » à faire dans toutes les occasions les plus grands » efforts pour assurer le bonheur de mon peuple. Le 23, la Chambre des Pairs a conclu à la ré-

vocation de l'Acte, qui admettoit les Juifs à demander des Lettres de Naturalisation. On doit commencer demain à déliberer sur cet Acte dans la Chambre des Communes, & selon les apparences elle ne lui sera pas plus favorable. Cette Chambre a accordé dix mille Matelots pour le service de l'année prochaine, & quatre livres sterlings par mois pour chaque Matelot.

Le 23, la Chambre des Communes a fixé pour l'année prochaine le nombre des troupes de la Grande Bretagne à dix-huit mille huit cens cinquante-sept hommes, en y comprenant dix-huit cens quinze Invalides, & elle a accordé la somme de six cens vingt-huit mille trois cens quinze livres sterlings pour leur entretien. Le Commun Conseil doit présenter une Requête au Parlement, pour être autorisé à faire construire un nouveau pont sur la Tamise à Blacx-Friars.

De Dublin, *le 22 Novembre.*

Plusieurs Villes & Bourgs ayant demandé au Parlement de ce Royaume la permission de creuser dans leurs districts divers canaux de communication entre quelques rivieres, & de faire travailler à la réparation des grands chemins ; le Parlement non seulement a fait droit sur leurs Requêtes, mais a résolu de faciliter l'exécution de leurs projets par l'octroi de sommes considérables. Il a accordé vingt mille livres sterlings, pour rendre la riviere de Ban navigable, depuis Loughneagh jusqu'à Belfast ; une pareille somme pour achever le canal de Newry ; quatre mille livres sterlings, pour établir un grand chemin dans le Comté de Tyron, depuis les Mines de Charbon jusqu'à Loughneagh ; dix mille, pour relever les ouvrages

de Ringsend du côté du Sud; une pareille somme, pour rétablir le pont d'Essex. En même tems, cette Assemblée a assigné un fonds de dix mille livres sterlings, pour rébâtir le Collége de cette Capitale, & un fonds de cinq mille pour le soutien des Ecoles privilégiées du Royaume. La même Assemblée a ordonné qu'on payât une gratification de mille livres sterlings au Sieur Delemaine, qui sçait imiter les ouvrages de fayence que l'on fait à Delft; une de pareille somme au Sr Griffith, Entrepreneur de la Fabrique des Toiles damassées; une de quatorze cens livres sterlings à la Communauté des autres Fabriquans de Toiles, une de cinq cens au Sieur Sigan, Inventeur d'un nouveau Moulin à soye, & une de même somme au Sieur Sixton, Papetier à Limmerick. Le Parlement a donné aussi mille livres sterlings à l'Hôpital des Enfans Trouvés, & cinq mille à l'Eglise de Saint Marc.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

Le départ du Roi de Fontainebleau avoit été fixé au 18 Novembre dernier; mais il a été différé jusqu'au 24, à cause d'une maladie dont Madame Victoire a été attaquée, & qui d'abord a donné de l'inquiétude. Cette Princesse est actuellement en parfaite santé.

Le Duc de Mortemart s'est démis de sa Pairie en faveur du Comte de Mortemart son fils, qui portera le nom de Duc de Rochechouart.

Le 22, le Maréchal Duc de Richelieu, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté,

& la Duchesse de Brancas, Dame d'Honneur de Madame la Dauphine, tinrent sur les Fonts dans l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau, au nom de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, une fille de M. Aly, Officier de Dragons, & Lieutenant-Inspecteur-Général de la Capitainerie des Chasses de Fontainebleau.

Le Roi & la Reine, accompagnés de la Famille Royale, partirent de Fontainebleau le 24, pour se rendre à Choisy. Leurs Majestés arriverent à Versailles le 26. Le même jour, le Roi alla coucher à Bellevûe, après avoir vû Monseigneur le Duc de Bourgogne, Monseigneur le Duc d'Aquitaine, Madame, & Madame Victoire, qui est arrivée à Versailles le 25, & après avoir installé Madame Adélaïde dans son nouvel appartement.

Sa Majesté vint à Versailles le 27, pour voir Madame Victoire.

Le 28, Sa Majesté, après avoir pris le divertissement de la chasse au fusil dans la plaine de Saint Denis, soupa à Saint-Ouen dans une Maison de plaisance du Prince de Soubize.

Madame Victoire, à l'exception d'un reste de foiblesse, est parfaitement rétablie.

Le Marquis de Stainville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, est nommé pour remplacer le Duc de Nivernois à Rome, en qualité d'Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Saint Siége.

Le Roi a donné au Duc d'Havré, Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, le Gouvernement de Schlestat, vacant par la mort du Marquis d'Arbouville; & à M. de la Ravoye, aussi Lieutenant Général, le Gouvernement des Villes & Châteaux de Mézieres & de Charleville, qu'avoit le feu Marquis de Saint-Jal.

La sixiéme des neuf Lotteries pour le rembour-

sement des trois millions sept cens mille livres, que la Ville de Paris a empruntées en conséquence de la Déclaration du Roi, du 17 Décembre 1747, a été tirée le 11 Décembre dans la Salle de l'Hôtel de Ville.

Le 30 Novembre dernier au matin, le Roi revint de Bellevûe.

La Princesse de Condé fit le même jour une fausse couche. Heureusement cet accident n'a eu aucune suite fâcheuse, & l'on espere que cette Princesse sera bientôt rétablie.

Le Roi a été incommodé d'une fluxion, accompagnée d'une migraine. Sa Majesté est actuellement délivrée de ces indispositions. Cependant à cause du froid, elle a continué pendant quelques jours d'entendre la Messe dans sa chambre.

Madame Louise communia le premier Décembre par les mains de l'Abbé de Beine, Chapelain du Roi.

Madame Victoire ayant eu un nouvel accès de fiévre, fut purgée le même jour. Cette Princesse depuis ce tems jouit d'une parfaite santé.

Le même jour, le Comte de Clermont, Prince du Sang, a été élu par l'Académie Françoise pour remplir la place vacante par la mort de M. de Boze; & le Roi a agréé une élection, qui fait honneur aux Lettres, & au Prince qui les cultive.

Le 2, premier Dimanche de l'Avent, la Reine & la Famille Royale assisterent dans la Chapelle du Château à la Prédication du Pere Culhiat, de la Compagnie de Jesus.

Il y eut le 3 un Concert chez la Reine. On y exécuta le second & le troisiéme Acte de l'Opéra de *Medée & Jason.*

Les Comédiens François représenterent le 4 à la

Cour la Tragédie d'*Œdipe*, de M. de Voltaire, & l'*Impromptu de Campagne.*

Le 5, les Comédiens Italiens ont joué *Arlequin Valet étourdi.*

Le 6, les Actions de la Compagnie des Indes étoient à dix-sept cens dix-sept livres dix sols, & les Billets de la Seconde Lotterie Royale à six cens trente deux. Ceux de la premiere Lotterie Royale n'ont point de prix fixe.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 23 Octobre 1753, qui ordonne que les fumiers, les cendres de houille, & autres matieres servant uniquement à l'engrais des terres, demeureront déchargés de tous droits à leur entrée dans le Royaume, ou qui passent des Provinces réputés Etrangeres dans celles des cinq grosses Fermes, ou desdites Provinces des cinq grosses Fermes dans celles réputées Etrangeres.

ARREST de la Chambre des Vacations, tenue au Couvent des Grands-Augustins à Paris, du 9 Novembre; qui condamne la femme *Langlois*, Usuriére, au blâme & en deux mille cinq cens livres de réparation civile.

ARREST de la Chambre Royale, tenue au Château du Louvre, du 27 Novembre; qui condamne *Nicolas Lacroix*, à être attaché au carcan dans la cour des prisons du petit Châtelet, & au bannissement, pour violences & voies de fait commises dans les prisons.

AUTRE du 28, qui supprime un imprimé portant pour titre : *Second Mémoire de Mrs. les Exilés à Bourges.*

LETTRES Patentes du Roi, en forme de Déclaration, données à Versailles, le 3 Décembre 1753 ; registrées en la Chambre Royale le 5 Décembre audit an ; qui autorisent les Procureurs au Parlement, & leur enjoignent de faire leurs fonctions ordinaires en ladite Chambre, lorsqu'ils en seront requis par les Parties.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Par l'article III. de nos Lettres Patentes en forme de déclaration, portant établissement de notre Chambre Royale, Nous avons ordonné que les Avocats en nos Conseils occuperoient en notredite Chambre Royale dans les causes & instances dont ils seroient chargés par les Parties ; mais il nous a été représenté, que les Procureurs au Parlement de Paris ayant instruit plusieurs affaires du nombre de celles qui doivent être portées en notre Chambre Royale, on ne pourroit charger de ces affaires les Avocats en nos Conseils, sans essuyer des longueurs toujours onéreuses aux Parties, & préjudiciables au bien de la justice : c'est ce qui nous engage d'autoriser les Procureurs en notre Cour de Parlement, à faire en ladite Chambre Royale les mêmes fonctions qu'ils exercent dans notre Cour de Parlement, aux conditions néanmoins qui seront ci-après exprimées. A ces causes, & autres considérations à ce nous mouvant ; de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons ;

Donnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ART. I. Nous avons autorisé, & par ces présentes signées de notre main, autorisons les Procureurs en notre Cour de Parlement, à exercer en notre Chambre Royale les mêmes fonctions qu'ils ont accoutumé de faire en notre Cour de Parlement : leur enjoignons en conséquence, d'y occuper toutes les fois qu'ils en seront requis par les Parties, sous peine en cas de refus de leur part, de désobéissance & de privation de leurs Offices.

II. N'entendons néanmoins établir entre les Avocats en nos Conseils & les Procureurs en notre Parlement aucune concurrence pour la même affaire. Voulons que lorsque le demandeur ou appellant, dans la signification de sa demande ou de son appel, se sera servi du ministère d'un Avocat en nos Conseils, le défendeur ou intimé sur l'appel ne puisse se servir du ministère d'un Procureur. Et au contraire, lorsque le demandeur ou appellant se sera servi du ministère d'un Procureur au Parlement, le défendeur ou intimé sur l'appel sera tenu pour sa défense d'en user de même, & ne pourra faire occuper pour lui aucun Avocat en nos Conseils. Si donnons en mandement à nos amés & féaux les gens tenans notre Chambre Royale à Paris, que ces présentes ils ayent à lire, publier & registrer, & le contenu en icelles observer & exécuter selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir ; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le 3 Décembre, l'an de grace 1753, & de notre régne le trente-neuviéme. *Signé* LOUIS, & *plus bas*, par le Roi, M. P. de Voyer d'Argenson. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

NAISSANCE, MARIAGES & Morts.

LE 11 Novembre 1753, Magdeleine-Jeanne-Louise de Clermont-Tonnerre, épouse de François-Louis-Antoine de Bourbon, Comte de Busset & de Châlus, Baron de Vésigneux, Mestre de camp du Régiment de son nom, Cavalerie, accoucha d'un fils en son Château de Busset.

Messire Anne-Joseph de *Louet*, Marquis de Calvisson, qui a succédé à François-Louis de *Louet* son frere, mort dans le Château de Massillargues le 19 Juin 1752, épousa vers la fin de Septembre 1753, N... de *Fortia*, deuxiéme fille de Gaspard de *Fortia*, & de Marie-Anne de *Fortia*, fille de feu Charles-Joseph de *Fortia*, Conseiller d'Etat. La sœur aînée de la Marquise de Calvisson est mariée depuis deux ou trois ans avec Joseph Louis-Marie de Galiens, troisiéme Duc de Gadagne dans le Comté Vénaissin, Seigneur de Vedenes, Saint-Savournin, Aiguilles, &c. né le 8 Juin 1704, & ci-devant Lieutenant des Gendarmes de la Garde.

Le Marquis de Calvisson a pour huitiéme ayeul Louis de *Louet*, qui épousa vers l'an 1442 Marguerite de *Murat*, Dame de Calvisson & de trente autres Paroisses du Diocèse de Nismes, qui forment l'assise donnée par Philippe le Bel à Guillaume de *Nogaret*, depuis Chancelier de France. Ce Louis étoit fils de Jean de *Louet*, Président de Provence, & frere de Marie de *Louet*, premiere femme du fameux Comte de

Dunois, & de Jean de *Louet*, mariée en 1419 à Louis, Vicomte de *Joyeuse*, lequel dans son testament postérieur à celui qu'il avoit fait en 1441, substitua Louis de *Louet* son beau-frere à tous les biens de la Maison de Joyeuse, si ses enfans mouroient sans postérité.

Les contrats originaux du mariage de 1419 & du testament du Vicomte de *Joyeuse* prouvent qu'il faut ortographier *Louet* & non *Leuvet*, & que la Seigneurie de Jean de *Louet*, Président de Provence, appellée par tous les Auteurs *Salanier*, est *Falavies*, située en Dauphiné, dans le Diocèse de Lion.

Le 22 Octobre, Paul-Louis Duc de Beauvillier, Pair de France, Comte de Buzançois, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Brigadier des armées du Roi, Mestre de camp du Régiment de Beauvillier, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis, fils de Paul-Hippolite de Beauvillier, Duc de S. Aignan, Pair de France, Comte de Montrésor, Baron de la Ferté Saint-Aignan, de la Sale les-Clery, & de Chemery, Seigneur de la Châtellenie de Beauvillier, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Gouverneur de Bourgogne & Bresse, Ville & Citadelle du Havre de Grace, & des Villes & Châteaux de Loches, Beaulieu, Dijon, Saint-Jean-de-Losnes & Seurre; Grand-Baillif d'épée du Pays de Caux, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Honoraire de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, de celle de *Infecondi* de Rome, & de *Ricoverati* de Padoue, de celle de Verone, nommé Protecteur de celle d'Arles, ci-devant premier Gentilhomme de la Chambre de feu Mgr. le Duc de Berri, Con-

seiller au Conseil de Régence, Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi en Espagne, & depuis auprès du Saint Siége, épousa Charlotte-Suzanne Desnos de la Feuillée, Dame de Marefché, fille de Messire Jean-Baptiste Desnos, Comte de la Feuillée, & de Marie-Marguerite de Cordouan-Langeais, d'une des plus anciennes Noblesses du Maine, & dont les alliances ne sont pas moins illustres que celles qu'a fait en tous les tems la Maison de Desnos. Le contrat fut signé à Versailles, par le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine & toute la Famille Royale; & le mariage a été célébré à Paris par Mgr. l'Evêque de Troyes, dans la Chapelle de l'Hôtel de M. le Duc de Saint-Aignan.

La Maison de Desnos est une des plus anciennes de Bretagne, connue d'ancienne Chevalerie dès l'an 1300, que Philippe de Desnos, Seigneur du Vaumeloizel, épousa Tiphaine du Bouasriou, issue de la Maison du Bouasriou, d'ancienne Chevalerie. Leur fils Antoine Desnos épousa en 1322 Anastase de la Touche, fille du Comte de la Touche; & eurent de ce mariage Jean Desnos, qui épousa en 1350 Dame Catherine Colas, héritiere de la Maison de la Motte-Colas; leur fils Jean Desnos deuxiéme du nom, fut marié à Jeanne Goyon, fille aînée de la Maison de Launay-Goyon, sortie de la Maison de Matignon; & de ce mariage naquit Pierre Desnos, marié en 1491 à Catherine de la Ferriere, fille aînée du Seigneur de la Ferriere & de la Motte-Rogon. Leur fils Jean Desnos troisiéme du nom, fut Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa Louise de Châteaubriant en 1538, & eut pour fils François Desnos, aussi Chevalier & Gentilhomme de la Chambre du Roi, qui s'alla éta-

blir dans la Province du Maine, & y posséda des terres considérables : il fut marié à Charlote de Jousson, Dame de Héménard, de la Tanniere & de la Mussardiere près Chatellerault, en 1558. Du nombre des enfans qu'il eut de ce mariage, Gilles Desnos, Seigneur d'Héménard, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1597 Charlote de Buor, d'une des plus anciennes Maisons du Poitou, héritiere de la Gerbaudiere, & Dame du Tabler; leur fils Gilbert Desnos, Seigneur de la Gerbaudiere, épousa en 1627 Françoise le Couturier, fille de Messire David le Couturier, Seigneur de Chambrette, & de Marie de Marbœuf son épouse, sœur d'un premier Président du Parlement de Bretagne. Ils eurent un fils du nom de Gilles Desnos, qui fut Seigneur d'Héménard, & épousa en 1652 Suzanne de Malnoë, fille de Jacques de Malnoë, Seigneur de Marigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal des camps & armées de Sa Majesté, Lieutenant au Gouvernement du Fort-Louis, Hennebon & Quimper; & de Léonore du Bellay, héritiere de la Feuillée, & cousine de Charles du Bellay, Prince d'Yvetot. Leur fils Charles Gilles Desnos, Seigneur de la Feuillée, ayeul paternel de Madame la Duchesse de Beauvillier, posséda tous les biens de la Maison du Bellay, notamment la Terre de la Feuillée au Maine. Cette branche aînée a conservé les titres des Comtes de ce nom dès 1652, qui l'a distinguée de la branche cadette.

Cette seconde branche s'est également illustrée, sur tout dans la marine; l'un d'eux nommé Gilles Desnos, Comte de Champ-Meslin, fut Chef d'escadre, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Commandant du Port de Brest. Il réduisit à l'obéissance du Roi la Louisiane : il fut Lieutenant

Général & Commandant en chef dans toutes les mers, Isles & terres fermes de l'Amérique méridionale en 1720 ; & Lieutenant Général des armées navales du Roi en 1724. Le Comte de Champ-Meslin laissa une fille unique, mariée à M. le Comte de Chavagnac, Lieutenant Général des armées du Roi.

L'autre fut Charles Desnos, Comte Desnos, & frere du Comte de Champ-Meslin, fait Chef d'escadre en 1694, Viceroi des Isles Françoises de l'Amérique, à la Martinique en 1701, & est mort Lieutenant Général des armées navales ; son fils le Comte Desnos est mort Chef d'escadre en 1747, & a laissé plusieurs enfans, dont l'aîné est Comte Desnos, aujourd'hui Capitaine des Vaisseaux du Roi, qui a épousé la sœur aînée de Madame la Duchesse de Beauvillier.

Le 11 Octobre, M. Ferdinand-Joseph-Antoine d'Epinoy, fils de feu M. Jules-César d'Epinoy, Seigneur de Mont de-Pierre, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Villars, est décédé rue de la Harpe.

Le 25, est décédée à quatre-vingt-cinq ans Demoiselle Magdeleine Selle, ancienne Femme de Chambre des Enfans de France & de Mesdames.

Le 7 Novembre, Marie-Angelique Selle, la sœur puînée de cette Demoiselle, est aussi décédée. Elle étoit veuve depuis 1750 de Jean-François le Vasseur, Ecuyer, Garde des Archives de l'Ordre de Saint Louis, Contrôleur des Commissaires Provinciaux des Guerres à la suite de la Cour.

Elle avoit vendu cette Charge en Janvier 1751, à son neveu à la mode de Bretagne, Antoine Loignon de Beaupré, frere de la femme de Ma-

thieu Bonnet de Praffigny, Ecuyer, Commiffaire des Guerres au Département du Soiffonnois.

Deux freres de Madame & de Demoifelle Selle ont été fucceffivement Maîtres-d'Hôtel de Son Alteffe Royale Madame la Ducheffe d'Orleans, Régente.

Le dernier, Florent-Marcellin Selle, eft mort en 1743 Tréforier Général de la Marine, laiffant trois enfans.

I. L'aîné, Philippe Selle, lui a fuccédé dans fa Charge de Tréforier: il a un garçon & deux filles de N... Eynard, fœur de la Marquife de l'Hôpital Sainte-Mefme.

II. Le cadet, Charles Selle, Seigneur du Mefnil-lez-Chevray, Confeiller au Parlement depuis 1730; il a eu de fa premiere femme, fœur du Préfident de Béfigny, N... de Selle, époufe de M. de Verdun, Confeiller au Parlement, marié le 9 Avril 1753.

III. La Comteffe d'Illiers, leur fœur, avoit époufé le 15 Novembre 1724, Henri Comte d'Illiers, décédé le 26 Novembre 1727, laiffant une fille mariée en Août 1744, au Préfident du Tillet, Marquis de Villarceaux.

Voyez le fecond volume du Mercure de Juin 1753, & la page 425 de la cinquiéme partie des Tablettes hiftoriques.

Dom René Laneau, Supérieur Général de la Congrégation de Saint Maur, mourut le 27 à Paris dans l'Abbaye de Saint Germain-des-Prés, âgé de 79 ans.

Le 30, eft décédée dans l'enclos des Petites-Maifons Madame Charlotte de Butkeley, veuve de M. Charles Comte de Clarck, Pair du Royaume d'Irlande.

Le même jour fut enterré à Saint Sulpice M.

Louis-François de Villefort, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises.

Messire Jean Marie Cormier de la Courneufve, ancien Mestre-de-Camp de Dragons, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Lieutenant pour le Roi dans les Ville & Château de Foix, & Gouverneur de l'Hôtel des Invalides, mourut en cet Hôtel le premier Novembre, âgé de 73 ans.

Marie-Anne-Eléonore de Rohan de Soubize, Abbesse de l'Abbaye Royale d'Origni Sainte-Benoite, est morte le 2 en son Abbaye dans la soixante-quinziéme année de son âge, & dans la cinquante-neuviéme de sa Profession. Elle étoit sœur du feu Cardinal de Rohan.

Le même jour est morte âgée de 12 ans, N. . . . Bonnier, fille unique de feu Joseph Bonnier, Baron de la Mosson; & de Gabrielle-Magdeleine-Constance du Moucel de Louraille, niéce de Madame la Marquise de Flavacourt.

Dame Cecile-Christine-Benedicte de Peytier, épouse de Mre Simon Claude Graffin, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, & Lieutenant du Roi des Ville & Citadelle de Saint-Tropez, est mort le 3 dans sa trente sixiéme année.

Charles-Henri Gaspard de Saulx, Vicomte de Tavanes, Chevalier des Ordres du Roi, Brigadier d'Infanterie, Lieutenant Général pour Sa Majesté au Gouvernement de Bourgogne pour le Pays du Mâconnois, & Gouverneur de la Ville & de la Tour du pont de Mâcon, mourut à Dijon le 4, dans sa soixante-dixiéme année.

M. de Collarès, Premier Président du Conseil Supérieur de Perpignan, y est mort au commencement de ce mois.

Le 10 Novembre est mort âgé de 72 ans M.

François Lamouroux, Trésorier Général des Etats de Languedoc.

Le même jour est décédé M. Bertrand-François Mahé de la Bourdonnaye, Capitaine de Fregate, ci-devant Gouverneur des Isles de France & de Bourbon.

Le 13, est décédé M. Claude-François Barafly, Secrétaire du Roi.

Messire Jacques Bigot de la Mothe, ancien Intendant de la Marine au Département de Bretagne, est mort à Brest le 15 Novembre dans sa quatre-vingt-sixiéme année.

Dame Marie-Anne-Françoise de Montmorin, veuve de Messire Pierre du Chambon, Marquis d'Arbouville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur de Schlestat, est morte le 16 de ce mois âgée de 56 ans.

Messire Jean-Claude de Lastie, Marquis de Saint-Jal, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Gouverneur des Villes & Châteaux de Mezieres & de Charleville, ci-devant Lieutenant des Gardes du Corps, est mort le 17 dans sa soixante-onziéme année.

Messire N.... Coste de Champeron, Abbé de l'Abbaye de Chors, Ordre de Saint Benoît, Diocèse d'Autun, est mort le 19 à Saint Germain-en-Laye, âgé de 65 ans.

Louis Victor, Prince de Salm-Kirbourg, fils de Philippe-Joseph, Prince de Salm-Kirbourg, Rheingrave de d'Haun, Chevalier de l'Ordre Royal de l'Aigle Blanc; & de Thérese, Princesse de Horay & d'Orvisch, mourut en cette Ville le 21, dans la deuxiéme année de son âge. Ce jeune Prince étoit Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem.

Messire Jean-Alexandre Balthazar, Maréchal

des Camps & Armées du Roi, & Colonel d'un Régiment Suisse de son nom, mourut en cette Ville le 25, âgé de 64 ans.

Messire Charles-Vital Bonnet de Gault, aussi Maréchal de Camp, est mort le même jour dans la quatre-vingt-cinquiéme année de son âge.

Le 13 Octobre, est décédée fauxbourg Saint-Honoré, Magdeleine Baudin, veuve d'Antoine Meusnier, âgée de 1[illegible]6 ans.

Le 28, est décédée à Blaye dans sa cent septiéme année, Jeanne Taillasson, ancienne Sœur de la Miséricorde de Bordeaux. Elle n'avoit essuyé aucune des infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse, & elle a conservé sa raison jusqu'au dernier moment de sa vie.

AVIS.

LA veuve du Sieur Bunon, Dentiste des Enfans de France, donne avis qu'elle débite journellement chez elle, rue de Sainte Avoye, au coin de la rue de Braque, chez M. Georget son frere, Chirurgien, les remédes de feu M. son mari, dont elle a seule la composition, & qu'elle a toujours préparés elle-même ; sçavoir :

1°. Un Elixir anti-scorbutique, qui affermit les dents, dissipe le gonflement & l'inflammation des gencives, les fortifie, les fait recroître, dissipe & prévient toutes les affections scorbutiques, & appaise la douleur de dents.

2°. Une Eau, appellée *Souveraine*, qui affermit aussi les dents, rétablit les gencives, en dissipe toutes tumeurs, chancres & boutons qui viennent aussi à la langue, à l'intérieur des lévres & des

joues, en se rinçant la bouche de quelques gouttes dans de l'eau tous les jours, & elle la rend fraîche & sans odeur, & en éloigne les corruptions, elle calme la douleur des dents.

3°. Un Opiate pour affermir & blanchir les dents, dissiper le sang épais & grossier des gencives, qui les rend tendres & mollasses, & cause de l'odeur à la bouche.

4°. Une Poudre de corail pour blanchir les dents & les entretenir; elle empêche que le limon se forme en tartre & qu'il ne corrompe les gencives, & elle les conserve fermes & bonnes; de sorte qu'elle peut suffire pour les personnes qui ont soin de leurs dents, sans qu'il soit nécessaire de les faire nettoyer. Les plus petites bouteilles d'Elixir sont d'une livre dix sols.

Les plus petites bouteilles d'Eau Souveraine sont d'une livre quatre sols, mais plus grandes que celles de l'élixir.

Les petits pots d'Opiate, sont d'une livre dix sols.

Les boîtes de poudre de corail sont d'une livre quatre sols.

AUTRE.

Le Sr Pastel, Chirurgien, possesseur d'un remède anti-venerien, avertit le Public que quelques opiniâtres & invétérées que soient toutes sortes de maladies secrettes dans les deux sexes, de tout âge, il les guérit parfaitement & radicalement, sans friction ni salivation, en très-peu de tems, & n'empêche pas les malades de vaquer à leurs affaires. Sa demeure est rue d'Anjou, la premiere porte cochere à droite en entrant par la rue Dauphine, au premier étage.

AUTRE.

Tablettes de Bourgogne, historiques, topographiques & physiques pour l'année 1754. *A Dijon*, chez *François Desventes*, Libraire, rue de Condé, à l'Image de la Vierge. Petit volume *in*-24. du caractere dit *Mignonne*; avec Approbation & Privilége du Roi.

C'est pour la seconde fois que nous annonçons ces Tablettes qui commencerent à paroître l'année derniere. Le plan qui en est nouveau, curieux & utile, a été exactement corrigé & beaucoup augmenté : il comprend l'Histoire Ecclésiastique, Militaire, Politique & Civile du Duché de Bourgogne en abregé, & cependant assez en détail pour en donner une idée distincte. On donne cette année l'Abregé chronologique de l'Histoire de Bourgogne, jusqu'à la fin des Ducs de la premiere Race Royale; & la plus grande partie de la vie de Philippe le Hardi, premier Duc de la seconde Race. Une notice du Gouvernement Ecclésiastique, Militaire & Civile; un état des Cours Supérieures, avec l'Histoire de leur établissement. Un détail intéressant des Etats Généraux de Bourgogne, & l'ordre de leur Séance. La description historique & topographique de la Ville de Dijon & de ses environs. Un court extrait de ce qui a rapport au grand Baillage d'Autun, qui a été donné plus au long dans les Tablettes de 1753. Une Description historique, topographique & physique du grand Baillage de Châlon & de la Bresse Châlonoise. Le nom des Bourguignons qui remplissent des places distinguées dans tous les Etats. Une Table chronologique des Hommes illustres de la Province, morts depuis le commencement

du dix-septiéme siécle jusqu'à présent, qui se renouvelle tous les ans. Un état des carrieres de marbre & de pierre qui se trouvent dans la Province. Le détail de la Maison Militaire du Roi, avec le nom de tous les Régimens de France, celui de Messieurs les Colonels qui les commandent, & le tems de la création de chaque Régiment; les naissances des Princes & Princesses de l'Europe; les affaires du Roi & tous ses Bureaux en Bourgogne; le commerce de la Province, ses payemens, courriers, carrosses, &c.

Les présentes Tablettes se trouveront à Paris, chez *Etienne Ganneau*, Libraire, rue Saint Severin, & Pierre Guyllin, aussi Libraire, Quai des Augustins, entre le pont S. Michel & la rue Gît-le-cœur, au Lys d'or.

AUTRE.

Les corbeilles galantes du sieur Maille, Vinaigrier, Distillateur ordinaire de l'Impératrice Reine, ayant eu les années dernieres tout le succès possible, cela l'a engagé à en composer de nouvelles de treize flacons & de neuf, garnies de nouveaux vinaigres qui n'ont point encore paru. Le prix de ces corbeilles est de quarante-huit livres pour les corbeilles de treize flacons, & de dix écus pour celles de neuf. Le vinaigre de Turbie & le vinaigre Romain se distribuent toujours avec un égal succès à la Cour, à Paris, dans les Provinces & dans les Pays Etrangers. Le vinaigre de Turbie pour la guérison du mal de dent, & le vinaigre Romain pour les blanchir parfaitement, raffermir les gencives, dissiper les eaux glaireuses qui contribuent à les gâter, & arrêter le progrès de la carie des autres dents. Ce vinaigre est

un anti-scorbutique parfait, & guérit tous les petits chancres & ulceres qui viennent à la bouche; il prévient l'haleine forte. Ledit sieur vend le véritable vinaigre des Quatre voleurs, dont la vertu est excellente pour préserver de tout air contagieux; ce vinaigre se vend quinze livres la bouteille de pinte. Il vend aussi toutes sortes de vinaigres pour blanchir & entretenir la peau, guérir les boutons, dartres farineuses, macules & taches du visage. Pour la facilité des personnes de Province qui désireront avoir de ces sortes de vinaigres, en voici les propriétés.

Noms & propriétés de chaque sorte de vinaigres.

Le vinaigre de Storax blanchit, unit, affermit la peau; le vinaigre de fleurs de citron ôte toutes sortes de boutons du visage; le vinaigre d'écaille guérit les dartres farineuses: le vinaigre de racines ôte les taches & macules du visage. L'on trouve chez ledit sieur toutes sortes de vinaigres pour la table, les bains & toilettes, au nombre de cent trente, toutes sortes de fruits confits au vinaigre. Les vinaigres de Gnaphalium, Napse, Pucelle, Impérial, Muscat, annoncés le premier Septembre, ne pourront être en vente qu'à la fin du mois de Mai prochain. La nouvelle moutarde aux capres & aux enchois, composée par extrait d'herbes fines, & la moutarde des six graines, de la composition dudit sieur, se vendent avec succès; ces deux sortes de moutardes se vendent quatre livres le pot de pinte. Les personnes qui souhaiteront avoir du vinaigre pour les dents, soit de Turbiè ou du Romain, sont averties que les moindres bouteilles de ces vinai-

gres se vendent trois livres, de même que les autres vinaigres qui sont pour le visage. En écrivant audit sieur, & remettant l'argent par la poste, le tout affranchi de port, il les enverra très-exactement.

Le Sieur Maille demeure à Paris, rue de l'Hirondelle, aux Armes Impériales.

AUTRE.

Le sieur Arnaud, Parfumeur, privilégié du Roi, à la Providence, rue Traversiere près la fontaine de Richelieu, fait & vend la pâte Royale si connue pour blanchir & adoucir les mains, en ôte les taches, comme rougeurs, angelures & autres, en s'en frottant naturellement, jusqu'à ce qu'elle tombe par petits rouleaux. L'on peut s'en servir sans eau & avec de l'eau, cela va à la volonté de ceux qui en font usage. Elle est d'une odeur très-agréable, & de qualité à pouvoir être transportée par tout sans rien diminuer de sa bonté; on lui donne avec justice le titre de sans égale. Elle se distribue dans des pots de terre grise de Flandre, cachetés d'un cachet qui a pour attribut *Unico, Universus*, décoré d'un soleil, d'un bâton Royal, d'une main de justice & plusieurs fleurs de lys; le nom de l'Auteur est gravé autour dudit cachet. Le pot plein avec l'espatule d'yvoire, se vend quatre livres; & lorsqu'on le rapporte vuide, l'on le remplit pour trois livres.

Il vend aussi toutes sortes de poudres, pomades, eaux de senteurs, & généralement tout ce qui concerne les parfums; il compose un très-beau rouge qui égaiise le naturel, & l'eau de beauté pour conserver le teint.

LETTRE DU SIEUR LE PAUTE à l'Auteur du Mercure.

QU'il me soit permis, Monsieur, de vous demander place dans votre Mercure prochain pour une réponse à deux Lettres, l'une du sieur Caron fils, l'autre du sieur Leplat, qui se trouvent dans le Mercure de Décembre : je vous prie aussi d'y joindre la copie de trois certificats qui sont relatifs à ma réponse, & qui servent à détruire l'accusation d'infidélité dont je suis taxé par la Lettre du sieur Caron.

On ne peut guéres pousser la jalousie de talens contre quelqu'un plus loin que le sieur Caron le fait contre moi : il répand dans le public que la montre & la pendule que j'ai eu l'honneur de présenter au Roi le 23 Mai, ne sont que le fruit d'une confidence qu'il m'a faite le 23 Juillet dernier.

Or les certificats que je désire mettre sous les yeux du public, & plusieurs autres qui n'en sont que la répétition, démontrent sans réplique que plus de six mois avant le 23 Juillet j'étois en possession de mon échappement, que je n'ai pû donner plutôt à cause des ouvrages après lesquels je travaillois pour les Cours de Naples, d'Espagne, de Parme, pour lesquelles j'étois extrêmement pressé.

Le R. P. Plesse, M. le Chevalier de la Morliere, M. Lejeuneux, dont les lumieres sont si connues sur toutes sortes de méchanismes, étoient si fort persuadés de l'existence & de la bonté de mon échappement, que désirant avoir des montres de cette nouvelle construction, ils ont eu la complaisance

d'attendre que je fusse débarrassé de ces ouvrages pressans.

Il est donc certain que je suis le seul & véritable inventeur de l'échappement que j'ai eu l'honneur de présenter à la Cour le 23 Mai dernier, indépendamment de la confidence du sieur Caron, qui d'ailleurs est absolument fausse, & qui n'a de réalité que dans son imagination.

A l'égard du sieur Leplat, il avance contre la vérité que je suis allé chez lui, accompagné du Précepteur des jeunes M.M. d'Ardore, pour voir son remontoir à vent; il ne prouve point d'ailleurs que je me sois jamais donné pour l'inventeur de cette machine, dont je vais prouver que je me sers plus heureusement que lui.

En effet, quoique je n'aye jamais vû la machine du sieur Leplat, & que les premieres idées qui m'ont engagé à cette recherche me soient venues d'un entretien que j'ai eu avec Mgr. l'Archevêque de Sens sur les différens moyens propres à remonter les pendules, je puis avancer d'après ce que m'en apprend le sieur Leplat lui-même par le dernier Mercure, que sa machine toute ingénieuse qu'elle est, doit dégoûter d'en faire usage; puisqu'il convient qu'il faut s'interdire une cheminée qui doit toute entiere être sacrifiée à sa machine, qui cause d'ailleurs, à ce que j'ai appris, un embarras qui doit déplaire à tout le monde: au lieu que de la maniere dont j'ai imaginé de m'en servir, non seulement la cheminée où aboutit le tuyau qui donne passage à l'air, est entiérement libre, mais qu'il ne paroît quoique ce soit de ma colonne d'air, qui n'occupe qu'environ un demi-pouce d'épaisseur, & qui se trouve cachée sous le moindre lambris.

Le sieur Leplat, suivant sa propre description;

donne huit pouces de diamétre à son moulinet, dont il incline les aîles comme celles d'un moulin à vent. On sent dès là qu'il faut que le plan de ce moulinet soit directement opposé à un courant d'air d'un égal diamétre. De là qui n'apperçoit à combien d'inconvéniens cette machine est sujette ?

1°. Elle laisse une entrée libre aux brouillards & à toute sorte d'humidité, ce qui ne manque pas de rouiller les pivots & gâter des parties essentielles à cette machine.

2°. Les poussieres, les pailles & autres ordures que l'air entraîne toujours avec lui, venant à chaque instant s'attacher à toutes les parties de la machine, y causeront un limon qui la fera nécessairement arrêter. Il faudra donc s'apprêter à la nettoyer, & peut-être sera t'il nécessaire de recommencer cette rébutante opération plusieurs fois par an.

Quant à ma maniere, quoique je donne autant de diamétre à mon moulinet, il ne se trouve avoir aucune communication dangereuse pour le reste de mon remontoir, qui n'occupe, comme je l'ai déja dit, que 15 lignes d'épaisseur, & qui peut aller très long-tems sans être obligé de le nettoyer, & qui produit des effets infaillibles. Voilà ce que j'aurois pû dire, quoique je n'en aye rien fait jusqu'au moment où le sieur Leplat m'a obligé de me justifier. Que le public juge maintenant de la préférence que doit avoir l'invention du sieur Leplat, ou l'état de perfection où je l'ai portée sans l'avoir vûe.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Paute.

Copie des certificats donnés par trois de Mrs. les Jésuites du Collége de Louis le Grand, qui attestent que l'échappement tel que j'ai eu l'honneur de le présenter au Roi, & qui est décrit dans le Mémoire que j'ai donné à l'Académie des Sciences, existoit dès le mois de Mars dernier.

Je certifie que pendant le Carême dernier, M. Lepaute nous fit part dans ce Collége du nouvel échappement quil avoit inventé, & des avantages qui lui étoient particuliers, tels qu'ils sont exposés dans son Mémoire ci joint. Au Collége de Louis le Grand, ce 26 Octobre 1753. *F. E. Delourmel*, de la Compagnie de Jesus.

Je, soussigné, certifie la même chose que ci-dessus. Au Collége de Louis le Grand, ce 26 Octobre 1753. *Ryan*, Jésuite.

Je certifie que vers l'Ascension derniere, M. Lepaute me fit part de son nouvel échappement & des avantages qui lui sont particuliers, tels qu'ils sont exposés dans son Mémoire ci-joint. Au Collége de Louis le Grand, ce 26 Octobre 1753. *P. J. Plesse*, de la Compagnie de Jesus.

J'en ai produit sept autres à l'Académie sur le même sujet, qui contiennent la même chose, & que l'on ne transcrira point ici, crainte de devenir fatigant. Ces certificats m'ont été donnés avec la même connoissance de cause, par M. l'Abbé Moulin, Prêtre, Licencié en Théologie, M. le Chevalier de la Morliere, M. de la Bussiere, M. Duclauzeau; M Lecu, Horloger, M. Duchesne, Horloger; M. Malivoue, Horloger.

LETTRE du Sieur Thillaye, privilégié pour les pompes à Rouen, à l'Auteur du Mercure.

MOnsieur, vous avez eu la bonté les années précédentes d'annoncer dans votre Journal la solidité & les justes proportions de mes pompes, dont je dois le succès à l'approbation que Messieurs de l'Académie des Sciences de Paris leur ont donnée; aussi est-ce dans les Mémoires de cette illustre Académie que j'ai puisé les principes de l'Art, & ne me proposerai-je à l'avenir d'autre guide. Je crois devoir vous marquer, Monsieur, que je me trouve de plus en plus récompensé de mes recherches par l'accueil favorable que le public fait à mes ouvrages.

J'ai livré les années dernieres plusieurs pompes à Messieurs de la Compagnie des Indes, je viens encore de leur en livrer deux; le Certificat qui m'a été délivré en conséquence, ne laissera rien à desirer; en voici la teneur.

Je, soussigné, Correspondant de la Compagnie des Indes en cette Ville, certifie que le Sieur Nicolas Thillaye, privilégié pour les Pompes, y demeurant, m'a livré au mois d'Août 1752, conformément au marché qu'il avoit fait à Paris avec Messieurs les Syndics & Directeurs de ladite Compagnie, deux pompes à incendies, de trois pouces & un quart de diamétre, produisant chacune vingt-cinq à trente muids d'eau dans une heure, lesquelles se sont trouvées bien conditionnées; & qu'en conséquence il lui en a été ordonné deux autres pareilles, qu'il m'a livrées le vingt-

sixiéme Octobre de la présente année; en foi de quoi je lui ai donné le présent Certificat, pour lui servir & valoir, ainsi que de raison. A Rouen, le dix-neuf Novembre mil sept cens cinquante-trois.

Signé, BEAUDOUIN.

J'ai deux pompes de la même espéce à fournir pour le compte du Roi, aux Colonies. Tout le monde s'empresse d'en faire acquisition; les Particuliers, les Corps de Ville m'en demandent, & tous ceux à qui j'en ai fourni, se font un plaisir de m'indiquer aux autres.

M. de Beaumont, Intendant de la Franche-Comté, par une suite de cet esprit qui le rend si attentif au bien public, a songé à garantir les Citoyens de sa Province des tristes événemens qui sont la suite trop ordinaire des incendies; il s'est adressé à moi, & depuis le mois de Mai dernier, j'ai eu l'honneur de lui faire passer dix de mes pompes qu'il a fait distribuer dans differentes Villes de sa Généralité, & je dois lui en envoyer incessamment trois autres. Il me paroît que son intention est d'engager les Villes à se munir des pompes, pour avoir toujours le reméde prêt contre les incendies.

Souvent, Monsieur, c'est faute d'y penser qu'on manque à prendre de certaines précautions; c'est rendre service aux gens que de les avertir de se précautionner. Le public vous a, Monsieur, beaucoup d'obligations de cette espéce. En mon particulier, je ne négligerai rien pour mériter l'honneur que vous m'avez fait de m'annoncer dans le public; mes succès servent à m'encourager & à me soutenir dans mon travail.

Il seroit à souhaiter que les Gouverneurs de Places, les Intendans de Provinces, les Magistrats des Villes, suivissent l'exemple de M. de Beaumont ; les pompes de M. Thillaye ne sont pas assez cheres pour que leur prix soit une raison de n'en pas prendre, & leur supériorité est si marquée & si reconnue, qu'il y auroit de l'imprudence à en préferer d'autres.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du *Mercure de France* du mois de Décembre.

A Paris le 18 Décembre 1753.

LAVIROTTE.

TABLE.

De l'Imprimerie de J. Bullot.